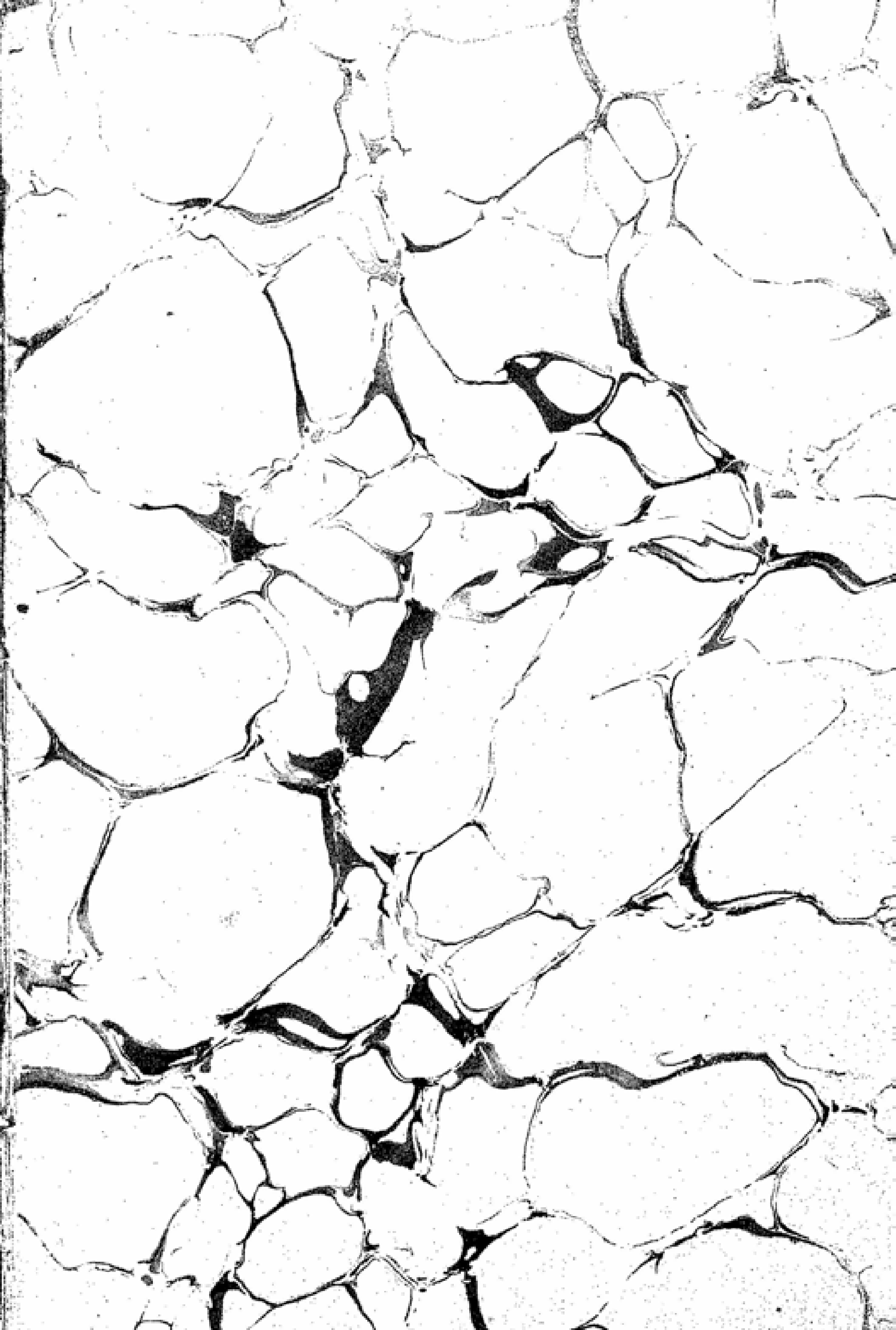


L'Homme Préhistorique



L'Homme préhistorique

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

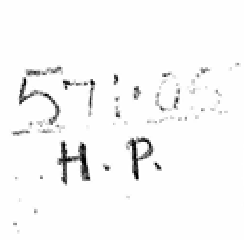
D'ARCHÉOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. le Dr CHERVIN & A. de MORTILLET

8e ANNÉE — 1910

Avec 85 figures dans le texte





PARIS

Librairie J. GAMBER

7, RUE DANTON (VIe)

8e Année | N° 1 | Janvier 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

LES POLISSOIRS NÉOLITHIQUES
DE FRANCE

Par **PAUL DE MORTILLET**

Les polissoirs néolithiques peuvent se diviser en deux catégories : les polissoirs fixes et les polissoirs portatifs. Je ne comprends pas les instruments que l'on a souvent appelés polissoirs à main, aiguisoirs ou affutoirs. Parmi ces derniers, beaucoup ont servi à l'âge des métaux, certains ont pu être utilisés pour refaire le tranchant d'une hache en pierre, d'autres, comme l'a indiqué mon savant collègue Emile Schmit (1), étaient destinés à polir et à façonner des objets en bois, en corne ou en os, mais ils n'ont jamais pu être un outil pratique pour transformer une ébauche en instrument complètement poli.

Les polissoirs fixes, qui atteignent parfois de très grandes dimensions, sont des blocs de grès, de poudingue, de granite, de quartzite, qui émergent plus ou moins au-dessus du sol, et dont la partie supérieure a été utilisée. Surtout nombreux dans les régions où les grès affleurent, ils se rencontrent tantôt isolés, tantôt réunis en véritables ateliers de polissage.

Les ateliers connus les plus importants sont situés au sud du département de Seine-et-Marne. Dans la petite vallée du Lunain, sur les bords de la rivière, et sur une étendue peu considérable, A. Viré a signalé 27 polissoirs. Un autre groupe, décrit par Edmond Doigneau, situé au gué de Beaumoulin, près de Souppes, sur les bords du Loing, se compose de 11 polissoirs présentant ensemble environ 50 rainures et 25 cuvettes. Un atelier a été découvert, par G. Fouju, dans le département d'Eure-et-Loir. Il se trouve sur la commune de

(1) Emile Schmit : *Meule-polissoir néolithique de Sarry (Marne) et Etude sur les polissoirs néolithiques*, 1897.

Nottonville, entre le hameau de Pontault et la ferme de Loubinière, sur la rive droite de la Couie. Il comprend 8 polissoirs très rapprochés les uns des autres.

Les polissoirs portatifs sont eux aussi surtout en grès, mais on en rencontre en granite, en quartzite et même en silex. Ce sont de petits blocs ou plaques de pierre pesant de quelques kilogrammes à 150 ou 200 kilogrammes. Ils ont, fréquemment, été utilisés sur deux faces opposées. Parmi ces derniers, un certain nombre portent d'un côté des rainures et de l'autre une ou deux cuvettes ; ils permettaient donc le polissage complet d'une ébauche de hache ou de tout autre instrument en pierre. Plusieurs fragments de ces polissoirs portatifs en grès ont été recueillis au Camp du Peu-Richard, dans la Charente-Inférieure. Les célèbres ateliers de Pressigny et des environs en ont fourni au moins une vingtaine, la plupart en silex du pays, quelques-uns en grès très siliceux ou en quartzite.

Les traces si caractéristiques des polissoirs se voient sur quelques tables et supports de dolmens.

Dans le département de Seine-et-Oise, on remarque trois cuvettes sur la grande dalle qui recouvre la chambre du dolmen de la Pierre-Levée, près de Lardy.

Gustave Fouju, palethnologue aussi érudit que modeste, a signalé plusieurs monuments dans le même cas dans le département d'Eure-et-Loir :

1° Au dolmen de la Ferme-Brûlée, commune de Sorel, une dalle isolée, à plat sur le sol, à quelques mètres des débris du monument, dont elle a dû faire partie, qui porte 12 rainures et 4 cuvettes.

2° Un dolmen, actuellement détruit, situé à hauteur du moulin Les Rolands, près de Saumeray, avait une belle cuvette sur une de ses tables.

3° Le dolmen de La Couvre-Clair, à Neuvy-en-Dunois, dont la table porte une cuvette et plusieurs rainures.

4° La table renversée du dolmen de Quincampoix, sur laquelle se trouvent 4 cuvettes de polissage peu profondes.

Un dolmen situé sur la lisière de la forêt de Thelle (Oise), près de la ferme de Champignolles, a 2 rainures sur une des dalles formant l'entrée, et une rainure sur un des supports du vestibule (fig. 1).

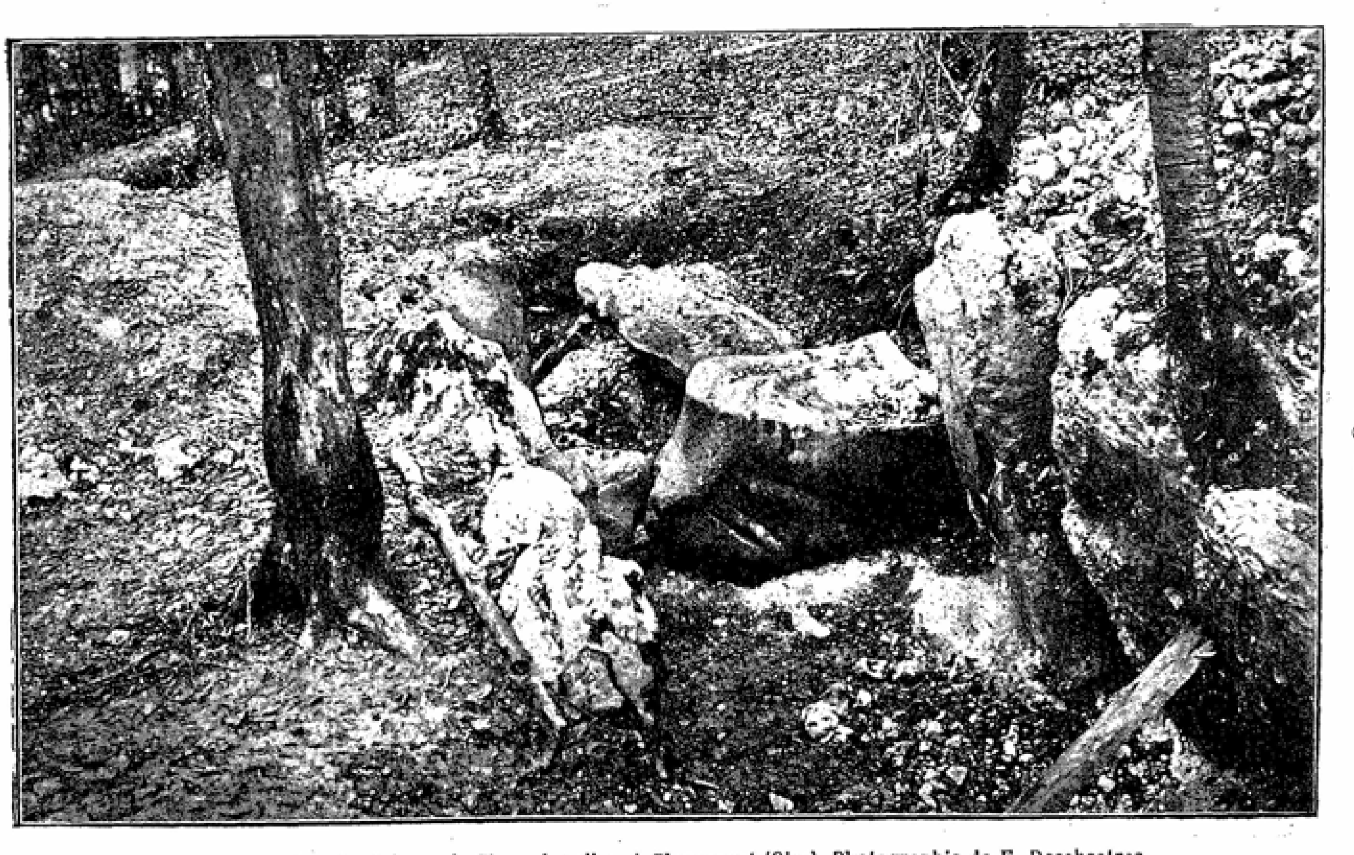


Fig. 1.— Vue du dolmen de Champignolles, à Flavacourt (Oise). Photographie de E. Deschastres.

A quel moment ces pierres ont-elles servi de polissoirs ? Ce ne peut être après la construction du dolmen, car les marques que nous constatons sont souvent sur la face supérieure des tables, partie qui était recouverte de pierres ou de terre à l'époque où l'on y déposait les morts. Pour le dolmen de Champignolles, la position des rainures sur la partie de la dalle qui regarde l'intérieur de la chambre aurait rendu leur usage fort incommode. Il reste donc deux hypothèses. Ou ces pierres étaient utilisées comme polissoirs avant la construction du dolmen, et ont été employées ensuite comme matériaux, ou elles ont servi à confectionner des instruments pendant les travaux d'édification de la sépulture. Je crois que c'est là l'explication la meilleure. Il est certain qu'il fallait la réunion de beaucoup d'hommes pendant un temps assez long pour construire un dolmen à l'époque néolithique. Pendant leur séjour, ils pouvaient avoir besoin de confectionner des outils, et ils se servaient des blocs de pierre qu'ils avaient sous la main.

Il m'a paru intéressant de dresser pour la France un inventaire sommaire des polissoirs, en groupant les départements par bassin.

Bassins de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. — Aucune indication pour les départements suivants : Nord, Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, et le territoire de Belfort. Seul le PAS-DE-CALAIS a été indiqué comme ayant un polissoir à Verton.

Bassin de la Somme. — SOMME. — Le polissoir de Béhencourt (1) actuellement à la villa des Rochers, à Albert. Le Grès de Saint-Martin, au nord d'Assevillers. La Pierre de Sainte-Radegonde, au Mesnil Bruntel, actuellement au Musée de Péronne (2).

Bassin de la Seine. — Ce bassin est le plus riche en polissoirs ; ils sont d'ailleurs très irrégulièrement répartis par départements, suivant surtout la nature géologique du sol. Aucun gros polissoir n'est signalé dans la Haute-Marne et la Seine-Inférieure.

(1) Adrien de Mortillet : *L'Homme préhistorique*, 1908, p. 211, fig.
(2) C. Boulanger : *Monuments mégalithiques de la Somme*, 1900, fig. — A. Ponchon : *L'Homme préhistorique*, 1907, p. 273, fig.

Aisne. — 1 en grès découvert par E. Chambroux, à Moulins, 14 rainures profondes, 7 peu apparentes et 2 cuvettes. 1 à Pinon. 2 à Vierzy, l'un porte 30 rainures. 1 portatif en grès à Belleu (Coll. Vauvillé). 1 détruit près du dolmen de Serches, grande cuvette. 1 à Marisy-Sainte-Geneviève. 1 à Nesles. 1 à Troësnes. 1 à Neuilly-Saint-Front, une dizaine de rainures (1).

Marne. — 1 à Bouvancourt signalé dans l'Inventaire de 1880. 1 portatif en grès découvert par Pistat dans un foyer aux Mesneux. Plusieurs polissoirs signalés par J. de Baye, entre Congy et les Marais de Saint-Gond.

Aube. — Dans ce département les polissoirs se rencontrent presque exclusivement dans la région des grès, ils sont très

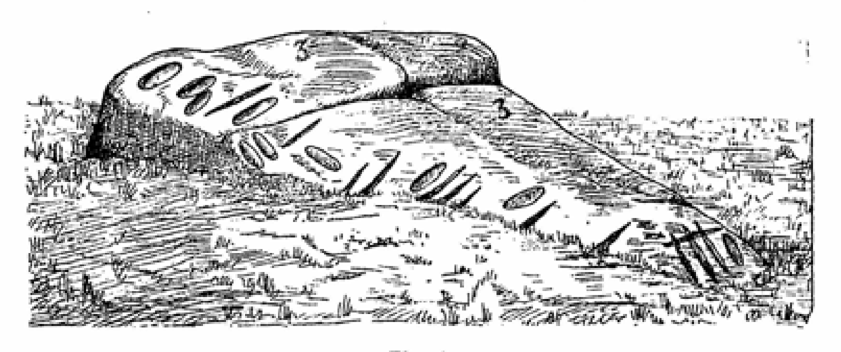


Fig. 2.
Bloc n° 3 de l'atelier de polissage de Beaumoulin (Seine-et-Marne).
D'après G. Fouju.

nombreux dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, et la partie ouest de l'arrondissement de Troyes. Salmon, dans son Dictionnaire paléo-ethnologique de l'Aube, 1882, en cite 33 existants ou détruits :

1 à Aix en-Othe. 1 grand à Rigny-le-Ferron, une rainure et 7 cuvettes. 1 petit à Villemoiron. 3 à Villemaur : La Pierre-aux-dix-doigts (2). La Pierre des Ecomines, et un troisième détruit. 2 à Saint-Nicolas. l'un, la Pierre-à-repasser-les-Sabres, brisé en 1879. 1 fragment à Saint-Aubin. 3 à Marcilly transportés au Musée de Troyes. 3 dont un détruit à Avant-les-

(1) P. Baudet : *L'Homme préhistorique*, 1908, p. 166, fig.
(2) Adrien de Mortillet : *L'Homme préhistorique*, 1906, p. 42, fig.

Marcilly. 2 à Avon-la-Pèze. 4 détruits à Bercenay-le-Hayer. 3 détruits à Pouy. 2, l'un porte 15 rainures, à Villadin, transportés au Musée de Troyes. 1 à Marigny-le-Chatel. 1 à Fay-les-Marcilly. 1 La Pierre-du-Diable à Palis, 6 rainures. 1 à

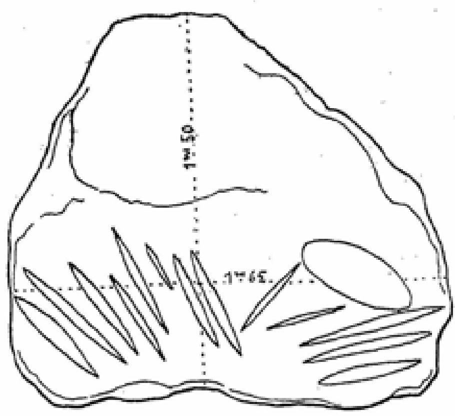


Fig. 3.
Grand polissoir de l'atelier situé à la Forêt, sur la commune de Poligny (Seine-et-Marne). D'après G. Fouju.

Ossey-les-Trois-Maisons, 12 rainures et 4 cuvettes, actuellement au Musée de Troyes.

YONNE. — 1 à Courgenay. 2 à Flacy, en grès, l'un (1) porte

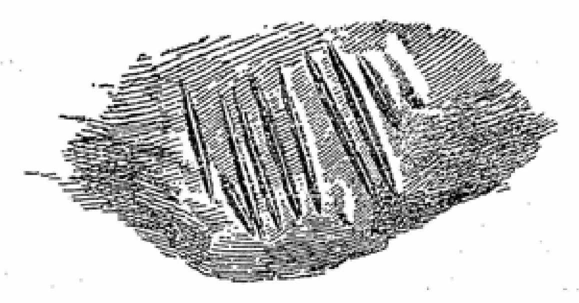


Fig. 4.
Polissoir de la Charmille (Seine-et-Oise). Dessin de E. Boursier.

5 belles rainures. 2 à Cérilly, La Pierre-aux-Sabres ou Pierre-aux-Fées ; le plus grand porte 11 rainures fort longues, la partie supérieure fut cassée en 3 morceaux et transportée à

(1) Lhotte : *Afas*, 1894, p. 768, fig.

Paris au Musée Carnavalet, sur l'initiative de Belgrand. 1 à Villefranche Saint-Phal. 1 à Champigny d'après l'Inventaire de 1880.

Seine-et-Marne. — Sur la rive droite du Lunain entre

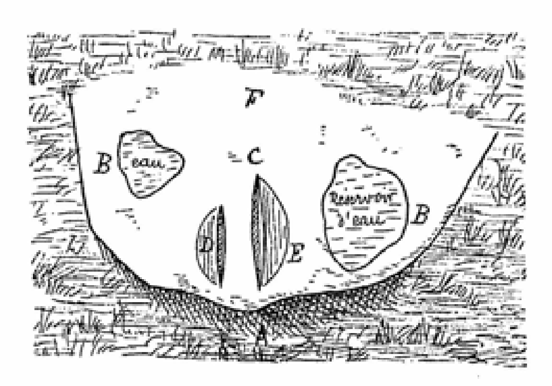


Fig 5.
Polissoir de la Guigneraye (Seine-et-Oise). D'après G. Fouju.

Lorrez-le-Bocage et Nanteau, sur une longueur de 5 kilomètres, Armand Viré (1) a reconnu 27 polissoirs : 3 au-dessus du hameau des Gros-Ormes ; 7 dans les pentes de la « Forêt

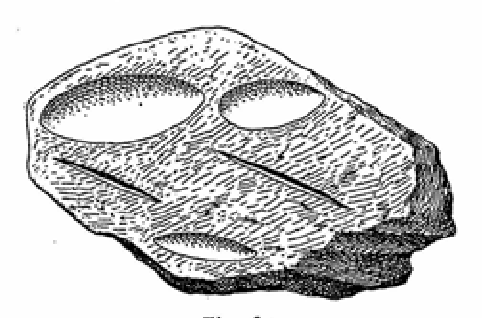


Fig. 6.
Polissoir de Maingournois (Eure-et-Loir). Dessin de A. de Mortillet.

Noire » entre les Gros Ormes et Tesnières ; 11 près du chemin des Tesnières à la Noue-Blondeau, sur le bord du plateau ; 1 à la Roche-au-Diable, 4 rainures, au bas de Tesnières dans les prés ; 1 entre la Noue-Blondeau et le menhir de Pierre-Frite ;

(1) A. Viré : *Bulletins Société d'Anthropologie, Paris*, 1897, p. 262.

2 au bas des Ortures ; 1 au-dessus des Ortures. Le nombre de rainures varie de 1 à 15. 11 polissoirs au Gué de Beaumoulin, près Souppes (fig. 2). 10 polissoirs environ à Poligny, le plus important a 13 rainures et une cuvette. (fig. 3). 1 beau polissoir, placé sur la tombe d'Edmond Doigneau à Nemours, a été trouvé, m'a-t-on dit, près du dolmen de Rumont. 1 polissoir portatif à Saint-Mamès, une longue rainure et une cuvette. 1 au bois de Laveau à l'extrémité de la vallée de Fay, 11 rainures. 1 polissoir à Ocquerre, cuvettes.

Seine. — 1 beau polissoir portatif en grès, une cuvette et 5 rainures, trouvé en 1860 à la Varenne-Saint-Hilaire, par L. Leguay.



Fig. 7.
Polissoir du Bois de la Louvetterie, près Bonneval (Eure-et-Loir).
Photographie de G. Foujn.

Seine-et-Oise. — 1 polissoir au chantier des Grosses-Roches, près Montlhéry, actuellement au pied de la tour. 1 portatif en grès lustré trouvé par Roujou, à Villeneuve Saint-Georges, en 1862 1 dans les bois de la Charmille, à Souzy-la-Briche, 10 rainures et 3 cuvettes (fig. 4). 1 au bois de la Guigneraye, 2 rainures et 1 cuvette (fig. 5). 1 à Villemartin, 5 rainures et 10 cuvettes. 1 au bois de la Briche. Ces trois derniers signalés par G. Courty. 1 lieu dit Artondu, à Boissy-la-Ri-

vière, 2 rainures et 2 cuvettes. 1 à Buno-Bonnevaux. 1 lieu dit les Jalots, aux Granges-le-Roi. 1 à Saint-Chéron. 1 à Santeuil. 1 à Hédouville (1), détruit vers 1893, portait 7 à 8 rainures ou cuvettes.

OISE. — 1 polissoir trouvé près de Senlis par de Caix de Saint-Aymour. 1 portatif signalé par l'abbé Barret, à Epineuse, rainures d'un côté et cuvette du coté opposé.

EURE. — 1 polissoir à Marcilly-sur-Eure, 1 cuvette.

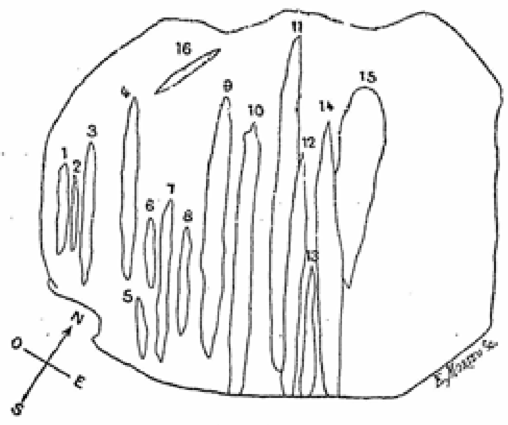


Fig. 8.

Polissoir appelé Pierre-de-St-Martin, à Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche). D'après E. Rivière.

EURE ET-LOIR. — Les monuments mégalithiques, et en particulier les polissoirs de ce département, sont bien connus grâce aux recherches et aux publications de Gustave Fouju. 2 polissoirs à Corancez (2) : Le Puits de St-Martin, 25 rainures et 13 cuvettes ; La Pierre Bure, 4 rainures. La Pierre piquée, entre Houdouenne et Corancez, 3 rainures, au lieu dit Champtier-des-Rigoles, où d'après G. Fouju on a enterré d'autres polissoirs qui gênaient la culture. La Pierre d'Houdouenne, à Vers-les-Chartres, 10 rainures et 4 cuvettes. 1 à Boisvillette. 1 petit à Maingournois, près Maintenon, 3 cuvettes et 2 rainures (fig. 6). 1 au Crot-Allard, près St Denis les-Ponts, transporté au Musée de Châteaudun 1 au bois de l'Isle, près

(1) Denise : *L'Homme préhistorique*, 1905, p. 97.
(2) G. Fouju : *L'Homme préhistorique*, 1908, p. 201, fig.

Bonneval, 5 rainures et 7 cuvettes. 1 à Bouville, 3 rainures et plusieurs cuvettes. La Pierre-de-St-Martin, au hameau de La Chenardière, et 8 polissoirs groupés près du hameau de Pontault, commune de Nottonville. Le Puits-de-St-Martin et un fragment de polissoir au nord de la commune de Civry. 1 près de Thuy. 1 au bois de La Louvetterie, près Bonneval, 6 rainures et 2 belles cuvettes (fig. 7). 3 à Montboissier (1), dont un à 9 rainures et 6 cuvettes. La Griffe-du-Diable, grand polissoir à Courtalain. 3 dans la forêt de Dreux, un portant plusieurs rainures et cuvettes est dans la collection Lanctin. 1 fragment en grès à Rouvres, près Dreux, 5 rainures et des traces de cuvettes, transporté au Musée de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Seine-Inférieure. Aucun polissoir fixe n'a été signalé dans ce département. Dans un fond de cabane de Campigny, à Blangy, de Morgan a trouvé un polissoir portatif en grès de $0^{m}30$ de long.

Bassins de l'Orne, de la Vire, de la Sée, de la Sélune, de la Rance, du Gourt et du Trieux. — Calvados. — Aucune indication de polissoir.

Orne. — L. Coutil (2) n'a signalé dans ce département qu'un polissoir douteux. C'est un bloc de grès, situé dans un bois de St-Germain d'Aunay, présentant 2 profondes rainures qui se croisent en forme d'X. Le Dr Jousset de Bellesme (3) a fait connaitre plusieurs polissoirs sur des blocs, qui d'après lui feraient partie de dolmens situés à St-Cyr-la-Rosière. 3 au lieu dit la Houssaye, un avec une cuvette et une rainure. les deux autres avec une seule cuvette. 2 au lieu dit la Fontaine, l'un porte 9 rainures, l'autre 5 rainures.

Manche (4). — 1 ? à St-Senier-sous-Avranches. La Pierre-de-Saint-Benoit, polissoir en quartz, 12 rainures et une cuvette, au lieu dit Longue-Touche, à Argouges. La Pierre-St-Martin (5) en quartzite, 1 cuvette et 15 rainures, à St Cyr-du-Bailleul (fig. 8).

(1) G. Fouju : *Bull. Société dunoise d'Archéologie*, 1893, 2 pl. in-4°.
(2) L. Coutil : *Monuments mégalithiques de l'Orne*, Afas, 1895.
(3) Dr Jousset de Bellesme : *Congrès préhistorique, Vannes*. 1906, p. 423, fig.
(4) L. Coutil : *Inventaire des monuments mégalithiques de la Manche.*
(5) E. Rivière : *Afas*. 1894, p. 705, fig.

Cotes-du-Nord. — De la Chenelière a indiqué 2 polissoirs dans l'arrondissement de Lannion.

Bassins de l'Elorn, de l'Aulne, de l'Odet, de l'Ellé, du Blavet et de la Vilaine. — Finistère. — H. Le Carguet (1) a signalé un bloc, sur la colline de Roz Criben, portant des cuvettes et des rainures.

Morbihan. — 1 polissoir à Moustoirac, d'après l'Inventaire de 1880.

Ille et-Vilaine. — 3 polissoirs signalés par P. Bézier (2).

Bassin de la Loire. — Aucune indication de grand polissoir dans les départements de : Haute-Loire, Loire, Allier, Loire-Inférieure, Loiret.

Puy-de-Dome. — « Dans son ouvrage sur la période néolithique M. Déchelette a cité pour le Puy de-Dôme les polissoirs de Gergat que nous ne savons où placer (il s'agit peut-être de Gerzat) et de St-Genest Champanelle (canton et arrondissement de Clermont) que M. le D[r] Charvilhat n'a pu trouver, malgré de sérieuses recherches (3) ».

Nièvre. — J. de Saint-Venant a signalé dans sa collection 2 polissoirs portatifs à double face, l'un de Nevers, l'autre de Lugny-Champagne.

Creuse. — 1 grand polissoir en granite portant 2 rainures et 3 cuvettes a été décrit par de Cessac (4). Il est situé au milieu de l'enceinte du Puy-de-Gaudy, à Sainte-Feyre-le-Guéretois.

Indre. - Ludovic Martinet (5) a indiqué à Châtillon-sur-Indre : 1° un énorme bloc de grès sillonné de stries larges et peu profondes, qui semble avoir servi de polissoir ; 2° un bloc de grès avec 3 cuvettes.

(1) H. Le Carguet : *Meules et molettes préhistoriques, gauloises et romaines trouvées dans le cap Sizun-Lebraou.*

(2) P. Bézier : *Inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine*, 1883. Supp. 1886.

(3) L. Coutil : *L'Homme préhistorique*, 1909, p. 167.

(4) De Cessac : *Revue archéologique*, 1881.

(5) Ludovic Martinet : *Monuments préhistoriques du Berry.*

LOIR-ET-CHER. — J. de Saint-Venant dans son Inventaire (1) indique 51 polissoirs dans ce département :

18 polissoirs dans 12 communes de l'arrondissement de Blois. — 31 polissoirs dans 20 communes de l'arrondissement de Vendôme. — 2 polissoirs dans 2 communes de l'arrondissement de Romorantin.

Nous pouvons citer : 2 polissoirs découverts par H. de la Vallière aux environs de Montrichard, l'un porte 12 rainures, l'autre 4. 1 à Fougères-sur-Bièvre. 1 à Monthon-sur-Bièvre. 2 en poudingue à Villiers-Faux (2) : l'un la Pierre-Sorcière porte 3 rainures, l'autre une cuvette. 1 à Villerable. 1 portatif à St-Avit-au-Perche, 2 rainures et une cuvette peu apparente. 1 portatif en grès, poids 5 kilogrammes, avec cuvette sur les 2 faces opposées, à Baillou (Coll. J. Alexandre). 1 portatif (2), poids 160 kilogrammes, 3 rainures et 3 petites cuvettes sur une face, 3 rainures et une cuvette sur l'autre face, à Choue. 1 portatif, rainures sur 2 côtés, à Oigny. 2 à Souday (3) : l'un au Champ-Cadet, 8 rainures, l'autre trouvé dans les fondations d'une maison. Ils ont été placés devant l'église de Souday. 1 en poudingue quartzeux. à Mondoubleau (2), 1 cuvette et 8 rainures, transporté au Musée de Vendôme. 1 en grès, La Pierre Cochée (2), à Droué, 25 rainures. 1 portatif en silex (4), au manoir de La Fontenelle, 5 rainures sur un côté, large cuvette et 3 rainures peu profondes sur l'autre. 1 en grès (2) au pied du dolmen d'Huisseau-en-Beauce, 3 rainures et 2 cuvettes. 1 fragment en grès (2) à Huisseau en-Beauce, 3 rainures. 1 à Nourray. 1 fragment en poudingue siliceux (2) à Fontaine-en-Beauce, 9 rainures.

HAUTE-VIENNE (5). — 1 à Azat-le-Riz. 1 à Beaureil, commune de Boisseuil. 1 à Montbrun, commune de Dournazac. 1 à Gorre. 1 à La Séjette. 1 à Moulin-Paute, commune de

(1) J. de Saint-Venant : *Bull. Société préhistorique de France*, 1904, p. 162. fig.

(2) Launay : *Dolmens et polissoirs du Vendomois*, Sorbonne, 1868, 2 pl.

(3) J. Alexandre : *Bull. Société archéologique du Vendomois*, 2e trim. 1904, p. 88.

(4) J. Alexandre : *Bull. Société archéologique du Vendomois*, 3e trim. 1903, p. 191, fig.

(5) A. Masfrand : *Inventaire* (*Bull. Société des amis des sciences et arts de Rochechouart*, 1903, p. 18 et 291.

Pressignac. 1 en quartz à Cramaud. 1 en granite à St-Léger-Magnazeix,

Vienne. — 1 en quartz, à St-Ustre, 14 rainures. 1 en quartz, aux Grifardières, à Ingrande, 7 rainures.

Indre-et-Loire. — 1 polissoir fixe à Ferrière-Larçon. 1 à La Haye Descartes. Une vingtaine, au moins, de polissoirs portatifs, en grès, en quartzite et surtout en silex, au Grand-Pressigny ou dans les environs.

Maine et-Loire, — 1 en grès, 2 rainures, ferme de la Motte à Pontigné. 1 portatif en grès, landes d'Escouflant, une rainure, transporté au Musée d'Angers. 3 en granite, à la ferme du Carteron, à Cerqueux-le-Maulévrier : 1 à 5 rainures et

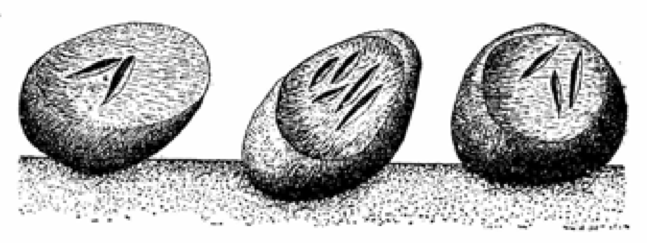


Fig. 9. Fig. 10. Fig. 11.
Polissoirs des environs de Cholet (Maine-et-Loire). D'après le Dr Atgier.

une grande cuvette, et 1 à 3 rainures (fig. 10 et 11). Les 2 ont été transportés au Musée d'Angers. 1 avec cuvettes et rainures est actuellement au Musée de Cholet. 1 à Doué, 27 rainures.

Sarthe. — 1 polissoir trouvé à Mamers.

Mayenne. — La Pierre-St-Guillaume (1), bloc de grès portant 7 rainures et 3 cuvettes près de la ferme de la Bertellière, à Montenay. E. Moreau a signalé plusieurs polissoirs sur les plateaux au-dessus des grottes des deux rives de l'Erve, à Thorigné-en-Charnie.

Bassins du Lay, de la Sèvre-Niortaise, de la Charente et de la Seudre. — Vendée. 2 polissoirs à Pouzauges. 1 en grès lustré à

(1) Emile Moreau : *Documents (Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, T. 1, 1878-79).

St-Cyr en-Talmondois. 1 à Rochetrejoux. 1 (1) près de la ferme de Brelaudière, à Aiguillon-sur-Vie, 11 rainures. 1 (2) à St-Vincent-sur-Jard.

Deux-Sèvres. — D'après Georges Béraud les polissoirs, tous en granite ou syénite, seraient assez nombreux dans ce département. Il y en aurait une vingtaine au moins. 2 polissoirs à Pamproux. 1 en granite. 1 cuvette et une rainure, au Plessis, commune de St-Aubin de-Baubigné.

Charente (3). — 1 polissoir, le Gros-Chail, cuvettes et rainures, à La Chèvrerie, actuellement à Angoulême. 1 à Entre-Roche 1 à Isle-d'Espagnac. 1 à Pressignac.

Bassin de la Garonne. — Aucune indication pour la Haute-Garonne, l'Ariège, le Tarn, le Tarn et-Garonne, l'Aveyron, la Lozère, le Cantal, le Lot et le Lot-et-Garonne.

Gers. – Ludovic Mazéret (3) a décrit un bloc de grès, à peu près carré de 0m70 environ, découvert à Pellehaut, qui présente une cuvette de polissage.

Dordogne. — Testut a signalé une quarantaine de polissoirs, la plupart portatifs, dans ce département : 16 entiers, dont 4 au Musée de Périgueux ; 29 fragments, dont 20 au Musée de Périgueux. On a aussi indiqué 1 polissoir à Douville et 1 à Saint-Cyprien.

Corrèze. — 1 grand polissoir en granite à Seilhac.

Gironde. — 1 polissoir portatif à Falfas, commune de Bayon (Coll. de Chasteigner). 1 polissoir ? aux carrières de Bordeaux,

Bassin de l'Adour. — Des trois départements suivants : Hautes Pyrénées, Basses-Pyrénées et Landes, ce dernier a seul été signalé comme ayant un polissoir à Nerbis ?

Bassin du Rhône. — Il n'a été signalé que quelques rares polissoirs dans les départements faisant partie du bassin du Rhône. Je ne connais aucune indication pour 12 départements : Jura, Doubs, Ain, Haute-Savoie, Rhône, Isère, Drôme,

(1) Dr M. Baudouin : *Bull. Société d'Anthropologie*, Paris, 1902, p. 182, fig. — *Congrès préhistorique de France*, 1904.

(2) G. Chauvet : *Polissoirs de la Charente* (*Bull. Société archéologique de la Charente*, 1882).

(3) Ludovic Mazéret : *L'Homme préhistorique*, 1905, p. 245.

Gard, Vaucluse, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône.

HAUTE-SAONE. — Achille Bouillerot, en 1875, a indiqué un grès brisé, situé sur la Roche-de Morey, qui paraissait avoir été un polissoir ?

COTE-D'OR. — Un certain nombre de polissoirs ont été découverts au camp de Chassey, mais ils sont de très petites dimensions. Je ne les comprends pas dans le total de cet inventaire.

SAONE-ET LOIRE. — L'Inventaire de 1880 porte 2 polissoirs à Crèches, et 1 à Montceau-les-Mines. E. Chantre et C. Savoye (1), dans leur répertoire palethnologique, ne parlent pas des deux polissoirs signalés à Crèches, et indiquent des polissoirs en grès à la station néolithique du Champ Semart, à Montceau-les-Mines.

SAVOIE. — Florimond Truchet (2) a décrit, parmi des blocs erratiques et quelques pierres à bassins qui se trouvent sur le plateau de Comborsière, entre Fontecouverte et St-Jean de-Maurienne, un grès anthracifère qui a servi de polissoir. Il présente 16 rainures en sens divers.

ARDÈCHE. — La Pierre-du-Couteau, à St-Maurice-d'Ibie, a été indiquée comme polissoir par J. Ollier de Marichard (3).

Dans les départements suivants : Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Var et Alpes-Maritimes, faisant partie des bassins secondaires du versant de la Méditerranée, l'existence de polissoirs fixes ou de grands polissoirs portatifs n'a pas été signalée, à ma connaissance.

Résumé. — L'Inventaire des monuments mégalithiques de France, publié dans les Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, en 1880, porte 57 polissoirs situés dans 18 départements.

J. Déchelette, dans son très bon Manuel d'Archéologie préhistorique, indique 250 polissoirs répartis dans 29 départements.

Dans le présent inventaire, j'arrive au total de 332 polissoirs

(1) E. Chantre et C. Savoye : *Afas*, 1902.
(2) Florimond Truchet : *Revue Savoisienne*, 1880, p. 105.
(3) J. Ollier de Marichard : *Monuments mégalithiques du Vivarais*, 1882

fixes ou portatifs (non compris les tout petits, dits polissoirs à main), plus 9 douteux, répartis dans 43 départements. Je n'ai pas compris non plus une vingtaine de polissoirs indiqués, par G. Béraud, dans les Deux-Sèvres, et plusieurs situés dans la Mayenne, d'après E. Moreau.

Ce nombre est certainement bien inférieur à ce qu'il devrait être. Beaucoup de polissoirs ont sûrement été brisés, sans attirer l'attention de leurs destructeurs. De plus un grand nombre de polissoirs restent, très probablement, encore à découvrir, surtout dans les régions où les grès sont nombreux ; cachés au milieu des broussailles, recouverts souvent d'une épaisse couche de mousse, ils ne diffèrent en rien, à première vue, des autres blocs qui les environnent. Le hasard et mieux encore les recherches patientes des chercheurs actifs peuvent seules les faire découvrir. Les résultats obtenus par A. Viré, aux environs de Lorrez-le Bocage, le prouvent suffisamment.

Les parties sud, sud-est et est de la France sont particulièrement pauvres en polissoirs. On peut expliquer l'absence de cet instrument de travail, par ce fait que dans certains départements, la Drôme et le Gard par exemple, la plus grande partie des nombreuses haches polies qu'on y rencontre sont en roches étrangères au pays. Elles ont été importées toutes faites.

Il n'en est pas de même dans d'autres départements, l'Oise entre autres, où les polissoirs sont très rares et les ateliers néolithiques très nombreux et très riches en ébauches d'instruments et en haches polies. A l'atelier d'Hodenc-en-Bray, décrit par G. Stalin (1), la plupart des haches sont polies ; cependant, bien que les grès ne manquent pas dans la région, aucune trace de polissoirs n'a jusqu'ici été relevée. La Seine-Inférieure a donné de nombreuses haches polies ou ébauchées en silex, et les polissoirs fixes n'ont pas été signalés dans ce département.

Je ne connais pas de polissoirs dans la Loire-Inférieure, où l'on a recueilli beaucoup de haches polies, surtout en diorite, roche du pays, qui paraissent avoir été fabriquées sur place.

D'après les matériaux que nous possédons, il ne semble pas y avoir de rapport direct entre la répartition des ateliers de

(1) G. Stalin : *Mémoires Société Académique de l'Oise*, T. XVIII, 1902, 2e partie.

taille d'ébauches d'instruments en silex néolithiques, la présence de nombreuses haches polies, et les polissoirs. La division du travail était d'usage pendant la période de la pierre polie, cela est un fait prouvé. Les régions riches en polissoirs devaient produire beaucoup d'instruments qui étaient ensuite l'objet de commerce et d'échange.

Je prie les palethnologues de bien vouloir m'indiquer les erreurs et omissions qu'ils auront constatées dans cet inventaire, très sommaire et évidemment bien incomplet.

Les Dolmens de la Haute-Vienne

Par **MARTIAL IMBERT**

(*Suite*) (1)

Cromac. — Hameau de *Mérigot*, à 600 m. Nord-Est, au point le plus élevé du champ de M. Aubrun Jean, habitant à Soulignac. Vu la difficulté de trouver ce monument enfoui dans les ronces, nous ajoutons les indications données par M. de Beaufort : « Le monument porte dans le pays le nom de *Pierre à la Marte*, on le voit dans un champ appelé les *Redondes*, à droite du chemin qui de Mérigot va à la brande de Coury ». Lors d'un voyage fait à Cromac pour étudier ce dolmen, nous éprouvâmes les plus grandes difficultés pour le trouver ; pas une des personnes que nous vîmes dans le village ne le connaissait. Un cultivateur instruit nous déclara ne l'avoir jamais vu bien qu'habitant le pays depuis 15 ans. Mais ayant en main les indications de M. de Beaufort, et certain que cet archéologue l'avait vu (il en donne un croquis) nous persistâmes malgré toutes les dénégations, et sur de nouvelles indications nous le trouvâmes absolument enfoui sous les ronces et les fougères. Nous ne rapportons ces détails que pour rappeler aux chercheurs qu'il ne faut pas s'en tenir aux premières déclarations des habitants à qui on demande des renseignements sur un monument cherché.

Les habitants sont de très bonne foi, mais « ces grosses pierres » ne les intéressent pas ; les légendes se perdent et on ne parle plus de la pierre légendaire. A Cromac on ne se souvient plus du surnom de pierre à la Marte que ce dolmen portait il y a 60 ans, quand M. de Beaufort le visita.

Les supports, encore debouts à cette époque, sont renversés et la table a été abîmée. L'auteur que nous venons de nommer le décrit ainsi : « C'est un des plus petits dolmens et des plus épais du pays : formé d'un bloc de gneiss passant au schiste noirâtre très dur, de la forme d'un triangle rectangle dont les angles aigus seraient brisés ; les deux faces sont assez planes. Cette pierre longue de 2 m. 05, large de 2 m. et épaisse

(1) Voir : *L'Homme préhistorique*, 1908, p. 161.

d'un mètre, est supportée par trois morceaux de la même roche, qui est celle du lieu. Un des supports très large s'avance au dehors ; tous les trois n'y touchent que par une très petite surface.

« En 1817, des gens du voisinage, voulant bâtir, ont enlevé, au moyen de coins, les deux tiers de la table, qu'ils ont en même temps fait baisser en couchant en partie ses supports. »

La face regardant l'ouest est assez régulière, mais sur ce

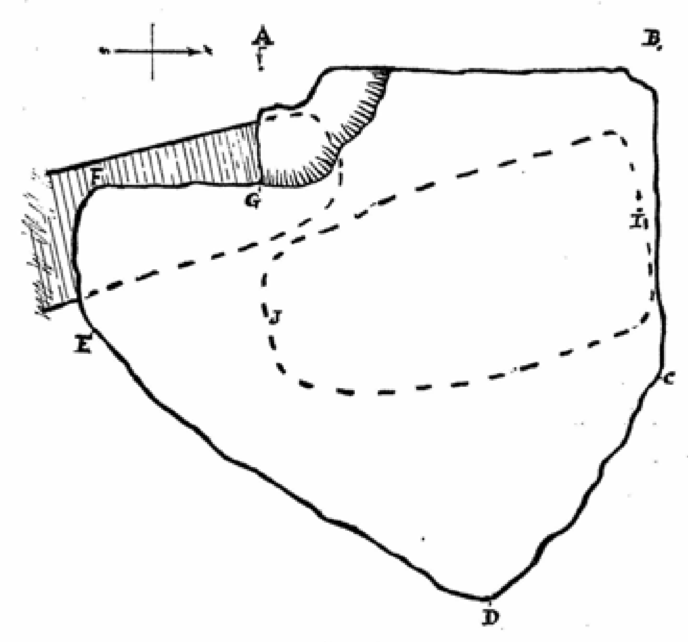


Fig. 12.

Plan du dolmen de Cromac (Haute-Vienne). Tour de la table : 7 m. 30.

point la table ne mesure que 40 c. d'épaisseur ; un énorme éclat la déforme au point *A* (Fig. 12). C'est une des traces laissées par les démolisseurs de 1817 dont parle de Beaufort.

Orientation. – La face ouest semble être l'ancienne entrée du monument.

Nature. — Roche locale, granite schistoïde.

Nombre des supports. — De Beaufort en mentionne 3, nous

n'en avons trouvé que deux ; l'un marqué *I J* sur notre plan mesure 1m.50 de long sur 0m.80 de large.

L'autre en partie enfoui et en partie visible en dehors de la table est plus étroit que le précédent.

Table et dimensions. — Une seule dalle de recouvrement. Cette dalle mesure encore malgré ses mutilations : de *A* à *B* 1m.50 c., de *B* à *C* 1m.20 c., de *C* à *D* 1m.10 c., de *D* à *E* 1m.90 c., de *E* à *F* 0,50 c., de *F* à *G* 0,65 c. et de *G* au point *A* 0,45 c., soit donc plus de 7 m. de tour.

Légende. — On comprend que l'indifférence dans laquelle vivent les habitants du pays à l'égard de ce petit monument a fait disparaître les légendes qui pouvaient autrefois exister sur lui, car son ancienne désignation de *Pierre à la Marte* rappelle le souvenir des fées. Le nom de Marte se rapportant à ces êtres mythiques.

Bibliographie. — De Beaufort : *Recherches archéologiques sur les environs de Saint-Benoit du Sault.* Mém. Soc. antiq. de l'Ouest, Poitiers, 1851, T. XVIII. (Cote Bib. nationale *L* 18, C. 100, une vue et un plan du dolmen.)

— M. l'abbé Lecler : 1865. *Monuments druidiques*, etc., et *Dict. arch. de la Gaule*, 1875.

— L'inventaire de 1880 le mentionne.

— M. Drouault l'indique également. Bull. Soc. arch. Limousin, 1904-5.

La Croix. — Lieu dit *Montaumart.*

Des détails incomplets sur le plan de ce dolmen nous forcent à modifier l'ordre alphabétique en ce qui le concerne, nous le publierons prochainement.

Eybouleuf. — Hameau de *Pouyol* à 200 m. au nord du village. Il est sur la droite de la route d'Eybouleuf à St-Léonard, visible de cette route. Dans un champ cultivé appartenant au sieur Redon habitant Pouyol (Fig. 13).

Il a été désigné sous les noms de la *Croix-Ferrée*, de *Veyvialle*, de *Masrévéry*. Ces noms désignent des localités circonvoisines dont l'une la *Croix-Ferrée* est à 2 k. et demi au sud ; Masrévéry est à 1300 m. au nord et Veyvialle à près d'un kilomètre.

Orientation. — Difficile à préciser, les supports étant ren-

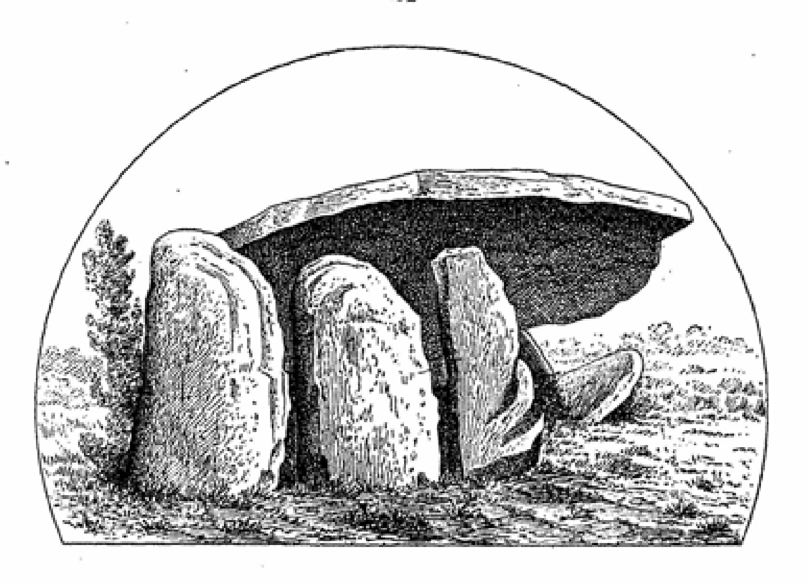


Fig. 13.
Dolmen de Pouyol (Haute-Vienne). Vue prise du Nord.

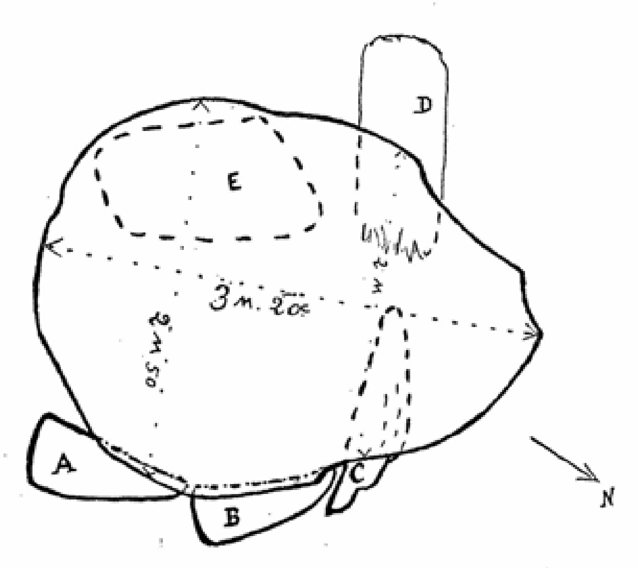


Fig. 14.
Dolmen de Pouyol. Plan et contour de la table.

versés sur un des côtés, les autres décrivant un arc de cercle. L'axe de la dalle est orienté Sud-Est.

Nature. — En granite du pays.

Supports, nombre et dimensions. — On voit encore cinq supports, dont trois debout, 1 penché à l'intérieur et un couché sur le sol (Fig. 14).

Le premier support *A* a 1m.70 c. de hauteur visible, sur 0m.85 c. de largeur à l'intérieur, sa plus grande épaisseur est de 0,35 c.

Le deuxième support *B* a une hauteur de 1m.63 c. au-dessus du sol, une largeur de 0,70 c. à l'intérieur et 0,81 c. à l'extérieur.

Le troisième support *C* donne 1m.60 c. de haut sur 1m.20 c. de largeur extérieure.

Le support penché *E* a 1m.50 de long et celui qui est couché 1m.50.

Ces supports sont d'une longueur au-dessus de la moyenne pour les dolmens limousins.

Table. — La grande dalle de recouvrement mesure 3m.20 sur 2m.50 dans sa plus grande largeur, au premier quart de sa longueur, et 2m. seulement vers le troisième quart. Elle a un peu la forme d'une amande ; le croquis pris sur place évoque l'idée d'un « coup-de-poing chelléen ».

Dallage. — M. l'abbé Lecler parle d'un dallage du dolmen encore en place. Nous avons vu de nombreuses pierres plates amoncelées contre les supports qui peuvent avoir servi à ce dallage. Mais le monument étant encombré de débris de bois, de feuilles, de pierres, de ronces, il a été impossible de s'en rendre compte.

Légendes. — Les légendes suivantes ne semblent pas très anciennes. La première est commune à un certain nombre de dolmens.

« Ces pierres ont été mises là par « la Vierge » qui portait la grosse sur sa tête et les autres dans son tablier ; c'était pour construire le clocher de Saint-Léonard. »

Autre légende : « Jésus-Christ » avait mis la table de pierre pour dîner avec ses apôtres. »

Bibliographie. — Ce dolmen est connu depuis longtemps.

— Allou. *Descript. des monuments de la Haute-Vienne*, 1821, p. 274.

— Maurice Ardant. *Itinéraire de l'archéologue dans la Haute-Vienne.* (*Nouvelles éphémérides*, 1837, au mot La Croix-Ferrée.)

— L'abbé Lecler. *Dict. arch. de la Gaule*, 1875, p. 386, qui en donne les dimensions.

— Fiches de la Commission des monuments mégalithiques.

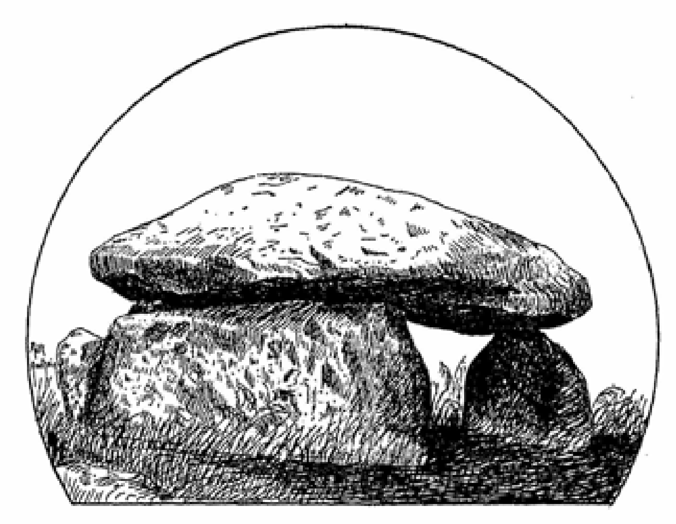


Fig. 15.

Dolmen de Peux-de-la-Tache (Haute-Vienne). Vue prise du Sud-Ouest.

— Inventaire de 1880.

— Géographie Joanne, Haute-Vienne.

— Imbert. *Les anciennes populations de l'ouest du plateau central*, 1890, p. 32.

Javerdat. — Village de *Rouffignac*, dans un champ du sieur Nouguier père, du dit village.

Ce monument est décrit sommairement par M. Anfos Martin dans le *Bull. Soc. arch de Bellac*, nº 1, 1907, p. 25.

Nous ne mentionnons ce dolmen que pour l'ordre alphabétique. Nous nous proposons de l'étudier sur place, d'en lever le plan pour le publier à la suite.

Mailhac. — Village de *Peux-de-la-Tache*, bois de *Bouéry*. Les hameaux de l'Affet et de Peux de-la-Tache sont les localités les plus rapprochées du monument,lequel est près d'un chemin allant de l'Affet à Montbrugnaud ; le bois est limité par le chemin. C'est dans l'angle est du bois touchant le chemin et à une centaine de mètres de la lisière qu'il est situé. Il est au centre d'une petite clairière. On le désigne dans le pays sous le nom de *la Pierre aux Fées* ou sous celui de *la Pierre Levée* (Fig. 15).

Propriété des héritiers Garnier, ancien préfet.

Orientation. — La chambre et la dalle de couverture presque circulaires rendent difficile une orientation précise.

Nature. — Granite.

Supports, nombre et dimensions. — Cinq supports debout, le monument est en bon état (Fig. 16).

Le grand support sud mesure 2m.90 c. de largeur et 1m.30 en hauteur visible. Nous ignorons à quelle profondeur il s'enfonce dans le sol.

Le support ouest, le plus petit de tous, ne mesure que 1 m. 05 c. de large. Les trois autres ont chacun 1m.25 de largeur.

Les vides séparant les supports sont, en allant de gauche à droite et en partant du grand support, de 0,15 c. 0,80c., 0,25c., 1m.25 c., 1m.45 c.

La largeur des supports égale 7m.70c. et les vides 3m.90c., soit plus de 11 mètres pour la circonférence de la chambre.

Table. — La table de recouvrement est de forme presque circulaire, le plus grand diamètre a 4m.65 c. et le plus petit 3m.80 c., elle mesure près de 13m. de tour. Bombée vers le milieu comme une carapace de tortue, elle atteint au centre un mètre d'épaisseur (Fig 17).

Au milieu de la chambre la hauteur entre la table et le sol atteint 1m.45 c.

Cupules. — La table de recouvrement porte à sa partie supérieure de nombreuses cupules. Ayant parlé à un des anciens habitants du pays de ces cupules, il nous affirma qu'elles avaient été faites par les gamins en gardant les moutons, et il se rappelait avoir fait lui-même de ces trous avec des poinçons ou des clous.

Il y a une quarantaine de trous coniques de quelques cen-

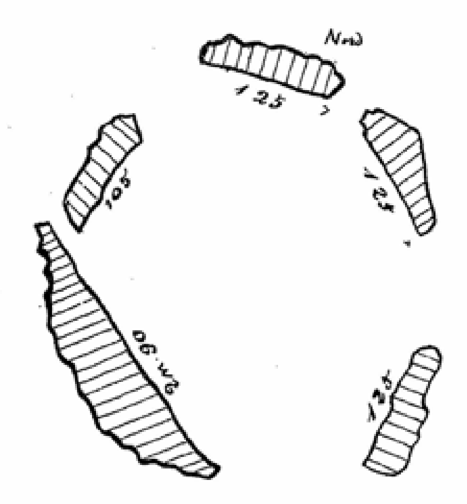


Fig. 16.
Dolmen du Peux-de-la-Tache. Plan de la chambre.

timètres de diamètre et d'une profondeur de deux ou trois centimètres. La plus grande partie semble bien mo-

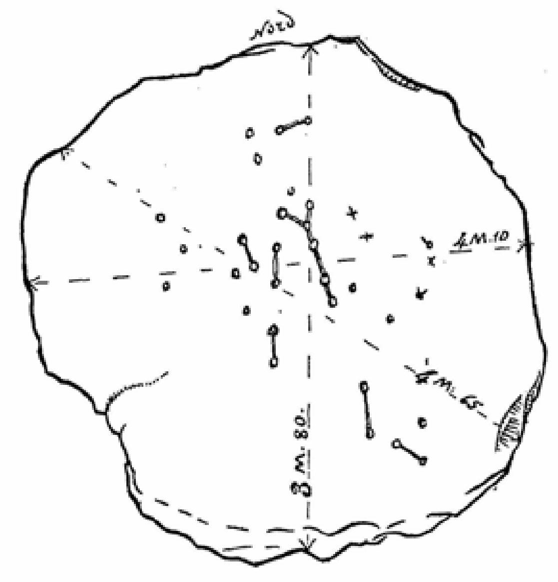


Fig. 17.
Dolmen du Peux-de-la-Tache. Table de recouvrement portant des cupules.

derne, mais un certain nombre de ces creux paraissent fort anciens et sont presque effacés. On peut donc se demander si des cupules anciennes n'existaient pas, et si les enfants en voyant ces trous, dont ils ne comprenaient pas l'origine, n'ont pas été incités par leur naturel esprit d'imitation à en faire de semblables. C'est ce qui nous semble être la vérité, car nous avons affaire à un granite fort dur et qu'on ne grave pas aisément avec « un clou ». Parfois des rainures vont d'une cupule à l'autre formant des groupes liés, il y en a six dans ce cas. Un groupe de six trous se trouve former comme un long Y. Un chercheur de *sciences occultes* pourrait y voir l'image de diverses constellations, mais un archéologue qui relève des faits n'a pas à se préoccuper de ce que l'imagination veut y trouver.

Nous avons indiqué sur notre dessin les cupules qui ont la même patine que la pierre et qui semblent avoir été plus grandes, effacées qu'elles sont par les pieds des visiteurs.

Légende. — Ce dolmen fut dressé par quatre fées : il y en avait une qui tenait la grande dalle sur sa tête, elle dit : «Avec l'aide de Dieu j'arriverai à la dresser » ; la fée qui avait la plus petite pierre ayant dit : « Je n'ai point besoin de l'aide de Dieu», ne put parvenir à dresser la sienne.

C'est une pierre, sans doute un ancien support, qui se voit à un mètre du monument dont il est ici question.

Bibliographie. — M. Lecler dit, dans l'ouvrage cité, quatre supports debout et deux renversés ; fouillé sans résultat en 1845.

— Inventaire de 1880.

— Le journal *La Nature*, 20 juin 1896, p. 48, en donne une vue prise par M. Cazaux, mais il est porté sous le nom de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

— Le Bulletin de la Société *le Dolmen Club* de Bellac, année 1908, n° 2, en donne une bonne photographie prise sur l'autre face que celle de notre vue.

M. Gabiat, auteur d'un article poétique qui accompagne cette vue, dit que ce dolmen appartient à M. Delafosse.

Mailhac. — Village de *La Vaudelle* « La pierre levée », à 200 m. à l'est de l'étang de Mondon, et à même distance environ au sud est du village. En suivant le sentier qui contourne

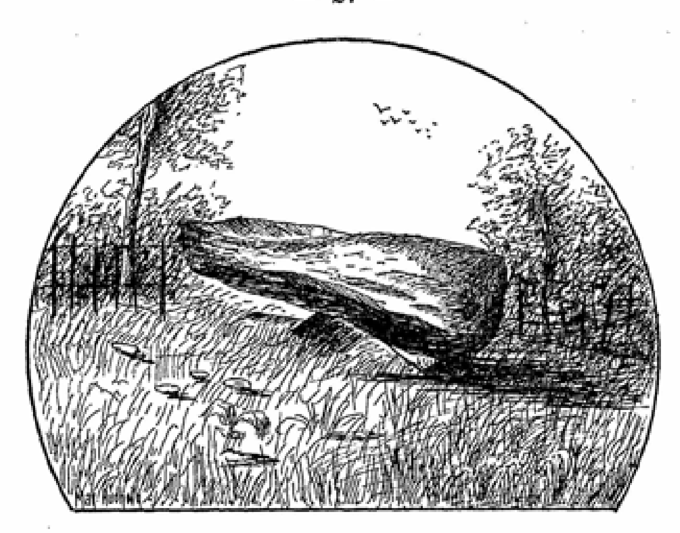


Fig. 18.
Dolmen de la Vaudelle (Haute-Vienne). Vue prise de l'Ouest.

le bord gauche de l'étang, on aperçoit le dolmen qui est au milieu d'une haie (Fig. 18).

Propriété de M. Laville au village de la Croux.

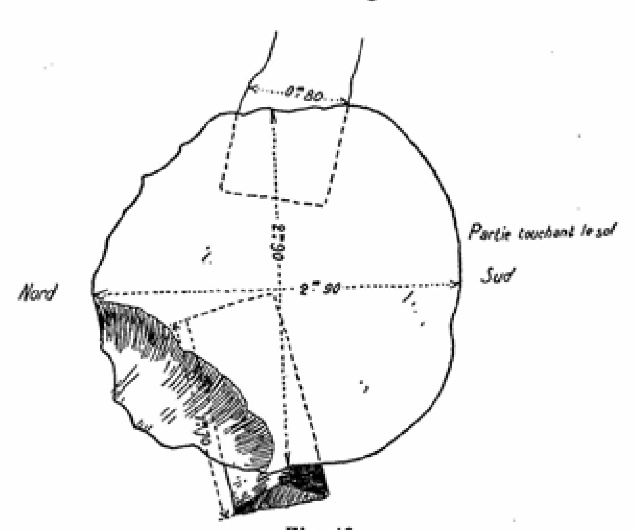


Fig. 19.
Dolmen de la Vaudelle. Plan.

Orientation. — Les supports renversés et la table ronde empêchent de préciser l'orientation, qui semble nord sud.

Nature. – En granite du pays.

Supports. — Deux supports couchés sous la table, ils sont de même longueur, 1m.70 c. chacun, celui de l'est a une largeur de 0,80 (Fig. 19).

Table. — La table mesure du nord au sud 2m. 90 c. et la même longueur de 2m.90 de l'est à l'ouest. Elle est donc ronde si on néglige les petites rugosités de la pierre. Elle a 9m.30 c. de circonférence. Elle est beaucoup plus épaisse d'un côté que de l'autre, ainsi que le montre la vue que nous en donnons.

Bibliographie. — M. Lecler disait en 1876 : « dolmen de Lavaudelle, renversé, trois supports couchés ; un seul soutient à un mètre de haut une table triangulaire de 3 m. sur 2m.87 c. qui s'appuie sur le sol de l'autre côté. »

D'où il résulte que le monument n'était pas complètement ruiné lors de la visite de M. Lecler, puisqu'il a vu un support encore debout, et trois couchés. Nous n'avons, M. Masfrand, président de la Société archéologique de Rochechouart, et moi, trouvé que deux supports engagés sous la table de couverture et qui doivent, sans doute, à cette circonstance de n'avoir pas été enlevés comme les deux autres pour une utilisation quelconque.

Le nom de *Pierre aux Martes* donné par cet auteur à ce dolmen est inconnu des habitants du pays que nous avons consultés ; ce nom évoque le souvenir des fées, il est tombé dans l'oubli avec les légendes qui s'y rapportaient sans doute.

— Inventaire de 1880, qui porte Meilhac pour deux dolmens.

— Masfrand. *Limousin préhistorique*, p. 88.

NOUVELLES

Banquet de la Société Préhistorique

Le jeudi 23 décembre 1909 a eu lieu, au restaurant Foyot, le dîner annuel de la Société Préhistorique de France. La réunion a été présidée par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Nous extrayons du compte-rendu qu'en a donné *Le Temps*, dans son numéro du 25 décembre, les principaux passages :

Une grosse question s'est agitée hier soir au banquet de la Société Préhistorique. La préhistoire, officiellement reconnue comme la science de nos lointaines origines nationales, depuis le jour où M. Dujardin-Beaumetz a remplacé la sous-commission des monuments mégalithiques par une commission des monuments préhistoriques, sera-t-elle ou ne sera-t-elle pas définitivement consacrée par la création d'une chaire de science préhistorique ?

M. Dujardin-Beaumetz n'a pas répondu oui, car c'est une question grave, puisque financière, et dont la solution, évidemment, ne dépend pas de son initiative personnelle ; mais il n'a pas non plus répondu non. Il a même indiqué au docteur Péchadre, député de la Marne, qui lui posait cette question, l'unique moyen de la faire résoudre conformément aux vœux de la Société Préhistorique. Il a invité son interlocuteur à monter à la tribune, lorsque le prochain budget de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sera discuté, et à présenter à ses collègues de la Chambre le vœu formulé par ses collègues et amis de la Société Préhistorique.

Autre question non moins importante. La préhistoire a depuis longtemps ses musées dans les pays scandinaves. En aura-t-elle ou n'en aura-t-elle pas en France ?

A cette seconde question, M. Dujardin-Beaumetz a répondu par un oui très net. Il estime en effet que les peintures des grottes préhistoriques et les gravures sur ivoire ou sur os de nos premiers ancêtres s'imposent à l'attention au même titre que les chefs-d'œuvre sculptés ou peints des grandes époques de l'histoire de l'art. Le métier en est moins varié à coup sûr, mais la recherche du caractère y est égale, et la saveur de ces créations primitives n'est ni moins pénétrante ni moins forte que celle des travaux de l'art moderne.

La préhistoire a donc droit, suivant lui, à un musée spécial dont le premier fonds serait formé par les collections préhistoriques du musée de saint-Germain, où l'art gallo-romain régnerait en maître désormais. Où construirait-on ce nouveau musée, destiné à une croissance

rapide, et qu'enrichiraient, en même temps que les dons et les legs des collectionneurs, les découvertes qui se succèdent sans interruption ? Actuellement, aucun édifice existant ne saurait le recevoir, mais peut-être n'est-il pas défendu d'espérer qu'en attendant une hospitalité définitive dans un musée spécial, les collections préhistoriques en trouvent une temporaire au nouveau musée du Luxembourg.

Inutile d'ajouter, qu'en faisant luire aux yeux des préhistoriens ces espérances relativement fastueuses, M. Dujardin-Beaumetz a suscité parmi eux le plus sincère et le plus vibrant enthousiasme. Son allocution, d'ailleurs émaillée de mots charmants, a été saluée d'applaudissements frénétiques. Accoutumée trop longtemps au dédain, la préhistoire est reconnaissante à qui l'aime et M. Dujardin-Beaumetz s'est acquis des titres indiscutables à sa reconnaissance.

Le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts n'a pas été seul à célébrer cette science de fraiche date et de sujets pourtant si anciens. Quantité de voix éloquentes en ont vanté le pittoresque et célébré l'attrait. Tour à tour, le docteur Adrien Guébhard, le docteur Péchadre, le docteur Baudon et M. Adrien de Mortillet se sont acquittés de cette tâche avec autant d'esprit que de finesse, et rien n'a manqué à cette fête préhistorique, pas même la présence de la femme contemporaine et le charme discret de son sourire.

A la fin du banquet, M. Dujardin-Beaumetz a annoncé la nomination de M. Deydier au grade de Chevalier du Mérite agricole et remis à M. Edmond Hue une plaquette en argent, témoignage de sympathie offert à leur digne et dévoué collègue par ses amis de la Société Préhistorique de France.

Société Préhistorique de France

Le 23 décembre 1909, dans son Assemblée générale annuelle, la Société Préhistorique de France a eu à élire, conformément à ses nouveaux statuts, quinze membres qui, réunis aux cinq membres de droit, M. E. Rivière, président-fondateur, M. A. de Mortillet, président d'honneur, et MM. Ballet, Baudon et Guébhard, les trois derniers présidents sortants, doivent former le Conseil d'Administration de la Société pour l'année 1910.

Ont été nommés : MM. Atgier (Seine-et-Oise), Marcel Baudouin (Paris), H Chapelet (Paris), Léon Coutil (Eure), Chervin (Paris), A. Doigneau (Seine-et-Marne), Louis Giraux (Seine), P. de Gévenchy (Paris), E. Hue (Paris), Martial Imbert (Haute-Vienne), H. Marot (Paris), Henri Martin (Paris), Tabariès de Grandsaignes (Paris), E. Taté (Paris) et Armand Viré (Lot).

A la suite de ce vote, le Conseil a procédé à l'élection du bureau de la Société, qui est ainsi composé : Président, M. le docteur Henri Mar-

tin ; vice-présidents, MM. E. Hue, Atgier et Imbert ; secrétaire général, M. le docteur Marcel Baudouin ; secrétaire, M. P. de Givenchy ; trésorier, M. L. Giraux.

Société d'Antrhopologie de Paris

Dans sa séance du 2 décembre 1909, la Société a nommé son bureau pour l'année 1910. Il se compose de M. Mahoudeau, président ; M. Vinson, 1er vice-président ; M. Paul-Boncour, 2e vice-président ; M. Piéron, secrétaire général adjoint ; MM. Siffre et Laville, secrétaires des séances ; MM. Antony et A. de Mortillet, conservateurs des collections ; M Rabaud, archiviste-bibliothécaire ; M. Lejeune, trésorier.

Ces élections marquent un changement d'orientation, qui peut avoir une heureuse influence sur le développement de la Société La nonréélection de M. Papillault comme secrétaire général adjoint permet d'espérer une plus régulière publication des *Bulletins*.

Vente Bourdot

La vente des collections préhistoriques de J. Bourdot, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, a produit près de 10.000 fr. (exactement 9.952 francs).

Vente Clovis Normand

Du 14 au 17 décembre 1909, a eu lieu à Lille, en l'hôtel des commissaires-priseurs, la vente après décès de la collection de Clovis Normand, architecte à Hesdin. Parmi les objets d'art et d'archéologie de toute nature qui composaient cette collection, se trouvait un peu de préhistorique, représenté par 83 cartons garnis de silex taillés, haches polies, pointes de flèches, etc., et quelques pièces de l'âge du bronze, notamment 4 haches en bronze, dont 2 provenant de Brimeux (Pas-de-Calais).

NÉCROLOGIE

Ernest Prarond

Philippe-Constant-Ernest Prarond, né le 14 mai 1821 à Abbeville, est décédé dans cette ville le 7 novembre 1909. Bien qu'il se soit spécialement occupé de littérature et d'histoire, son nom n'est cependant pas inconnu des palethnologues. Collègue de Boucher de Perthes à la Société d'Emulation d'Abbeville, dont il était en dernier lieu

président d'honneur, Prarond finit, après avoir longtemps douté, par croire et s'intéresser aux découvertes du grand préhistorien. Ce fut même lui qui signala, en 1878, la présence d'instruments en pierre dans les ballastières ouvertes par la Compagnie du chemin de fer du Nord aux champs de Saint-Gilles, près d'Abbeville.

Henry de Morgan

C'est avec un profond chagrin que nous avons appris la mort bien inattendue de notre excellent collègue et ami Henry de Morgan, décédé au château d'Orliénas, dans le Rhône, le 13 novembre dernier, à l'âge de 54 ans.

Fils d'Eugène de Morgan, avec lequel il explora, tout jeune encore, la station du Campigny, et frère de Jacques de Morgan, délégué général du Ministère de l'Instruction publique en Perse, Henry-Charles-Marie-Ferdinand Dieudonné de Morgan habitait depuis longtemps New-York.

Nous n'avons point oublié l'énergique campagne qu'il entreprit en 1884 contre les truquages nombreux dont avait été l'objet la collection d'antiquités chypriotes vendue au Metropolitan Museum of Art de New-York, par L.-P. de Cesnola.

H. de Morgan était rentré depuis peu de temps d'un voyage en Egypte, au cours duquel il avait entrepris des fouilles aussi intéressantes que fructueuses.

Matthaeus Much

Le 17 décembre 1909 est mort, à Vienne (Autriche), dans sa soixante-dix-huitième année, le docteur Matthaeus Much, vice-président de la Société d'Anthropologie de Vienne. Savant modeste et sympathique autant qu'autorisé, le docteur Much a occupé une place importante parmi les fondateurs de la préhistoire autrichienne. On lui doit de nombreux mémoires, toujours intéressants, car il n'était pas de ceux qui savent écrire pour ne rien dire.

Il a également publié quelques ouvrages importants, dont : *L'âge du cuivre en Europe* et un *Atlas* d'archéologie préhistorique et protohistorique, qui a rendu de grands services. Mais le docteur Much fut avant tout un passionné collectionneur. Il savait admirablement recueillir, préparer et conserver les objets les plus endommagés et les plus fragiles. La belle collection qu'il a réunie renferme notamment une très remarquable série de poteries primitives.

Le Gérant : V. Taudou.

Tours. — Imprimerie Paul Bousrez ; J. Allard, Succ^r.

8e Année — N° 2 — Février 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

A propos d'une découverte récente de pétroglyphes néolithiques au pays chartrain

Par G. COURTY

La recherche de pétroglyphes préhistoriques est à peine commencée et il en reste encore beaucoup à explorer et à décrire. Comme ils ne sont pas tous d'un même temps, leur étude ne doit être poursuivie qu'avec beaucoup de méthode.

Les abris sous roche des bords de la Vézère livrent déjà des pétroglyphes paléolithiques. Les ossements à stries cunéiformes de la Dordogne sont, vraisemblablement, des formes de langage écrit ; les parois des grottes de Font de Gaume fournissent aussi leur contingent de grafitti de l'époque des bisons, des mammouths et des rennes.

Pour ma part, je considère les os incisés et les dessins sur parois de grottes comme les vestiges d'une écriture que nous allons successivement retrouver au Mas d'Azil, avec les galets coloriés, au début du néolithique et à la fin de cette période, dans les dolmens.

Aux Eyzies, les plaques d'os et de schiste gravées paraissent être les premières tablettes écrites de nos ancêtres. Le langage écrit y est représenté naïvement et concrètement par des objets qui servaient journellement à la vie des préhistoriques.

Si nous pouvons arriver à comprendre parfois le sens représentatif des objets eux-mêmes, nous n'en saisissons pas jusqu'à présent l'assemblage, car la clé explicative du groupement d'objets hétéroclites ou d'animaux différents nous manque.

Depuis 1901, date de ma découverte dans les environs d'Etampes, de Milly et de Rambouillet, de rochers en grès de Fontainebleau incisés sur les parois de leurs cavités natu-

relles, je me suis vu engagé à donner un avis sur l'ancienneté ou la non ancienneté de ces gravures rupestres. L'étude comparative à laquelle je viens de me livrer relativement aux pétroglyphes en général m'a pleinement confirmé dans l'opinion que j'avais émise dès le principe, à savoir que je me trouvais en Seine-et-Oise avec les rochers incisés en face d'un langage écrit de la période néolithique.

Aussi bien, l'existence d'incisions identiques dans les dolmens de l'Ethiau et de Montsabert (Maine-et-Loire) achevait de lever mon dernier doute scientifique, et ce n'était pas seulement en France, dans les départements de Seine et-

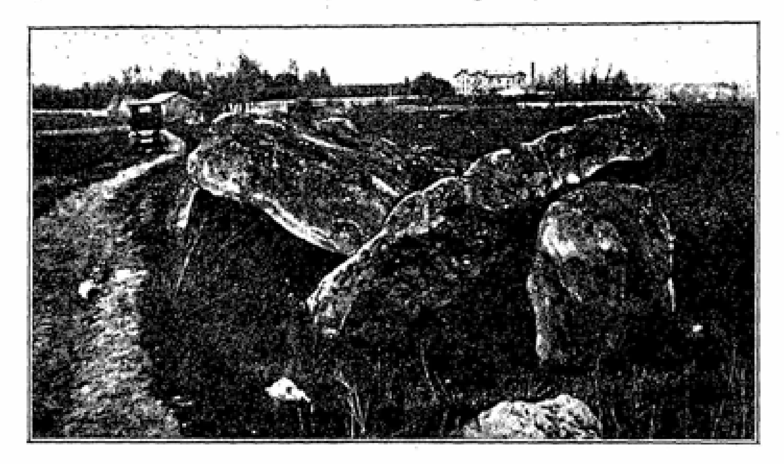


Fig. 20.

Dolmen de Changé, dit *le Berceau*, commune de Saint-Piat (E.-et-L.) La croix marque le support à pétroglyphes.

Oise et de Maine-et-Loire que je retrouvais ces incisions rupestres avec une même technique, mais encore en Grande Bretagne et en Irlande, dans le pays de Galles et dans le Comté de Cork. Une pareille rencontre ne pouvait être fortuite, et il m'était ensuite permis de poursuivre avec plus de confiance l'étude des pétroglyphes cunéiformes. La technique des gravures rupestres n'est pas également la même partout. En effet, les unes sont obtenues par frottement, les autres par piquage, et je croirais volontiers que les dernières sont les plus récentes. Celles de Bretagne et du Lac des Merveilles seraient dans ce dernier cas.

A ce propos, je tiens à signaler la récente découverte que je viens de faire en Eure-et-Loir, dans le pays chartrain, de pétroglyphes piqués sur la paroi d'un support du dolmen de Changé.

Le Chevalier de Fréminville qui le premier, je crois, a signalé ce dolmen, dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France* (t. II, Année 1820, page 154), ne parle point de ses signes rupestres, sans doute parce qu'ils n'ont point attiré son attention. Voici d'ailleurs comment de Fréminville donne la

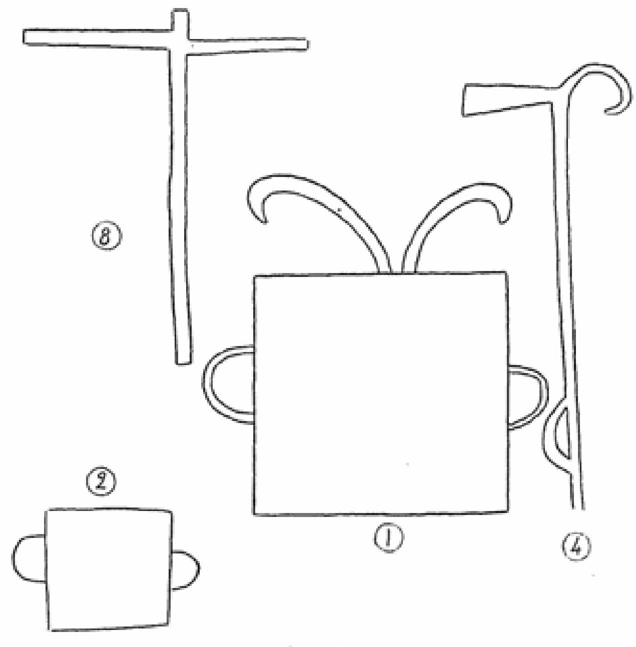


Fig. 21.
Groupe de gravures du dolmen du Berceau, à Changé (Eure-et-Loir). 1/3 grand. nat.

description de ce dolmen situé dans les environs immédiats de Maintenon : « A environ quarante toises plus loin que la « pierre droite », on me montra le « Berceau » placé dans le même champ sur les bords du chemin qui conduit de Changé à St-Piat. Je ne pouvais d'abord reconnaitre de quel genre était ce monument ; mais, lorsque je m'en fus approché,

je vis que c'était un dolmen qui à la vérité, et à une époque déjà très reculée, avait souffert des mutilations considérables..... Ce monument consistait en une seule pierre plate soutenue sur cinq autres pierres plantées verticalement. La table a été transversalement cassée en deux dans son milieu ; les deux fragments affaissés par leur propre poids forment actuellement deux plans inclinés en regard l'un de l'autre ; ce qui produit au centre cette espèce de creux qui a fait comparer ce dolmen à un berceau ; il a de plus été enterré presque jusqu'au niveau de sa plateforme, de sorte qu'on ne voit plus que les sommets des pierres qui la soutenaient ». C'est exactement sur une seule pierre de support,

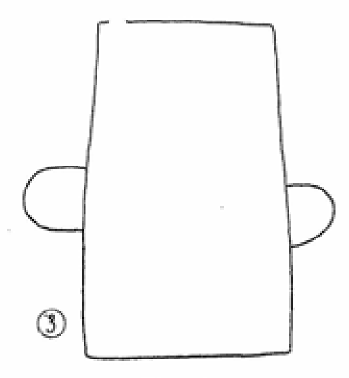


Fig. 22.
Gravure du dolmen du Berceau, à Changé (Eure-et-Loir). 1/3 grand. nat.

indiquée par une croix sur la vue du dolmen de Changé (Fig. 20), que se trouvent les pétroglyphes inédits que j'ai calqués sur place tout dernièrement.

Ils ont été exécutés par percussion, au moyen d'une roche dure, sans doute quartzeuse ; ils rappellent quant à leur forme et leur facture leurs congénères de l'Armorique. Ce point m'a vivement frappé et je serais disposé à admettre la contemporanéité des mégalithes de la Beauce chartraine avec les monuments de Bretagne, en leur assignant comme âge la fin du néolithique, voire même le commencement du bronze. Les numéros 1, 2 et 3 semblent simuler des boucliers ; les figures 4, 5 et 6, des charrues ; la figure 4 rappelle en petit celle du plafond de la Table des Marchands à Locmariaker (Morbihan) ;

la figure 7 représente une hache, la figure 8 le schéma d'un attelage ; la figure 9, une sorte de grappin, la figure 10 peut être un serpent ou encore une série de petites barques reliées les unes aux autres. Comme on le voit, ces pétroglyphes doivent se rapporter à la pêche, à la chasse, à la guerre, à l'agriculture, en un mot au genre de vie des défunts.

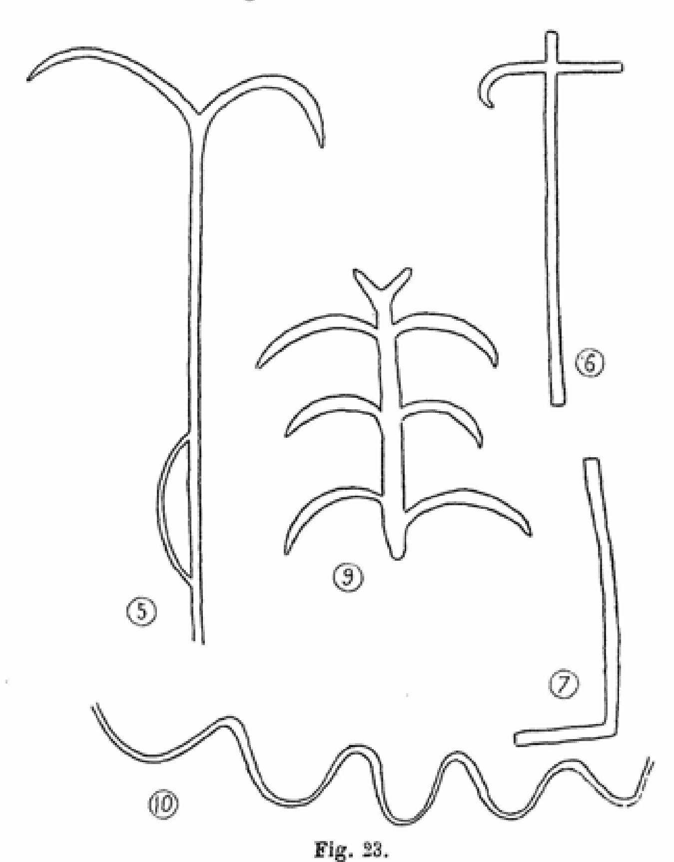


Fig. 23.
Groupe de gravures du dolmen du Berceau, à Changé (Eure-et-Loir).
1/3 grand. nat.

Certains auteurs regardent les pétroglyphes soit comme des ornements, soit comme des symboles. Si c'étaient de purs ornements, je m'expliquerais difficilement pour quelles raisons des signes bien groupés se répètent. Quant à l'idée de

symbolisme elle ne peut, ce me semble, exister que chez des esprits cultivés, elle appartient vraisemblablement à des civilisations avancées.

J'ai donc personnellement été amené à regarder les pétroglyphes comme des représentations concrètes d'idées. Il faut, bien entendu, faire la part du faux ; mais, n'est-il pas aisé de déceler les véritables pétroglyphes de ceux qui ont été tracés après coup par imitation ou désœuvrement ?

Comparez les pétroglyphes armoricains avec ceux du Val Fontanalba et avec ceux du pays chartrain, vous y trouverez un air de parenté. Les premiers sont caractérisés par la fréquence des boucliers et des charrues, les seconds par celle des attelages (charrues ou herses traînées par des bœufs), les troisièmes par celle des boucliers et des charrues. Ne sont-ce point là des indications intéressant une période comprise entre la pierre polie et le bronze ? Les pétroglyphes cunéiformes de Seine-et-Oise paraissent, eux, plus anciens ; ils se rapprochent davantage des signes gravés sur os de la période eyzienne, ils constituent en quelque sorte, par ce fait, une transition entre le paléolithique et le néolithique ; néanmoins, je n'hésite pas à les rapporter au début du *néolithique*, si je considère le mobilier des stations préhistoriques qui avoisinent les roches à grafitti de la Beauce, du Hurepoix et du Gâtinais.

Les pétroglyphes du pays chartrain offrent pour nous ce nouvel intérêt, qu'ils constituent directement le langage écrit dans son évolution naturelle.

Tous les pétroglyphes reflètent si bien les usages des peuplades primitives que sur d'anciens rochers gravés américains, notamment, je reconnais les mœurs des Indiens actuels.

S'agit-il de lamas, ceux-ci portent par le nombre des morceaux de laine de couleur attachés à leur cou, la marque distinctive de la tribu à laquelle ils appartiennent.

Généralement, le lama de tête porte seul de semblables emblèmes. Hé bien, ces morceaux de laine sont tout simplement schématisés par de simples traits dans les pétroglyphes.

Il est facile de comprendre les difficultés que peut rencontrer un interprétateur d'écritures préhistoriques, alors que huit à dix mille ans pour le moins ont passé sur les pétroglyphes d'Europe sans laisser aucun souvenir.

J'insiste en terminant sur la raison d'être des pétroglyphes. Ce sont bien pour nous des tablettes compréhensibles à l'époque où elles ont été écrites.

En France, l'écriture préhistorique semble débuter au paléolithique avec les inscriptions sur parois de grottes et les ossements incisés, et se continuer au néolithique avec les stries cunéiformes de Seine-et-Oise et de Maine-et-Loire et les pétroglyphes piqués de Bretagne et de la Beauce chartraine.

Ma découverte en Eure-et-Loir de pétroglyphes identiques à ceux de l'Armorique révèle en somme une analogie nouvelle sur les conditions de vie des préhistoriques à la fin de la pierre polie.

Découverte en 1909 de nouveaux Rochers à Gravures

A L'ILE D'YEU (Vendée)

Par le Dr **MARCEL BAUDOUIN**

Secrétaire général de la *Société préhistorique de France*.

Nous avons, l'année passée, donné, ici même, la liste des *rochers gravés*, *pierres à cupules* et *rochers à bassins* que nous avions, pendant nos campagnes d'exploration de 1907 et 1908, découverts à l'Ile d'Yeu (Vendée) (1).

Quelques mois plus tard, nous complétions, par la publication d'une autre liste plus résumée, ce premier exposé, où quelques oublis avaient été faits, certaines de nos notes n'ayant pas pu être utilisées dans notre premier article (2).

Aujourd'hui, après la campagne de 1909, nous venons compléter ces documents par l'énumération de trouvailles récentes et inédites. Mais il est certain qu'il reste encore bien des découvertes de cette sorte à faire dans cette île, si propice aux recherches des *gravures sur rochers !*

Nous avons déjà commencé à publier la description détaillée des plus intéressantes et des plus rares de ces gravures (3) ; nous continuerons peu à peu, car leur dissection minutieuse demande beaucoup de temps.

Or, sans un examen très approfondi et complet de moulages bien faits (4), il est *impossible* de tirer des conclusions réelle

(1) Marcel Baudouin.— *Découverte de rochers gravés et de pierres à cupules à l'Ilé d'Yeu (Vendée). Homme préhistorique*, Paris, VI, 1908, no 12, 360-369. — Tiré à part, Paris, 1908, in-8°, 12 pages.

Au total : 300 *cupules ; 19 bassins ; 8 cavités pédiformes.*

(2) Marcel Baudouin.— *Découverte de rochers gravés et de pierres à cupules à l'Ile d'Yeu (Vendée). — Le Vendéen de Paris*, 1909, avril, p. 1-3. Tiré à part, Paris, 1909, in-12, 8 pages. — Dans cette liste sont comptés les rochers gravés : 1° Les *Tabernaudes*, non mentionnés dans le mémoire précédent, et comprenant 14 *cupules* et 4 *bassins* ; 2° La *Pierre de la Chancrelle* ; 3° La *Pierre du grand Fougeroux.*

(3) Marcel Baudouin. — *Découverte d'une gravure de sabot de cheval de l'époque néolithique sur le rocher du grand Chiron à l'Ile d'Yeu (Vendée). — Bull. Soc. préh. de France*, Paris, 1909, VI, mai, no 5, 238-260, 6 fig., dont 1 pl. hors texte. — Tiré à part, Paris, 1909, in-8°, 24 p., 6 fig., 1 pl. hors texte.

(4) Marcel Baudouin. — *Moulages de gravures sur rochers (cupules et pieds) découvertes à l'Ile d'Yeu (Vendée). — C. R. Ac. des sciences*, Paris, 1909, CXLVIII, 1er sem., no 7, 15 février, p. 442-444.

ment scientifiques de l'étude de ces manifestations si curieuses du génie humain *néolithique*.

Dans notre énumération, nous ferons comme précédemment ; nous descendrons du nord-ouest au sud-est, en suivant le grand diamètre de l'ile, du côté des rivages, et surtout du rivage *ouest*, où les pointements rocheux abondent et où les gravures sont bien plus nombreuses. Comme toujours nos dénominations sont celles du Cadastre ; elles ont été vérifiées par nous-même à la mairie de l'Ile d'Yeu en 1909 : ce qui a permis quelques rectifications à nos listes de 1908.

I. — **Rochers à Cupules et Bassins**

A. — Pointe septentrionale de l'Ile d'Yeu. — *Section des Chiens Perrins* (*Nord-ouest* de l'Ile d'Yeu).

I. — Rochers des Tabernaudes (1).

1. — Sur l'un des *rochers ouest* des Tabernaudes, il y a une *cupule* (n° VII) .... 1 cupule.

2. — Près de l'Allée couverte du monticule Est des Tabernaudes, nous avons, en 1909, vu une *cupule*, qui nous avait échappé en 1907 (n° VIII)........................ 1 cupule.

3. — A l'est du ténement des Tabernaudes, du côté oriental de la route qui va à la Gournaise, un rocher présente plusieurs cupules (n° IX), (trois ou quatre)... 3 cupules.

4. — A 5m environ à l'est du Ciste néolithique du monticule sud-ouest des Tabernaudes, il y a un *rocher plat* (n° X), à peine saillant, qui était recouvert de terre en 1907. En 1909, l'ayant aperçu et fait nettoyer, nous avons constaté qu'il présentait 7 *cupules*, distribuées irrégulièrement sur sa face supérieure........................ 7 cupules.

Au total, au moins............. **12** cupules nouvelles.

II. — Les Rochettes.

Au sud du Marais des Broches, sur une butte, en face les Tabernaudes.

5. — 1° Rocher saillant (n° I)........................ 1 cupule.

6. — 2° Rocher peu important (n° II)................ 3 cupules.

7. — 3° Rocher tout à fait *plat*, au ras du sol (n° III) : 1 magnifique *écuelle* .... 1 écuelle.

(1) Addition aux premières indications publiées en 1909 (*Loc. cit.*, p. 2).

Avec *quatre très petites cupules*. Aux quatre angles (*figure très particulière*) Décalque, photographie....... 4 cupules.

8. — Au voisinage, rocher saillant (n° IV), avec 3 *cupules*.. 3 cupules.

III. — Le Chiron du Murier.

9. — Sur une pierre cassée, du côté est, 4 cupules en triangles .... 4 cupules.

Pointe du But. — (Près le Sémaphore, au sud).

10-12. — 6 rochers, dont 3 présentent des *bassins* (I, II, III) et 3 des cupules.................................. 3 bassins.

13. — 1° Rocher à cupules (n° IV)........... ...... 3 cupules.

14. — 2° *Rocher plat*, couvert de broussailles, à très nombreuses cupules (n° V). *Décalque fait*.

Au moins 23 *cupules déjà découvertes* .... 23 cupules.

15. — 3° *Rocher* à cupules (n° VI), au moins 20, dont plusieurs conjuguées. Décalque fait.......... .... 20 cupules.

Au total.................................. 49 gravures.

IV. — Pointe des Repousseresses.

16. — Grosse *pierre à bassin libre*, placée sur un rocher (n° I).

a) Sur le rocher fixe............................ 3 cupules.

b) Sur la pierre libre : 1 cupule.................... 1 cupule.

c) Et de plus 2 grands *bassins*, avec *rigoles*.... ..... 2 bassins.

17. — Pierre à bassin (n° II), à l'origine ou à peu près de la presqu'île du But (n° III). Elle présente :

a) 5 cupules....................................... 5 cupules.

b) Et 3 bassins, dont un grand, irrégulier........... 3 bassins.

Je ne reviens pas sur la *pierre dite de la Chancrelle*, déjà indiquée (1). Elle doit pouvoir changer de nom pourtant (2).

V. — Les Amporelles.

18. — Au nord et à l'est de la magnifique *Pierre des Amporelles*, il y a un grand nombre de blocs, avec des *bassins* indiscutables ; sur la falaise, la plupart ont été renversés par les vagues et par les hommes (n° IV)..... n bassins.

19. — Nous en notons une, *renversée*, qui mériterait d'être conservée, mais qui va bientôt tomber dans l'Océan, sous le nom d'Amporelle n° III.

(1) Mémoire de 1909 (*Loc. cit.*, p. 6).
(2) On doit désormais l'appeller : *Pierre des Repousseresses*.

Elle comprend plusieurs *bassins* réunis par des rigoles . n bassins.

20. — En outre, à 200m à l'est des Amporelles n° I, belle *pierre à bassins et à rigoles*, comparable au n° I (n° II) .... 4 bassins.

B. — CENTRE DE L'ILE (*Bourg et nouveau Sémaphore*).

VI. — LE BOURG.

21. — Dans le bourg de l'île, il existe, *sous un mur* très ancien, celui de la *sacristie*, une cupule. (Dr Viaud)..... 1 cupule.

22. — Au *Ker-Guérin*, 1 cupule (Dr Viaud), près de la maison .... 1 cupule.

VII. — LE PETIT CHATEAU.

Au sud du bourg, près les Martinières.

23. — Rocher, cassé à l'est, avec deux *grands bassins*. 2 bassins.

VIII. — LE CHIRON BRULIN.

A l'ouest des Martinières.

24. — 1° Rocher plat (n° I), au nord du chemin est-ouest: Une *gravure*, malheureusement en partie écrasée, de *sabot d'équidé*, tout à fait comparable à celle du *Grand Chiron*. 1 pd. de chev.

Nous avons, à dessein, en 1909, parcouru l'Ile entière, à la seule recherche de cette 2e gravure, soupçonnée. Nous avons eu la bonne fortune de la trouver.

25. — 2e Rocher plat, à 35m au sud (n° II) avec 8 cupules. 8 cupules.

26. — 3e Rocher, au sud-est du sabot (n° III), avec 1 cupule, cassée.. 1 cupule.

27. — 4e Rocher à 2 bassins, au nord-ouest du sabot (n° IV).. 2 bassins.

28. — Du côté de l'ouest, encore (n° V), autre rocher avec 1 bassin.. 1 bassin.

Et 2 cupules .... 2 cupules.

Au total, sur ce Chiron.......................... 15 gravures.

IX. — LE PAS DE L'ANE.

29. — Sur le monticule un rocher (n° II), fixe, avec 5 cupules.. 5 cupules.

30. — A 2m, autre rocher saillant (n° III), avec 2 cupules en ligne.. 2 cupules.

A côté, bloc avec 4 trous allongés, qui ne sont que de fausses cupules (*trous de carriers*).

X. — La Devalée (*La Parée des Gâts*).

31. — Du côté de l'ouest, pierre libre, assez petite, *cassée* (n° V), avec 2 *cupules* (Nous l'avons emportée pour notre *collection personnelle* à Croix de Vie)................. 2 cupules.

32. — Entre ce point et le suivant, à 10 m. vers l'ouest, il y avait autrefois, à ce que nous a dit le cantonnier, une *pierre*, libre, présentant des *cupules*. Elle est détruite aujourd'hui (n° IV)................................. n cupules.

33. — A 50m à l'ouest du rocher (n° I) de la Devalée (*rocher à pied humain*), déjà mentionné en 1908, autre rocher n° III, allongé, peu saillant, avec 3 cupules..... 3 cupules.

XI. — La Grande Romangère.

Autour de la Devalée, près le Grand Chiron.

34. — Rocher à cupules (n° I), un peu saillant....... 7 cupules.

35. — Roche, à 3m à l'ouest (n° II)................. 4 cupules.

XII. — Le Grand Chiron.

Au sud de la Parée des Gâts.

36. — Sur un rocher, près des deux signalés déjà, (n° III), près du *sabot d'équidé*, une vaste écuelle allongée en bassin (cavité en boudin).......................... 1 écuelle

XIII. — La Vrimonière (Section E).

Au sud-ouest du Grand Chiron, près de la Devalée, amas de rochers nombreux.

37. — 1° *Pierre aplatie*, à très nombreuses cupules, (n° I), au côté sud du Chiron.

Pierre à cupules, libre (35 cupules dont 2 conjuguées). 35 cupules.

et 1 *écuelle* allongée. (Décalque fait).............. 1 écuelle.

38. — 2° Rocher à 4m au nord-ouest (II)............ 1 cupule.

39. — 3° Roche à l'ouest (III)...................... 3 cupules.

40. — 4° Roche, au nord, à 20m (IV)................ 1 cupule.

41. — 5° Roche à 2m au nord-ouest du n° IV (V)..... 3 cupules.

42. — 6° Roche à 50m au nord du n° III............. 1 cupule.

Ensemble du Chiron....................... 45 gravures.

XIV. — Les Chauvitelières.

Village important jadis, aujourd'hui détruit. Non loin de là, au nord :

43. — *Gros rocher*, saillant avec un très grand *bassin à rigole*, très net.................................. 1 bassin.

XV. — BUTTE DE LA JUSTICE.

En 1909, nous avons fouillé avec soin la Butte de la Justice, qui nous avait tant intrigué en 1908. Nous avons été déçu : il ne s'agit que d'un *monticule d'épierrement* moderne, du milieu duquel nous avons dégagé, en réalité, les seuls éléments suivants :

a) *Butte d'épierrement.*

43 *bis*. — 1° Pointement ou rocher *central*. Rocher central naturel, avec une cupule, à sa partie la plus élevée. — Pointement élevé, entouré de galets. *Fouille* complète (n° I).. 1 cupule.

44. — 2° Roche nord-est. Autre pointement naturel, avec 3 cupules (n° II)................................ 3 cupules.

45. — 3° Roche sud-est (n° III). — Rocher à côté Est un peu aplati, avec nombreuses cupules au sommet et sur le flanc nord. (*Décalque fait*, photographie)............ 26 cupules.

Au niveau de cette butte, au total........... 30 cupules.

b) *Roches voisines.*

46. — 4° Rocher *plat* à l'est-sud-est, assez voisin (15m), (n° IV) à 4 cupules ; une cinquième est très douteuse.... 4 cupules

47. — 5° Roche en dôme, au nord, à 20m, une cupule (n° V).. 1 cupule.

Total.................................... 5 cupules.

c) *Roche éloignée.*

47 *bis*. — Roche éloignée vers l'est (Route des Chauvitelières à la mer) (n° I) .... 1 cupule.

d) *Nouveau Sémaphore.*

48. — 6° Roche à l'est du sémaphore et à l'ouest de la butte d'épierrement (1), avec 3 cupules sur le sommet (n° III).. 3 cupules.

49. — 7° A l'est du sémaphore, près du chemin, à 20m au sud du rocher n° I (ou *a*), signalé en 1908, roche saillante à 5 cupules (n° IV)................................ 5 cupules.

A ce niveau, environ 8 gravures nouvelles, plus les 8 anciennes ; au total................................ 16 gravures.

(1) Non désignée encore. — Distincte des deux roches mentionnées en 1908 (nos I et II).

C. — PARTIE MÉRIDIONALE DE L'ÎLE. — (Au sud-est de *La Croix*, et au sud).

XVI. — LA RACAUDIÈRE. (Section D, 2e ffle, La Croix).

50. — Au sud de l'ancien village, sur un rocher saillant, il y a une surface plate, triangulaire, à *surface usée*, avec 5 *cupules* en ligne .... **5** cupules.. **1** siège.

XVII. — LE GRAND CHIRON DE LA CROIX (Section D, 2e f.).

51. — 1° Rocher n° I, 3 cupules en triangle......... **3** cupules.

52. — 2° Rocher n° II, très saillant, et important. — A la base, côté sud, sur une surface plane, au ras du sol, très aplatie, belle série de 15 cupules................. **15** cupules.

Et une belle *écuelle à bec*...................... **1** écuelle à bec.

53. — 3e Rocher, n° III, 5 cupules.................. **5** cupules.

Et un petit bassin (Décalque. Photographie)......... **1** bassin.

54. — 4° Rocher, 2 cupules isolées (n° IV), à l'est du n° III... **2** cupules.

55. — 5° Rocher (n° V), avec une cavité oblongue ou bassin... **1** bassin.

Au total, sur ce Chiron..................... **28** gravures.

XVIII. — LES NOUES (Section D, 2e f.).

Dans un lieu-dit, appelé plus spécialement " *le Pré* " :

56. — 1° Rocher (n° I) à 2 cupules.................. **2** cupules.

57. — 2° Rocher (n° II), avec 3 cupules.............. **3** cupules.

Et 2 bassins avec grandes rigoles.................. **2** bassins.

Au total................................. **7** gravures.

XIX. — LA ROCHE A ROBION (Section D, 2e f., La Croix).

58. — *Roche proprement dite.*

a) Signalée déjà dans un mémoire précédent, mais avec un groupe de 8 cupules seulement.

b) En réalité, il y a sur ce rocher, très important, *quatre groupes* de cupules (n° I). Cela donne une ensemble de 29 cupules pour ce pointement.

29 — 8 = 21 *nouvelles*. (Photographies. Décalque)... **21** cupules.

59. — *Pointement rocheux*, au sud de la Roche à Robion (n° II), 2 cupules................................ **2** cupules.

Et un bassin, sur le flanc nord de cette roche...... 1 bassin.

Au total.................................. 33 gravures.

XX. — Le Marais de la Croix.

60. — 1° Sur un rocher (n° I), 6 belles cupules, du côté de l'*est* (*Décalque pris*)........................... 6 cupules.

61-62. — 2° Autre rocher voisin, du côté du *sud*, avec une sorte de *fauteuil*, et 3 cupules en ligne (n° II)..... 3 cupules.

63. — 3° Rocher de l'*ouest* (n° III), avec 4 cupules, dont une grande et trois petites......................... 4 cupules.

XXI. — Le Marais de l'Ilot.

64. — Sur un rocher saillant (n° I), 2 *cupules conjuguées* et des boudins, regardant le sud................ 2 cupules.

XXII. — Le Grand Chiron Mélin. (Section D, fll[e] n° 2, La Croix). A l'est du village de la Croix.

65. — 1° Belle *pierre à cupules*, libre (n° I), au sommet du Chiron. — 31 cupules (*conjuguées* nombreuses), dont 2 *cavités pédiformes*. (*Décalque fait*)................... 2 pieds. 29 cupules.

66. — 2° Rocher saillant, à 2m50 au sud. Nombreuses cupules (n° II), *isolées*................................ 17 cupules.

67. — 3° Rocher au sud du n° II (n° III)............. 1 cupule.

68. — 4° Rocher du sud-est (n° IV)................. 1 cupule.

69. — 5° Rocher du sud-est (n° V)................. 1 cupule.

Au total, sur ce Chiron........................ 51 gravures.

XXIII. — Le Longeau (En patois : *Longea*).

70. — Deux pointements rocheux (en forme de *bec*), très saillants, au sud du Chiron Mélin ; l'un est à l'*ouest*, l'autre à l'*est*.

Sur le rocher de l'*ouest*, deux groupes de 13 et 18 cupules.. 31 cupules.

Absolument rien sur le rocher *est*.

XXIV. — Les Roches des Vieilles (Section E, les Chauvitelières).

71. — Rocher peu saillant avec 5 cupules groupées et 2 voisines.. 7 cupules.

XXV. — Les Chenettes, près *les Vieilles* (Section E).

72. — 1° Rocher avec 1 cupule au sommet (n° I)..... 1 cupule.

73. — 2° Autre rocher, un peu à l'ouest, avec 1 cupule et une sorte de *fauteuil naturel*, avec une *rigole* très nette. 1 cupule.

XXVI. — La Pierre Levée du Sud (Section E, les Chauvitelières).

74. — A 3m à l'ouest du Menhir, sur le bord est d'un *rocher* fixe, 4 cupules en ligne........................ 4 cupules.

XXVII. — La Pierre Pain de Beurre, près Pierre Levée.

75. — Rocher saillant à légende, voisin du menhir ci-dessus : 2 petites cupules sur la partie sud, au ras du sol, du côté de la mer.................................. 2 cupules.

Récapitulation. — Si, sans tenir compte des *bassins* et des *rigoles* observés, toujours plus ou moins discutables, à moins d'une étude approfondie pour chaque cas particulier, nous additionnons toutes les cupules notées en 1909, nous constatons que, sur 75 rochers ou pierres libres :

a) A l'extrémité nord de l'Ile, au voisinage des Amporelles, nous avons.................................. 61 cupules.

b) Dans le centre de l'Ile, au voisinage du bourg, y compris la *région des Justices*, l'on compte.......... 125 cupules.

c) Au sud de l'Ile, et surtout dans la région de La Croix, on a.. 180 cupules.

Au total.................................. 366 cupules.

C'est là, je crois, une récolte suffisante, pour quelques jours seulement d'exploration en 1909 !

II. — Rochers exclusivement à Bassins.

Ils sont surtout abondants au milieu de la côte occidentale, sur la grande falaise, du Chatelet à la pointe des Repousseresses.

Il faut noter ceux qui, jadis, ont dû exister au niveau des rochers appelés les *Autels*, peu accessibles aujourd'hui, car la mer sauvage les entoure, en dehors de ceux que nous avons déjà mentionnés aux environs des Amporelles.

Toute une partie du rivage de l'Ile, surtout celui qui va des Amporelles au vieux Château, reste à explorer au point de vue de ces gravures.

En 1909, nous avons réussi à *mouler* diverses parties d'un *vaste bassin* et de 2 *rigoles* des Amporelles. C'est la première

fois, croyons-nous, que pareil travail, très difficile, est exécuté dans des conditions aussi pénibles !

Conclusions. — Si nous récapitulons ce qui précède, avec ce que nous avons déjà publié, nous constatons que jusqu'à présent, sans parler des *bassins*, impossibles à isoler nettement, sauf dans quelques cas spéciaux, on a déjà noté à l'Ile d'Yeu :

1° *Cupules.*	1907 et 1908 = 298 + 8	= 306	**672**
	1909	= 366	
2° *Pieds gravés*	1907 et 1908	= 8	**12**
	1909	= 4	

pour 224 hectares de landes. Soit au moins *trois* gravures par *hectare!*

C'est un joli record... Il augmentera encore.

A propos des pointes de flèches à tranchant transversal

Par le Dr **LENEZ**

Médecin-Major de première classe à Commercy (Meuse)

Il est peu d'objets de l'âge de la pierre dont l'usage présumé ait donné lieu à plus de controverses que celui de ces petits silex, dits *tranchets*, de forme variable, mais le plus souvent trapézoïdale.

Pendant longtemps on n'avait vu en eux que des formes réduites de la hachette-ciseau, ou *tranchet proprement dit*, si commun dans les Kjoekkenmoeddings du Danemark, ainsi qu'au Campigny et dans nombre de stations néolithiques, au point qu'il est devenu la caractéristique du campignien de Ph. Salmon.

Cependant un préhistorien de la première heure, Nilsson, voyait déjà dans les petits modèles de ce genre d'instruments de véritables pointes de flèches et en donnait la description suivante : « Les flèches à tranchant transversal sont faites d'éclats de silex brisés par le travers et retaillés sur les bords » (1).

« Les archéologues de la Suède et du Danemark partagèrent son opinion en l'appuyant sur de nouvelles preuves (2). »

Le musée de Copenhague possède un de ces petits tranchets (?) encore pourvu de son manche, trouvé dans un marais tourbeux sur le territoire de Visemberg (Fionie) (3) et J. Evans (*Ages de la pierre*, 1878, p. 402) dit : « On ne peut douter, je crois, qu'il ne représente l'extrémité supérieure d'une flèche armée d'une pointe semblable à celle dont se servaient les anciens Egyptiens ».

Cependant aucun argument péremptoire n'avait encore été fourni à l'appui de cette opinion, lorsqu'en 1872, de Baye explorant les grottes artificielles de la Marne, fut frappé du nombre et de la disposition des silex de ce genre dans les

(1) Nilsson : *Les habitants primitifs de la Scandinavie.*

(2) De Baye : *L'Archéologie préhist.*, page 206.

(3) Le même objet, figuré sous le numéro 444 dans le *Musée préhist.*, 2e édition, de G. et A. de Mortillet, est indiqué comme provenant d'un tombeau danois.

sépultures, et leur attribua d'abord une destination funéraire (1).

Mais il ne tarda pas, en présence de nouvelles découvertes, à leur attribuer une autre signification et à en faire des pointes de flèches.

La trouvaille, dans la caverne de la Pierre Michelot, d'une vertèbre humaine, en position anatomique, et percée d'un de ces silex à tranchant transversal, vint donner une éclatante confirmation à sa nouvelle manière de voir.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces découvertes, si nombreuses, étudiées avec méthode, et des déductions si logiques qu'en a tirées l'auteur, nous renvoyons le lecteur aux articles originaux, aux discussions savantes que ces découvertes suscitèrent au sein de diverses sociétés scientifiques (2).

Les faits paraissaient assez probants pour entraîner la conviction de tous les préhistoriens, et de fait, la grande majorité d'entre eux semble aujourd'hui ralliée à l'opinion de de Baye ; l'ethnographie comparée vient encore lui prêter son appui. Des flèches à tranchant transversal soit en pierre, soit en métal, ont été en usage chez les anciens Egyptiens (3), chez les Ethiopiens (3), en Chine, au Turkestan (4), etc., et pourtant quelques auteurs nient encore l'emploi de ce type de silex comme armature de flèche : « ce ne sont que de simples tranchets de dimensions exiguës », disent MM. G. et A. de Mortillet dans le « Musée préhistorique » (2e édit 1903, Pl. XLIII).

M. Cartailhac (in « France préhist. » 1896, p. 256) réserve son opinion.

Il paraît en effet difficile d'admettre de prime abord qu'un tranchant, même très mince, frappant d'aplomb, puisse péné-

(1) Ext. des *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 24 juin 1872.

(2) Voir : *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, t. VIII. p. 346 ; *ibid.* 1873, page 45. — *Matériaux pour servir à l'hist. de l'homme*, 1873, p. 25. — *Revue archéologique de Paris*, 1874, I, p. 403. — De Baye, *L'Archéol. préhist.*, 1888, p. 190 et suiv. — *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, 1889, p. 609 et 634.

(3) J. Evans : *Les âges de la pierre*, 1878, p. 402 ; Chabbas : *Etude sur l'antiquité historique*, 1875, p. 382.

(4) Deniker : *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, 1889, p. 619 et 633. — De Baye : *L'Archéologie préhist.*, 1888, p. 200.

trer à distance dans la peau d'un animal couvert de poils, ou dans le corps d'un homme, traverser les viscères, et avoir encore assez de puissance pour s'implanter dans une vertèbre. Nous devons avouer que nous même avons été assez longtemps réfractaire à cette idée ; mais l'étude attentive des faits et les données de l'ethnographie comparée nous ont amené à changer de manière de voir et à admettre ce que nous avions tout d'abord rejeté comme peu rationnel, et la pièce que nous figurons ci-dessous semble bien devoir ajouter un argument de plus, et non des moins sérieux, à ceux déjà fournis par les partisans de la flèche à tranchant transversal (Voir fig. 24).

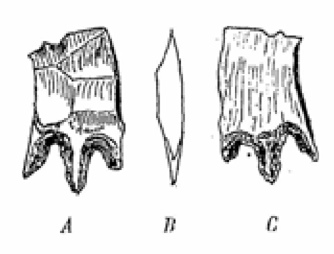


Fig. 24.
Pointe de flèche à tranchant transversal. Tunisie. (3/4 grand.)
A. face supérieure. — *B.* profil. — *C.* face inférieure.

C'est un silex brun, provenant de Tunisie, obtenu très simplement par brisure transversale d'une lame à trois pans. L'un des bords, formant biseau tranchant, a été conservé tel quel (il porte 2 ébréchures accidentelles) ; dans l'autre on a habilement découpé un pédoncule, ou soie, et deux ailerons parallèles au pédoncule. La face supérieure (fig. A) présente les plans et facettes de la lame primitive, la face inférieure (fig. C) est complètement lisse, sans trace de conchoïde ; les côtés ne présentent aucune retouche.

Les dimensions sont les suivantes : longueur 0m. 027, largeur 0 m.019, épaisseur maxima 0m.005.

Nous ne croyons pas qu'il y ait de doute possible sur la destination de cette pièce : elle a la base caractéristique des pointes de flèches classiques à pédoncule et à ailerons ; elle en diffère par les bords, les faces et le sommet. Celui-ci est

un tranchant vif au lieu d'être une pointe, les faces et les bords ne sont pas retouchés.

Le pédoncule ne peut être pris pour un perçoir, flanqué comme il l'est de deux ailerons qui limiteraient et gêneraient singulièrement son action. Il est évidemment destiné à faciliter l'emmanchure, les ailerons ayant pour but de rendre l'arme plus meurtrière.

On n'objectera pas non plus que c'est une pointe de flèche classique inachevée, car dans toutes les ébauches de ces pointes le sommet est taillé le premier, la base en dernier lieu, qu'elle comporte ou non un pédoncule. Sa forme générale l'en éloigne d'autre part. Si c'était un simple tranchet, pourquoi le pédoncule et les ailerons ?

C'est donc bien une armature de flèche, armature *achevée*, en un mot une *flèche à tranchant transversal*. Aucune autre destination ne peut, à notre avis, lui être attribuée.

Si cette trouvaille ne clôt pas la discussion, encore ouverte sur ce genre de silex, elle paraît devoir lui faire faire, du moins, un pas important.

Cette pièce est unique jusqu'à présent, croyons-nous, au moins n'en avons-nous jamais vu figurer de semblables dans les diverses collections et publications sur la matière qu'il nous a été donné de parcourir.

Peut-être sa forme, un peu rudimentaire, a-t-elle fait négliger ce genre de pointes, aussi appelons-nous sur lui l'attention des chercheurs, et serons-nous heureux de voir d'autres exemplaires venir s'ajouter au nôtre.

NOUVELLES

Statue primitive d'Espagne

Nous avons reçu de M. Louis Siret la très intéressante note qui suit :

« Votre article sur les statues humaines d'Orgon me rappelle une pierre qui se trouve au Musée de Grenade, provenant d'Asquerosa

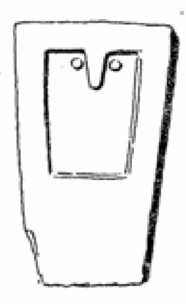


Fig. 25.

Grossière statue humaine. Asquerosa (Espagne).
42 centimètres de hauteur sur 27 de plus grande largeur.

(Province de Grenade) et qui m'a été signalée par D. Manuel Gomez Moreno, je vous adresse une copie du dessin qu'il m'en a envoyé (Fig. 25). »

Collection A. de Maret

Nous apprenons avec plaisir que, conformément au vœu émis par la Société préhistorique de France, le Musée de Saint-Germain vient de faire l'acquisition d'une partie de la Collection de Maret. Cette collection se compose, comme on sait, presque exclusivement du produit des fouilles exécutées par A. de Maret dans la grotte du Placard (Charente).

Espérons que les séries provenant de cet intéressant gisement qui vont entrer au musée de nos antiquités nationales y occuperont des vitrines spéciales, où elles seront rangées dans un ordre stratigraphique. Fondues avec les autres collections, elles perdraient le plus clair de leur haute valeur scientifique.

Subventions de l'Afas

Le Conseil d'administration de l'Association française pour l'avancement des sciences a, dans sa séance du 27 janvier dernier, distribué les arrérages du legs Girard, se montant à 18.000 francs.

Cette somme a été répartie entre :

M. le Dr Marcel Baudouin, Paris. — M. Bosteaux-Paris, Cernay-les-Reims (Marne). — M. S. Clastrier, Marseille. — M. V. Commont, Amiens. — M. Ch. Cotte, Pertuis (Vaucluse). — M. G. Courty, Paris. — M. Léon Coutil, Les Andelys (Eure). — M. Marius Dalloni, Marseille. — M. Deglatigny, Rouen. — M. Deydier, Cucuron (Vaucluse). — M. Gaillard, Lyon. — M. Louis Giraux, Saint-Mandé (Seine). — M. le Dr A. Guébhard, Paris. — M. le Dr Jullien, Joyeuse (Ardèche). — M. Lauby, Clermont-Ferrand. — M. le Dr Henri Martin, Paris. — M. le Dr Lucien Mayet, Lyon. — M. H. Muller, Grenoble. — M. Pagès-Allary, Murat (Cantal). — M. L. Schaudel, Nancy. — M. A. Vassy, Vienne (Isère). — M. A. Viré, Paris. — M. Ernest Chantre, Lyon.

Distinctions honorifiques

M. le Dr Raoul-Louis-Ferdinand Anthony et M. Louis Bonhomme, à Maule (Seine-et-Oise), ont été nommés officiers de l'Instruction publique.

M. Paul-Pierre Guébhard, administrateur adjoint des affaires indigènes de l'Afrique occidentale, M. Joseph-Alexis Morin-Jean et M. Georges Romain, à Saint-Adresse (Seine-Inférieure), ont été nommés officiers d'Académie.

Nous adressons à ces excellents confrères en préhistoire nos plus vives félicitations.

Conférences de l'Association française

Parmi les conférences de 1910 de l'Association française pour l'avancement des sciences, nous signalerons les suivantes :

25 *janvier*. — Alésia, cité gallo-romaine, par M. J. Toutain.

1er *février*. — Le Mimétisme (Colorations et attitudes chez les animaux), par M. E. Rabaud.

15 *février*. — Les hommes fossiles récemment découverts, par M. le Dr Capitan.

1er *mars*. — Les civilisations anciennes de l'Amérique méridionale, par M. Georges Courty.

15 *mars*. — Le document dentaire dans l'histoire de l'homme, par M. le Dr Siffre.

LIVRES ET REVUES

LORTET ET GAILLARD. — **La Faune momifiée de l'Ancienne Egypte.** — 5e série. In-4, 111 pages, 64 figures. Lyon, 1909.

MM. Lortet et Gaillard viennent de faire paraître la cinquième série de la *Faune momifiée de l'Ancienne Egypte*. Les séries précédentes ont été analysées dans *L'Homme préhistorique*.

Nous nous bornerons ici au seul chapitre des Canidés et la tâche n'est pas des plus aisées. Il est bien difficile, en effet, dans une simple analyse de faire ressortir toute l'ampleur et toute la valeur scientifique d'un travail aussi documenté et aussi précieux pour l'étude de la Faune égyptienne.

Les auteurs examinent successivement les espèces suivantes, sur des animaux actuels et sur des animaux momifiés :

1° *Vulpes ægyptiaca*, Sonnini. Cinq squelettes et 6 crânes du renard fauve d'Egypte, et 1 crâne et un animal momifié d'Assiout.

Ce renard a été décrit par De Winton sous le nom de *Vulpes melanogaster* à cause de la coloration grise plus ou moins foncée, dont la variété noirâtre correspond au « renard charbonnier » d'Europe.

Le squelette du *Vulpes ægyptiaca* ressemble beaucoup à celui du *Vulpes vulgaris* quoique celui-ci soit un peu plus grand. Chez le renard l'humérus est plus long que le radius, le fémur plus long que le tibia, tandis que c'est l'inverse qui se produit chez les chiens momifiés de l'Ancienne Egypte.

Un tableau des principales mensurations établit les rapports des renards égyptiens et des renards français. Le renard momifié a été conservé intact à cause de l'intérêt que peut présenter son enveloppe. Mais le crâne d'Assiout a pu être étudié complètement.

Le renard fauve d'Egypte a été figuré en couleur dans la tombe de Nefermat de la Nécropole de Meidoun qui date de la fin de la IIIe dynastie ou du commencement de la IVe. D'après les inscriptions hiéroglyphiques les anciens Egyptiens connaissaient le renard sous le nom de *Tesem*.

2° *Canis lupaster typicus*, Hilzheimer. Une partie de squelette de l'espèce vivante et 1 crâne momifié d'Assiout.

Les tableaux des mensurations des *Canis lupaster*, *Canis sacer* et *Canis Dœderleini*, nous montrent que les rapports de l'humérus avec le radius, du fémur avec le tibia de ces chacals les rapprochent assez des chiens errants de l'Egypte. L'angle frontal du *Canis lupaster typicus* atteint 157° et 160° alors qu'il n'est que de 140° à 145° chez certains chiens de la Vallée du Nil. Nous croyons, avec les auteurs, que l'angle frontal est une précieuse indication mais il ne donne de renseignements précis qu'autant qu'il est combiné avec l'angle sourcilier et l'angle occipital. Le premier étant lié au développement des apophyses zygomatiques des frontaux et le deuxième à la protubérance occipitale, permettent de mieux juger de l'ampleur cranienne des sujets.

Le crâne momifié d'Assiout correspond parfaitement aux crânes décrits par M. Hilzheimer sous les noms de *Canis lupaster typicus* et *Canis lupaster domesticus*. Les anciens Egyptiens connaissaient le *Canis lupaster* sous le nom de *Sab*.

3° *Canis sacer*, Hemprich et Ehrenberg. Les auteurs n'ont pu trouver de crâne momifié de ce chacal et décrivent les caractères spécifiques de l'espèce vivante.

4° *Canis Dœderleini*, Hilzheimer. Un squelette complet ainsi que la peau d'un individu mâle provenant d'Assouan. C'est le plus grand chien sauvage qui soit connu en Egypte et sa grande taille l'a fait prendre pour un loup par certains égyptologues et naturalistes, quoi qu'il n'ait aucun rapport spécifique avec les loups.

Chez les chiens momifiés d'Egypte et chez les loups proprement dits les auteurs ont constaté que le fémur est toujours plus long que le tibia, tandis que chez certains lévriers actuels, le tibia est plus allongé que le fémur. Chez *Canis Dœderleini* le tibia est plus allongé que le fémur, ce qui tend à le rapprocher plutôt du lévrier que du loup. D'après le développement des membres postérieurs on peut conclure que *Canis Dœderleini* est un canidé mieux organisé pour la course que les divers chiens et chacals de la Vallée du Nil. Pour le crâne, la cavité céphalique est peu accusée, étranglée au niveau des tempes; le front assez long est très arrondi transversalement et en avant; la fosse médiane est bien creusée. La dentition est relativement faible comparativement à celle de *Canis sacer*. Chez *Canis Dœderleini* la longueur du crâne est plus grande que la longueur de la face, ce qui le rapproche des chiens égyptiens, alors que c'est la proportion inverse qui s'observe chez les loups. Les 109 millimètres du crâne pour 97 millimètres de la face éloignent davantage le *Canis Dœderleini* du loup que celui-ci n'est éloigné des chacals. Ce chien rappelle surtout le *Canis simensis* d'Abyssinie. Suivant Hilzheimer l'habitat de ce chien s'étendrait du Fayoum jusqu'au nord de l'Abyssi-

nie. D'après M. Victor Loret ce chien se serait appelé *Ounsch*, chez les anciens Egyptiens.

5° *Spitz* ou *loulou égyptien*. Le crâne de ce chien est bien différent de ceux des autres chiens ou chacals égyptiens. Le crâne est large, avec front très proéminent; la capsule céphalique est regulièrement arrondie; les arcades zygomatiques puissantes décrivent une courbe très accentuée. Les mensurations montrent que le chien égyptien était un animal bien plus fort que les Spitz européens, quoiqu'il rappelle la physionomie générale du groupe du *Canis palustris*. Cependant pour M. Hilzheimer et pour les auteurs le Spitz égyptien rappelle un peu le groupe des dogues dont il doit être peu éloigné. Les auteurs proposent de remplacer la dénomination de « Spitz des Bédouins » par celle de « Spitz » ou « loulou égyptien ».

6° *Chien errant d'Egypte*. C'est un exemplaire à pelage noir présentant les caractères des chiens de cette race, auxquels viennent s'ajouter quelques ressemblances avec *Canis lupaster* et *Canis sacer*.

En examinant les momies et les têtes qu'ils ont pu avoir entre les mains, les auteurs ont constaté que les chiens avaient autour du cou des traces non équivoques de strangulation.

Par une observation sur la déformation des apophyses épineuses des vertèbres dorsales des chiens momifiés, les auteurs démontrent que les chiens sacrés d'Egypte étaient choisis parmi la race du chien errant de la Vallée du Nil, qui actuellement vivent dans les trous qu'ils se creusent dans les décombres des villes et des villages.

De judicieuses remarques n'ont pas permis aux savants auteurs de pouvoir distinguer des races de chiens domestiques issues respectivement de *Canis lupaster*, de *Canis sacer* et de *Canis Dœderleini*, parce qu'ils ont trouvé toutes les formes intermédiaires entre ces divers Canidés.

Les auteurs pensent que les animaux sacrés des dieux Ap-ouaitou et Anubis étaient surtout des chiens de la race errante d'Egypte dont la physionomie et la couleur rappelaient le plus la figure conventionnelle de ces divinités.

Les superbes photographies des crânes des Canidés qui illustrent l'ouvrage constituent de précieux documents et complètent la haute valeur scientifique des conclusions que les savants auteurs ont tirées de leur étude des Canidés de l'ancienne Egypte.

EDMOND HUE.

NÉCROLOGIE

Louis Lortet

Les sciences naturelles viennent de faire une perte irréparable dans la personne du Dr Louis Lortet, ancien Doyen de la Faculté de médecine de Lyon, de 1877 et 1896, et Directeur du Muséum d'histoire naturelle de cette ville depuis 1869.

Le monde savant Lyonnais a fait au Professeur Lortet les funérailles grandioses que méritait ce savant. Après la cérémonie au temple protestant, le cortège prit le chemin de la Faculté de médecine. C'est dans ce lieu qui lui était particulièrement cher et qu'il avait illustré par de remarquables travaux, que sa vie de labeur fut évoquée devant ses collègues, ses collaborateurs, ses amis, ses élèves et sa famille éplorée. Le Recteur de l'Académie, puis le Dr Jules Guiart, professeur à la Faculté de médecine, le président du Conseil d'administration des Hospices de Lyon, et enfin son digne successeur M. Gaillard ont successivement pris la parole pour célébrer sa bonté, son dévouement à la science et le grand vide laissé, par lui, dans la cité lyonnaise.

Louis Lortet naquit à Oullins, près Lyon, le 22 août 1836. De sa grand'mère, Clémence Lortet, et de son père le Dr Pierre Lortet il hérita sa passion pour l'histoire naturelle et pour les voyages scientifiques. Il a présidé pendant 40 ans, sans interruption, aux destinées du Muséum de Lyon dont il a fait un établissement scientifique de premier ordre et un centre d'étude hautement apprécié. Il est décédé le 26 décembre 1909, à l'âge de 73 ans.

Dans ces dernières années, il s'était particulièrement occupé de fouilles dans la Haute Egypte que nous avons analysées dans l'*Homme préhistorique*. Il en avait rapporté une collection, unique en son genre, d'animaux momifiés dont il avait fait une étude approfondie avec M. Gaillard. Les résultats de ces travaux seront d'une grande importance au point de vue de l'évolution des espèces. Car la conservation de ces animaux permet de les rapporter, avec certitude, aux espèces actuelles et de voir ainsi les modifications qu'elles ont subies depuis l'époque des Pharaons.

Lortet ne se borna pas à étudier activement les questions médicales et parasitologiques en rapport avec les matières qu'il était chargé d'enseigner à la Faculté de médecine de Lyon, il s'occupa aussi de botanique, de physiologie, de paléontologie et d'anthropologie préhistorique.

La liste de ses travaux est très longue et nous ne pouvons citer ici que les plus importants parmi ceux qui intéressent les préhistoriens.

Dès 1867, il publie une étude *sur la vitesse du sang dans les artères du cheval*, ainsi qu'un remarquable travail de botanique, *sur la fécondation et la germination des marchantia*, pour lequel l'Institut lui décerna le prix Desmazières.

Quelques années plus tard, ses travaux scientifiques ayant été inter-



Fig. 26.

Le prof. Louis Lortet

(Cliché obligeamment communiqué par M. Paul Duvivier, Directeur du journal : *Le Tout Lyon*).

rompus par les événements de 1870, auxquels Lortet prit part comme engagé dans l'ambulance d'Ollier, il fit paraître, dans les Archives du Muséum de Lyon, divers mémoires relatifs à la paléontologie et à la préhistoire. Entre autres une description des *Ossements de Lagomys cor-*

sicanus, rapportés par A. Locard des formations quaternaires de Bastia, et une *Etude sur la station préhistorique de Solutré*.

Après de nombreux voyages en Orient et des travaux se rapportant aux *Poissons et reptiles du lac de Tibériade*, aux *Tortues terrestres et paludines de la Méditerranée*, Lortet publie son grand ouvrage intitulé *La Syrie d'aujourd'hui*, dans lequel sont rassemblées de très judicieuses observations ethnographiques et géographiques sur l'Asie antérieure.

Malgré ces voyages, malgré ses fonctions absorbantes de professeur et de doyen, il publie encore, de 1887 à 1892 de savants mémoires superbement illustrés, sur *Rhizoprion Bariensis*, cétacé des terrains tertiaires de la Drône, et sur quelques *Reptiles fossiles du bassin du Rhône*, provenant de la pierre lithographique du département de l'Ain. Ces fossiles, bien connus des paléontologistes, font l'ornement des galeries du Muséum de Lyon.

Nous rappellerons enfin les volumineux mémoires que Lortet consacra avec son collaborateur Gaillard, durant ces dernières années, à l'étude de la *Faune momifiée de l'ancienne Egypte* et à des *Recherches anthropologiques* dans la vallée du Nil.

Les fouilles que ce savant effectuait depuis longtemps en Egypte lui avaient permis de réunir d'innombrables momies animales, des momies humaines, des milliers d'instruments en silex taillé ou en pierre polie, de la poterie et de nombreuses statuettes. Ces précieux documents, conservés au Musée des Antiquités du Caire et au Muséum de Lyon, seront consultés avec profit par tous les anthropologistes.

Louis Lortet était membre correspondant de l'Institut et de l'Académie de médecine, doyen honoraire de la Faculté de médecine et directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Lyon.

Les recherches égyptologiques de Lortet ont reçu comme en sait, à l'étranger de même qu'en France, un excellent accueil. Tout récemment le gouvernement anglo-égyptien lui accordait une nouvelle subvention de 10.000 fr. pour lui permettre de continuer des travaux et des fouilles que la mort devait brusquement interrompre.

Nous adressons à sa famille l'expression sincère de notre profonde condoléance. A. C.

Liste sommaire des publications du professeur Louis Lortet.

Recherches sur la fécondation et la germination du *Preissia commutator*, pour servir à l'histoire des *Marchantia*, Lyon 1867.

Deux ascensions au Mont-Blanc et le mal des montagnes. Recherches sur la circulation et la respiration à une grande altitude, Tracés sphygmographiques pris à 4810 m. d'altitude, 1869.

Recherches sur une anomalie des fleurs de l'*Erica arborea* (Soc. botan. de France, 1859).

Recherches sur les cheveux des nègres, 1864.

Etude sur la station préhistorique de Solutré (Saône-et-Loire), par MM. Ducrost et Lortet, 1872.

Etude sur le *Lagomys corsicanus* de Bastia, 1872.

Etudes paléontologiques dans le bassin du Rhône, période quaternaire, par MM. Lortet et Chantre, 1872.

Recherches sur les mastodontes et les faunes mammalogiques qui les accompagnent, par MM. Lortet et Chantre, 1878.

Résultats des dragages profonds exécutés dans le lac de Tibériade en 1880 (*Comptes rend. Ac. des Sc.*).

Sur un poisson du lac de Tibériade, le *Chromis paterfamilias*, qui incube ses œufs dans la bouche, 1880.

Les poissons et reptiles du lac de Tibériade, 1883.

La Syrie d'aujourd'hui, vol. in-4, Hachette, 1884.

Observations sur les tortues terrestres et paludines du bassin de la Méditerranée, 1887.

Note sur le *Rhizoprion Bariensis* de Jourdan, 1887.

Les blocs erratiques gigantesques déposés sur la moraine ou glacier du Gomer à Zermatt, 1888.

Les reptiles fossiles du bassin du Rhône, 1892.

Chute de crustacés ostracodes fossiles observée à Oullins, près de Lyon, le 24 septembre 1898 (*Comptes rendus Ac. des Sc.* 1898.

Les oiseaux momifiés de l'ancienne Egypte, par MM. Lortet et Gaillard (*Comp. rend. Acad. Sc.* 1901).

Note sur les animaux vertébrés de l'ancienne Egypte (*Comp. rend. Ass. des Anatom. Lyon*, 1901).

La faune momifiée de l'ancienne Egypte, 1re série, par MM. Lortet et Gaillard, 1903.

Analyse du Natron contenu dans les urnes de Mater-Pra, par MM. Lortet et Hugounenq (*Comptes rendus Ac. des Sc.*, 1904).

La faune momifiée de l'ancienne Egypte, 2e série par MM. Lortet et Gaillard, 1905.

Silex taillés dans la région de Thèbes, Haute Egypte (*Comptes rendus Ass. fr. av. des sc.*, 1906).

La faune momifiée de l'ancienne Egypte et recherches anthropologiques, 3e série, par MM. Lortet et Gaillard, 1907.

Crâne syphilitique et nécropoles préhistoriques de la Haute Egypte, 1908.

Station paléolithique désertique de Gebel Souhan, Haute Egypte, 1908.

La faune momifiée de l'ancienne Egypte et recherches anthropologiques, 4e série, par MM. Lortet et Gaillard, 1909.

La faune momifiée de l'ancienne Egypte et recherches anthropologiques, 5e série, par MM. Lortet et Gaillard, 1908.

Traductions

Tyndall. — Dans les montagnes. Etudes sur les phénomènes glaciaires, 1865.

Wyville Thomson. — Les abîmes de la mer, dragages océaniques, 1875.

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

NORD

Lille. — 1. Musée d'histoire naturelle, fondé en 1821, à l'Institut des Sciences Naturelles (Cons. A. Malaquin).

— 2. Musée Gosselet (Géologie, Préhistorique), même local (Cons. Dutemple).

— 3. Musée Houiller, même local.

— 4. Collection d'études de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Médecine.

— 5. Musée des Beaux-Arts.
— 6. Musée Wicar.
— 7. Musée des Antiques.
— 8. Musée d'Archéologie.
— 9. Musée J. de Vicq.
— 10. Musée Lillois.
— 11. Musée d'Ethnographie.
— 12. Musée Moillet (ethnographie : Chine, Java, Inde).
— 13. Musée Numismatique.
— 14. Musée Céramique.

Les 10 musées précédents (5-14) sont réunis au palais des Beaux-Arts (Cons. E. Deully).

— 15. Musée Industriel et Technologique, à la Halle aux Sucres, quai de la Basse-Deûle (Cons. A. Meyer).
— 16. Musée Commercial, rue du Lombard, 2.
— 17. Musée des copies et gravures, à l'Hôtel de Ville.
— 18. Jardin botanique.

Dunkerque. — Musées, 2, rue Benjamin Morel (Cons. Lecocq).

— Musée Commercial : Chambre de Commerce, 19, quai Freycinet.

Cambrai. — Musée, 15, rue de l'Epée (Cons. Mussault).

Tourcoing. — Musée, à la Mairie (Cons. A. Vasseur).

Roubaix. — Musée, à l'Ecole des Arts-Industriels, place Chevreul (Cons Champier).

— Musée des Tissus, même local.

Valenciennes. — Musée, à l'Hôtel de Ville, prochainement transféré dans un bâtiment neuf, place Verte.

Annexe : Musée Carpeaux (Cons. Pillion).

— Musée Crauk, place Verte.

— Musée Benezech, près du Lycée. Archéologie.

— Musée d'Histoire naturelle, aux Académies (Cons. Goreau).

— Musée des Mines d'Anzin, à Saint-Vaast-le-Haut (Cons. Demelin).

DOUAI. — Musée, 6, rue Fortier.

Archéologie. Histoire naturelle. Musée Berthoud : Ce musée, très bien installé au rez-de-chaussée du Musée, dans la vaste salle des Etats, renferme de riches séries ethnographiques dont la plus grande partie provient du don fait par S. Henry Berthoud de son admirable collection, en 1869 et en 1872. Plus de 7.000 objets.

Océanie : très riche. Australie et Tasmanie (Fétiche du fleuve Murray, en forme de Phallus). Nouvelle-Zélande (Belle hache montée, etc.). Marquises (le dieu des tempêtes, bas-relief de Nouka-Hiva, etc.). Iles Sandwich, Taïti (ancienne planche à graver le tapa, etc.).

Java, Siam, Japon, Sumatra (Coll. Harmsen).

Inde, Japon, Siam.

Pôle Nord, détroit de Behring (très belle série, sculptures en os, pelles et pioches en ossements de cétacés, haches en pierres montées, armes, instruments de magie, vêtement, cuirasse, etc.).

Peaux rouges (objets ayant appartenu au chef séminole Oscéola).

Amérique du Sud, Afrique. Nombreux mannequins.

Chine : 2 rares objets, don Alibert (statuette ancienne d'enfant en bronze ; gobelet en argent au repoussé, représentant toute la cosmogonie chinoise).

Le musée contient également la riche collection de Jomard, don des époux Boselli.

Egypte : Objets provenant de la grande expédition d'Egypte, sous Napoléon, dont Jomard était membre.

Inde. Urnes funéraires en or, cristal et bronze , provenant du Malabar, etc.

Pérou, Bolivie, Mexique.

Le Musée Berthoud renferme aussi une bonne collection préhistorique.

SAINT-AMAND. — Musée cantonal.

BERGUES. — Musée à l'Hôtel de Ville (Cons. Verlinde).

BAILLEUL. — Musée du Puydt (Cons. Swinghedauw).

CASSEL. — Musée municipal (Cons. Wackerine).

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT. — Musée.

MAUBEUGE. – Musée (Cons. Bertrand).

Le Gérant : V. TAUDOU.

TOURS. — IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ ; J. ALLARD, SUCC^r.

8e Année | N° 3 | Mars 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

LE SYMBOLISME
dans la Céramique américaine
(Collections du Capitaine Paul Berthon)

Par le Dr CHERVIN

Un de nos plus brillants officiers, M. le Capitaine Paul Berthon, a fait partie, pendant près de six ans, de la mission militaire française chargée de l'instruction des troupes péruviennes. Durant le long séjour qu'il a fait à Lima, il a eu la bonne fortune de se lier d'amitié avec le savant Max Uhle auprès duquel il a pris goût aux choses de l'Archéologie. Aussi, lorsque le Capitaine Berthon fut chargé, en 1906, par notre Ministre de l'Instruction Publique, d'une Mission scientifique au Pérou avait-il acquis déjà une expérience, peu commune, de l'archéologie américaine.

Les collections recueillies par le Capitaine Berthon comptent des documents tout à fait remarquables, dont plus de douze cents pièces céramiques qu'on a pu admirer, en décembre 1908, dans une galerie du Trocadéro mise à sa disposition. Elles feront l'objet d'une publication importante accompagnée de nombreuses planches qui permettront de suivre le développement de ses fouilles ; nous en rendrons compte lorsque le moment sera venu. Je dois à l'amabilité du Capitaine Berthon d'avoir pu étudier, de près, quelques pièces à propos desquelles je désire présenter de courtes observations.

Les poteries du Capitaine Berthon peuvent être examinées sous des aspects multiples : formes, coloris, figurations, dessins, symboles, etc. Je ne m'occuperai aujourd'hui que des symboles.

Au Congrès de Chambéry, j'ai appelé l'attention sur des

fragments de revêtement de cabanes, en argile, provenant du Lac du Bourget et décrits par M. L. Schaudel (1), sur lesquels on voit de petits cercles concentriques et des svastikas. D'accord avec un grand nombre de savants, j'ai

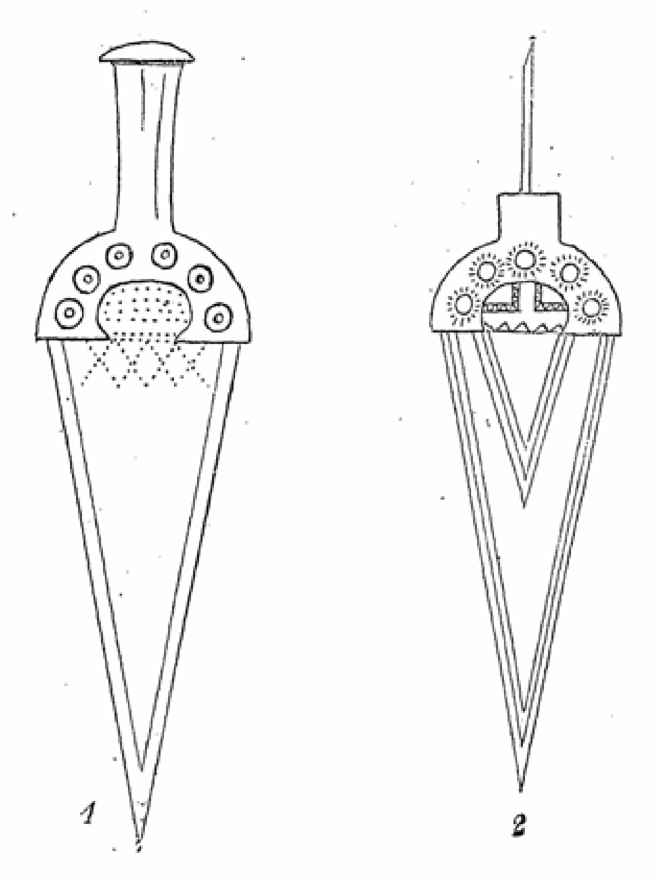


Fig. 27.
Epées du tumulus de Ringoldswyl.
(Cournault, Alb. de la Bib. Nat.)

affirmé que les cercles concentriques sont des représentations solaires et que les svastikas représentent le mouvement, la vie, le soleil. A l'appui de ma thèse, j'ai montré 1° Différents objets de provenances lacustres : épées avec cercles concen-

(1) V. *L'Homme préhistorique*, n° de janvier 1908, planches I et II.

triques sur la lame, épées à antennes et objets divers spiralés, rouelles, pendeloques, etc. ; 2° le Svastika représenté sur la poitrine de divinités de la lumière : vase du Musée de Vienne, Bouddha amitabha, pied de Bouddha, idole troyenne, svastika dans le soleil, etc. J'ai donc prouvé, par l'exemple des fragments de revêtement de cabanes du Lac du Bourget, combien il faut être attentif aux dessins et figurations qu'on voit sur différents objets archéologiques. Ils sont très souvent des représentations symboliques dont il faut s'efforcer de rechercher la signification par des comparaisons internationales.

Assurément, la chose est non seulement difficile, mais elle est très périlleuse, car il ne faut pas voir des symboles dans tous les dessins, dans des ornementations quelconques. Il est toutefois impossible de nier qu'il y ait des objets, qu'il y ait des dessins qui ne sont pas l'œuvre du hasard, ni le fruit de l'improvisation de l'artiste, et que ces dessins sont des symboles suppléant l'écriture absente. Ce sont, sans conteste, des formes, des ornements que nous retrouvons dans les pays les plus éloignés et qui, par leurs agencements, donnent aux objets une signification particulière. Je n'ai pas la prétention d'apporter l'explication de tous les dessins qu'une hypothèse raisonnable peut qualifier de symboles; à chaque jour suffit sa peine. Je veux simplement montrer que certains symboles bien connus et incontestés présentent une singulière migration mondiale. J'ai déjà indiqué la présence du svastika dans les débris d'habitations du Lac du Bourget, je vais la montrer encore sur des vases péruviens de la collection du Capitaine Berthon. J'appellerai également l'attention sur deux ou trois autres symboles signalés un peu partout, dans le domaine géographique de l'Archéologie classique, et qu'on retrouve également dans la céramique américaine.

On sait que les pictographies américaines sont, à l'ordinaire, extrêmement compliquées et, par suite, d'une analyse très difficile. J'ai choisi, parmi les céramiques rapportées par le Capitaine Berthon une poterie dont la décoration extrêmement sobre, claire et nette, appelle l'attention.

Il s'agit d'un petit vase de 18 centimètres de haut, de forme hémisphérique, légèrement aplati à la partie inférieure et muni de deux petites anses. C'est une poterie faite au tour,

séchée à l'air libre et engobée en terre rouge plus ferrugineuse que la terre sous-jacente constituant le corps du vase. L'engobe a été obtenu par trempage dans une barbotine très claire. Il est dans un état de tenuité tel qu'il simule



Fig. 28.
Poterie en terre rouge, provenant de Nazca, n° 977 de la collection du Capitaine Berthon.

un vernis. Les matériaux dégraissants, ou peut-être l'argile, contiennent des paillettes métalliques paraissant être de l'or.

La panse est large de 16 centimètres. Le vase est surmonté d'un col cylindrique, légèrement évasé, de 4 centi-

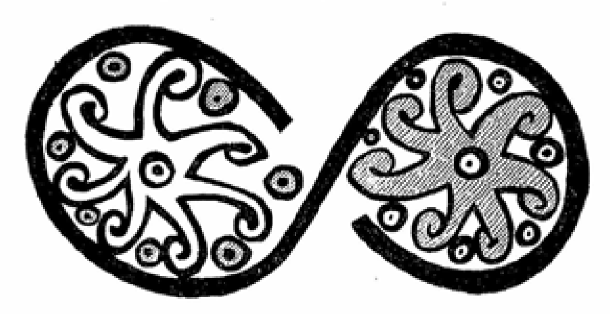


Fig. 29 — (Demi-grandeur).

mètres de haut sur 4 de large. En voici le dessin (Fig. 28).

L'épaulement du vase porte un dessin, au pinceau, en noir (1), brun et jaune. C'est d'abord deux spirales très

(1) Le noir est obtenu avec des ocres très ferrugineuses et vraisemblablement un minerai de cuivre ou de manganèse. Le brun est obtenu avec une terre ferrugineuse et manganésifère ; enfin le jaune est fait avec de l'ocre jaune (limonite et argile).

nettement dessinées et peintes en noir sur le fond rouge naturel de la terre, d'un trait large de 5 millimètres environ. Chaque spirale s'étend d'une anse à l'autre du vase. Dans chacune des branches de la spirale on voit le dessin que j'estime être un symbole solaire. Les contours du dessin solaire sont également tracés au pinceau, à la peinture noire, d'un trait ferme et assuré de 1 à 2 mm. environ d'épaisseur.

Dans la figure de gauche, la surface intérieure des rayons est

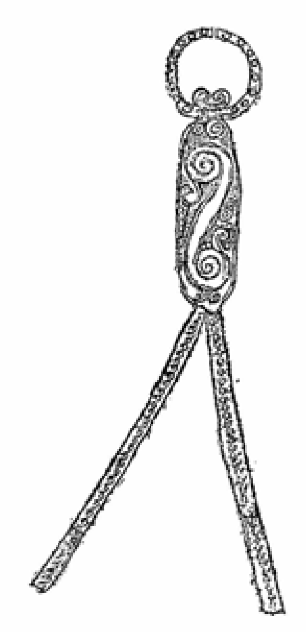


Fig. 30.

***Grèce :* Ornement d'or trouvé dans le 4e tombeau, à Mycènes. (Schliemann, *Mycènes*, fig. 369, page 335).**

recouverte d'une teinte plate à l'ocre jaune (V. fig. 29). Mais les 7 petits ronds, avec points au centre, placés entre les 7 rayons solaires sont teintés en brun. Dans la figure de droite au contraire, la surface intérieure des rayons est recouverte d'une teinte brune et les petits ronds sont en jaune. Les couleurs sont donc inversement disposées.

Sur le goulot, on voit des lignes se coupant à angles droits. Elles constituent des petites bandes colorées formant un

ruban circulaire de près de deux centimètres de large. Une bande rouge formée par la couleur naturelle de la terre du vase est bordée, d'un côté, par une bande peinte en brun ;



Fig. 31.

Gaule : Statuette en bronze de DIS PATER, découverte au Châtelier, près de Wassy-sur-Blaise (Haute-Marne). — Le dieu tient de la main droite le foudre, de la gauche la roue, et porte suspendu à l'épaule droite un faisceau de neuf spirales. — (Flouest, *Revue archéol.*, 3e série, t. V, p. 13).

de l'autre, par une bande peinte en jaune, soit : brun, rouge, jaune, rouge, brun, rouge, jaune, rouge, brun, etc.

Je pense que ma courte description et le dessin à l'appui feront suffisamment connaître l'objet dont il s'agit.

Quelle signification peut-on attribuer aux deux éléments

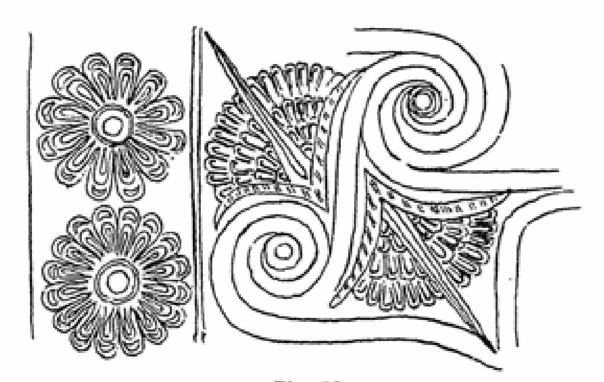


Fig. 32.
Fragment du plafond du tombeau d'Orchomène
(V. Perrot, *Hist. de l'Art*, t. VI, p. 543).

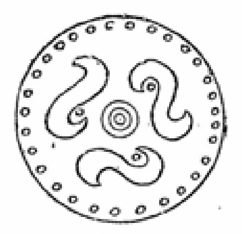


Fig. 33.
Monnaie gauloise (Hucher, *L'Art gaulois*, vol. II, 218).

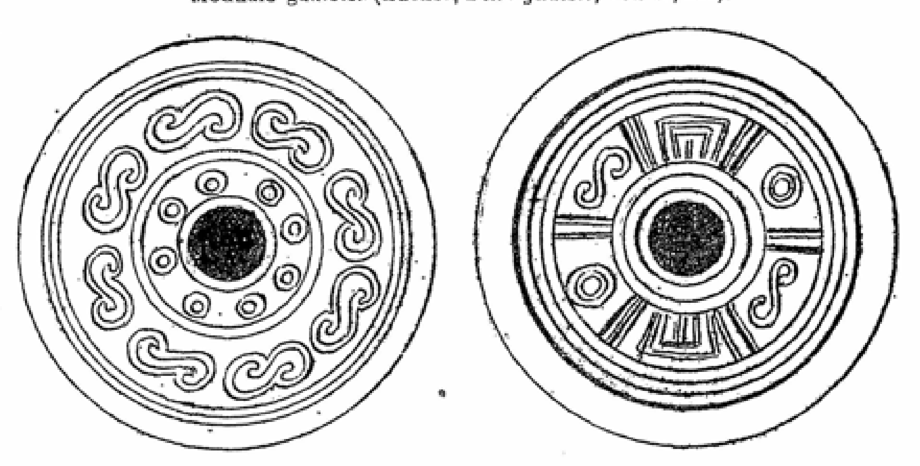


Fig. 34-35.
Mexique : Disques en pierre (Peñafiel, vol. I, pl. 34).



Fig. 36.
Suisse : Vase en bronze provenant de Corcelettes (Musée de Lausanne).
(Cournault, Alb. de la Bibl. Nat., vol. V).

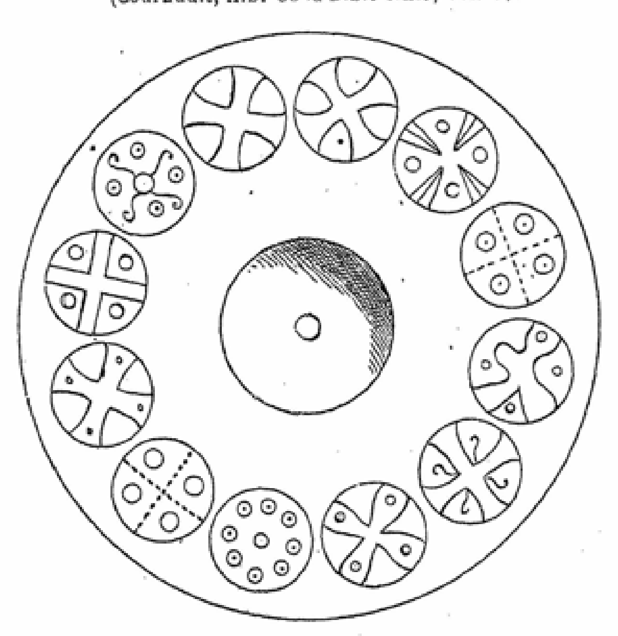


Fig. 37.
Bourgogne : Médaillon, en corne, orné de différents signes solaires
provenant du tombeau de Sainte Sabine (VIIIe au IXe siècle).
(B. Waring, Ceram. art in Rem. Ages, pl. 37, f. 14).



Fig. 38.
Hongrie : Disque d'un marteau d'arme (Musée Transylvain).
(Congrès préhistorique de Budapest, pl. 33).

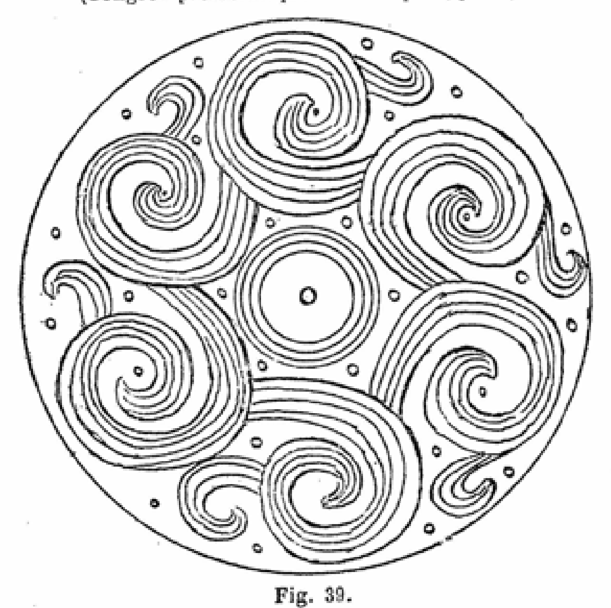


Fig. 39.
Hongrie : Disque d'un marteau d'arme (Trésor de Gaux).
(Congrès préhistorique de Budapest, pl. 82).

constitutifs du dessin représenté : la spirale et la figure rayonnée ?

1° *La spirale* en forme de huit inachevé est assurément un dessin qu'on rencontre souvent, soit simple, soit ornemanisé. Mais, si le dessin lui-même paraît être aux yeux de certains sceptiques une ornementation naturelle et instinctive, il n'en est pas moins vrai qu'on le rencontre, quelquefois, dans des circonstances qui lui donnent une signification et une valeur particulières. Par le symbolisme, en effet, les objets les plus simples, les plus vulgaires se transfigurent, s'idéalisent et acquièrent une valeur nouvelle. C'est, en un mot, une question d'espèce.

Emile Soldi a montré(1), par de nombreux exemples, que le principe de la spirale tournante provient du soleil et participe de son mouvement. Elle est visible sur une infinité d'objets : sur le plafond du tombeau d'Orchomène, dans des fresques de Tirynthe et de Mycènes, au dolmen de Gavrinis, sur des monnaies gauloises, des rouelles et des vases trouvés dans les lacs suisses, et jusque sur des objets du moyen âge, etc. On la voit enfin dans les disques mexicains décrits par M. Péñafiel, et surtout dans le *Diis Pater* gaulois. Le dieu s'appuie, de la main gauche, sur la roue solaire. Il porte en bandoulière une provision de spirales qu'il s'apprête à lancer.

On voit par ces quelques exemples empruntés, à dessein, aux régions et aux époques les plus différentes (que je m'abstiens de commenter pour ne pas allonger indéfiniment mon article) que la spirale est un symbole incontestable qui se rattache au système solaire.

2° *La figure rayonnée* représente également le symbole solaire et il n'est pas, j'imagine, nécessaire de grandes explications pour asseoir la conviction de nos lecteurs. La courbure des sept rayons implique, tout naturellement, l'idée d'un mouvement giratoire ; c'est le tétrascèle bien connu qui n'est lui-même qu'une variété du svastika. Le cercle, avec un point, placé au milieu du tétrascèle n'est-ce pas le soleil qui donne la vie, le mouvement ? Les sept autres cercles égale-

(1) Emile Soldi : *Origine de l'Art*, p. 196. Paris 1899.

ment pointés sont les doubles du soleil ou d'autres astres lumineux.

Une autre pièce de la collection Berthon nous montre le même dessin, réduit à ses plus simples éléments. Il s'agit d'un vase (fig. 40) en terre jaunâtre, présentant un double tronc de

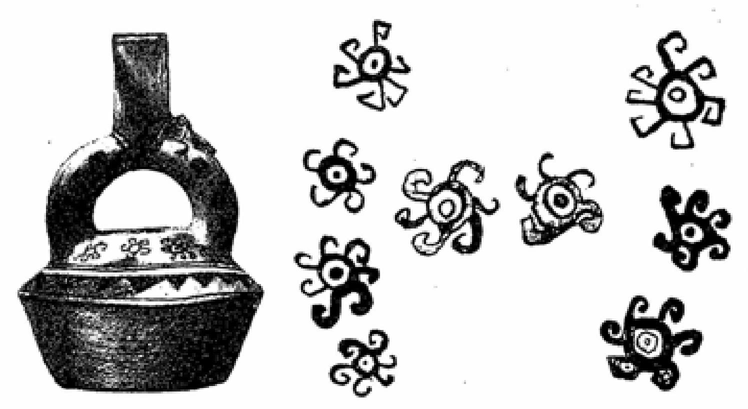


Fig. 40.
Un autre vase de la collection Berthon (n° 2257).

cône, surmonté d'une anse tubulée se terminant par un goulot cylindrique. Sur le pourtour du tronc de cône supérieur, on trouve : 1° un double filet de couleur brune ; 2° une ligne dentée qui représente les rayons du soleil ; 3° une ligne peinte en blanc; 4° un double filet de couleur brune; 5° enfin, sur la

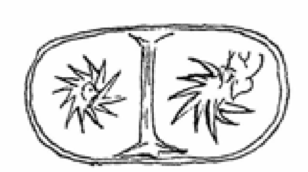


Fig. 40 *bis*.
Crète : Pierre gravée. — (Evans, *Prim. pict.*, p. 292).

partie supérieure, une série de symboles solaires constitués par un cercle d'où partent de nombreuses lignes rayonnantes courbes ou angulaires. Il y en a trois sur une face, quatre sur l'autre et deux sous l'arceau (fig. 40 *bis*) soit 9 au total.

Ces décors sont faits sans beaucoup de soin, comme tous

ceux qui ornent ce vase. Mais l'intention du dessinateur n'est pas discutable. (M. Berthon m'a signalé des dessins semblables sur des toiles peintes de sa collection) (1).

J'ai relevé, dans d'autres collections céramiques que celle du Capitaine Berthon, des dessins du même genre. Je ne les reproduis pas ici, faute de place. Il me suffit de citer, notamment, deux pièces du Musée d'Ethnographie du Trocadero : 1° un vase à anse tubulée (n° 7181) rapporté de Moche (département de Libertad), par M. Drouillion, en 1883; 2° une cassolette en terre jaune (n° 21,060) provenant de la collection Lemoine, déposée au Louvre, en 1854, sans autre désignation de provenance que celle de *Pérou* (?).

Mais je donne la reproduction d'une pierre gravée provenant de Crète, c'est-à-dire appartenant à une région bien différente. Le symbole solaire est réduit à une forme schématique, mais qui ne fait pas de doute cependant.

Deux mots sur l'ornementation du goulot de la figure 28. Nous la trouvons fréquemment et elle appartient à la catégorie de celles qu'on appelle géométriques — ce qui n'est guère compromettant.

Le principe de ces chevrons superposés ou placés l'un à côté de l'autre peut être rapproché de l'écriture linéaire Chaldéenne dans laquelle ces chevrons représentent — paraît-il — le signe de croissance. C'est, semble-t-il, à l'imitation de la branche de la plante, dont chaque feuille nouvelle représente la croissance du végétal.

En résumé, je crois donc pouvoir dire que ce vase représente le soleil faisant germer les plantes qui donnent la vie à la nature.

Reste une hypothèse à risquer, à propos des couleurs régulièrement alternées sur les tétrascèles enfermés dans la spirale de la panse du vase. Je la donne pour ce qu'elle vaut, en la séparant du reste de mon argumentation dont je ne veux pas diminuer la valeur.

(1) Je ne fais qu'indiquer *sommairement* et sans m'y arrêter, pour cette fois, d'autres décorations significatives. Sur chacune des faces de l'anse tubulée, on voit encore quatre petites surfaces rondes peintes, à plat, en brun : deux à gauche et deux à droite. Enfin, à droite, au niveau de l'embranchement du goulot et de l'anse tubulée, on voit un petit oiseau en relief.

Il pourrait se faire que cette alternance des couleurs ait été imaginée dans l'intention de représenter le jour opposé à la nuit par la teinte jaune opposée à la teinte brune. Lorsque le soleil brille (teinte jaune) les autres astres sont éteints (teinte brune). Lorsque le soleil est éteint, les autres astres brillent.

On voit, dans tous les cas, que ce vase est manifestement décoré d'une ornementation voulue et que ce symbole est certainement celui du culte solaire dont nous retrouvons la manifestation à chaque pas, aussi bien dans l'ancien que dans le nouveau continent.

Il peut paraître exagéré, à certains, de vouloir expliquer des idéogrammes américains par des idéogrammes de l archéologie classique : chaldéens ou autres. Sans vouloir aborder ici le problème de l'ethnogénie américaine qui soulève tant de mystères, tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'Orient asiatique et l'Occident européen ont eu, certainement, des communications avec les terres américaines. Qui donc pourrait dire que les idéogrammes et les symboles usités dans le vieux monde pour imprimer aux objets une signification particulière, pour les faire parler en quelque sorte, n'aient pas été transmis par ceux qui abordèrent les rivages américains volontairement ou poussés par le caprice des flots ?

L'industrie du bronze est-elle née sur place? sur tous les points où nous en trouvons des traces, chez nous par exemple ? Non, évidemment. Et de bons esprits sont tentés de lui attribuer une origine asiatique et peut-être indoue. Pourquoi n'en serait il pas de même pour d'autres éléments archéologiques ? Plus nos connaissances s'élargiront, plus nous apercevrons l'influence considérable des communications commerciales aux temps préhistoriques sur la vulgarisation des matières, des formes et des usages des objets. L'internationalisme ne date pas de nos jours.

Dans un prochain article j'examinerai d'autres poteries de la collection Paul Berthon. Mais je tiens, dès maintenant, à le remercier de la parfaite courtoisie avec laquelle il a bien voulu mettre à ma disposition les pièces qui m'intéressaient au point de vue symbolique.

Sur les instruments portugais en pierre polie

Par **TAVARES DE PROENÇA (Junior)**
de Castello Branco (Portugal)

L'examen de la grande quantité d'instruments en pierre polie que j ai pu recueillir dans le *districto* de Castello Branco et de ceux conservés dans les musées portugais m'a conduit à noter plusieurs types en ce genre de produits industriels.

Il y a des caractéristiques — connues de tous — communes à la plupart des exemplaires et il y en a d'autres ne concernant qu'un nombre plus ou moins limité d'entre eux.

Ces dernières —les seules qui nous intéressent aujourd'hui— touchent principalement aux divergences de forme et à celles d'accommodation et d'utilisation.

Outre les divergences qui s'observent d'une région à l'autre dans des produits industriels analogues, il y a à noter dans une même région et parfois dans une petite zone de territoire quelques variations assez importantes, qui révèlent une concrétisation d'idées parfaitement définies qui se sont modifiées et multipliées devant l'apparition de nécessités spéciales ou d'influences mésologiques excessivement variables.

Je crois même que pour certaines régions quelques-unes de ces variations correspondent à une époque déterminée et sont, pour ainsi dire, le produit de l'évolution ou du perfectionnement de formes antérieures.

C'est ainsi que je vois, dans les herminettes et les gouges, le perfectionnement des simples haches (à tranchant droit ou oblique — suivant le hasard plus ou moins heureux de la fracture primitive), vu les usages spéciaux auxquels ces objets étaient destinés.

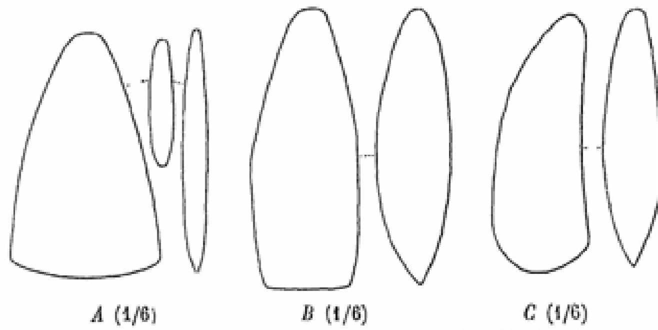
Et, comme les populations de ces temps-là ont naturellement progressé, nous devons nécessairement croire plus récents les objets, les ustensiles, les armes, les idées enfin qui, comparativement à d'autres, nous révèlent un plus haut degré de perfectionnement ou de civilisation.

Après avoir exposé ces idées dont la démonstration fera l'objet de notices futures, je vais tâcher de montrer aux

lecteurs de *l'Homme préhistorique*, à l'aide de gravures et de simples explications, les principales variations de forme que j'ai notées dans les instruments polis portugais, laissant pour plus tard l'indication de l'époque probable de l'apparition de chacune d'elles.

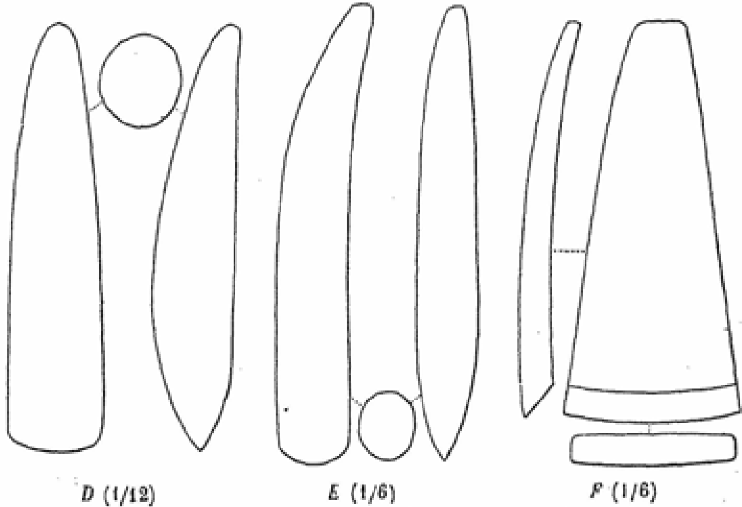
I. — Variations de forme

1. — Hache plate du type courant. Exemplaire en fibrolite provenant de Oledo. N° 17 du Musée municipal de Castello Branco (A).



A (1/6) *B* (1/6) *C* (1/6)

Fig. 41. — Instruments en pierre polie. Portugal.



D (1/12) *E* (1/6) *F* (1/6)

Fig. 42. — Instruments en pierre polie. Portugal.

2. — Hache trapue du type courant. Exemplaire en diorite provenant de Alcains. N° 432 du Musée de C. Branco (B).

3. — Hache du modèle le plus correct. Exemplaire magnifique en fibrolite provenant de Oledo. N° 11 du Musée de C. Branco (C).

4. — Grande hache du type cylindrique à tranchant transversal, en diorite, provenant de C. Branco. N° 20 du Musée de C. Branco (D).

5. — Grande hache votive, à tranchant dans la ligne du manche, type cylindrique. Magnifique exemplaire en diorite, longueur 37 centimètres, provenant de Niza N° 214 du Musée de C Branco (E).

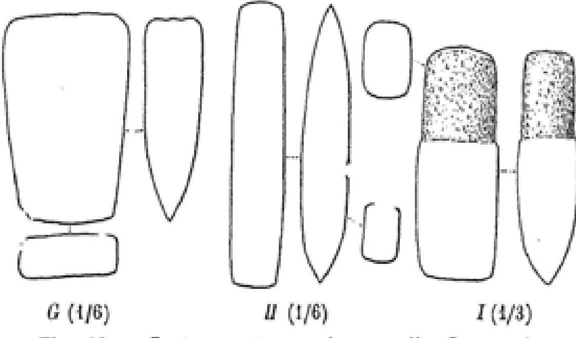


Fig. 13. — Instruments en pierre polie. Portugal.

6. — Hache à tranchant plus étroit que la moitié destinée à l'emmanchement, en diorite, provenant de Ladoeiro. N° 175 du Musée de C. Branco (G).

7. — Hachette à double tranchant étroit, devant probablement recevoir le manche au milieu, en diorite, provenant de Algezur. N° 4158 du Musée ethnologique portugais à Lisbonne (H).

8. — Herminette plate, en diorite, tranchant seul poli soigneusement sur les deux faces, provenant de Algezur (1). N° 4177 du Musée ethnologique de Lisbonne (F).

9. — Instrument piriforme, à bout pointu et poli (perçoir ?),

(1) Semblable à celle décrite par M. A. de Mortillet, V. *Musée Préhistorique* (2ᵉ éd.), pl. LV, n° 585, provenant aussi du Portugal, tumulus de *Maralla*, c'est-à-dire *Marcella*.

en diorite, provenant de Cacella. N° 5864 du Musée ethnologique à Lisbonne (J).

10. — Gouge en diorite du type courant, provenant de Figueira. N° 21 du Musée d'Anthropologie de l'Université de Coïmbra (M).

11. — Percuteur poli en diorite, type cylindrique, assez rare, provenant de Matta. N° 83 du Musée de C. Branco (K).

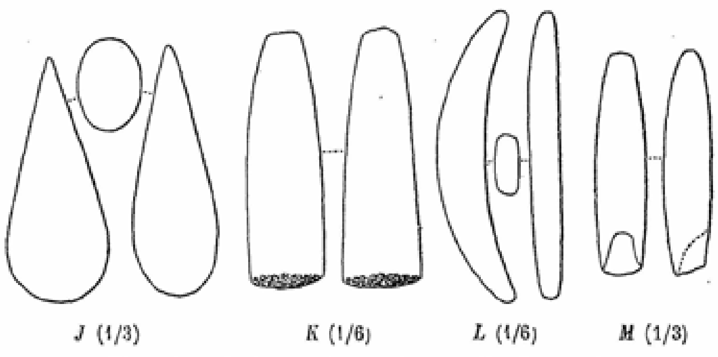


Fig. 44. — Instruments en pierre polie. Portugal.

12. — Instrument en forme de croissant (pic à double pointe ?). Les deux pointes sont arrondies. Provenant de Figueira (1). N° 47 du Musée d'Anthropologie de Coïmbra (L).

13. — Hachette votive en fibrolite entièrement polie, provenant de Azeitão. N° 7052 du Musée ethnologique à Lisbonne (T).

II. — Variations intéressant les procédés d'accommodation et d'utilisation

14. — Hache du type court et trapu, en diorite, à tranchant mousse et poli (2). Provenant de Alvados. N° 479 du Musée de C. Branco (N).

15. — Hache du type court et trapu, en diorite. La moitié destinée à l'emmanchement est amincie et repiquée pour

(1) On a rencontré en Portugal plusieurs de ces ustensiles en calcaire assez tendre, ce qui éloigne toute idée d'utilisation comme *outils*. V. p. ex. Simoes — *Introducçao à archeologia da Peninsula Iberica*, Lisbonne, 1878, page 47 et 48.

(2) V. des types identiques : Deydier — *Variétés nouvelles de haches polies*, in Revue Préhistorique, Vol. 2, page 248, et tiré à part, page 5, etc.

faciliter l'adhérence du manche (1). Provenant de Sarnadas. N° 915 du Musée de C. Branco (I).

16. — Hache plate avec double encoche latérale, en diorite. Provenant de Bensasprim (?). Musée ethnologique de Lisbonne (P).

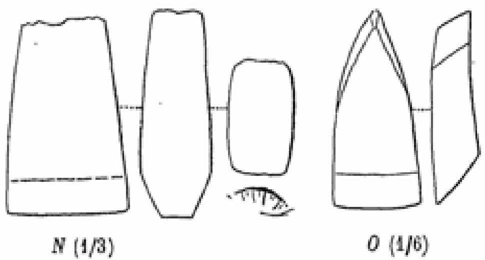


Fig. 45. — Instruments en pierre polie. Portugal.

17. — Hache du type plat et trapu, en diorite, à encoche, provenant de Mertola (2). N° 4605 du Musée ethnologique de Lisbonne (Q).

18. — Objet du type des haches plates à tranchant mousse,

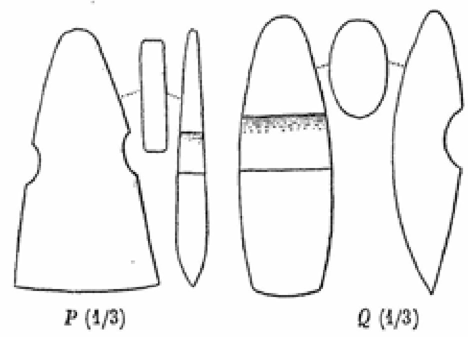


Fig. 46. — Instruments en pierre polie. Portugal.

(1) V. différents exemplaires in *Musée Préhistorique* cit. pl. LIII nos 565, 566, 570.

(2) V. Deydier — *Les haches néolithiques à rainure*, in *Revue Préhistorique*, Vol. I, page 122 et tiré à part, page 1. Je dois noter que l'encoche des haches portugaises est très différente de celles des haches présentées par mon cher confrère M. Deydier. Les nôtres sont faites par polissage et parfaitement semi-circulaires, se terminant extérieurement par des arêtes assez vives. Elles me font supposer un système particulier d'emmanchement que je représente dans la fig. 50. Le manche entrant dans l'encoche par son extrémité arrondie d'abord, serait relié à la hache à l'aide de rubans ou de cordes.

avec encoche et trou conique (à double cône), provenant de Moncorvo. N° 5622 du Musée ethnologique à Lisbonne (R).

19. — Hache plate en fibrolite avec des rainures sur les deux faces, faites probablement dans le but de diviser la hache en

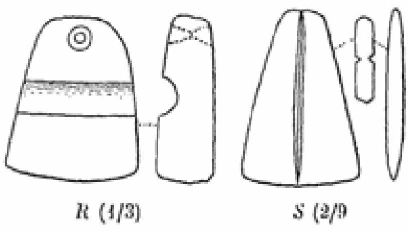


Fig. 47. — Instruments en pierre polie. Portugal

deux pour en faciliter la suspension, provenant de Alcobaça. Non numérotée, Musée de Alcobaça (S).

20. — Hachette plate en fibrolite, avec rainure sur les deux faces, et de petites encoches en haut et en bas de la rainure,

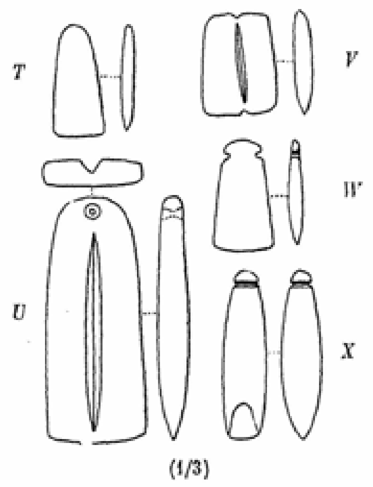


Fig. 48. — Instruments en pierre polie. Portugal.

montrant évidemment que cette préparation était destinée à faciliter la suspension. Provenant de Silves. N° 5728 du Musée ethnologique de Lisbonne (V).

21. — Hache plate en fibrolite, avec rainure sur une face et trou conique pour la suspension. La rainure n'atteint pas le

tranchant ni le trou. Provenant de Alcalà. N° 4485 du Musée ethnologique de Lisbonne (U).

22. — Hache faite d'un échantillon de grande hache cassée. Le tranchant de l'ancienne hache constitue la moitié destinée

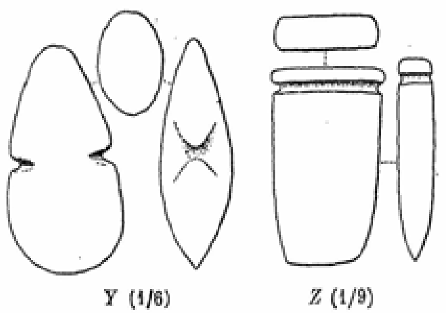


Fig. 49. — Instruments en pierre polie. Amérique.

à l'emmanchement. A l'autre bout on a formé par la retouche et le polissage le tranchant de la nouvelle hache. Exemplaire en diorite, provenant de Matta. N° 642 du Musée de C. Branco (U).

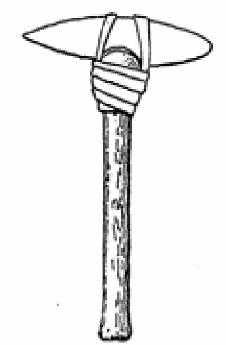


Fig. 50. — Mode d'emmanchement de l'instrument *Q*.

23. — Hachette en fibrolite, admirablement polie, avec deux encoches latérales à l'extrémité opposée au tranchant. Provenant de Alcafozes (1). Exemplaire non numéroté du Musée ethnologique de Lisbonne (W).

(1) Je connais au Musée Municipal de Figueirada Foz une hache provenant de l'Amérique (Indiens de l'Amazone) portant deux rainures ou encoches latérales semblables à celles de la petite hachette de Alcafozes, avec la seule différence qu'elles sont faites au milieu de la hache et non à l'extrémité supérieure ; je la reproduis fig. 49, Y.

24. — Hachette-gouge en fibrolite, ayant servi de pendeloque. A l'extrémité opposée au tranchant on remarque une rainure ou sillon circulaire destiné à faciliter la suspension (1). Provenant de Alcains. N° 1107 du Musée de C. Branco (X).

Les autres produits industriels du néolithique et énéolithique portugais formeront le sujet d'autres notices à paraitre successivement dans l'ordre suivant : *a*) pointes de flèches et de lances ; *b*) céramique ; *c*) parures ; *d*) amulettes ; *e*) monuments mégalithiques, indiquant respectivement pour chaque catégorie d'objets ou de monuments portugais : le type, les formes spéciales, les caractéristiques, la provenance et la demeure actuelle — musée public, collection particulière, etc., etc. Mais il faut tout d'abord savoir s'il y a quelqu'un que ces renseignements puissent intéresser.

(1) D'une provenance toute différente est certainement une hache plate du Musée d'Anthropologie de Coïmbra, avec une rainure ou sillon tout autour de l'extrémité supérieure, opposée au tranchant. Elle n'a pas d'indication de provenance, mais je crois pouvoir sans erreur l'indiquer comme provenant de l'Amérique. Je la reproduis pour qu'on puisse mieux comprendre ma description (Fig. 49, Z).

NOUVELLES

Hommage au Dr Chervin.

Le dimanche 27 février, à 4 heures, en présence d'une nombreuse assistance, a été offerte au Dr A. Chervin la plaquette en argent frappée à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur.

Cette très artistique plaquette, sur laquelle est représenté de profil, en fort relief, le buste de notre excellent directeur, est l'œuvre d'une jeune artiste de talent, Mlle M. Ceribelli.

Avant de remettre au Dr Chervin, de la part de ses amis, ce témoignage de vive sympathie, M. le Dr A. Chevallereau a dit en termes éloquents, chaleureusement applaudis, tout le bien qu'ils pensent de lui.

La fête s'est terminée au milieu de la plus cordiale intimité et chacun a pu emporter comme souvenir une reproduction en bronze de la belle œuvre de Mlle Ceribelli.

La Préhistoire à la Chambre des Députés.

Notre distingué collègue de la Société préhistorique de France, M. le Dr Péchadre, député de la Marne, s'est fait à la Chambre des Députés, à l'occasion de la discussion du budget des Beaux-Arts, l'écho des désirs souvent manifestés par les préhistoriens.

Il nous a semblé intéressant de reproduire, d'après le compte rendu *in extenso* de la première séance du 27 janvier dernier, publié au *Journal officiel* du 28 janvier, tout ce qui a été dit à ce sujet.

Nos lecteurs verront par les passages qui suivent combien vagues et confuses sont les idées de certains parlementaires sur l'état des études préhistoriques en France, et combien ils ont dû être partialement renseignés pour se montrer aussi injustes envers les modestes chercheurs aux efforts persévérants desquels la préhistoire doit d'être devenue une véritable science.

Ces derniers ont, heureusement, trouvé dans M. le Dr Péchadre et dans M. le Dr Baudon d'ardents défenseurs.

« *Chapitre* 35. — *Musées nationaux.*

Il y a, sur ce chapitre, deux orateurs inscrits, MM. Péchadre et Baudon.

La parole est à M. Péchadre.

M. Péchadre. — Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, je viens vous rappeler une conversation que nous avons eue il y a déjà quelque temps au sujet de la conservation des objets préhistoriques et four-

nir à la Chambre quelques indications sur cette intéressante question.

A l'heure actuelle la plupart de nos collections préhistoriques figurent au musée de Saint-Germain. Elles y sont un peu à l'étroit, noyées au milieu des collections gallo-romaines qui constituent la richesse principale de cet important musée. Mais il ne saurait être question d'enlever au musée de Saint-Germain aucun des objets préhistoriques qu'il contient.

La Société préhistorique, dont je traduis ici les sentiments, estime simplement que pour encourager les efforts des préhistoriens et pour développer l'enseignement de la préhistoire, il y aurait grand intérêt à créer, au centre même de Paris, un musée d'études préhistoriques répondant au désir d'un grand nombre de chercheurs et de collectionneurs de France et de l'étranger qui s'intéressent à cette science si captivante et si féconde. (*Très bien ! très bien !*)

Ce musée contiendrait surtout des collections d'études comprenant non seulement la préhistoire de la France, mais encore celle du monde entier.

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il n'existe en France aucun musée spécial de préhistoire, alors que la préhistoire est une science éminemment française.

C'est en France, dans l'Aude, département que vous représentez, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que Tournal a signalé pour la première fois en 1828 les vestiges d'une industrie préhistorique dans les cavernes ; c'est également en France, dans la vallée de la Somme, que Boucher de Perthes, vers 1840, a appelé l'attention du monde savant sur des instruments en pierre trouvés dans des sablières.

Dans un rapport fourni à la société d'anthropologie de Gœttingue, relatant un voyage d'études qu'il avait fait, le professeur Verworn a montré combien notre pays était riche en objets préhistoriques ; il a parlé notamment de la station des Eyzies dans la Vallée de la Vézère, qu'il a qualifiée de paradis des préhistoriens. Par contre, Verworn s'étonne de notre indifférence à l'égard de pareils trésors. Notre devoir est donc de conserver cette richesse, de la canaliser vers nos musées et surtout de l'empêcher de se disperser à l'étranger.

Nous engageons de très fortes dépenses pour la découverte et l'étude des monuments antiques de l'Egypte, de la Perse, de la Grèce : ce n'est pas moi qui m'en plaindrai, mais peut-être serait-il possible de faire un léger sacrifice en faveur de l'étude du passé lointain de notre pays. Il est exploré par une armée de chercheurs dévoués et désintéressés dont le zèle et la compétence méritent, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, les meilleurs encouragements.

M. Dujardin-Beaumetz, *sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts.* — Vous avez bien raison.

M. Péchadre. — Il me paraît donc utile, urgent, de créer à Paris même une installation qui donne satisfaction à tous ces savants. Une fois cette installation créée grâce à votre vigilante activité, je demanderai — nous demanderons, M. Baudon et moi, puisque M. Baudon s'intéresse à ces questions autant que moi-même — nous demanderons à M. le ministre de l'instruction publique de vouloir bien créer une chaire spéciale de préhistoire, qui serait confiée à un préhistorien d'une compétence universellement reconnue et dont l'enseignement s'adresserait non seulement aux amateurs, mais à l'ensemble du public.

Il ne faut pas oublier que la préhistoire, comme son nom l'indique, ne comporte aucun document écrit. C'est par une série de déductions extrêmement ingénieuses et d'interprétations subtiles que l'on est arrivé à reconstituer les âges lointains, si lointains que quelques-uns se confondent avec les origines mêmes de l'humanité.

Je n'insiste pas, n'ayant pas l'habitude d'abuser des instants de la Chambre, surtout au moment où nous paraissons très pressés de voter le budget.

M. Cachet. — Et avec raison.

M. Péchadre. — Je crois que nous serons tous d'accord lorsque je vous aurai dit que je ne propose ni amendement, ni projet de résolution. Je ne réclame même pas l'inscription d'un crédit, du moins pour le moment. Je demande simplement à la Chambre et à M. le sous-secrétaire d'Etat toute leur bienveillance et toute leur sollicitude pour ces questions véritablement dignes d'intérêt.

J'insiste auprès de M. le sous-secrétaire d'Etat pour qu'il veuille bien donner une suite favorable à mes observations et répondre ainsi aux vœux et aux légitimes aspirations de la Société préhistorique de France. *(Très bien ! très bien !)*

M. le Président. — La parole est à M. le rapporteur général.

M. le Rapporteur général. — Tout le monde ne peut que s'associer aux considérations de M. Péchadre sur la nécessité de mieux organiser chez nous à la fois l'enseignement et les musées de la préhistoire.

Mais notre collègue me permettra de dire que la préhistoire relève non des beaux-arts, mais exclusivement de l'instruction publique.

Une chaire de préhistoire n'a avec l'art qu'un rapport extrêmement lointain et les musées préhistoriques n'ont également, vous en conviendrez, que des relations indirectes avec les beaux-arts.

Cette réserve faite, je suis prêt à dire qu'il est nécessaire de tenir compte de vos observations et de réaliser des améliorations dans cet ordre de recherches. Mais il ne faudrait pas croire que rien n'a été fait, ni oublier ceux qui déjà s'occupent officiellement de la préhis-

toire et les grands établissements qui en sont chargés. Il ne faut pas oublier par exemple le Muséum d'histoire naturelle, où enseigne le professeur Boule, l'homme de beaucoup le plus savant en matière préhistorique et qui fait autorité dans le monde entier. *(Très bien ! très bien !)*

Sans doute, l'Etat peut et doit créer des chaires de science, des musées de science et d'art, mais on ne saurait lui demander de les ouvrir à l'usage de simples amateurs : elles doivent être consacrées uniquement à la science véritable, aux recherches et aux découvertes vraiment scientifiques, analogues aux trouvailles considérables faites par M. Boule, par exemple, au cours des fouilles récemment opérées dans la Corrèze et qui ont mis au jour un type particulier d'homme préhistorique, qui paraît bien antérieur à celui que les conditions actuelles de notre vie peuvent nous faire concevoir.

Par conséquent, il ne faudrait pas nuire à la science véritable au profit de ce qui ne serait qu'une œuvre d'amateurs qui du reste peut être assurée par des ressources particulières. *(Très bien ! très bien !)*

M. le Président. — La parole est à M. Baudon.

M. Baudon. — Je me joins à mon ami M. Péchadre pour demander à M. le sous-secrétaire d'Etat de donner asile aux préhistoriens et je parle comme ancien président de la Société préhistorique de France dont je fais toujours partie.

Les préhistoriens recherchent dans les profondeurs de la terre l'origine de l'homme et des sociétés. Ils ont réuni des collections très importantes et très intéressantes qui ne peuvent trouver un abri sûr. On ne peut pas les mettre au musée de Saint-Germain, réservé plus spécialement à nos antiquités nationales. On ne peut pas non plus les mettre au Muséum où la place manque.

M. le Rapporteur général. — Il y a déjà un musée préhistorique intéressant.

M. Baudon. — Les collections y sont mal classées. Je n'ai rien à dire de M. Boule dont je connais et dont j'estime toute la valeur. Quant aux collections on ne peut pas les classer faute de pouvoir installer des vitrines.

Je sais des collections, entre autres celles de M. le marquis de Vibraye, qu'on ne peut examiner qu'avec des échelles ; dans ces conditions, il est impossible de les étudier.

M. le Rapporteur general. — La commission du budget a donné 100.000 fr. de plus par an pour élever au Muséum d'histoire naturelle des constructions qui permettront de mieux aménager ces collections.

M. Baudon. — Je reconnais encore une fois la valeur de M. Boule qui n'est pas en jeu dans cette question. Il n'en est pas moins vrai qu'il

n'y a pas actuellement à Paris de musée d'étude de la préhistoire; des particuliers voudraient donner des collections et ils ne le peuvent pas, sachant qu'il serait impossible de les soumettre au monde des savants. M. le président actuel de la séance sait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur ce sujet. Comme l'a dit mon ami M. Péchadre, la science de la préhistoire est une science éminemment française : elle a été créée surtout après les belles découvertes de Boucher de Perthes dans les alluvions de la Somme, par un de nos anciens collègues, M. Gabriel de Mortillet, dont vous connaissez certainement le nom. Nous avons des gisements merveilleux. Les grottes de la Dordogne, de la Charente, ont fourni des spécimens tout à fait remarquables des temps préhistoriques. Mais ces documents ne sont pas les seuls. L'histoire de l'homme ne peut s'établir que sur des comparaisons. Les gisements les plus importants sont bien en France, mais il faut étudier aussi ceux qu'on peut mettre à jour à l'étranger, en Asie, en Afrique et en Amérique. Si nous voulons reconstituer l'histoire de l'homme, il nous faut des emplacements dont la discussion permette ces études comparées. Je prie donc M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts de vouloir bien loger les collections dont les propriétaires demandent à faire don à l'Etat et je lui demanderai, puisque d'ailleurs bientôt, je l'espère, il y aura au grand séminaire de Saint-Sulpice de vastes bâtiments beaucoup plus importants que ne le nécessite l'installation des œuvres dues à l'art moderne, je lui demanderai, dis-je, de vouloir bien réserver un emplacement pour créer un musée d'études de la préhistoire qui, en même temps, serait un musée pour tout le monde, non pas seulement pour les amateurs, comme le disait M. le rapporteur de la commission du budget à l'instant, mais encore pour le public, et de donner à ces préhistoriens un asile qui leur permettra de placer toutes leurs collections.

Je prie également M. le ministre de mettre à même des savants, en leur aménageant une salle de cours, de vulgariser cette science si utile et au point de vue scientifique et au point de vue philosophique. (*Très bien! très bien!*)

M. le Président. — La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le Sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts. — Nos collègues savent avec quel intérêt le sous-secrétariat d'Etat a protégé, je ne dirai pas la science, car nous n'avons pas à protéger la science — cela relève du domaine de l'instruction publique — mais l'art.

Nous retrouvons dans nos cavernes des manifestations de la conception artistique des premiers hommes et, véritablement, quand nous observons le sentiment d'art et le sens de la nature avec lesquels ils ont tracé sur des pierres leurs premières impressions du monde extérieur, nous sommes tentés de les donner comme modèles à nos écoles. (*Très bien! très bien!*)

C'est à ce titre que nous nous occupons de la préhistoire. Nous avons aussi un devoir, c'est d'acheter, sur les crédits des monuments historiques, les terrains qui renferment ces admirables gisements.

J'aurai l'honneur d'étudier de nouveau avec M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts cette importante question.

Pour les collections d'art préhistorique, si nous pouvons dans le nouveau musée du Luxembourg leur réserver quelques salles, nous le ferons volontiers. Mais je crois que devant le développement pris par cette science, il sera indispensable de créer soit au Muséum, soit à Saint-Germain, soit ailleurs, un vaste musée de la préhistoire. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Rapporteur général. — Je suis tout à fait d'avis de recommander à l'étude de M. le sous-secrétaire d'Etat, d'accord avec les services de l'instruction publique, ces questions de la préhistoire et de lui demander de faire le nécessaire pour aider à la diffusion de la science préhistorique. Je lui demande seulement de ne s'adresser qu'à de véritables savants et de se garder de donner l'estampille de l'Etat à des recherches d'amateurs.

M. Péchadre. — Les dernières paroles de M. le rapporteur général me causent quelque étonnement. J'ai plaidé cause juste...

M, le Rapporteur général. — J'ai dit qu'une différence devait être faite entre ceux qui font vraiment de la science et qu'il faut encourager, et des personnes, sans culture suffisante, qui croient avoir fait des découvertes. Il faut prendre garde, et l'Etat devra y veiller.

M. Baudon. — Je ne veux pas entrer dans une discussion pour savoir si la préhistoire est une science et si elle est en même temps un art. Ce qui est certain, c'est qu'on a trouvé dans les grottes des merveilles qui peuvent nous faire connaître les origines de l'art.

L'histoire de l'homme est une, du reste ; on ne peut la diviser dans son évolution, surtout à son origine.

Je remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de tout ce qu'il a fait pour conserver ces monuments de notre préhistoire. Il a créé la commission des monuments préhistoriques qui nous permettra de conserver et de classer neuf mille monuments préhistoriques qu'on ignorait complètement en France. Il va classer également des grottes afin qu'on puisse recueillir et conserver les sculptures et les gravures qu'on y trouve, dont beaucoup sont admirables de dessin et de pureté de forme.

Ce que nous avons demandé est tout à fait nécessaire. La science préhistorique a besoin d'être vulgarisée, et c'est pour la vulgariser que nous préconisons la création d'une salle de conférences et d'un musée spécial qui montrera tout ce que cette science peut renfermer d'intéressant. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Président. — La parole est à M. Lefas.

M. Lefas. — Cette chaire existe déjà depuis fort longtemps à l'école du Louvre, au musée des antiquités. Elle est occupée par le conservateur du musée historique de Saint-Germain, M. Salomon Reinach ; son prédécesseur était M. Alexandre Bertrand. Il me semble que ces savants sont particulièrement compétents pour donner l'enseignement dont il s'agit.

M. Baudon. — Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une chaire ; nous ne pouvons pas discuter ces questions en séance. Le sujet est trop important pour que nous puissions en délibérer en ce moment. Mais je vous en entretiendrai volontiers.

M. le Président. — La parole est à M. Sembat.

M. Marcel Sembat. — Notre ami, M. Baudon, dit tout à fait la vérité ; ce n'est pas à la Chambre que ces questions peuvent se traiter. Seulement, je lui demande d'être conséquent avec lui-même. Si j'ai bien compris, la seule demande de M. le rapporteur général, à laquelle s'associeront et le Gouvernement, et M. Baudon, et M. Péchadre, c'est que, puisque ces questions ne peuvent pas être résolues ici, elles ne soient pas non plus jugées par prétérition. Il faut éviter tout parti pris, ne pas dire : « Nous créons cette chaire », tandis qu'il sera entendu dans la coulisse qu'on la donnera à telle ou telle personne.

Il faut qu'à cet égard rien ne soit engagé. Car je m'associe pleinement aux paroles de M. le rapporteur général. En effet, en dehors des gens qui se sont consacrés à l'étude de la préhistoire, de ceux à qui tout le monde rend hommage, il y a de jeunes savants qui ont pris leurs grades, qui sont classés et connus, et dont les droits doivent être respectés.

Il y a au musée de Saint-Germain des hommes que je ne veux pas nommer, mais qui, dans le monde savant, ont conquis une notoriété légitime.

La préhistoire n'est pas du tout en cause ; nous sommes unanimes sur ce point, j'en suis sûr, et M. Lefas, et M. Doumer, et M. Péchadre et M. Baudon qu'il faut féliciter ceux de nos collègues et, en dehors d'ici, toutes les personnes qui se sont consacrées à l'étude de la préhistoire. Mais il doit être bien entendu aussi que la Chambre a renoncé une fois pour toutes à ces façons d'investir d'une façon détournée une personnalité quelconque ; qu'il soit bien entendu que lorsque nous créons une chaire pour favoriser une étude, c'est l'administration seule, avec toutes les garanties nécessaires, après consultation de l'Université, qui choisira le titulaire. (*Très bien ! très bien !*)

M. Péchadre. — Il est bon de s'expliquer pour éviter toute confu-

sion. M. Sembat vient d'agiter la question de la création d'une chaire. Nous n'en sommes pas encore là. J'ai parlé de cette création simplement à titre d'indication. Il me semble qu'avant de créer cette chaire, il faut d'abord installer le musée spécial qui sera à la disposition du professeur pour faire ses démonstrations. Il importe de procéder par ordre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. — Il faudra toujours choisir le savant qui occupera cette chaire.

M. PECHADRE. — Une fois l'installation faite, la question de la création de la chaire et de son titulaire pourra être agitée d'une façon utile. A ce moment-là toutes les observations pourront se produire.

En attendant nous parlons dans le vide et cette discussion reste parfaitement stérile. Installez d'abord, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, au séminaire de Saint-Sulpice ou ailleurs, les collections d'études dont je parlais tout-à-l'heure. Nous nous occuperons ensuite d'y annexer un enseignement pratique dont le besoin se fait très vivement sentir. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

M. LEFAS. — Il se produit une confusion dans votre esprit ; vous avez dit qu'au musée de Saint-Germain et qu'à l'école du Louvre on étudiait surtout les antiquités gallo-romaines. C'est une erreur. Les antiquités de Saint-Germain sont étudiées dans ce cours du Louvre que j'ai suivi pendant trois ans.

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RHONE

LYON. — Musée des Antiques, au Palais des Arts (Place de l'Hôtel-de-Ville), fondé en 1760-1805. (Cons : Archéologie, Epigraphie, Numismatique et Sigillographie : P. Dissard. — Art du moyen-âge et de la Renaissance : J.-B Giraud).

Epigraphie. — La plus belle de France (Coll. Artaud, Migien, Tampier, Lambert, de Comarmond, etc....). Inscriptions relatives aux Empereurs, militaires ; relatives à l'autel de Rome et d'Auguste, aux assemblées provinciales, municipales ; relatives aux fonctions civiles, privées.

Sculpture antique. — Aphrodite archaïque d'Asie Mineure. — Sarcophage anthropoïde de Sidon (don Dr Lortet). — Statue de Zeus, assis. — Sarcophage trouvé à Lyon (triomphe de Bacchus). — Sarcophage trouvé à Lyon (mariage d'Ariane). —

Sarcophage en marbre strigillé, trouvé à Lyon. — Sarcophage chrétien du VIe siècle, trouvé dans l'Ardèche.

Série égyptienne, intéressante, renfermant 8 stèles adressées en 1824 par le chevalier Drovetti.

Petite série préhistorique (âges de la pierre et du bronze). — 2 glaives en bronze, trouvés à Retournac (Haute-Loire). — Roues et fragments de chars découverts à la Côte Saint-André (Isère).

Mosaïques. — Riche série trouvée à Lyon.

Sculpture antique en bronze. — Statue de Mercure trouvée à Coligny (Ain). — Statue de Jupiter trouvée à Lyon. — Statuettes de Victoire, de Diane, de Lare impérial, trouvées à Lyon. — Tête d'Hercule, trouvée près de Thizy (Rhône). — Tête de Juno regina, trouvée à Villette-Serpaize, près Vienne (Isère). — Statue de Fortuna, trouvée à Aoste (Isère), etc.....

Objets antiques en bronze. — Miroir grec à pied du Ve siècle, représentant Aphrodite et 2 Eros ; miroir grec, à boite, représentant une Néréide ; miroir à boite, trouvé à Corinthe, représentant le génie des combats de coqs. – 2 cistes étrusques représentant le combat des Centaures et des Lapithes, et Castor et Pollux. — Vase hexagonal, décoré d'appliques en ronde bosse en argent, trouvé à Luz-la-Croix-Haute (Drôme). — Coupe à 2 anses, ornée de Satyres, trouvée dans la Nièvre. — Grand brasero, trouvé à Vienne (Isère). — Montants de siège d'honneur, incrustés d'argent, trouvés à Jallieu, près de Bourgoin (Isère).

Tables de bronze de l'Empereur Claude, découvertes en 1528, à la Côte Saint-Sébastien, à Lyon ; contiennent le discours prononcé au Sénat par cet empereur, pour faire admettre les citoyens de distinction de la Gaule chevelue dans le Sénat romain.

Céramique. — Vases grecs et étrusques, à figures peintes, provenant de la Collection Campana. — Statuettes de Tanagra et de Myrina. — Statuette d'Artémis, de l'Italie méridionale. — Tête de lion, formant gargouille, découverte au Pirée.

Orfèvrerie. — Statuette de Mercure en argent. — Trésor en argent découvert à Ruffieux près Bourgoin (Isère) : 2 casseroles, 1 plat, 7 cuillères. — Grand plat en argent, découvert à Beauvais, etc....

Bijoux. — Collection de 23 pièces en or, constituant l'écrin d'une dame Romaine du IIIe siècle, découverte en 1841 sur la colline de Fourvières. — Bracelets en or, trouvés dans le bassin du Rhône.

Verrerie antique. — Syrie, Italie, Sud de la France.

Numismatique et Sigillographie (Coll. Rongnard, de la Saussaye, Morin, Pons, Rozas, etc ..)

Céramique, hispano-mauresque, vieux Chine, vieux Japon.

Orient. — Cuivres (lampes, coffrets, plateaux, aiguières, avec inscriptions et niellages d'argent), de Mossoul, d'Asie Mineure et du Caire, du XIIIe au XVIIIe siècle. — Céramique de Perse, de Damas, de Rhodes, etc... — Armes et armures d'Asie Mineure, de la Perse et de l'Inde, 2 casques et une armure mongoles, gravés et damasquinés, d'Erzeroum, XIIIe et XIVe siècle. — Grande aiguière en argent doré et repoussé, art perse ancien. — Lampe de mosquée en verre émaillé avec inscriptions, du XVIe siècle. — Reliure égyptienne du XVe siècle ; Reliure d'Asie Mineure, du XVIe siècle.

Extrême-Orient. — Carquois d'ivoire, peint et sculpté, ancien art birman. — Armure japonaise aux armes du shiôgoun Tai-Ko, XVIIIe siècle. — Calendrier chinois en émail peint du XVIIIe siècle.

Ethnographie. — Armes et objets divers de l'Afrique, de l'Amérique du Nord et de l'Océanie, collectionnés au XVIIIe siècle.

— Muséum d'histoire naturelle, même local (Cons. Gaillard). Fondé en 1772 par le legs à l'Académie de Lyon des collections de P. Adamoli et l'achat par le Consulat de la Ville des collections de A.-J. Pestalozzi. Après bien des vicissitudes, délaissé sous le directorat de Claude Jourdan, il fut enfin, en 1870, placé sous la direction du Dr Lortet, assisté d'E. Chantre, qui en firent rapidement un des plus riches musées européens. Une Association lyonnaise des Amis des Sciences Naturelles, aujourd'hui dissoute, vint en aide au muséum par des dons importants. Celui-ci fit paraître d'intéressants rapports annuels et surtout des Archives monumentales, travaux scientifiques concernant les riches collections du Muséum.

Enfin, innovation heureuse, la Direction édita en 1875 le

seul guide pratique connu de nous, publié par un musée d'histoire naturelle français, dû à la plume d'A. Locard.

Zoologie. — Très riche série de Singes notamment d'Anthropoïdes (Gorilles et Chimpanzés recueillis en Afrique par Marche et Compiègne), comprenant 55 peaux et 40 squelettes. — Ruminants du Caucase (Mission Chantre) et de Syrie (Mission Lortet). — Faune de Cochinchine (Drs Morice et Tirant). — Poissons de Syrie (Mission Lortet). — Collection d'insectes formée par Claude Rey. — Collections de mollusques de Devillers, Michaud et Terver. — Riche série d'anatomie comparée, comprenant un squelette du rarissime *Rhytina Stelleri* provenant des îles du Commandeur, dans le détroit de Behring, don de M. de Lalande.

Géologie et minéralogie. — Très riche série comprenant les collections de Fulchiron, Cl. Jourdan et A. Dumortier, et utile surtout pour l'étude des terrains du bassin du Rhône.

(*A suivre.*)

Le Gérant : V. Taudou.

Tours. — Imprimerie Paul Bousrez ; J. Allard, Succr.

8e Année N° 4 Avril 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

Véritable signification des Trouvailles faites au pied des Menhirs.

Vestiges d'un Rite d'Erection du Monument

Par le Dr **Marcel Baudouin** (de Paris),
Secrétaire général de la *Société préhistorique de France.*

Introduction. — A mon avis, jusqu'à présent, on n'a pas compris la signification réelle des trouvailles faites jusqu'à ce jour au pied des vrais *Menhirs fouillés.*

Je vais essayer de le démontrer : 1° en *résumant les Observations précises*, publiées sur ces *fouilles* ; 2° en faisant ressortir l'*importance particulière de certaines trouvailles*, après les avoir dégagées nettement des divers autres objets trouvés ; 3° en indiquant que ces trouvailles ne peuvent être en rapport qu'avec une cérémonie particulière, un *rite* accompli lors de l'*Erection du Menhir* ; 4° en montrant qu'on retrouve un rite analogue, à une *époque historique* (période romaine) et même à l'époque actuelle dans le Folklore (Coutumes en rapport avec la *Construction* des Maisons d'habitation).

Il se dégagera de tout cela une conclusion, qui, non seulement ne contredira pas notre théorie générale des Menhirs (*Monuments indicateurs de Sépultures*), mais viendra la confirmer, en indiquant qu'à côté du *Rite funéraire* il y avait déjà un *Rite de construction* pour la *protection des Mégalithes* devenus *tabous.*

Historique. — C'est en août 1907, au Congrès préhistorique d'Autun, que j'ai, pour la première fois, fait allusion à cette théorie nouvelle (1). — Voici en quels termes :

« Le fait de trouver des *cendres* (au pied d'éléments mégalithiques) est en rapport avec la *cérémonie* qui avait lieu au pied des *Menhirs* lors de leur érection : cérémonie que j'ai pu arriver à dépister par l'étude des menhirs bretons. »

(1) *Congrès préhistorique d'Autun*, 1907. Paris, 1908, p. 303.

J'ai fait encore allusion à la même hypothèse, en octobre 1907, à la *Soc. Préh. de France* (1). Depuis j'en ai souvent entretenu plusieurs de nos collègues.

I. — Étude d'ensemble.

J'aborde de suite l'étude des faits ; les remarques théoriques suivront, aussi succinctes que possible.

I. — Résumé des Observations de fouilles des menhirs.

Menhirs proprement dits ou isolés.

1° Finistère. - Fouilles de M. P. du Chatellier (1881).

A) *Faits connus.* — 1° *M. de Lesconil* (Plobannalec). — a) *cendres* ; b) *vase.*

2° *M. de Ker-Vintic.* — a) éclats de *silex* ; b) *charbons* ; c) rondelle de *poterie* ; d) *vase.*

3° *M. de Tronwell.* — *Sous une pierre* (sans doute *Cella*, dans ce cas). — a) *charbons* ; b) éclats de *silex* ; c) *poteries* ; d) fragment de *hache.*

4° *M. de Kerlay* (*M. sur Tumulus*). — a) *charbons* ; b) percuteurs et *silex* ; c) *écuelle* de terre.

5° *M. de Run* (Tréfiagat). — a) *charbons* ; b) *poteries* ; c) *silex* ; d) deux *flèches*, en silex.

6° *M. de Ker-Scaven* (Penmar'ch). — a) *charbons* ; b) percuteur en *silex* ; c) *poteries* ; d) *meule à grain.*

7° *M. de Lestridiou.* — a) *charbons* ; b) *silex.* En outre, poterie *samienne* (plus récente).

8° *M. de Prat-Palud.* — Au centre d'une *Nécropole.* — c) *tessons* ; *vase caliciforme* (*Néolithique*).

9° *M. de Lavenaël.* — a) *cendres* ; b) *silex* ; c) fragment de hachette ; d) *os de cheval* ; e) débris de *meule* ; f) vase caliciforme (Néolithique).

10° *M. de St Urnel.* — a) *charbons* ; b) *silex* ; c) *poteries* ; d) *meule* ; e) *hache.*

11° *M. de Guivic.* — a) *charbons* ; b) *poteries* ; c) *meule* à concasser le blé.

(1) *Soc. Préh. de France*, Paris, 1907, octobre, p. 432.

B) *Résumé*. — Cela nous donne au moins 11 fouilles, dans lesquelles on a trouvé :

a) *charbons* et *cendres* : 10 fois ; b) *éclats de silex et silex*, etc. : 8 fois ; c) *poteries* (tessons ou *vase* entier) : 9 fois ; d) *meules* : 4 fois.

Je ne tiens pas compte des fragments de *hache* polie et des *flèches*, qui sont rares.

On notera, ici, la présence de *meules*. Mais il est difficile de dire si elles appartiennent au *Calage* ou au *dépôt rituel*, effectué au pied des menhirs.

2° Morbihan. — Diverses fouilles ont été pratiquées dans le Morhihan, en particulier par le Dr Fouquet, dès 1863 (1). — Citons-en d'abord une.

A) *Faits connus.* — 1° *Menhir de Pleucadeuc.* — Tombé en 1798 par Sisme (Patis de la Grenouillère).

La fouille, en 1847 (2), donna : a) des *charbons* ; b) un os de *chien* (?) ; c) une *pierre* triangulaire, à *neuf trous* (à noter le chiffre 9), de neuf *pouces* ; d'après l'abbé Marot. Trous à peine profonds (sortes de petites cupules ?).

2° 18 *fouilles* (*Fouquet*). — M. Cartailhac (3), résumant le mémoire de Fouquet, a écrit : « 1° On a TOUJOURS trouvé des *charbons de bois* et des GRANITS ROUGIS AU FEU. 2° On notera que, 14 fois sur 18, à une assez grande profondeur, les *terres* faisaient contraste de *couleur*, *d'aspect*, et de *tact* avec la terre du sol (4). 3° En outre : un seul fragment de *hache* ; *tessons* de *poterie* antique (4 fois) ; cristaux de *quartz* (3 fois) ; cailloux roulés (5) (1 fois). Dans un cas, un *fer à cheval* (évidemment sans rapport avec le menhir). »

Sur 18 menhirs fouillés, cinq fois on a noté sûrement des *blocs de calages* (pierres certainement étrangères au sol où elles étaient).

(1) Fouquet. — *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1863, 2e semestre, p. 105 (Cinq Menhirs fouillés, en Pleucadeuc).

(2) *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1907, p. 283.

(3) *La France Préhistorique*, p. 323.

(4) Constatation d'une IMPORTANCE CAPITALE, en raison de sa fréquence (14 fois sur 18 cas).

(5) On les retrouve dans les Dolmens (*pierres apportées* pour un *Culte* quelconque).

3° *Carnac*. — Menhir dit *Er Menhir* (un dolmen est voisin). *Calage* avec de grosses pierres. — A côté : fond de vase en terre rouge ; morceau de marbre ; tuiles à rebord (évidemment, dépôt *gallo-romain*, postérieur). — Un silex *noir*, égaré.

4° *Quiberon*. — *Menhir de l'Ouest*. — On a trouvé : a) *charbons* ; b) éclat de *silex* pyromaque.

En outre : *coquillages* de la côte (Dépôt fréquent au pied des *Menhirs* : Voir Ile d'Yeu). — De plus : 2 ou 3 vases, l'un dans l'autre, remplis de terre (*Cachette* plus récente).

5° Nous devons ajouter, aux faits anciens que nous venons de citer, les observations récentes dues à M. Aveneau de la Grancière (de Vannes).

1° *Menhir* : *Le Berger de la Magdeleine*, Bod-er-Mohet (Morbihan) — En 1903 (1). M. Aveneau de la Grancière a fouillé au pied. — Il a trouvé (2) : 1° a) du *Charbon* ; b) des *Cendres* ; 2° a) quelques fragments *de Poteries dolméniques*.

Cette trouvaille prouve : 1° qu'on a fait *du feu* au pied du Menhir, *avant d'enterrer la partie enfouie*. 2° Que *l'érection* du monument a eu lieu à l'époque *néolithique*.

2° *Petit Menhir de la Magdeleine* (3). — La fouille a donné : a) des *Cendres* ; b) du *Charbon* ; c) des *Pierres brûlées* ; d) des *Poteries dolméniques cassées* (*Bris des vases*).

Même conclusion que ci-dessus.

3° *Petit Menhir de la Lande du Cerf* (4). — On a trouvé au pied : 1° a) *Cendres* ; b) *Charbon* ; 2° *Poteries quartzeuses*, dolméniques.

4° *Petit Menhir de Saint-Etienne en Malguenac* (5). — Il a donné : 1° a) *Charbons* ; b) *Cendres* ; 2° a) *Poteries dolméniques* ; b) *Silex* ; c) *Quartz* (morceaux) ; 3° Galets, avec *Cupules* (constatation capitale).

5° *Menhir de Keraval*, près Guern (Morbihan). — On y avait trouvé (6), d'après Aveneau de la Grancière :

1° des *Cendres* ; 2° des *Fragments de Poteries*.

(1) Aveneau de la Grancière. — *Le Préhistorique, etc., dans le centre de la Bretagne Armorique*. — Vannes, impr. Galles, in-8, 1903.
(2) *Loc. citato*, p. 9.
(3) *Loc. citato*, 1903, p. 10.
(4) *Loc. citato*, p. 10.
(5) *Loc. cit.*, p. 33.
(6) *Loc. citato*, p. 77.

6° *Menhir du Bourmouis, en Guern* (Morbihan). — M. Aveneau de la Grancière (1) a trouvé :

1° a) *Cendres* ; b) *Charbon* ; c) *Pierres brûlées* ; 2° *Poteries dolméniques* ; b) *Galets usés*.

7° *Menhir de la Lande de Montguer* (d°) (2). On y a recueilli, autrefois : 1° des *Cendres* ; 2° des *Poteries*.

8° *Menhir de Kerovet*, Bieuzy (Morbihan) (3). — Il a donné : 1° a) *Cendres* ; b) *Charbon* ; 2° a) *Poteries* ; b) *Galets usés*.

En somme, cette série de notre collègue est assez semblable à celle de MM. P. du Chatellier et Fouquet.

9° *Saint-Gravé*. — Au tumulus de La Haye il y avait, au centre, deux menhirs (?). Aux pieds, on a trouvé des *charbons* et des *cendres*. — Mais nous ne tiendrons pas compte de ce fait probant, qui n'a peut-être pas trait à de vrais menhirs.

B) *Résumé*. — On connaît donc pour ce *département* au moins 30 fouilles, dès maintenant.

Or, on a trouvé : a) *Charbons et cendres* : 29 fois ; b) Éclats de *silex* et *silex* : 6 fois ; c) Tessons de poterie : 12 fois ; d) *Terre* spéciale : 14 fois.

C'est, à peu de chose près, exactement ce qu'on vient de voir pour le Finistère.

3° Ille-et-Vilaine — 1° *Menhir de la Chesnaye* (Saint-Pierre de Plesguen). — D'après Bézier (4), on a trouvé sous son pied : a) des *Cendres* ; b) des fragments de *Poteries*.

2° Sous l'un des *Menhirs des Roches piquées* (sans doute, il s'agit plutôt d'un élément d'*Alignement* ?), on a trouvé, d'après Bézier (5) : des *cendres*.

4° Cotes-du-Nord. — Le résultat de quelques fouilles a été publié en 1895 par M. Gaston Fraboulet (6).

(1) *Loc. cit.*, p. 78.
(2) *Loc. cit.*, p. 79.
(3) *Loc. citato*, p. 103.
(4) Bézier (A.). — *Inv. des Mon. mégal. du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, in-8°, 1883, p. 48.
(5) *Loc. cit.*, p. 105.
(6) G. Fraboulet. — *Les fouilles de la Société d'Emulation. Exc. arch. dans le canton de Callac (C.-d.-N.)*. — Saint-Brieuc, 1895, in-8°.

A. *Faits connus.* — 1° *Grand Menhir de Ker Courtois* (*C.-d.-N.*). – Sur la face *Ouest*, on a trouvé des *blocs de calage*, et des pierres *soigneusement arrimées*. Rien sur la face *Est*. — On n'en sait pas davantage.

2° *Petit Menhir de Ker-Courtois* (*C.-d.-N.*). — Sur la face O. N. O., on trouva un *calage*, bouleversé par des fouilles anciennes. — Fouille non terminée.

3° *Menhir de Roudou-Lacrez* (*C.-d.-N.*). — Fouillé non scientifiquement.

4° *Menhir La Dent de Saint-Gervais* (*C.-d.-N.*). — Sur la face *Est*, on trouve un *calage* très serré (fragments de granite ajustés en mur de pierres sèches). Sous un des coins, on découvrit une petite cellule, enclose sous le menhir (*Cella*).

La *Cella* renfermait, déposés sur un *pavage* de petites pierres juxtaposées : a) une couche de 1 à 2 centimètres de *charbons ;* b) des *cendres*, avec de l'argile ; c) de la *terre brûlée*. — Dans ces terres et le reste, l'examen chimique a montré qu'il y avait 2 gr. 5 pour 100 de *phosphate de chaux*.

Il est probable que ce dernier provient *d'os calcinés*, vu sa quantité (?).

5° *Menhir de Méann Sonn Bihan* (*C.-d.-N.*). — Fouille sur la face *Est*. On trouve le *calage* à 0 m. 50 de profondeur ; il est très soigné. On y trouve une « pierre à concasser le grain », c'est-à-dire une *Meule néolithique*.

A l'angle S. E., autre *meule* analogue. En ce point, on remarque : a) quelques fragments de *charbons* ; b) un *éclat de silex*, très petit. — Tout près, on trouve une *Cella*, à l'angle S. E. Elle est large de 0 m. 70, profonde de 0 m. 90 ; elle est limitée par un muret. Sur le *tuf* (pas de pavage ici) : a) *Cendres* et *Charbons* avec terre ; b) minuscules fragments de *Poteries*, très friables.

6° *Menhir de la Thiemblaye* (*Pierre longue ou de Tonnerai*), *à Saint Samson*. — Son inclinaison (1) serait due à la fouille, faite au pied, qui a donné un *Cone* (?) et un *anneau en fer* (Jollivet), d'après A. L. Harmois (2).

Cette dernière trouvaille n'a pas d'intérêt ; en tout cas, elle

(1) Ce menhir a été classé comme *phallique* : hypothèse qui n'a aucune base scientifique.

(2) Harmois (A. L.). — *Invent. arch. du D. des C.-d.-N.*, 1909.

n'a pas de rapport avec le Menhir lui-même, puisque les autres menhirs fouillés n'ont jamais donné de telles pièces, et que ces monuments sont antérieurs à l'âge du fer. Cet anneau a dû tomber là par hasard, lors d'une action récente.

7° Nous n'avons pas à citer les fouilles exécutées par M. L. Bonnemère au *Menhir de Kerjégu* (commune de Plussulien), parce qu'il n'a rien publié à ce sujet et qu'il semble n'y avoir trouvé que des *blocs de calage* (1) ; et au *Menhir de Rohanno* près de Rocharlin, à Saint-Mayeux, parce que la fouille de L. Bonnemère n'a été que très incomplète (2).

B. *Résumé.* — En somme, sur 3 fouilles sérieuses, ce Département, très riche en menhirs, a donné :

a) *Charbons et cendres* : 2 fois ; b) *Eclats de silex* : 1 fois ; c) *Poteries* : 1 fois ; d) Terre spéciale : 2 fois ; e) Meules : 1 fois.

5° Vendée. — En Vendée, des fouilles ont jadis été faites au pied des menhirs. Mais B. Fillon et O. de Rochebrune ont déclaré, dès 1864 (3), qu'on n'avait rien découvert : « Dix ou douze ont été fouillés, disent ils, alors, sans résultat, par un ingénieur du port des Sables » !

a) *Avrillé.* — Il est évident que ledit ingénieur a cherché, sans trop savoir ce qu'il faisait, puisque c'est lui qui a *détruit* les dits menhirs explorés pour les transformer en moellons ! Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il n'ait pas rémarqué, ou même constaté, l'existence de *cendres* et de *charbons*. Cela n'est d'ailleurs qu'une constatation négative, pour la région d'Avrillé.

b) *Ile d'Yeu.* — En 1907-1909, j'ai fouillé, moi-même, *trois menhirs* à l'Ile d'Yeu, comme je le dirai dans un mémoire spécial (4). J'ai, dans les trois cas, trouvé des *blocs de calage, d'un seul côté*, suivant la règle indiquée il y a quelque 15 ans par M. du Chatellier.

En outre, j'ai exploré le pied d'un tout petit menhir à la

(1) Marcel Baudouin. — *Les Menhirs de Crampoisic*, etc. — 3° *Congrès Préh. de France*, Autun, 1907. — Tiré à part, 1908, in-8° (Voir p. 11).

(2) Marcel Baudouin. — *Les Menhirs de Roch-ar-Lin*, etc. — 4° *Congrès préh. de France, Chambéry*, 1908. — Tiré à part, 1909, in-8°.

(3) Congrès archéologique, Fontenay-le-Comte, 1864, in-8° (Voir p. 47).

(4) Marcel Baudouin. — *Les Menhirs de l'Ile d'Yeu* (Vendée). (Inédit).

Devalée (1908) ; j'y ai trouvé des débris de *meules*. Mais je crois bien qu'ils ne jouaient pas là le seul rôle de blocs de calage.

Je reviendrai, d'ailleurs en détails, sur ces 4 fouilles.

6° NORMANDIE. — D'après L. Coutil, voici quelques trouvailles, faites en Normandie.

a) *Eure*. — 1° *Pierre Saint-Martin* (Fleury-sur-Andelle, Eure). — A 1 m. 60 de profondeur : a) blocs de *calage* ; b) *charbons*.

b) *Orne*. — 1° *Pierre de la Broudière* (Glos La Ferrière, Orne). — Au pied : a) *Haches polies* ; b) des *percuteurs*. — Il s'agit peut-être de pièces indépendantes du Menhir, et se trouvant *antérieurement* à ce niveau.

2° *Pierre du Champ des Outres* (Joué-du-Bois, Orne). — Au pied : *Blocs de calage*.

7° CREUSE. — M. Anfos Martin, dans sa région, a fouillé deux menhirs.

a) *Menhir de Valette*. — Dans ce cas, il a noté des « *pierres* (blocs de calage), portant des *traces de feu* ». — Evidemment, les blocs, avant d'être utilisés comme éléments de Murettes, avaient servi, comme *foyer*, dans le voisinage ou sur place.

b) *Menhir de Ceintural*. — On trouva des pierrailles (*blocs de calage*).

8° OISE. — *Menhir de Trie-Château*. — M. Chédeville a trouvé, à son pied : A. Des *Blocs de calage rougis au feu*.

B. *Divers objets* : a) Un morceau de *Charbon* ; b) Deux *éclats de Silex* ; c) Un *percuteur* sphérique en silex (8 cm de diamètre). — Dans ce cas le *feu* avait été allumé sur la *partie supérieure des blocs de calage* en place, que nous avons vus encore en 1909 ; et la cérémonie d'érection avait été faite en dernier lieu.

9° MARNE. — *Menhir de Pierre Longe* (Commune d'Aménancourt le Petit). La fouille, exécutée par M. Bosteaux-Paris (1), donna « des débris de toutes les époques ». — Renseignement trop vague, évidemment (2).

10° LOIR-ET-CHER. — 1° *Menhir d'Huchigny* (Commune d'A-

(1) A. F. A. S., 1907, p. 820.
(2) Ce Menhir est un ancien *Polissoir*.

reines). — Fouille inédite de M. Adrien Habert (d'Areines) sur la *face Nord* seule. — Au *pied* même du menhir, enfoui de 2 m. (par suite d'apports de terrains plus modernes), on trouva : a) des débris de *silex* : nucléus et lames ; b) un débris de *pierre polie* ; c) des *os* cassés ; d) de la *poterie grise*. — Cailloutis abondant formant *calage* (nucléus):

Mais dans la 1re couche d'apports, correspondant à un ancien sol, c'est-à-dire à environ 0 m. 50 du tuf, on reconnut de la poterie rouge (sans doute d'une autre époque) ; et, dans une 2e couche, de la *cendre* et des *charbons* ; dans une troisième couche, il y avait de la *poterie noire* (*Séjours successifs* au pied du menhir, à mon avis).

2° *Menhir de la Grosse Haie* (Areines). — Fouille du côté Est. — On a trouvé : a) débris de *poteries* ; b) un culot de vase en *verre*, et une sorte de lame en *fer*, à des niveaux différents (évidemment, dépôts ultérieurs à l'érection).

11e HAUTES-ALPES. — *Menhir d'Orpières*. (P. Plat) (1). — La fouille amena « la découverte de *Foyers* » — L'auteur croit le menhir moderne ; mais il doit se tromper.

II. — ELÉMENTS D'ALIGNEMENTS.

Nous rapprochons, à dessein, sans d'ailleurs en tenir compte dans nos statistiques, les fouilles des *Eléments d'Alignements* de celles des *Menhirs* ; cela pour trois raisons : a) la première, c'est qu'un *Elément d'alignement* n'est qu'un dérivé du Menhir, sans doute inventé avant lui ; b) la 2e c'est qu'un *Menhir*, considéré aujourd'hui comme un *isolé*, peut n'être qu'un élément d'un Alignement totalement détruit, sauf cette pierre debout ; c) la 3e c'est que les trouvailles faites au pied des menhirs sont en rapport, comme nous allons le démontrer, non pas avec la *signification réelle* de ce monument, mais avec son érection, c'est-à-dire représentent un *Rite de Construction*. Or un tel rite de construction peut, à la rigueur, s'appliquer aussi bien à un alignement, à un cromlech, à un mégalithe funéraire qu'à une pierre indicatrice dressée !

Les faits suivants montrent d'ailleurs que nous avons eu raison de faire un tel rapprochement.

A. *Côtes-du-Nord*. — 1° *Alignement de Guitté* (Côtes du-Nord).

(1) *Bull. Soc. Arch. Prov*, 1907, n° 9, p. 53.

— Dans cette commune, on a fouillé en 1873 (Robinot de Saint Cyr et l'abbé Collet) un des éléments du 4e Alignement.

On y a trouvé : a) des *charbons* (1) ; b) des débris de *poteries* grossières (probablement *néolithiques*) ; c) des *éclats de silex* (2).

D'après M L. Harmois (3), plusieurs éléments desdits alignements auraient été fouillés ; et on n'aurait pas trouvé autre chose.

2e *Alignement de Carna*, à Pleslin (C.-d.-N.). — La plupart des éléments ont été fouillés (4) ; et on y a *toujours* trouvé : a) des *cendres* ; b) des *charbons*, en petit nombre. Chaque charbon était placé sur un cercle de *cailloux* (Harmois) (5).

B. *Saône et Loire*.—*Alignement de Saint-Pantaléon*, près Autun. Voici les constatations qui ont été faites lors des fouilles exécutées, au dire de MM. Arnon et Berthier (6). « Le sol, sous un des éléments, était constitué par une argile *fortement chauffée* (action de feu manifesté par la présence de *cendres* et l'*étonnement* de *plusieurs silex* éparpillés dans ces cendres) ; enfin, la présence d'une hache polie. »

C. *Morbihan*. *Alignement* (?) *de Le Laz* (La Trinité, Morbihan). — Gaillard y a trouvé : a) des *tessons de poteries* ; b) une pointe de lance, en *silex*, barbelée (*Flèche*).

Remarques. — Ainsi, donc, dans tous ces Alignements, nous retrouvons : a) les *cendres* et les *charbons* ; b) les éclats de *silex* ; c) les *poteries*.

C'est donc, évidemment, la même chose que pour les Menhirs !

III. — Cromlechs.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dans l'intérieur des *Cromlechs*, ce qu'on recueille d'ordinaire, c'est précisément ce qui se trouve *au pied des Menhirs !*

Ex. : *Cromlech double de Guernie* (en Malguénac) (7) ; *Cromlech*

(1) *Cendres* et *Charbons* mélangés parfois.

(2) Les auteurs ont conclu à des *Sépultures par Incinération* : ce qui est une erreur manifeste.

(3) A. L. Harmois. — *Inv. de découv. arch. dans le Dép. des Côtes-du-Nord*. — Saint-Brieuc, 1908, in 8° (Ar. de Dinan) (Voir p. 12).

(4) A. L. Harmois. *Loc. cit.* (Voir p. 82).

(5) Cet auteur croit à des *Sépultures*, ici aussi.

(6) *Congrès préh. d'Autun*, 1907, Paris, 1908, p. 309.

(7) Av. de la Grancière, 1903. — *Loc. cit.*, p. 38 et 144.

de Mané Guégun (Guern) (1). — C'est-à-dire des *Cendres* ; des *Pierres brûlées* ; et des *Poteries dolméniques brisées* (2).

Il faut conclure de là que l'érection d'un *Cromlech*, *dans son ensemble*, a les plus grands rapports avec *celle des Menhirs* et avec celle des *Eléments d'Alignements*, et, par suite, à cette occasion la même Cérémonie devait avoir lieu. Mais, pour le *Cromlech*, on la répétait sans doute, à son centre même et en plein air (?).

Ces rapprochements, en tous cas, sont extrêmement suggestifs : et l'avenir les éclaircira certainement de façon définitive.

II. — **Réflexions d'ensemble.**

On vient de voir qu'en somme ce qu'on trouve le plus fréquemment, au pied des Menhirs, ce sont les objets ci-dessous :

	FINISTÈRE	MORBIHAN	COTES-DU-NORD	TOTAL
a) *Charbons et Cendres*	10	29	2	41
b) Eclats de *silex* et silex....	8	6	1	15
c) Tessons de *poteries* et vases	9	12	1	22
d) *Meules* (débris ou entières)	4	»	1	5
e) *Terre* spéciale.............	»	14	2	16

Ce qui domine ce sont évidemment :

1° Les *Charbons et les Cendres* : 41 fois ; 2° Les *tessons* de *Poteries* : 22 fois ; 3° La *terre* spéciale : 16 fois ; 4° Les *silex* (*Eclats*) : 15 fois.

Voilà le fait acquis et indéniable ; or tout cela peut être de la *période néolithique* !

Mais il ne faut pas oublier qu'on a trouvé aussi d'autres objets, qui ne sont pas de cette période, et dont il reste à faire comprendre la présence. Je crois qu'on peut le faire de la façon suivante.

1° TROUVAILLES DIVERSES. – 1° *Légende des Trésors cachés.* — Les légendes, assez fréquentes, des *Trésors cachés* au pied des *menhirs*, reposent, évidemment, sur ce fait qu'autrefois on trouva, près de ces pierres dressées, des *cachettes* de ce genre, renfermant peut-être parfois des objets en *or* de l'époque du bronze (bracelets, etc.). Mais il est certain : 1° que ces Ca-

(1) *Loc. cit.*, p. 79 et 144.

(2) A Er-Lanic, on a trouvé aussi : des *silex taillés* ; des *tessons de poteries* ; des haches fragmentées; des *meules* à grains, etc. etc. : c'est-à-dire les mêmes *déchets* de la civilisation de l'époque.

chettes sont *postérieures* à l'érection du monument ; et 2° qu'on n'a choisi ce point, pour y déposer des choses précieuses, que parce que le Menhir constituait un repère très facile à retrouver, même au milieu des bois et des taillis les plus épais !

Ce qu'il y a d'indiscutable, c'est qu'on a trouvé des *objets de toutes les époques post-néolithiques* (*bronze* et *fer ;* époques *romaines* et *modernes*), au pied même des Menhirs.

Cette constatation montre à elle seule que ces trouvailles, d'un ordre très particulier, *n'ont pas de rapports avec l'Erection des Menhirs eux-mêmes* ; en tous cas, elles ne prouvent nullement qu'on a élevé des Menhirs *de forme néolithique* à toutes les époques !

Autre remarque. Les objets trouvés sont *très divers*, comme formes et comme natures. Or, il n'en est pas ainsi pour les objets trouvés dans les Mégalithes funéraires, de la même époque ; dans ces monuments on retrouve toujours les mêmes pièces. Donc, ces objets de bronze et fer, etc., n'ont pas de rapports avec les Menhirs, car ils sont trop disparates.

Fergusson raconte qu'en Bretagne, à Crach, on a trouvé une *hache de fer*, au pied d'un menhir. Cela n'est pas extraordinaire, car on a pu perdre, ou cacher là, une telle arme, à une époque assez récente.

a) *Cachettes*. — Il est facile de prouver que, pour les objets de l'époque du *bronze* découverts aux pieds mêmes des menhirs, il s'agit parfois de vraies *Cachettes*.

En effet, au voisinage de la *Pierre plantée* de Cosqueville, arrondissement de Cherbourg (Manche), on a découvert *40 haches à douille en bronze* (1) ! Il est évident qu'il s'agit là d'une *cachette*, exécutée *après l'érection* du menhir, et non pas d'une cachette contemporaine de cet événement. On a choisi le pied du menhir, parce que c'était un point de repère facile à retrouver : cela saute aux yeux, en l'espèce ! A la base d'un menhir (St-Cado, commune de Belz, Morbihan), on a trouvé : 2 *bracelets en or*, dans les collections de M. P. du Chatellier. — Il est évident qu'il y avait eu, ici aussi, une *Cachette*, — de l'époque *du Bronze*, sans doute — alors que le menhir était du néolithique.

(1) Léon Coutil. *Bull. Soc. Préh. de France*, 1907, p. 432.

Au pied du *Menhir du Champ Dolent*, à Dol, on aurait trouvé des « médailles anciennes » (*Monnaies ?*). La cachette, plus ou moins moderne, est ici évidente. De même, au pied du menhir dit *Pierre Longue*, à Pléchatel, on aurait trouvé des « médailles antiques ».

b) *Objets égarés* ou *perdus*. — D'autres fois, il peut s'agir d'objets *égarés*, ou tombés par hasard, au pied de ces monuments et recouverts ensuite de terre.

2° Trouvailles faussement interprétées. — Grégoire de Rostrenen rapporte qu'on a abattu une *pierre longue*, près de Castre, paroisse à 4 lieues de Quimper, *sous laquelle* on trouva onze têtes de morts *dans un grand bassin*. Dans ce cas, il ne peut s'agir d'un *vrai Menhir*, d'autant plus que les *Mégalithiques* n'*inhumaient pas* ainsi leurs morts. Il s'agit simplement d'une *stèle funéraire*, plus ou moins moderne : ce que prouve d'ailleurs la découverte d'un *Ossuaire*, dont les crânes se détruisirent de suite. — Il ne peut s'agir là que d'un *Ossuaire chrétien* à crânes, car, en Bretagne, cette coutume existe encore !

3° Menhirs renversés. — Sous les *menhirs renversés* on a trouvé des objets de l'*âge du fer*, soit *gaulois*, soit *gallo-romains*.

C'est ainsi que Pol Baudet signale une *monnaie gauloise*, sous un menhir de l'Aisne (Barenton-sur-Seine).

C'est ainsi que, dans les alignements de Kermario, à Carnac, on a fait des découvertes, qui ne prouvent rien, parce que les éléments ont été trouvés tombés, et qu'on ne les a redressés que récemment.

Mais, dans l'étude qui nous occupe, il faut complètement laisser de côté ces faits, parce qu'il y a là une cause d'erreur évidente. Le Menhir a pu tomber sur des objets déposés à différentes époques à son pied.

Conclusions. — Un fait important est à noter, en tous cas.

Jamais on n'a découvert de *Cachettes paléolithiques* au pied des *menhirs*, ni même de *cachettes néolithiques* proprement dites (*Robenhausien*) (1).

Cette simple constatation montre que ces Monuments sont *post-paléolithiques*, et, en somme, de la fin du néolithique, si on

(1) Je fais allusion aux Cachettes classiques (haches polies, amas de flèches, comme à Volgu, etc. — Volgu n'est pas Solutréen pour moi).

la rapproche de la remarque faite à propos des objets en bronze cités plus haut.

ANCIENNES THÉORIES. — Ossian parle constamment des *menhirs*, comme de *pierres sépulcrales*. Il veut dire, peut-être, des pierres *indiquant* des sépultures et non des pierres constituant le *tombeau* lui même. Mais il n'y a guère à tenir compte d'une telle idée, absolument *hypothétique* ou *traditionaliste*, à l'époque où elle fut émise !

P. du Chatellier (1), et avec lui la plupart des archéologues bretons, interprétant de façon inexacte à mon sens les trouvailles faites au pied des Menhirs, en ont conclu qu'elle sont un *sens funéraire*, comme pour les dolmens. — Or cette théorie, manifestement, *dépasse* la portée des faits constatés !

Je reconnais, avec mes collègues de Bretagne, qu'on trouve « toujours des *charbons* », et, dans bien des cas, des percuteurs, des pierresà à concasser le blé, des éclats de silex, des grattoirs, des pointes de flèches, des haches, des poteries, enfin des *cendres*, parmi lesquelles des *fragments d'os* ». Mais, en somme, ce qui domine et est presque constant, ce sont seulement : a) les *charbons* et les *cendres*. b) De plus, ce qui est assez exceptionnel, mais fort intéressant, ce sont les *fragments d'os*.

On verra tout à l'heure comment j'interprète ces deux trouvailles, capitales à mon sens.

M. E. Cartailhac semble avoir emboîté le pas derrière M. P. du Chatellier. puisqu'il a écrit : « Le moindre *os humain* ferait mieux notre affaire ! » Mais on ne peut pourtant pas en trouver, si l'on n'y en a pas mis, même *incinéré!*

Cet aveu aurait dû faire réfléchir.et engager à chercher une autre explication. — Je suis étonné que personne n'y ait songé, avant mes propres recherches !

III. — Signification réelle des Trouvailles

Comment expliquer les *Charbons*, les *Cendres*, les *Pierres brûlées* et en place, les *traces de Feu*, si l'on n'admet pas qu'il s'agisse des restes d'*incinération humaine* (2) ?

(1) P. du Chatellier. — *De la destination des menhirs*. — *Congr. Arch. de France*, Vannes, 1881, p. 146.

(2) Je dis qu'il n'y a pas « *restes d'incinération humaine* », parce que dans ces cas-là — voir mes recherches sur les *Puits funéraires à incinération*, — on trouve toujours des parcelles d'*os humains* reconnaissables: *dents*, etc.

Nous devons avouer que l'idée ne nous est venue de l'explication ci-dessous qu'à la lecture du passage suivant d'un auteur latin, cité par Fustel de Coulanges : Siculus Flacus (1).

Pour ériger les « *Termes* » (2), cette sorte de représentant sacré du culte domestique, voici ce que les anciens Italiens pratiquaient : « Ils commençaient par *creuser une fosse*, et dressant (3) le *Terme* sur le bord, ils le couronnaient... Puis, ils offraient un *Sacrifice*. *La victime immolée* (4), ils en faisaient *couler le sang* dans la fosse ; ils y jetaient des *Charbons allumés* (allumés probablement au *feu sacré* du foyer), des *grains*, des gâteaux, des fruits, un peu de miel .. Quand tout cela était consommé *dans la fosse*, sur les *cendres* encore chaudes, on *enfonçait la pierre*... »

Il serait véritablement difficile de trouver un texte qui cadre mieux avec les trouvailles faites au pied des Menhirs ! Tout y est : *Charbons* et *Cendres placées sous la Pierre* ; et les *grains* (de l'époque romaine) expliquent les *meules* à grains. Les *ossements d'animaux* trouvés sont sans doute en rapport avec le Sacrifice, *mutatis mutandis*, puisque nous sommes à l'époque néolithique, et non pas à l'âge du fer.

Or cette Cérémonie, qui est un *Rite de Construction*, se retrouve dans les coutumes du Folklore actuel, relatives à la *Construction des Maisons*. Et c'est là qu'on prend sur le fait son rôle de *protection des maisons*, c'est-à-dire de *totem*, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs (5).

En effet, quand on construisait jadis une maison neuve, on faisait une cachette dans les fondations, où l'on plaçait un *talisman* (Hache polie contre le *Tonnerre*) et diverses autres choses, fort curieuses.

J'ai déjà publié (6) le contenu de cette fameuse cachette, trou-

(1) *Sicul. Flac.*, Ed. Goez, p. 5 (D'après *La Cité Antique*, p. 78).

(2) Terme ou *Borne sacrée* qu'on connaît en Grèce, chez les Etrusques, chez les Sabins, etc. (Voir le travail du Dr Gidon sur le *sol taboué* des dolmens).

(3) C'est ce qu'on fait pour les menhirs.

(4) D'ordinaire, c'était un *coq* (d'où le *Coq Tabou* des Gaulois, ainsi que l'a indiqué J. César).

(5) Marcel Baudouin. — *La protection de la santé publique à l'époque préhistorique, etc.* — *Bull. de la Soc. franc. d'Hist. de la Médecine*, Paris, 1909, octobre.

(6) Marcel Baudouin. — *Les Haches polies dans l'Histoire.* — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1908.

vée en Anjou par L. Bonnemère, et où il y avait, dans le mur (à côté d'une hache en jadéite, d'une agrafe gallo-romaine et de pièces de monnaie de Louis XV) un *amas de Cendres*, avec des *ossements de volailles* (1).

La cérémonie classique de la pose de la première pierre d'une construction n'est qu'une persistance de traditions plus anciennes (manuscrits dans des bouteilles ; pièces de monnaie, etc.).

Quand une maison vient d'être construite, avant de l'habiter, on fait encore, en Vendée et ailleurs, des *sacrifices d'animaux*. On tue un oiseau (canard, poule) ; on *verse le sang sur le plancher* ; et on le fait *brûler*, pour avoir les *Cendres protectrices*, citées plus haut. C'est ce qu'on appelle avec raison le *Totem du sang*, d'après S. Reinach.

En effet, dans le pays de Mont (Vendée), comme d'ailleurs encore de nos jours aux Sables-d'Olonne même (cette belle et grande station balnéaire, si fréquentée), on se livre encore là à la pratique suivante.

Quand un pauvre cultivateur se fait construire une maison, si modeste soit-elle, avant de l'habiter, c'est-à-dire avant de s'y installer et d'y organiser définitivement son foyer et sa vie de famille, il pratique l'opération que nous allons décrire : Il tue un *Canard* (2) et fait tomber un peu de *sang* de cet oiseau dans les diverses chambres !

Or, en Basse-Cornouaille, à l'heure présente, on saigne de même et tue un *Coq*. Dans l'Ille-et-Vilaine, la victime est une *poule noire*, de même qu'à Nantes, métropole de l'Ouest. Je n'insiste pas.

Il est évident qu'il s'agit ici d'un *sacrifice*, fait pour conjurer du mauvais sort, mais que jadis cette coutume fut *générale* ! — Pourquoi un sacrifice *animal* ? Parce qu'en réalité il s'agit de *protéger*, non seulement la maison, mais *ceux qui l'habitent*, c'est-à-dire la *Vie humaine*, ou la *santé des hommes*, y ayant installé leurs pénates.

(1) Ces ossements ne peuvent évidemment s'expliquer que grâce à la coutume citée plus bas.

(2) Le choix du *Canard* dans le Marais de Mont ne me paraît être en rapport qu'avec une condition particulière : le *Canard* est l'animal *national*, si l'on peut ainsi dire, de ce Marais ! Il a par suite remplacé le *Poulet* dans les préoccupations économiques et religieuses des paysans. Le *Coq* des clochers modernes n'est pour moi qu'une survivance du *Coq tabou* des Gaulois (*Int. des Cherch. et Cur.*, 1908, p. 993).

Si, d'autre part, l'on rapproche ces données du *Culte d'Esculape*, le dieu de la médecine grecque, qui exigeait le sacrifice d'un *Coq* (2) ; si l'on se rappelle qu'en Vendée, encore à l'heure présente, dans une localité au moins, on a l'habitude d'offrir à une certaine Chapelle des *coqs* et des *poules*, et si enfin, on se souvient que la *Gallina* (la poule) était un oiseau *tabou*, chez les Gaulois, d'après César lui-même, en appliquant les données de la doctrine moderne du *Totémisme* à ces traditions, on constate qu'en réalité il s'agit là du *Tabou du Sang*, sur lequel a insisté M. Salomon Reinach avec juste raison. Il faudrait être bien difficile, vraiment, pour ne pas sentir le lien qui — quoique très étiré par les siècles — rattache ces faits aux rites de l'époque néolithique, où florissaient les *totems* les plus divers.

Si nous revenons aux Menhirs, nous noterons que certains auteurs, en les fouillant, ont constaté l'existence à leur base d'une *Cavité spéciale*, qu'ils ont appelée Cella (G. Fraboulet, 1895). C'est la cachette des murs modernes, la fosse du *Terme*.

En réalité, il ne s'agit là que d'une *cavité artificielle*, résultant surtout de la forme même de la partie de mégalithe, enfoncée en terre, mais arrangée cependant d'une certaine manière, de façon à simuler une cachette, formée de pierrailles accotées au menhir. Mais cette cachette peut présenter ou non un *petit pavage*. Dans son intérieur, on trouve précisément des *charbons* ; de la *terre brûlée* ; des *cendres* mélangées avec de la terre ; une sorte de *magma humide*, comparé à une pâte de teinte brune. M. Fraboulet a fait analyser par M. Robillot cette substance, qui a donné 2 gr. 5 0/0 de *phosphate de chaux* (1895) ; mais le microscope n'a rien révélé encore.

Cette terre ressemble à celle que l'on trouve dans les dolmens où il y a eu des inhumations, mais ne doit pas être de même nature. — On a dû jadis y verser du liquide, peut-être du *sang*, comme pour les *Termes* et les Maisons !

Théorie. — *a*) Faut-il en conclure qu'au moment de l'érection du menhir on déposait un *corps organique* quelconque dans cette cella ? Cela est certes possible, mais non prouvé encore ; et nous ne devons pas aller si vite en besogne.

En effet, il ne faut pas oublier que la *Cella*, formant cavité vide, a pu jouer le rôle d'*aspirateur* et drainer là toute l'humidité et même le phosphate de chaux dissous dans le voisinage.

b) D'autre part, ces *Cella* ont-elles été *intentionnellement préparées* ? C'est très probable ; c'est même certain. On ne peut, en effet, admettre qu'elles résultent simplement de la disposition qu'affectent par force les premiers blocs de calage, au niveau d'une partie de la pierre debout, très irrégulièrement placée sur le sol.

De plus il est acquis que, lors de l'érection, on mettait, au *pied des Menhirs*, des *cendres et du charbon*.

Reste à *prouver* la signification réelle de cette pratique, dont aujourd'hui je formule l'hypothèse. Je ne désespère d'y parvenir à l'aide d'examens scientifiques complets et minutieux de la terre de ces Cella.

Si, en effet, l'on applique à ces résidus les méthodes utilisées aujourd'hui en Médecine légale *pour la recherche du sang*, il est possible qu'on découvre des faits fort intéressants et même probants. — Mais c'est là un avenir sur lequel nous ne pouvons empiéter aujourd'hui !

Conclusions. — Concluons, pour terminer, que, lors de l'érection des *Menhirs importants*, ayant pour but d'*indiquer* la Sépulture voisine, pour consacrer le *caractère rituel* de ces Monuments, on se livrait à une Cérémonie spéciale, avant la fermeture de la *fosse à Menhir*, avant le *calage* de la face libre, et *après le Redressement* de la pierre.

Cette cérémonie devait constituer, en raisonnant par analogie, une Incinération d'objets à déterminer, encore inconnus d'ailleurs.

D'où les *charbons*, cendres et pierres ayant été au *feu*, etc., s'accompagnant du dépôt en terre *d'éclats de silex* ou d'*objets usés* (fragments de haches, meules cassées, vases brisés, etc.), exactement comme pour les Dolmens et les Puits funéraires.

En raison de l'existence des *Cella* (cachettes) et d'une *terre spéciale*, il est probable qu'on devait déposer là des *liquides*, en même temps que les cendres. C'est tout ce qu'on peut dire aujourd'hui.

Le problème est posé désormais ; il n'y a plus qu'à en aborder l'étude scientifique avec cette nouvelle idée directrice. Je ne doute pas que bientôt on le résolve complètement.

Sculptures primitives du Portugal

Par **A. DE MORTILLET**

O Archeologo Português, l'intéressante revue que dirige notre savant collègue et ami J. Leite de Vasconcellos, a signalé ces dernières années un certain nombre de sculptures fort anciennes, découvertes en Portugal.

En 1906, J. L. de V. a publié dans ce recueil des notes sur l'âge du bronze (1), où sont décrites et figurées des dalles en schiste portant de très curieuses figures en relief.

Ces dalles proviennent de divers groupes de sépultures du Sud du Portugal. Elles servaient en général de couvercle à des coffres en pierre, mais ce n'était peut-être pas là leur destination première, car elles semblent être des fragments de monuments lapidaires plus importants, vraisemblablement des sortes de stèles. Il est impossible de se rendre compte, dans l'état incomplet où elles sont actuellement, si elles représentaient des personnages.

Le Musée municipal de Beja possède des objets recueillis dans deux de ces groupes de sépultures de la commune de Beja (province d'Alemtejo).

Au premier groupe, situé entre les hameaux de Santa-Victoria et d'Ervidel, appartient une dalle de 95 centimètres de longueur, 55 de largeur et 6 d'épaisseur, ornée de sculptures en relief représentant : à gauche, une épée dans son fourreau, au haut duquel aboutissent des traits qui semblent figurer une courroie ; au bas et à gauche de l'épée, une hache (?) à manche coudé, incomplète ; au milieu de la pierre, un arc muni de sa corde ; à droite de ce dernier est une figure dont le contour rappelle la forme des grandes haches en bronze à bords droits avec large tranchant arqué.

Le second groupe, à Trigaxes, paroisse de Beringel, a donné une dalle de 72 centimètres de longueur, sur 35 de largeur et 2 d'épaisseur. On y voit : au centre, une épée, qui n'est pas du même modèle que la précédente, avec une poignée garnie d'une large garde arrondie et d'un pommeau

(1) *Estudos sobre a epoca do bronze em Portugal.* (Volume XI, p. 179 à 189).

composé de deux boules inégales superposées ; plusieurs traits parallèles encadrant la partie supérieure de l'épée, et pouvant à la rigueur représenter un baudrier ; au bas de l'épée, à gauche, un objet rectangulaire en forme de gril ou de herse, et à droite un instrument coudé à angle droit avec deux pointes inégales, dirigées dans le même sens.

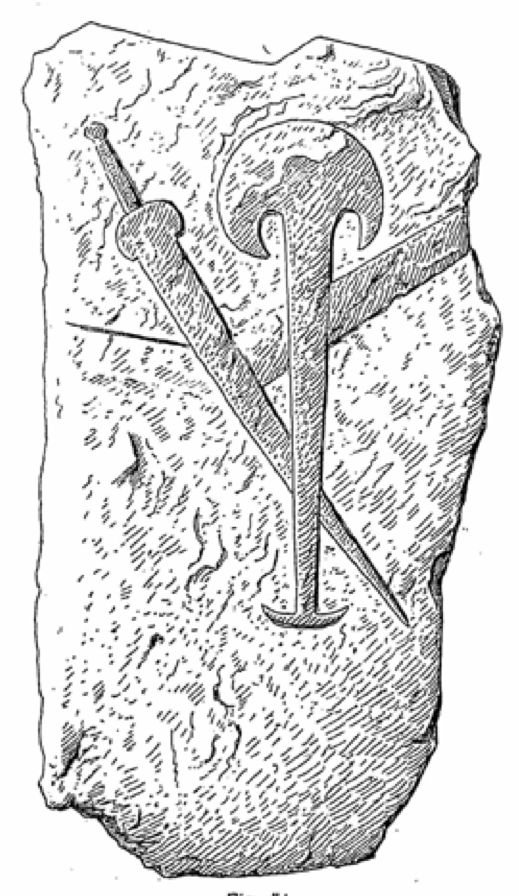


Fig. 51.
Dalle en schiste sculptée de Defesa (Portugal). 1/10e gr. nat.

D'une sépulture différente de la même localité, vient un fragment de dalle en mauvais état, sur lequel on ne distingue que l'extrémité d'une figure en forme de T, à barre supérieure incurvée.

D'autre part, des sépultures rencontrées à Mombeja, hameau faisant également partie de la commune de Beja, ont livré trois dalles sculptées, qui ont été transportées au Musée ethnologique de Lisbonne.

La première, qui mesure 65 centimètres de longueur, 27 de largeur et 4 d'épaisseur, présente, dans sa moitié inférieure, les dessins suivants, malheureusement tronqués : à gauche, la poignée d'une épée, avec indication de rivets à la garde et au pommeau ; à droite, le haut d'une figure en forme de hache, dont la partie qui représenterait le tranchant est ornée de quatre lignes ondulées parallèles, et un peu plus loin de trois lignes droites également parallèles. Des traits sinueux partant de ces deux figures semblent être des courroies de suspension.

Les deux autres dalles de Mombeja ne portent que des traces moins importantes de sculpture.

Le Musée archéologique de Figueira da Foz renferme aussi un fragment de dalle analogue, trouvé dans une sépulture détruite à Marmelete, commune de Monchique (province d'Algarve), c'est à-dire dans l'extrême sud du Portugal.

Des recherches attentives amèneraient sans doute la découverte de monuments semblables en Espagne, particulièrement dans l'Estremadure et dans l'Andalousie.

Dans un deuxième article sur l'âge du bronze en Portugal, paru en 1908 dans *O Archeologo Português* (1), J. L. de V. revient sur la question des plaques schisteuses à sculptures et apporte des documents nouveaux.

Nous y trouvons notamment des renseignements circonstanciés sur une découverte importante faite par José de Almeida Carvalhaes, préparateur du Musée ethnologique de Lisbonne, au domaine de Defesa, commune de San-Tiago-de-Cacem (province d'Estremadure).

Il s'agit d'une forte dalle de schiste de 1 m. 16 de longueur, 65 centimètres de plus grande largeur et 55 d'épaisseur, offrant des représentations plus nettes, plus claires et plus complètes que les monuments antérieurement connus. Le bloc est légèrement taillé sur deux de ses bords, le reste est irrégulier. Les sculptures occupent une des grandes faces. On

(1) *Estudos sobre a epoca do bronze em Portugal.* (Volume XIII, p. 300 à 313).

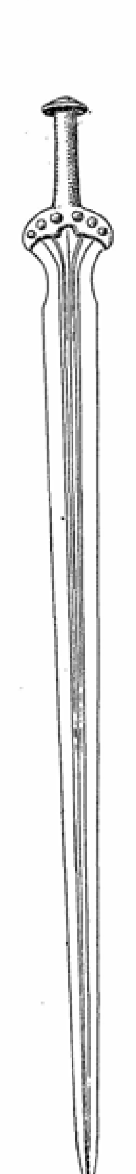


Fig. 52.
Epée en bronze Saint-Paul Lizonne (Dordogne). 1/7 gr. n.

y voit (Fig. 51) : à gauche, une longue épée ressemblant assez à celle figurée sur la première dalle de Trigaxes citée plus haut ; à droite, placée sur l'épée avec laquelle elle se croise, une figure affectant la forme, déjà mentionnée, de hache à bords droits, avec tranchant et talon en forme de croissant. Des traits transversaux aboutissant aux deux côtés de l'épée pourraient représenter un baudrier. Les figures se détachent en relief sur la surface plus ou moins plane de la pierre.

Cette dalle servait de couverture à une sépulture des temps historiques ; mais, comme le fait très justement observer J. L. de V., elle a dû recouvrir plus anciennement la tombe d'un guerrier de l'âge du bronze, ayant ainsi été deux fois employée au même usage à de nombreux siècles d'intervalle.

José de Almeida Carvalhaes a exploré à Panoias, sur la commune de Ourique (province d'Alemtejo), un cimetière de l'âge du bronze. Les tombes consistaient, comme dans les autres cimetières de cette époque, en caissons rectangulaires, mesurant de 1 mètre à 1 m. 10 de longueur, sur 55 à 85 centimètres de largeur et un peu moins de 50 centimètres de hauteur. Au cours de ses fouilles, il n'a pas rencontré de dalles sculptées, mais il a pu en obtenir une provenant d'un cimetière voisin, détruit il y a une quinzaine d'années. Elle montre une figure incomplète de hache, semblable à celle de la pierre de Defesa.

Nous sommes complètement de l'avis de J. L de V. en ce qui concerne la haute antiquité des sculptures qu'il a signalées Elles datent certainement de la période du bronze. Bien que les tombes dont elles faisaient partie n'aient, jusqu'à présent, livré qu'un mobilier funéraire très pauvre, les poteries qu'on en a parfois retirées sont pourtant suffisamment ca-

ractérisées pour qu'on puisse leur assigner cet âge. De plus, les dessins qui figurent sur ces pierres éveillent de suite l'idée de formes connues à cette époque.

L'épée représentée sur la dalle de Defesa reproduit avec une frappante exactitude l'aspect général ainsi que les particularités les plus marquantes d'un type spécial d'épées en bronze, dont un exemplaire admirablement conservé a été recueilli dans le département de la Dordogne, à Saint-Paul-Lizonne. Cette belle arme (Fig. 52) était en 1875 dans la collection de Madame du Burguet, au château de Port-Boutout, près Ribérac.

Il existe plusieurs épées de ce genre, toutes trouvées dans la moitié méridionale de la France. Une découverte au hameau de Jugnes, aux environs de Sigean (Aude), appartient au Musée de Narbonne. Deux autres, publiées par Aymar, avaient été cachées entre deux grosses pierres au lieu dit de Cheylounet, non loin des limites des communes de Saint-Vidal et de Polignac (Haute-Loire).

Quant à la seconde figure de la dalle de Defesa, qui est représentée au moins cinq fois, avec de légères variantes, sur les pierres sculptées du Portugal, elle est d'une interprétation plus douteuse. Bien que sa silhouette ait une incontestable analogie avec celle d'une hache plate à coupant largement épanoui, cette explication n'est pas en tout point satisfaisante.

D'abord, le dessin de Defesa mesure 69 centimètres de longueur, et les plus grandes haches en bronze connues sont loin d'atteindre de pareilles dimensions. En outre, on ne comprend guère la signification du croissant qui, dans trois cas, termine l'extrémité la plus étroite de l'objet, car aucune hache en bronze n'a un talon de cette forme.

Il faut convenir que toutes les suppositions que l'on peut faire, pour l'instant, à cet égard, laissent à désirer.

Nous en risquerons cependant quelques-unes, simplement à titre d'indication. Ne pourrait-on pas voir dans cette énigmatique figure, qui accompagne tantôt une épée, tantôt un arc, soit un fourreau à ouverture évasée, dont l'appendice lunulé serait la bouterolle, soit un carquois destiné à contenir des flèches ? Mais il nous paraît, au fond, plus sage d'attendre que de nouvelles trouvailles viennent nous tirer d'embarras.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Rochers sculptés à Laussel

Au cours des fouilles qu'il a entreprises à Laussel, sur la commune de Marquay (Dordogne), M. le Dr Lalanne a mis à découvert une paroi de rocher de 10 à 15 mètres de longueur, portant des sculptures de l'époque de la Madeleine, dont les figures, d'un haut relief de 10 à 20 centimètres, mesurent 1 mètre à 1 m. 50 de hauteur. Ces figures, sur lesquelles on remarque des traces de peinture, représentent des bovidés, des chevaux, des rennes et des bouquetins.

Découvertes récentes

Un cimetière gallo-romain a été découvert entre Pogny et Omey (Marne). Les fouilles entreprises par MM. Margeret père et fils ont amené d'importantes trouvailles de bijoux et d'armes.

Notre collaborateur, M. Gabillaud, vient de faire une intéressante découverte à Moulins, près de Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres). Il s'agit d'une villa gallo-romaine, dont certaines parties sont en parfait état de conservation. Les murs sont construits en petit appareil et joints en ciment avec soin. Les chambres, semblables à de longs promenoirs, sont décorées de peintures généralement rouges et jaunes. Des bandes blanches ou noires, des guirlandes roses et vertes entourent les panneaux ou bordent des fresques d'une grande beauté. Il a été retrouvé à l'intérieur divers objets : poterie historiée, monnaies et fibules, qui attestent que cette villa existait aux premiers siècles de notre ère.

D'importantes découvertes archéologiques ont été faites à Marseille, dans les fondations d'une caserne que l'on construit sur les terrains du fort Saint-Jean, à l'entrée du vieux port. M. Vasseur, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Marseille, a été désigné pour surveiller ces découvertes qui présentent un très réel intérêt.

A Rouen, en opérant des plantations d'arbres devant l'église Saint-Gervais, en face de la plaque commémorative de Guillaume le Conquérant, les ouvriers ont mis à jour plusieurs tombeaux francs des ve et vie siècles.

Le petit village de Montcy-Saint-Pierre, situé à proximité de Charleville (Ardennes), vient de prouver l'existence en cet endroit d'anciennes habitations datant de l'époque romaine. Au commencement du mois de mars, des terrassiers occupés à la construction d'une

maison d'école, ont découvert des vases en terre noire avec divers ornements en relief, ainsi que des monnaies romaines, dont une d'Antonin. Ces terrassiers ont également découvert un puits de la même époque. On espère que de nouvelles fouilles donneront lieu à d'autres découvertes intéressantes.

Le 26 novembre dernier, en creusant un trou sur la montagne de l'Hermitage, près Chagny (Saône-et-Loire), deux enfants de 13 et 14 ans ont mis à jour une large dalle sous laquelle reposaient des squelettes humains. Ce point est très voisin du camp de Chassey.

NOUVELLES

Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès

C'est dans l'*Homme Préhistorique* que le résultat de quelques-unes des découvertes faites par les membres du Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès ont été publiées à plusieurs reprises.

Les abonnés de la Revue ont pu se rendre compte, par la lecture des articles sur les trouvailles de ces hardis chercheurs, que le travail accompli n'est pas toujours proportionné au nombre des membres d'une société, mais bien plutôt à l'ardeur mise au service de la science et aux qualités de conscience et d'observation de ceux qui la composent. Sous ce rapport, les préhistoriens d'Uzès méritent une juste part d'éloges.

A la fin prématurée du regretté Président-fondateur, Ulysse Dumas, survenue le 18 février 1909, mort à l'âge de 36 ans, victime de son amour pour la science archéologique, est venue s'ajouter, au début de l'année 1910, la fin tragique du jeune secrétaire A. Laval, mort lui aussi à 36 ans, des suites d'une terrible chute de bicyclette.

Le premier, connu et estimé dans le monde archéologique laisse un souvenir impérissable par ses études sur le préhistorique du Gard. Ses œuvres posthumes classées et publiées par des amis dévoués, autant qu'éclairés, contribueront encore à grandir sa renommée.

Le second n'est pas un inconnu pour les lecteurs de l'*Homme Préhistorique*, où il a publié sous sa signature une série d'articles sur les fouilles entreprises par le Groupe dans les grottes de la Baume-Longue, d'En-Quissé, du Figuier, de Féraud, etc. Ces disparitions douloureuses n'ont pas ralenti l'ardeur des recherches qui anime les membres du Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès.

Sous la présidence d'un jeune mécène, M. Gaston Pascal, fils de

l'ancien député-maire d'Uzès, la société n'en a pas moins continué ses excursions, ses travaux ; chacune des fouilles entreprises apporte au zélé conservateur des collections, M. J. Deleuze, un lot toujours intéressant, venant grossir les séries du Musée préhistorique, où les objets provenant des grottes du Gardon forment la plus belle part.

A l'heure actuelle, des fouilles sérieuses sont exécutées dans une nouvelle grotte inédite qui, en l'honneur du Président du Groupe, a été dénommée Grotte Gaston Pascal. Il sera publié plus tard, dans l'*Homme Préhistorique*, le résultat complet des trouvailles qu'on aura faites dans cette grotte.

Mais si l'archéologie préhistorique est en honneur au Groupe d'Uzès, il ne borne pas là le champ de son activité. Sous son patronage, une plaque commémorative sera placée à Baron, sur la maison qu'a habitée Ulysse Dumas. L'inauguration aura lieu sous peu. La fin tragique du secrétaire A. Laval, survenue quelques jours seulement avant la date anniversaire de la mort de M. Dumas, n'a pas permis au Groupe d'apporter à la mémoire de son Président-fondateur le pieux hommage qu'il se proposait de lui rendre le 18 février 1910.

C'est à un poète, au félibre Albert Roux, fervent admirateur des travaux du Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès, que revient l'honneur d'avoir lancé le projet et rendue possible la création du Muséon Uzétien. Deux salles de la Mairie, mises gracieusement par la municipalité à la disposition du Comité du patronage, permettent dès à présent d'abriter les premiers objets, qui forment à l'heure actuelle l'embryon qui deviendra un jour le Musée d'Uzès.

Sans rêver du cadre et de l'installation grandiose du Muséon Arlaten que peuvent seules rendre possibles les ressources morales et matérielles d'un génie comme le grand Mistral, le Muséon Uzétien saura rappeler à tous ceux que tout ce qui touche au Folklore et à l'Histoire ne laisse pas indifférents, que la ville d'Uzès eut un passé important, à l'heure surtout où ses évêques étaient les personnages féodaux les plus puissants du Bas-Languedoc et que dans la région vécurent des populations qui ont laissé des objets auxquels elles imprimèrent le cachet de leur vie active.

Recueillir, sauver de la destruction, tous ces objets qui rappellent le passé, telle est la tâche à laquelle se dévouent les membres du Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès.

Albert Hugues.

Conférence de G. Courty

M. Georges Courty a fait le 1er mars, à l'Association Française pour l'avancement des sciences, une conférence sur les *Civilisations anciennes de l'Amérique méridionale*.

Les documents qu'il présentait à ses auditeurs avaient été recueillis par lui au cours de la mission dirigée par M. Créqui de Montfort, en 1903, sur les hauts plateaux de la Bolivie.

Le conférencier après avoir indiqué l'itinéraire jusqu'à Rio de Janeiro, puis le trajet en chemin de fer jusqu'au pied de la Cordillère des Andes, montra des projections de la caravane montée sur les mules qui la transportaient avec ses bagages à travers les cimes couvertes de neige dominant le col de la Cumbre, pour se rendre à Valparaiso. De ce point, la mission gagna Antofagasta pour remonter jusqu'aux lacs Poopo et Titicaca.

Une suite de projections représentent des types d'Indiens habitant les hauts plateaux de la Bolivie, à une altitude de près de 4000 m. les *Quichuas* et les *Aymaras*, puis des vues du lac Titicaca dont les eaux douces se déversent dans le lac Poopo après un parcours de 320 kilom., à travers des terrains chargés de chlorure de sodium, ce qui rend l'eau de ce dernier lac salée.

A Tiahuanaco, près du lac Titicaca, se trouvent des ruines très importantes qui malheureusement furent exploitées pour employer les matériaux à la construction de l'église et de la plupart des maisons modernes.

Il reste encore des ruines qui peuvent se diviser en deux groupes : celui d'Acapana comprend un grand quadrilatère formé de rangées de fortes pierres dressées, à l'intérieur duquel se trouve la célèbre Porte du Soleil, monolithe dont la face qui regarde l'Orient est couverte de sculptures ; et un énorme tumulus de forme allongée.

M. Adrien de Mortillet, qui faisait aussi partie de la mission Créqui de Montfort, a pu dresser le plan détaillé du quadrilatère qui présente une partie avancée et rétrécie, sans doute le vestibule, et d'une partie des murailles qui entouraient le monticule.

Le second groupe, celui de Pumapunco, est un tertre, au pied duquel on voit des pierres de grandes dimensions, bizarrement taillées et ajustées.

Le monticule d'Acapana était autrefois une pyramide à gradins parée de pierres taillées et appareillées, mais celles-ci ont presque toutes disparu. Une tranchée fut pratiquée dans ce monticule artificiel, sous la direction de M. Georges Courty qui, pendant trois mois, surveilla les fouilles entreprises en cet endroit et consigna toutes les découvertes. Elles mirent au jour les restes d'un temple insoupçonné, orné de sculptures peintes en rouge ocreux et des idoles monolithes, dont une de 6 m. de hauteur, recouvertes d'ornementations, un escalier de 7 m. de largeur, composé de marches d'une seule pièce, des canalisations, des substructions et un grand nombre d'objets divers.

Les nombreuses projections photographiques qui passaient devant les yeux des auditeurs, prises au cours des fouilles, étaient appuyées par des explications qui les animaient pour ainsi dire et les commentaient heureusement.

M. Georges Courty s'est efforcé de mettre en relief que les grandes pierres monolithes qui composent le temple du soleil, *Templo del Sol*, représentent les portions squelettiques d'un grand appareil de construction, et qu'elles ont été équarries et polies avec d'autres pierres dures ; les sculptures en méplat qui ornent la porte du soleil ont été taillées sans l'aide d'aucun métal. Quant aux idoles, elles représentent des types indiens ; on est ainsi fondé à croire qu'elles sont bien l'œuvre des ancêtres des Indiens actuels.

Cette civilisation primitive n'a laissé aucun souvenir historique, elle serait préincasique, c'est-à-dire qu'elle remonterait à une époque bien antérieure à la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

M. Courty termine en signalant que l'on a avancé que les Indiens du Nouveau Monde se rapprochaient du type Mogol, mais que s'il y a eu des migrations orientales dans les Amériques, elles n'ont eu lieu qu'à une époque bien antérieure aux grandioses civilisations du Yucatan (Mexique) et de Tiahuanaco (Bolivie).

Congrès Préhistorique de France

C'est à Tours que se réunira cette année, du 21 au 27 août, le Congrès préhistorique de France.

Comme d'ordinaire, les trois premières journées seront consacrées aux présentations, communications et discussions scientifiques, ainsi qu'à des visites archéologiques locales (Musées, collections particulières, monuments de la ville et des environs).

Les autres journées seront réservées à des excursions scientifiques dans le département d'Indre-et-Loire :

1° Le dolmen de la Grotte des Fées, près Mettray.

2° Les puits funéraires de Sublaines, le menhir de la Pierre Bouchelière, les Sillons de Gargantua, les Donges de Sublaines, le polissoir de Luzillé, le dolmen de Hys.

3° Le Grand et le Petit Pressigny, ateliers d'Abilly, La Guerche, etc., station néolithique de Brane.

4° Les tailleries modernes de silex, à Meusnes-sur-Cher.

Le Comité local se propose d'organiser, pendant la durée du Congrès, une Exposition des silex du Grand-Pressigny appartenant aux collectionneurs de la région.

Congrès américain de Buenos-Aires

A l'occasion de la célébration du centenaire de la Révolution de 1810, qui fut le point de départ de l'Indépendance de la Nation Argentine, un Congrès scientifique international américain se réunira dans la ville de Buenos-Aires du 10 au 25 juillet 1910.

La Société d'anthropologie de Paris a désigné pour la représenter à ce Congrès M. Georges Courty, un des rares américanistes français qui connaisse l'Amérique.

Collection Paul Girod

Les préhistoriens apprendront certainement avec plaisir que le Musée de Saint-Germain vient de faire l'acquisition de la majeure partie de la collection Paul Girod, de Clermont-Ferrand. Cette très importante collection comprend, comme on le sait, les belles séries recueillies jadis dans la Dordogne et dans la Corrèze par Elie Massenat, plus le produit des fouilles effectuées depuis par notre éminent collègue Paul Girod.

Distinction honorifique

Nous avons appris avec le plus grand plaisir que notre excellent ami et collaborateur Georges Courty venait d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Qu'il reçoive nos très cordiales félicitations.

NÉCROLOGIE

Julien Fraipont

Julien-Jean-Joseph Fraipont, né à Liége (Belgique) le 17 août 1857, est mort dans cette ville le 22 mars 1910. Professeur de Paléontologie à l'Université de Liége, Fraipont s'occupa aussi activement d'anthropologie préhistorique. C'est à lui qu'est due l'étude des deux squelettes humains de Spy.

Citons parmi les travaux qu'il a publiés :

La race humaine de Néanderthal et de Canstadt en Belgique, 1886, et *Recherches ethnographiques sur des ossements humains découverts dans les dépôts quaternaires d'une grotte à Spy et détermination de leur âge géologique*, 1887 (en collaboration avec M. Lohest). — *Le tibia dans la race de Néanderthal. Etude comparative de l'incurvation de la tête du*

tibia, dans ses rapports avec la station verticale chez l'homme et les anthropoïdes, 1888. — *Explorations scientifiques des cavernes de la vallée de la Méhaigne*, 1889 (en collaboration avec Tihon). — *Les cavernes et leurs habitants*, 1896.

Louis Robert

Le 22 février 1910 est décédé, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), à l'âge de 61 ans, Louis Robert, membre de la Société préhistorique de France. Le *Bulletin* de cette Société renferme des notices intéressantes de lui sur l'art paléolithique et sur un des rares menhirs qui existent en Lorraine, la Pierre-de-Jô, à Norroy.

Louis Robert était non seulement un préhistorien distingué, mais encore un artiste de talent. Il est l'auteur du diplôme de l'Exposition préhistorique de Beauvais.

J. Champagne

La Société préhistorique de France a perdu le 21 mars 1910 un autre de ses membres, Jean Champagne, décédé à Arcueil-Cachan (Seine), à l'âge de 35 ans. Originaire de Nailhac, dans la Dordogne, cet aimable et regretté collègue, dont la bien courte existence fut consacrée à d'utiles recherches pharmaceutiques et médicales, commença dès sa jeunesse à faire de la préhistoire. Il publia en 1896, avec le Dr G. Lasserre, dans le *Bulletin* de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, une étude sur *La Station chelléenne de Trélissac*, puis, l'année suivante, une notice sur *La station magdalénienne de Trélissac, près Périgueux*. La collection qu'il laisse contient de bonnes pièces de toutes les époques de la pierre.

LIVRES ET REVUES

Les Mégalithes et les Grottes des environs de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) par Gaston TOURNIER, membre de la Société Géologique de France. Brochure avec 7 figures dans le texte, 1 fr. 50 (Ch. Béranger, éditeur).

Dans cette très intéressante brochure M. Gaston Tournier, après un aperçu historique, géologique et minéralogique de la région de l'Auvergne voisine de Saint-Nectaire, nous donne une très curieuse étude des monuments mégalithiques qu'il a étudiés en compagnie de notre collègue M. Paul de Givenchy.

Tour à tour les dolmens de St-Nectaire-le-Bas (le plus beau du dé-

partement) et de Saillant, le menhir si curieux de Sachapt, sont étudiés et décrits avec soin ainsi que la cité en pierres sèches qui entoure le premier de ces monuments et dans laquelle on a recueilli de nombreux fragments de poteries décorées d'ornements très simples. L'auteur nous signale ensuite le tumulus Dissard, dont il nous promet une étude détaillée : des fouilles exécutées dans ce tumulus auraient mis à jour une quantité d'objets, dont une urne renfermant les cendres, la faucille d'or, la chaîne d'or, la lame d'or du front, le pectoral d'or, etc., d'un grand prêtre Druide (?), ainsi que des faucilles de bronze, des haches votives, des couteaux en jadéite, un marteau en granit rose très dur, etc.

Puis il nous donne une description rapide des grottes de Chateauneuf, de Rajah, de Jonas, etc., qui ont dû être occupées pendant plusieurs siècles ; ces grottes sont creusées dans la lave et on y trouve des salles très vastes ; dans l'une des salles des grottes de Jonas on remarque une chapelle qui date des xi et xiie siècles, dédiée à Saint Laurent.

Souhaitons avec l'auteur que des fouilles intelligentes et sérieuses soient entreprises dans toute cette région et que ces divers monuments soient protégés, conservés et étudiés avec soin : « toute l'histoire de l'humanité revit, en effet, dans ces blocs de pierre brute et dans ces trous sombres ».

C. S.

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RHONE (*suite*)

Paléontologie. — Admirable série, comprenant avant tout une suite hors ligne de pièces provenant du bassin du Rhône.

Epoque quaternaire : Squelette d'*Hippopotamus Lemerlei*, de Madagascar, don du Dr Augagneur. — *Cervus megaceros*, d'Irlande. Nombreuse suite de dents et d'ossements d'*Elephas meridionalis*, *intermedius* et *primigenius*, provenant du bassin du Rhône. Squelette complet d'un *Elephas intermedius*, type de l'espèce, trouvé en 1859 par Jourdan, à Lyon, rue des 3 artichaux.

Epoque tertiaire : Ossements de la brèche de Cucuron, (Vaucluse). — Ossements de *Mastodon Borsoni* et de *Rhinoceros megarhinus* de la Drôme. — Ossements de *Mastodon*, etc., des terrains des environs du Puy (Haute Loire). — Beaux ossements de *Dinotherium*, etc., de la Grive Saint-Alban (Isère). — Ossements de *Mastodon longirostris*, trouvés à Lyon. — Tête de cétacé, le *Rhizoprion Bariensis*, type de Jourdan, trouvée à Saint-Just (Drôme), etc., etc..... Faune des lignites éocènes

de Gargas, près Apt (Vaucluse), avec ossements de *Paleotherium*, *Anoplotherium*, etc , etc.....

Epoque secondaire : Le joyau de la collection paléontologique du muséum de Lyon est la collection des espèces du terrain jurassique de Cerin-Marchamp, dans l'Ain, réunies par V. Thiollière et par Jourdan, et comprenant de nombreux types de reptiles et de poissons de ce dernier (genres : *Atoposaurus*, *Sauranodon*, *Chelonemys*, *Saurophidium*, *Alligatorellum*, *Spathobatis*, *Lepidotus*, etc., etc.). Belle série de fossiles du Gault de la Perte du Rhône, etc., etc.....

Anthropologie. — Ethnologie : 3000 crânes de toutes provenances ; momies égyptiennes, péruviennes et guanches, d'Abyssinie, etc. Tête préparée d'Indien Jivaro, Haut-Amazone.

Palethnologie. — Collection fort belle, due aux efforts persévérants de Lortet et de Chantre. Il y a de bons exemplaires de toutes les périodes, en espèces de choix, provenant des gisements typiques. Citons : la collection préhistorique recueillie à Solutré par l'abbé Ducrost - Les instruments paléolithiques du Beaujolais, collection Savoye. - Séries lacustres de Robenhausen, Neuchâtel, etc..... Très belle série de l'âge du bronze, dans le bassin du Rhône, recueillie par E. Chantre, types de l'ouvrage de cet auteur. Sépultures de l'âge du bronze de Cagnano, en Corse. Tombeau entier, du premier âge du fer, découvert à Peyrehaute, près Guillestre (Hautes-Alpes) par E. Chantre et A. Tournier. Préhistorique de l'Amérique du Nord (Coll. Dambmann) ; du Danemark (Chantre) ; de Grèce (Lortet et Chantre) ; de Syrie et du Liban (Lortet) ; très belle et riche série du Caucase et de la nécropole de Koban (Mission Chantre).

Egyptologie. — Très belle série publiée dans les derniers volumes des Archives du Muséum (Lortet et Gaillard). — Hache paléolithique, trouvée dans la vallée Gabanet-el-Giroud, près de Thèbes, dans un tombeau. — Objets provenant d'un atelier de l'époque néolithique, même vallée. — Poteries et instruments d'Abydos (Lortet) et de la nécropole de Guebelein (Chantre). — Sarcophages, instruments, poteries, bijoux provenant de la Haute-Egypte, de la Nubie et du Soudan (Lortet et Chantre). - Panthéon égyptien, série de statuettes réunie par les Drs Fouquet et Lortet. — Momies et squelettes de Singes et différents autres animaux, trouvés en 1905 près de Thèbes, dans la nécropole du dieu Thot (Dr Lortet).

Sarcophages en plomb de Tyr et de Sidon (Dr Lortet).

(*A suivre.*)

Le Gérant : V. TAUDOU.

TOURS. — IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ ; J. ALLARD, SUCC^r.

8e Année — N° 5 — Mai 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

De la NÉCESSITÉ de la TECHNIQUE MODERNE pour l'étude de la céramique préhistorique

Par **L. FRANCHET**

Les préhistoriens attribuent avec raison une très grande importance à l'étude de la céramique préhistorique, parce qu'elle permet, très souvent, d'apprécier le degré de civilisation des races qui nous ont précédés.

Elle est malheureusement trop peu connue encore, malgré tout ce que l'on a écrit sur elle, pour être utilisée comme document chronologique absolu pour les premiers âges.

Il y a plusieurs années, cependant, Ed. Fourdrignier (*Céramographie préhistorique*, Paris, 1905) écrivait : « La céramique nous offre des renseignements sûrs et précieux, car le moindre tesson contribue à l'histoire et en archéologie, le véritable *fossile-directeur*, ce sont les poteries. »

M. Pagès-Allary, adoptant cette thèse, va même plus loin en disant que le tesson de poteries, « à cause de sa non valeur non utilisable, n'a pas eu les risques d'être transporté, donc il est en place ; les tessons dateront exactement une fouille (dont souvent on ne peut faire la stratigraphie) surtout s'ils sont abondants, et qu'on puisse reconstituer partie des vases auxquels ils ont appartenu. »

Je ne puis partager, quant à présent du moins, l'opinion de Fourdrignier, pas plus, par conséquent, que celle de M. Pagès-Allary, parce que la céramique préhistorique est encore enveloppée de trop d'obscurités pour permettre de dater avec certitude un dépôt préhistorique.

On a proposé depuis plusieurs années de nombreux systèmes de classification, mais il ne semble pas que les auteurs des travaux qui ont paru sur ce sujet se soient fait une idée très exacte des bases sur lesquelles ils devraient s'appuyer dans leurs recherches sur la technique ancienne.

Ces bases, ils ne les trouveront que dans la technique moderne, à l'étude de laquelle les préhistoriens sont jusqu'ici restés rebelles, comme ils le sont restés si longtemps à la géologie sans laquelle, cependant, aucune recherche en préhistoire n'est possible.

Avant de chercher à établir une chronologie céramique, il faut faire une classification des poteries que l'on découvre si fréquemment dans les gisements préhistoriques, classification qui ne pourra être entreprise qu'à la condition de connaître les caractères des produits à classer et surtout les *causes déterminantes* de ces caractères.

Parmi ces derniers M. Pagès-Allary énumère les suivants :

1° *La cuisson* ;

2° *Le mode de fabrication* ;

3° *Les formes et galbes* ;

4° *Les dessins, ornementations, cols, bords, fonds et moulures* ;

5° *Les dimensions* ;

6° *La nature et la composition de la pâte.*

Pour l'auteur, il n'y a donc pas un *lien direct* entre la cuisson et la nature de la pâte : « Contrairement, dit-il, à ce qui semble tout naturel (à ceux qui n'étudient les tessons que par la pensée, sans en manipuler des milliers), je ne fais entrer l'étude et composition de la pâte des poteries *qu'en dernière ligne* ».

Je considère cette manière de voir comme une grave erreur, parce que *la cuisson est précisément dépendante* de la nature de la pâte, ce qui est très facile à démontrer par la technique moderne.

Prenons, en effet, comme exemple, une pâte calcaire tendre du type de celles qui servent à la fabrication de la faïence commune et qui sont faites d'un mélange moyen de 70 p. 100 d'argile plus ou moins ferrugineuse et de 30 p. 100 de craie (ou 50 d'argile et 50 de marne). C'est donc une pâte tendre.

Cette composition ne permet pas de cuire la pâte au-dessus de 1000° sans quoi les pièces se déformeraient ; donc la cuisson dépend de la composition de la pâte.

Or, les pâtes des poteries préhistoriques contiennent, comme nos pâtes modernes, des éléments fusibles : oxyde de fer, chaux,

magnésie, potasse et soude. Ces deux dernières, dont le rôle est prépondérant dans les pâtes céramiques, sont amenées la plupart du temps par des débris feldspathiques et micacés.

Les poteries préhistoriques d'Auvergne, étudiées spécialement par M. Pagès-Allary, font d'autant moins exception à la règle, que cette région est principalement formée de granite, de gneiss, de trachyte et de basalte contenant respectivement en éléments fusibles représentés par l'oxyde de fer, la chaux, la magnésie, la potasse et la soude :

Granite	12 à 20 p. 100.
Gneiss	18 à 20 p. 100.
Trachyte	12 à 15 p. 100.
Basalte	30 à 35 p. 100.

Si maintenant nous examinons le sol formant l'immense bassin qui constitue la plaine de la Limagne, nous y trouvons, outre le sable, des argiles ferrugineuses, des marnes et du calcaire.

Par conséquent, nous nous trouvons exclusivement en présence de matériaux riches en éléments fusibles (les éléments réfractaires sont représentés par la silice et l'alumine).

Cet examen des minéraux constitutifs des pâtes céramiques d'Auvergne possède ici une importance considérable, puisque M. Pagès-Allary utilise le point de cuisson de ces pâtes comme base principale d'une classification que je trouve beaucoup trop hasardée, ainsi que je le démontrerai tout à l'heure.

Cet auteur s'exprime ainsi : « A titre d'exemple, j'indique les moyens de classification des tessons du Cantal (et sans doute de la France) en six périodes :

1° *Par les degrés de cuisson* qui permettent de faire un premier triage rationnel quoique provisoirement indicatif en :

N° 0. — Paléolithique : *rien de cuit.*

N° 1. — Néolithique : *très peu cuit.*

N° 2. — Bronze : *peu cuit.*

N° 3. — Gaulois : *assez cuit.*

N° 4. — Gallo-romain : *bien cuit.*

N° 5. — Mérovingien, etc. : *très cuit.*

N° 6. — Moyen age : *vitrifié — grès.*

La céramique *paléolithique* ne doit pas encore entrer dans une classification puisque *rien*, jusqu'ici, n'est venu *affirmer* son existence (les découvertes faites en Belgique ne sont pas encore suffisamment probantes). Mais cette absence de tessons de poteries dans les gisements paléolithiques est une preuve pour M. Pagès-Allary qu'elle a existé : « Ils (les tessons) parlent, dit-il, même par leur absence ! dans la période paléolithique. Car la poterie de cette époque (s'il y en avait) a dû, parce que n'étant pas cuite autrement qu'au soleil, reprendre de l'eau pour redevenir argile. »

Comment pourrait-on admettre que la preuve de l'existence de la poterie paléolithique est précisément démontrée par son absence complète ?

Si nous passons aux âges suivants, une question préalable se pose : Comment peut-on réellement distinguer un tesson *très peu cuit* d'un tesson *peu cuit*, celui-ci d'un autre qui est *assez cuit*, *bien cuit*, etc. ? La démonstration scientifique en est IMPOSSIBLE à faire et la seule appréciation d'un archéologue, fût-il très expérimenté, est insuffisante.

Outre cette difficulté, il y en a une autre encore plus insurmontable que nous trouvons précisément dans la composition de la pâte.

J'ai montré tout à l'heure, comment les pâtes céramiques en général et particulièrement les pâtes anciennes de l'Auvergne contenaient inéluctablement des éléments fusibles, ce que confirme, du reste, l'analyse chimique. Ces éléments s'y trouvent en quantités d'autant plus variables que les potiers primitifs procédaient à leurs mélanges, d'une manière certainement très empirique.

Or c'est aux éléments fusibles qu'elle renferme qu'une pâte doit, principalement, après sa cuisson, d'être plus ou moins résistante.

Quant à son apparence de poterie plus ou moins cuite, elle est due non seulement à la présence de ces éléments fusibles, mais aussi au degré de finesse des matériaux entrant dans la composition de la pâte, finesse qui permet d'obtenir une homogénéité plus grande et par conséquent un produit plus parfait.

Ces phénomènes s'observent facilement lorsqu'on étudie les diverses pâtes céramiques modernes.

Enfin la classification par les degrés de cuisson, telle que la conçoit M. Pagès-Allary, ne peut être admise, pour une autre raison encore : si, en effet, nous prenons plusieurs pièces fabriquées avec une même pâte et que nous les cuisions en même temps, à feu libre, comme on peut croire qu'il était ainsi fait aux âges primitifs, nous constaterons des différences assez considérables dans le degré de cuisson. Les pièces qui auront subi le feu le plus violent (centre du foyer) posséderont une sonorité que n'auront pas celles qui se seraient trouvées dans une zone moins chaude ; mais cette sonorité ne représente pas un caractère bien certain, car elle dépend beaucoup de la quantité de chaux contenue dans la pâte.

Les pièces ayant subi un feu moindre seront peu ou pas sonores et plus friables que les premières, quoique cuites en même temps.

En outre, l'apparence d'une cuisson plus ou moins intense étant subordonnée à la durée du feu, elle ne peut être utilisée comme base de classification parce qu'il n'est pas possible d'admettre qu'un même potier néolithique ait toujours cuit ses poteries exactement dans le même temps, d'autant plus que tous les procédés de fabrication étaient très empiriques.

Si maintenant nous considérons la couleur de la pâte, nous observons le brun rouge, le rouge, le rose, le brun, le jaune, le gris noir et le noir.

Tous ces tons, sauf les deux derniers, sont déterminés par l'action *d'un feu oxydant* sur les oxydes métalliques contenus naturellement dans la pâte.

Quant au gris-noir et au noir, ils sont particulièrement intéressants et je ne partage pas l'avis de M. Pagès-Allary qui les considère comme n'étant pas plus dignes de remarques que les autres teintes : « Il en est de même, dit-il pour les différentes teintes intérieures de la pâte (rouge, noire, blanche, grise, etc.) dont il ne faut tenir compte, car elles démontrent que la cuisson a été faite dans une atmosphère oxydante, réductrice ou neutre, mais rien de plus, si ce n'est que les argiles sont plus ou moins ferrugineuses, plus ou moins exemptes de matières organiques ou minérales, suivant la composition naturelle de la matière première. »

Les colorations grises et noires des pâtes céramiques primitives méritent de faire l'objet d'une étude spéciale, d'autant

plus qu'on les retrouve, à des époques très différentes, dans tous les pays du monde.

Ces colorations peuvent être dues à cinq causes :

1° Présence *accidentelle* de matières organiques dans la pâte.

2° Présence *intentionnelle* de matières organiques. Dans ce cas nous avons à en rechercher la raison.

Dans ces deux cas, la cuisson aura pu être oxydante, mais a été faite alors à une température très basse qui n'a pas atteint le rouge naissant ; si elle a été plus élevée elle aura été réductrice.

3° Simple enfumage de la pâte.

4° Réduction du peroxyde de fer en protoxyde. Cuisson en feu réducteur.

5° Présence simultanée d'une forte proportion d'oxydes de fer et de manganèse. Si le feu a été oxydant, la coloration sera brune ou brun-noir, quelquefois noire, suivant les proportions respectives des oxydes. Si le feu a été réducteur, la coloration sera noire.

On conçoit facilement l'importance qu'acquièrent ces teintes grises ou noires surtout dans l'hypothèse d'introduction intentionnelle de matières organiques.

Je m'abstiendrai pour l'instant de tout développement sur ce sujet, car je ne veux, aujourd'hui, que démontrer les relations étroites qui existent entre la cuisson et la composition des pâtes céramiques, c'est-à-dire entre les deux principaux éléments de classification que sépare M. Pagès-Allary, et qui cependant sont absolument inséparables, comme je crois l'avoir suffisamment exposé dans cette étude sommaire dont les arguments reposent sur la pratique et non sur la théorie.

Ce qu'il importe de préciser, c'est que dans une même cuisson, qu'elle s'opère à feu libre ou dans nos fours modernes perfectionnés, on obtient *toujours* des pièces n'offrant pas toutes exactement le même degré de cuisson. C'est pourquoi, et ceci vient à l'appui de ce que j'avance, dans la fabrication actuelle de nos faïences émaillées, on est obligé de mettre dans une même fournée des glaçures ou des émaux ne possédant pas rigoureusement le même point de fusion, de façon

à pouvoir obtenir le même éclat aussi bien sur les pièces placées dans les parties très chaudes du four, que celles placées dans les parties moins chaudes.

Il est donc *impossible* d'affirmer qu'une poterie très peu cuite, peu cuite, assez cuite, etc., appartient au Néolithique, au Bronze, au Gaulois.

C'est une méthode de classification qui ne peut être acceptée parce qu'étant uniquement empirique, elle n'apporte que trouble et incertitude.

Je ne reviendrai pas sur les questions de formes, de galbe, de décor et de dimension, en tant qu'éléments de classification, puisque j'ai déjà expliqué pourquoi je ne pouvais les accepter comme bases absolues (Congrès de Lille 1909, de *l'Association française pour l'avancement des sciences*).

LE SYMBOLISME
dans la Céramique Américaine

Par le Dr **CHERVIN**

Dans un précédent article (no de mars, p. 65 à 77), j'ai déjà traité le même sujet, en prenant comme exemple un vase d'un décor, à la fois, très simple et d'un symbolisme très facile à expliquer.

Je me propose de décrire, maintenant, un vase très compliqué sous tous les rapports, mais très intéressant tant au point de vue technique de sa fabrication qu'au point de vue du décor et du symbolisme.

Le décor surtout est très complexe, comme le sont la plupart des pictographies américaines. Evidemment, les dessinateurs de la période préhispanique s'appliquaient à envelopper ou à cacher le sens de leurs représentations dans un réseau inextricable de dessins enchevêtrés les uns dans les autres, de façon à en faire des rébus déchiffrables, seulement, par de rares initiés.

La poterie dont il s'agit (fig. 53) est dans ce cas. Mais, par bonheur, il n'est pas impossible, à l'aide des suggestions de mon précédent article, d'en apercevoir le sens.

Le vase provient de fouilles faites à Nazca dans des sépultures manifestement préhispaniques. Il ne paraît pas avoir servi à aucun usage domestique. C'est donc, à proprement parler, un vase funéraire, symbolique, qui mérite, par conséquent, une description un peu détaillée.

Morphologie et technique de sa fabrication

Le vase (fig. 53) présente, au premier abord, l'aspect de deux bols, soudés par leurs bords. Il a 21 centimètres de haut en y comprenant le col. Sa capacité est de 3 litres et demi. (Le vase vide pèse 1.070 gr.)

Le vase se compose de trois parties : 1° la partie inférieure ou *fond;* 2° la partie supérieure ou épaulement ; 3° le *col* qui est orné d'une figure humaine.

1° *Le fond.* — Sa forme hémisphérique très prononcée fait

que le vase se maintient difficilement en équilibre. En approchant du bord-équateur, la sphère se déforme et la section horizontale devient un polygone régulier de 7 côtés, ou heptagone, nettement dessiné par de petites tubérosités mamelonnées qui correspondent aux sommets.

2° *L'épaulement.* — A un étage supérieur, situé à environ six centimètres au-dessus du précédent, on voit également se dessiner, de la même manière, un pentagone régulier horizontal. Les deux polygones sont symétriques par rapport au plan vertical passant par l'axe central du vase.

Ils sont raccordés entre eux par douze faces triangulaires. Il résulte de là que l'épaulement a une forme polyédrique qui présente des symétries assez nettes.



Fig. 53.

Les côtés de l'heptagone correspondant à la panse du vase sont, environ, de 9 centimètres de longueur et ceux du pentagone de 6 centimètres 1/2.

C'est sur cet épaulement qu'est peint le décor.

Les plans de quelques-uns des triangles de raccordement se confondent presque. Mais un examen attentif montre que ce vase qui, au premier abord, paraît fabriqué au hasard de la fantaisie du potier, est au contraire très étudié et méthodiquement exécuté.

Il me sera permis d'ajouter que cette fabrication témoigne de connaissances de géométrie pratique très avancées. La

construction des polygones suppose des notions sur le cercle et la détermination approximative du rapport de la circonférence au diamètre qu'on ne s'attend pas à trouver chez les potiers de l'époque pré-incasique.

J'estime, enfin, que la construction céramique de surfaces polyédriques aussi nombreuses, aussi compliquées que celles

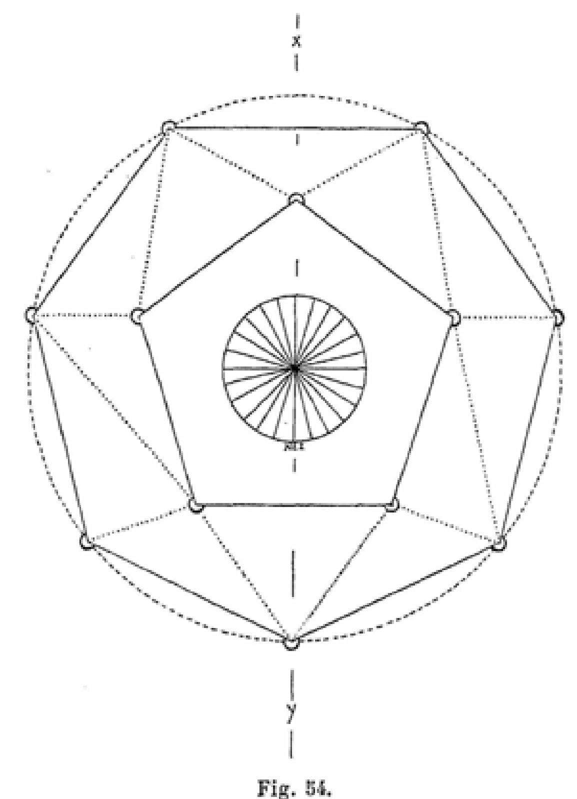


Fig. 54.

Réduction au tiers de la grandeur naturelle.

qui résultent du raccordement d'un heptagone avec un pentagone, ne paraît pas être, non plus, chose facile.

Je ferai remarquer, en passant, que l'emploi de ces chiffres 5 et 7 a aussi sa signification.

La figure schématique que je donne (fig. 54) représente une projection horizontale de l'épaulement. Elle permet de

comprendre les dispositions des 12 triangles raccordant les deux polygones réguliers.

J'ai indiqué, sur ma coupe schématique, que les faces polygonales sont disposées symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe dont j'ai parlé. Cet axe traverse la poterie — comme on le voit — en passant 1° par le nez de la figure humaine représentée sur le col du vase, 2° par le centre du col, 3° par le sommet du pentagone et 4° par la partie médiane de la face postérieure ou quatrième face de l'heptagone.

C'est donc une pièce parfaitement construite au point de vue géométrique.

3° *Le col* est légèrement tronconique et n'a que quatre centimètres de hauteur. Il est orné d'une figure humaine dont le nez et le menton font seuls saillie ; le reste est peint.

Les yeux sont grands, fendus en amande, les pupilles carrées (1), les lignes des sourcils très nettement marquées. La bouche indiquée par deux petits traits horizontaux, comme le signe =. Le dessous des yeux, les joues et le dessus du nez sont peints en ocre brune. La tête est recouverte d'une capuche qui cache les oreilles et le derrière de la tête et s'avance jusque sur les joues ; le bord de l'orifice du col est recouvert de la même peinture, ce qui ferait croire que la capuche est censée recouvrir également le dessus de la tête.

On remarque encore, autour du cou, une ligne peinte, d'un millimètre d'épaisseur ; c'est évidemment l'indication d'un collier auquel est suspendu un ornement, sorte de médaillon, composé de deux *cercles* concentriques avec un point au centre.

TECHNIQUE

La pièce a été tournée. Puis, après dessiccation à l'air libre, elle a été lissée avec un instrument en bois. Elle a été exécutée en deux morceaux, peut-être même en trois. Très certainement le *col* a été fait à part et ajouté ensuite, en dernier lieu. Le fond et l'épaulement ont, *peut-être*, été faits ensemble. Mais je ne serais pas éloigné de penser qu'étant donné la difficulté de faire les mamelons avec la régularité géométrique dont ils témoignent, l'épaulement aurait été fait séparément,

(1) Cette représentation *au carré* est assurément voulue. Il faut se rappeler que le disque solaire, ainsi que beaucoup d'autres symboles, est souvent transcrit *au carré* (Egypte, Chaldée, Grèce, Phénicie, etc.).

puis replacé ensuite sur le fond, ce qui ferait trois temps dans la fabrication de la poterie. Les tubérosités mamelonnées ont été faites au repoussé.

Le vase est fait avec une terre jaune ferrugineuse, cuite à feu nu, et engobé ensuite. Les ~ que nous voyons sur le dessin de la fig. 55 sont faites, ainsi que certains autres détails du décor, avec une argile blanche très peu ferrugineuse.

Ces détails de fabrication indispensables pour montrer le soin qui a présidé à l'exécution du vase étant donnés, passons maintenant au décor. Ainsi qu'on va le voir, celui-ci n'a pas été moins soigné, malgré son aspect général compliqué, obscur et purement imaginatif.

Examen du décor

J'ai examiné, longtemps, le décor de ce vase sans parvenir à en démêler nettement la signification. Après l'avoir tourné et retourné sur toutes ses faces, je résolus de le photographier pour essayer de reporter, sur une surface plane, les dessins que j'avais peine à suivre sur les nombreuses faces polyédriques du vase. Mais, dans l'impossibilité d'obtenir un cliché satisfaisant, je pris le parti de décalquer, moi-même, le dessin. Alors, à mesure que mon travail de décalque avançait, je suivais l'enchaînement des figures peintes par l'artiste préhispanique et je compris, enfin, le sens de la pictographie que j'avais sous les yeux. (Voir fig. 55).

Sur la façade, on voit, tout d'abord, les membres supérieurs du sujet dont la figure est peinte sur le col du vase. On remarque à droite un double trait sur le bras, comme si on avait voulu représenter un bracelet. Les membres se terminent par un appendice crochu ayant la forme de trois griffes.

Sur l'épaulement du vase, se déroule alors une série de formes géométriques bizarres qui sont reliées les unes aux autres et forment un tout. En les analysant, on finit par en délimiter une demi-douzaine. Et, en ayant soin de considérer les couleurs différentes qui servent à les représenter, on arrive à les isoler les unes des autres. Au centre de chacune, on voit une petite surface circulaire peinte en jaune, avec un point noir médian, puis des rayonnements multiples. La figure centrale est placée entre les griffes. A gauche et à droite d'autres figures qui sont en contact avec les membres du personnage. Les der-

nières sont intimement liées aux précédentes par des points de contact nombreux et surtout par la spirale divine dont j'ai déjà parlé.

C'est, à n'en pas douter, une série de tétrascèles, de svastikas, de rayons solaires auxquels la spirale donne la vie et le

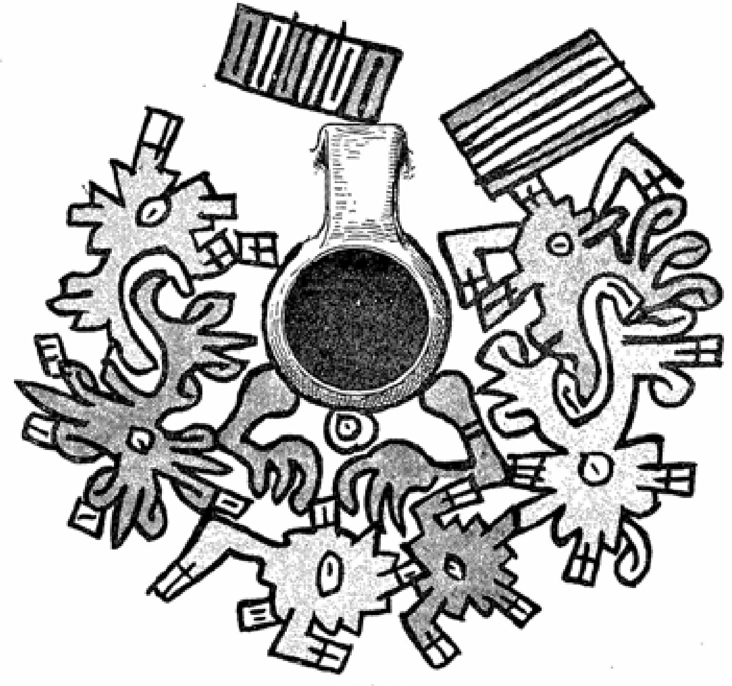


Fig. 55.

Légende explicative. — J'ai représenté les couleurs dont le vase est peint au moyen des signes graphiques conventionnels suivants :

1° *Un pointillé* léger donnant l'impression d'une teinte claire, c'est la couleur rouge ;

2° Une série de *lignes* noires assez rapprochées donnant l'impression d'une teinte foncée, c'est le brun ;

3° Les espaces laissés en blanc sur le cliché représentent des parties qui sont *peintes* en blanc sur le vase.

mouvement. Cette interprétation ne peut faire le moindre doute pour les ethnographes symbolistes.

Elle nous permet de dire que le personnage peint sur le col du vase ne peut être autre qu'une divinité. En effet, ce per-

sonnage est — si je puis dire — habillé et revêtu des insignes qui symbolisent les éléments de vie, de force, de puissance du soleil.

Il est revêtu d'un attribut analogue à celui de l'Égide qu'on voit sur les statues d'Apollon et d'Athéna, et qu'Homère qualifie d'ardent, brillant, flamboyant, et étincelant, etc. Or, *celui qui porte l'égide* n'est autre que Zeus lui-même. Dans l'épopée homérique, lorsque Zeus saisit cet attribut pour manifester sa colère, le mont Ida se couvre de nuages et la foudre retentit. C'est donc bien le signe, le symbole de la puissance divine. Il en est de même dans l'Indra védique (1). Il en est également de même pour la représentation anthropomorphique du vase péruvien dont je m'occupe ; c'est du Dieu soleil *lui-même* dont il s'agit. Pour que nul n'en ignore, il porte le soleil en une sorte de médaillon suspendu à son cou, comme je l'ai déjà dit.

(1) « *Les armes de Zeus.* De même que l'Indra védique est armé du *Vajra*, Zeus porte la foudre dont il se sert pour frapper ses ennemis et particulièrement les Titans. Cette arme de l'un et l'autre dieu n'est qu'une seconde forme de lui-même ; aucun mythologue, je crois, n'hésitera à l'admettre. La foudre est donc, en pareil cas, un des noms métaphoriques du feu sacré, considéré comme redoutable et brûlant. La preuve en ressort d'une quantité de circonstances dont voici les principales.

« Tous les mythologues s'accordent pour admettre que la foudre de Zeus est l'équivalent du Vajra d'Indra ; or le mot Vajra (vajar-a) dérive de vâja, qui désigne la libation et signifie en conséquence « ce qui sort du *Vâja*, ce qui est formé par lui » et cette indication étymologique nous fixe, du même coup, sur la véritable nature de l'arme en question dans les deux cas.

« Une autre forme de la foudre de Zeus est l'Egide que Héphaistos (Iliade, XV, 310) a forgée pour Zeus, de même que dans le Rig-Veda (1, 32, 2, etc.) c'est trastar « le fabricant » c'est-à-dire le soma personnifié considéré comme le constructeur des flammes sacrées qui façonne le vajra d'Indra. La circonstance que Héphaistos est représenté dans l'Iliade (1. 597-8) comme versant le nectar aux dieux ne permet pas d'ailleurs de douter qu'il ne soit une personnification de l'aliment des immortels.

« Quant à l'Egide, comme son nom l'indique, c'est la chose faite avec la chèvre ou avec son lait ; entendons le feu sacré auquel toutes les épithètes qu'elle reçoit permettent de l'assimiler.

« Elle est en effet : ardente, terrible, enveloppante et épaisse, très brillante, flamboyante, étincelante et ce qui achève de la caractériser, quand Zeus veut s'en servir, il couvre de nuées (de libations) l'Ida (la montagne symbolique du sacrifice) puis lançant des éclairs à grand bruit (le feu sacré s'allume en crépitant) il l'agite, la développe et l'étend. »

Lire : *Les premières formes de la religion et de la tradition dans l'Inde et la Grèce* par Paul Regnaud, professeur à la faculté des lettres de Lyon, 1894. Chez Ch. Leroux, éditeur à Paris.

Il s'agit donc d'un vase rituel, d'un vase sacré.

Que dirai-je des deux parallélogrammes peints à la partie postérieure du vase ?

L'un présente tout simplement une série de lignes parallèles ; c'est le symbole de l'eau calme. L'autre, rappelle le méandre ou la mutule qui sont la figuration, *au carré*, des nuées opaques qui annoncent l'orage. C'est donc l'éternel assemblage du soleil et de la pluie pour la vie et la fécondité de la terre. Il en est de même dans l'antiquité grecque où les divinités du feu sont constamment rapprochées de celles des eaux.

Quelques-uns de mes amis s'étonnent de l'insistance que je mets à vouloir rattacher à des mythes solaires certains dessins qui ornent les vases dont je viens de parler. C'est qu'ils oublient le rôle important qu'ont joué les astres et notamment le soleil dans les cultes des civilisations classiques et des civilisations américaines, à toutes leurs périodes.

Je rappellerai que les médailles gauloises contiennent des symboles solaires à profusion. Il n'y a qu'à feuilleter les Atlas de Latour et l'*Art Gaulois* de Hucher pour s'en convaincre. Dans les Bulletins de la Société préhistorique et des Congrès, on trouve nombre de figures qui ne s'expliquent que par le symbolisme.

Et, sans aller plus loin, je remarque dans un des derniers numéros des Bulletins de la S. P. F. (n° 1, 1910), p. 56 et 57, le dessin d'un plat provenant des si intéressantes fouilles de M. Pagès-Allary à Chastel sur-Murat (Cantal). « Ce plat, dit l'auteur de la découverte, porte une rosace à neuf branches avec des spirales en double point d'interrogation, comme on en voit sur les monnaies gauloises. »

Faut-il rappeler encore que M. J. Menant, membre de l'Institut, qui n'a jamais passé pour un symboliste de parti pris, a décrit des sculptures solaires dans l'Eglise de la Trinité de Cherbourg ?

Enfin, qu'on me permette de placer sous les yeux de mes lecteurs quelques lignes récentes, empruntés à un travail très remarquable d'un savant incontesté : M. le Prof. Franz Cumont, de Bruxelles :

« L'héliolatrie fut la dernière forme que prit le paganisme romain. En 274, l'empereur Aurélien lui donna une consécration officielle lorsqu'il fonda en l'honneur de *Sol invictus* un temple fastueux,

desservi par des pontifes qui eurent la préséance même sur les membres de l'antique *Collegium pontificum*. Au siècle suivant, le dernier païen qui ait occupé le trône des Césars, Julien l'Apostat, nous a laissé un discours où il justifie, en théologien subtil et en dévot fervent, le culte rendu à l'astre-roi dont il se regardait comme le fils spirituel.

« Le soleil invincible, élevé au rang suprême de la hiérarchie divine, protecteur spécial des souverains et de l'empire, tend à absorber en lui ou à se subordonner toutes les autres divinités de l'ancien Olympe.

« Si l'on embrasse, d'un coup d'œil, l'ensemble de cette tradition, on est frappé de la puissance de la théologie solaire, fondée sur d'antiques croyances des astrologues chaldéens, transformée à l'époque hellénistique sous la double influence des découvertes astronomiques et de la pensée stoïcienne et qui agit à travers les siècles sur les diverses manifestations de la vie religieuse de l'empire romain. Ce système est l'œuvre commune des prêtres et des philosophes de Mésopotamie et de Syrie. Dans les Temples de ces pays, il prédomine probablement depuis la période des Séleucides, et il amena partout la transformation des Baals locaux en divinités héliaques.

« De l'Asie, il passa en Europe, où il se répandit, dès le début de notre ère, propagé à la fois par les disciples de Posidonios et par les mystères exotiques.

« Tout le prestige qui entoura Posidonios, le maître de Cicéron, n'aurait pas suffi à imposer aux Romains le culte du soleil, souverain des dieux et des hommes, si ses doctrines n'avaient été répandues que par une transmission purement littéraire. Mais l'enseignement des philosophes fut secondé par les efforts parallèles d'une vaste propagande religieuse. La théologie qui s'était élaborée sous l'action du stoïcisme eut pour adeptes, on n'en saurait douter, les prêtres de certains cultes orientaux et se répandit, avec ceux-ci, dans l'empire. »

(V. *La théologie solaire et le paganisme romain*, — Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, T. II, 2e partie, 1909).

On voit donc que je suis en bonne compagnie dans la croyance aux représentations symboliques du Soleil sur les objets archéologiques.

Telles sont les réflexions que me suggère l'étude de la céramique de M. le capitaine Berthon.

Il est certain que le décor du vase n'est pas un simple ornement sans but, sans portée, fait uniquement pour le plaisir des yeux et pour lequel le dessinateur a tout simplement donné libre carrière aux fantaisies de son imagination.

Il semblerait donc qu'on peut affirmer, sans contestation, que ce décor est symbolique. Et cependant, je ne m'illusionne pas sur l'accueil qui attend mon interprétation auprès de certains archéologues. Sous prétexte *« de ne pas s'en laisser imposer »* ils se sont fait une règle de ne pas admettre le symbole et *« de ne voir que ce qu'il y a »* sans se préoccuper de sa signification possible.

Or, le principe même du symbolisme représentant des idées abstraites, à l'aide de dessins et de figurations fictives, est de tous les temps et de tous les lieux.

Les vases recueillis dans les sépultures sont particulièrement intéressants à ce point de vue. Ce ne sont pas toujours des vases usagés dans la vie domestique du défunt ou des siens. Le grand problème philosophique de l'au delà a préoccupé tout autant — sinon plus — les hommes des premières civilisations (1) que ceux d'aujourd'hui.

Nous savons tous que, lorsqu'on entoure le défunt de provisions alimentaires, par exemple, c'est, *virtuellement*, pour lui permettre de subvenir aux besoins d'une nouvelle vie. Personne, ni parmi les primitifs, ni parmi les modernes, n'a jamais cru que ces provisions fussent *matériellement* suffisantes ; c'est donc un symbole. Quoi d'étonnant que les vases contenant ces provisions soient des vases spéciaux, symboliques, faits *ad hoc*, et destinés à parler pour le mort, à l'entourer de la représentation des divinités qu'il faut se rendre favorables ?

De là le symbole, qui est l'expression d'une pensée par un objet matériel ou anthropomorphique n'intervenant pas pour lui-même, mais pour cette expression.

C'est le symbolisme qui a donné naissance aux écritures,

(1) « Le mythe sur la destinée des âmes que nous rapporte Plutarque lui a été transmis par un certain Démétrius, grammairien de Tarse, qui avait été chargé par l'Empereur d'une mission scientifique en Bretagne à la suite de la conquête. Ce personnage curieux s'intéressait à tous les cultes étrangers ; il lisait assidument les écrits sacrés et se faisait initier à tous les mystères. Il aurait même trouvé à Carthage de vieux parchemins des temples enfouis dans la terre ». (Franz Cumont, *l. cit.*, p. 475).

On voit qu'on a raison de dire qu'il n'y a rien de nouveau sur notre planète et la meilleure preuve, c'est que l'institution des *missions scientifiques* est probablement aussi vieille que la civilisation elle-même. Ce Démétrius qui avait parcouru le monde, des rives de Carthage à celles de Bretagne, en *spécialiste* des études religieuses, prouve que les anciens attachaient une grande importance aux spéculations de la religiosité.

c'est lui aussi qui s'est substitué à elles, chaque fois, notamment, qu'il y avait une pensée philosophique à interpréter par le dessin.

Certains archéologues rejettent encore le symbole en disant que les primitifs étaient des hommes trop simples pour accepter des symbolismes aussi abstraits que ceux que nous voyons quelques fois, surtout en Amérique.

C'est une erreur de croire que parce que les hommes primitifs étaient condamnés à une existence simple et rudimentaire, ils avaient une mentalité simple et ne pouvaient songer à représenter leurs idées par des symboles compliqués.

C'est tout justement le contraire. L'imprécision de leurs connaissances, la confusion et la multiplicité de leurs croyances philosophiques, d'une part, la pauvreté de leurs moyens pour parvenir à les réaliser sur le point qui les touchait le plus, d'autre part, sont au contraire la raison pour laquelle leur figuration symbolique — surtout celle de leurs idées philosophiques — est vague et imprécise.

C'est pour cela que nous les voyons affectionner passionnément les pensées et les interprétations à double sens, les calembours, les rébus. Les Sibylles de Delphes, de Cumes, d'Ephèse, d'Ammon, etc. etc, rendaient, sous la forme concise d'un hexamètre, des oracles qu'elles s'efforçaient de présenter sous les formes les plus ambiguës et les plus vagues.

Personne ne s'étonnait qu'il en fût autrement et qu'il fallût, après avoir recueilli l'oracle, en chercher longtemps la signification, la portée et le but. Cette subtilité, poussée jusqu'à l'obscurité, laissait de la marge aux interprétations des oracles. Elle permettait aux corporations sacerdotales de se mettre à l'abri des incrédulités, des démentis que les événements pouvaient apporter à leurs prophéties et facilitait ainsi l'établissement de leur domination matérielle et spirituelle.

Le mystérieux, le vague, le complexe, plaisaient par conséquent aux primitifs dont ils surexcitaient l'esprit de recherche. Le difficile, c'est d'en pénétrer le sens.

Si je ne craignais d'allonger outre mesure cet article, je montrerais qu'en ce qui concerne le symbolisme américain que nous connaissons encore fort mal, il y a tout intérêt à s'appuyer sur ce que nous savons des civilisations classiques : égyptienne, grecque et romaine. Il semblerait qu'il y a eu, à

cet égard, des traditions qui ont passé d'un monde à l'autre.

Le symbole n'est donc pas autre chose qu'une pensée matérialisée par le graphisme, sous toutes ses formes, depuis la plus claire jusqu'à la plus obscure. C'est le rébus dans son infinie variété.

Mais, sans remonter aussi loin dans le passé, ne voyons-nous pas que les blasons, les armoiries, les armes parlantes encore en usage aujourd'hui sont des représentations purement symboliques ? Lorsque nous voyons des outils ou des instruments de travail, des allégories diverses sur des sceaux, des cachets, des médailles, il est bien certain qu'ils n'y figurent pas pour eux-mêmes, mais bien pour la pensée qu'ils représentent.

La franc-maçonnerie ne possède-t-elle pas des signes et des emblèmes dont la signification ne peut être révélée que par l'initiation ?

Encore une fois, nier le Symbole, c'est nier l'évidence.

Je demande donc tout d'abord, à mes lecteurs, d'en accepter le principe ; à la réflexion, j'espère qu'ils verront que mes interprétations méritent d'être prises en considération.

COMPLÉMENT D'INVENTAIRE
DES
Souterrains de la Haute-Vienne

Par **Martial IMBERT**.

Nous avons publié l'inventaire des souterrains de la Haute-Vienne avec les seules notes que nous avions pu relever dans différentes publications et avec nos renseignements personnels.

Ce premier inventaire était forcément incomplet. Mais l'utilité de sa publication ressort du fait qu'il nous a valu une communication de M. Delage, le savant professeur du lycée de Limoges et membre de la Société archéologique du Limousin, qui augmente d'une trentaine d'indications notre première liste.

C'est des publications partielles que se forment les inventaires généraux.

Nous remercions M. Delage de sa communication.

Aixe. — De l'ancien château partait, du côté du Bourg-Neuf, un souterrain qui, d'après la tradition, débouchait à une grande distance près le ruisseau de La Périère. — Lecler. *Monographie du canton d'Aixe*, 1887.

Bessines. — Au village de *Puy Teigneux*, donné comme de l'époque gallo-romaine. — *Bull. Soc. Lim.*, 1883.

Cieux. — Au village de *Cros*, signalé par M. Bertrand, agent voyer à Nantiat.

Champagnac. — Au lieu dit *Le Puy*. — M. Vandermarcq, qui le signale dans le *Bull. Soc. Lim.*, t. XXXVII, ne donne aucun détail.

— Lieu dit *La Vialle*. — (même autorité).

Champsac. — Lieu dit *Grateloube*. — (même autorité).

Chézeaux. — Dans cette commune il existe un village dénommé *Le Cluzeaud*. Comme le terrain granitique de la région ne comporte pas de grottes, il y a lieu de penser que ce

centre d'habitation tire son nom de l'existence d'un souterrain.

La Chapelle Montbrandeix. — Lieu dit l'*Artimache*, auprès des ruines d'une grande villa gallo-romaine, dans une pièce de terre appelée « *Pièce de la Dame* ». — Lecler, t. XXXII, p. 16.

Cheronnac. — Sous la Motte qui porte l'église. Nous avons parlé de ces souterrains au mot Dournazac-*Monbrun*, mais nous devons en faire une mention spéciale au nom de Cheronnac. — (Imbert).

Cussac. — A *la Bourderie*. — *Bull. Soc. Rochechouart*, tome XIII.

— M. Vandermarcq dans *Bull. Soc. Lim.*, XXXVII.

— A *Cromière*. — M. Vandermarcq (*id.*) indique des souterrains sous le château de Cromière.

Le Dorat. — Dans une vie de saint Israël, M. Rougerie indiquait, en 1871, l'existence de caves ou souterrains qui étaient visibles et même habités au XIe siècle dans les pentes du plateau qui supporte la ville. « Dans les travaux de déblai on a souvent rencontré de ces souterrains», « par exemple lors de l'ouverture d'une tranchée pour le percement de la rue de la Palette on en trouva trois ».

Dournazac. — Au lieu dit *Tavau*, en construisant la route No 6. Ce souterrain renfermait une nappe d'eau.

Janailhac. — *Au Mazet*, 2e souterrain.

Je dois à l'obligeance de Mme Chatain, de La Meyze, l'indication d'un souterrain non encore signalé à Janailhac. Un sieur Jean Breuil, qui était domestique à ce domaine, lui a déclaré qu'il y a 25 ans en labourant près du village, on trouva l'entrée d'un souterrain sous une grosse pierre. Il y avait plusieurs chambres et dans l'une d'elles se trouvait une « fontaine » ou source, et tout autour de la chambre régnait un banc taillé dans le tuf. — (Imbert).

La Jonchère. — Près de l'église paroissiale et dans les jardins et les prés qui sont autour du Bourg :

« On trouve des souterrains qui ont des caves ». — Daroux, *Sénatorerie de Limoges*, 1811.

SAINT-JULIEN LE PETIT. — *Château de Rochain.* M. Gaillard l'a visité, l'entrée se trouve en face de la butte du côté du nord-ouest. sous un gros éclat de granit. Il est assez large avec banquette dans le roc.

SAINT-LÉONARD. — *Le Monteil.* Sous une maison à 5 m. au-dessous du sol, creusé dans le turf dur. — M. Jouhanneaud le décrit, *Bull. Soc. Limousin*, 1905.

MEILHAC. — Souterrain signalé par M. Pénicaud (*Bull. Soc. Lim.*, tome LII). « On y a trouvé des débris de poterie ».

SAINT-MATHIEU. — Au lieu dit *Chados*, serait un autre souterrain que celui indiqué au nom de cette commune. — *Bull. Soc. Lim.*, T. XXXI.

PENSOL. — *Le moulin de Pensol* portait le nom du *Cluzeau* en 1700. A côté se voit un souterrain creusé dans le tuf. — Lecler, *Bull. Soc. Lim.* XXXI.

LE PALAIS. — De nombreux souterrains se trouvent à cet endroit. Il y a une quinzaine d'années (vers 1890) en déplaçant une large pierre, on mit à jour toute une série de galeries qui se dirigeaient dans tous les sens. Un puits du presbytère se termine par une galerie se dirigeant vers la Vienne ; en 1876 cette galerie fut murée. — O. d'Abzac, *Almanach Limousin*, 1906.

PEYRAT-LE-CHATEAU. — *Sous le clocher de l'église*, découvert en 1893. — M. Cousseyroux, *Bull. Soc. Lim.* XLII.

— Au lieu dit *Artens*, souterrain formant plusieurs branches. — *Bull. S. L.* LI.

— Au lieu dit *Le Monteil*, souterrain en forme de croix sous le château de ce nom. — *Bull. S. L.* XL.

— Dans le bois de *Villechemin*, découvert en 1888. — M. Cousseyroux, *dito.*

SAINT-PRIEST TAURION. — Au lieu dit les *quatre routes*, près de la gare, en creusant les fondations d'un chalet, les terrassiers trouvèrent un souterrain creusé dans le roc, large de 0,50 c. et haut de 0,70 c. qui avait 3 m. de long, finissant en *un boyau long et étroit* où il fallut ramper ; puis venait « une cave » où on pouvait tenir debout, elle avait 4 m. carrés environ ; au bout de la cave, en face du boyau, se *trouvait une*

meule usagée scellée verticalement aux parois extérieures de la cave, cette meule avait *2 m. de diamètre* environ. — *Gazette du Centre*, 2 décembre 1908.

Observations. — La description nous porte à reconnaître dans le boyau étroit un de ces rétrécissements si fréquents dans les galeries souterraines et la présence de cette sorte de meule de moulin confirme bien qu'on se trouve devant un refuge.

La Porcherie. — Village de *La Vio*. Dans les ruines d'un château se trouvent des caves bien conservées ; d'une de ces caves partirait, au dire des habitants, un souterrain se dirigeant sur la Porcherie. M. Delage dans sa note dit qu'il a observé que sur la route montant à la Porcherie le sol sonne creux très distinctement, en deux passages sur plusieurs mètres de long. Lors d'un récent voyage dans cette localité, on m'a également affirmé l'existence de ce souterrain.

— Au lieu dit *La Rangée*.

Royère. — Un ancien monastère détruit depuis des siècles devait occuper l'éminence connue dans cette localité sous le nom de *La Motte*. Lors de l'ouverture d'une route de Peyrat à Sainte-Feyre, il y a un demi-siècle, on découvrit dans cette motte un souterrain qui mettait en communication le monastère avec la source du ruisseau. — Tournieux. *Bull. Soc. Lim.* t. XXXIX.

Saint-Sulpice-les-Feuilles. — Hameau de *La Chirade*.

Un souterrain y est indiqué par M. Drouault. *Bull. S. L.* t. LV.

Videix. — Nous avons déjà indiqué deux souterrains dans cette commune, l'un à *Saint-Gervais* et l'autre au *Repaire*.

M. Delage en mentionne deux également dans cette même commune et qu'a signalés M. l'abbé Lecler, t. XLI du *Bull. Soc. Lim.*, sans indications du lieu dit. En sorte que les deux souterrains indiqués peuvent être les mêmes que les 2 des notes de M. Delage — ou différents — indication à vérifier.

Saint-Vitte. — Nous avons indiqué l'existence d'un souterrain dans cette localité, un 2e existe sous la route, très près de l'église. L'ouverture fut comblée par les cantonniers en

1908. L'ancien château de Saint-Vitte occupait cet emplacement. — Indication de M. Briansoulet.

Saint-Brice. — Village de *Champa* (limite de la commune de Saint-Victurnien), à 200 m. à l'Est du village et à 20 m. d'une petite route.

Vers 1892, on découvrit un souterrain en labourant. Chambre de 2 à 3 m. de diamètre ; on pouvait s'y tenir debout. Dans l'angle sud-est une conduite de peu de diamètre. A l'Ouest entrée de four et four pavé en briques (?). Au Nord une galerie avec entrée très étroite.

Indication de M. Lamand, instituteur à Fressynet.

La Porcherie. — A *La Rangée*. Vers 1907, un cultivateur en sortant de sa grange avec ses vaches, vit le sol s'effondrer sous leurs pas. C'était la voûte d'un souterrain qui avait cédé.

Indication de M. Sage, hôtelier à la Porcherie.

Il nous a été également indiqué l'existence de souterrains à Saint-Victurnien, mais sans précision d'emplacement.

Le *Bull. de la Société Archéologique de Rochechouart* en indique un au lieu dit *le Roule*, commune de Saint-Auvent, mais sans aucun détail.

Nous sommes persuadé que c'est par centaines que les souterrains existent dans ce département. L'attention étant appelée sur eux, nous sommes convaincu que leur nombre s'augmentera bien vite. Puisse ceux qui les signaleront donner des indications précises de position, et des détails minutieux sur leurs dispositions, avec des relevés si possible.

NOTES PRÉHISTORIQUES SUR MESNIL-ANNELLES (ARDENNES)

Par **ADRIEN COLLAYE**
Membre de la Société Préhistorique de France

Le petit village de Mesnil-Annelles a une origine très ancienne, comme en témoignent les richesses archéologiques découvertes sur son territoire depuis trente ans.

Enumérer toutes les trouvailles faites jusqu'ici serait un travail trop long ; cependant, pour l'intérêt qui s'attache à ces souvenirs, nous avons cru devoir citer les objets les plus rares et les plus remarquables.

« Au Mont des Croix », trois monnaies gauloises ont été recueillies sur le sol. L'une était des Catalauni (Châlons), l'autre des Trévires (Trèves) et la troisième des Carnutes (Chartres). Le sanglier de l'Ardenne figure déjà sur l'une d'elles.

A environ deux kilomètres d'Annelles, se trouve une colline assez élevée, sur laquelle était autrefois construit un télégraphe aérien. Dans les communes environnantes, cet endroit porte le nom de *signal d'Annelles*, sans doute en souvenir de ce télégraphe ; mais les habitants du pays le nomment : « Mont des Craies » et les vieux titres « Mont des Croix ».

« Au Grand Trio », vers 1875, des ouvriers, en fouillant le sol, mirent à nu cinq tombes, qui contenaient des poteries gauloises de composition noirâtre, qui tombèrent en poussière au contact de l'air.

Toutefois, cette découverte mit sur la trace d'autres fouilles, dont les résultats furent de beaucoup plus sérieux. A une faible distance de là, en effet, dix-neuf tombes furent découvertes en 1887, à une profondeur variant entre 0m80 et 1m20 ; elles avaient une orientation différente, et les corps avaient été couchés sans cercueil. En général les hommes avaient une haute stature.

Ces tombes contenaient une grande quantité de vases de formes et terres différentes ; mais une dizaine seulement ont pu être conservés intacts.

Leur décoration était nulle ou à peu près nulle ; un seul portait autour du col deux filets qu'encadrait une grecque assez

pure. Les verres à boire en terre noire étaient assez communs, mais les plus gracieux étaient ceux qui affectaient la forme du tronc de cône à la base et se terminaient par un orifice assez évasé.

Une fosse de 2m30 de longueur devait également contenir un géant, car le squelette retrouvé à peu près intact mesurait encore plus de six pieds.

A ses côtés, des vases et un bouclier en bois, recouvert sans doute de cuir, garni de gros clous et d'une manipule en fer.

En outre une lance et un javelot complétaient l'armement du colosse.

Enfin quatre anneaux de bronze, de 0m04 d'ouverture, reposant sur un corps de guerrier, devaient être les décorations méritées par le défunt.

Dans un terrain vague, presqu'en face de cet endroit, une tombe d'enfant de 8 à 10 ans renfermait un collier de perles blanches et bleues en verre et un fort élégant petit vase placé à la tête de l'enfant.

Les découvertes n'ont pas manqué d'intérêt pour leur variété car, près des soldats, se trouvaient les restes d'un chasseur, enterré avec son chien, un poignard à deux tranchants et un couteau de chasse à la ceinture ; puis à ses côtés un plat contenant des provisions pour le grand voyage.

Les flèches, les javelots, les fibules, les anneaux, les torques, les vases, en assez grand nombre, enrichirent la collection de l'inventeur, en attendant que tous ces objets figurent dans les vitrines du Musée de Reims, où on les retrouve pour la plupart actuellement.

A l'exception de quatre tombes creusées irrégulièrement dans la direction nord et nord-ouest, toutes étaient le plus souvent juxtaposées. Cependant cet ordre ne fut pas toujours scrupuleusement observé, puisqu'une disposition toute particulière et jusqu'ici inexpliquée a été relevée, à quelque vingt mètres de là, dans le petit cimetière dont nos parlons plus haut. En effet cinq tombes affectaient la forme de croix et étaient ainsi disposées :



L'on peut voir dans cette inhumation, dont les fosses n'étaient

pas à plus de de 0^m60 de profondeur, une espèce de caveau de famille dont le centre était occupé par le chef.

Sommes-nous en présence de tombes chrétiennes ? Bien qu'il n'y ait aucune certitude à cet égard, il est loisible d'admettre une vraisemblance, puisque le lieu dit porte le nom de « Mont des Croix ».

Nous pensons que ces dernières sépultures sont réellement de l'époque gallo-romaine, ainsi d'ailleurs que les poteries qu'elles renfermaient tendent à le prouver, car les objets mis à jour sont des patères, des urnes, des ampoules, des pocula en terre grise.

En novembre 1897, vingt autres tombes furent ouvertes et complétèrent le mobilier funéraire déjà si riche de ce cimetière.

Pour ne pas nous répéter, outre les épées, les javelots, les agrafes, les poignards, les vases en poterie, les fibules, nous ne citerons que les deux spécimens les plus remarquables que la pioche du chercheur eut la bonne fortune de découvrir en cet endroit.

1° Un fort joli fermoir appartenait à un collier dans lequel étaient enchâssés de petits grenats.

2° Un seul anneau fort rare, en cornaline, sans doute une distinction militaire.

Une chose regrettable, c'est la mauvaise fabrication de toute la céramique qui ferait croire qu'elle était toute spéciale aux défunts, car il aurait été impossible aux vivants de s'en servir journellement, vu son peu de résistance.

Après les objets destinés à contenir les victuailles du repas posthume, viennent ceux qui servaient à l'habillement et les armes nécessaires à la défense ou à la chasse du gros gibier.

Les épées étaient bien du type gaulois Elles sont placées à droite du guerrier, à la gauloise, la poignée à la hauteur de la main.

Leur forme, leur dimension, leur double tranchant, le fourreau de fer qui les enveloppe accusent évidemment l'origine attribuée.

Il résulte de ces découvertes que les épées de fer à longue lame à deux tranchants, dans les fourreaux de fer, sont essentiellement gauloises. Elles datent de bien avant la conquête, et

l'époque gallo-romaine a seulement vu leur usage disparaître peu à peu.

L'examen des poignards, des lances, des javelots et du bouclier confirme cette opinion. Les fibules également sont concluantes et bien caractéristiques. C'est bien la fibule ansée gauloise, où l'épingle reçoit sa tension d'un long ressort à boudin, s'enroulant autour d'un axe en fer qui forme une croix avec le corps principal, la tige présentant dans sa partie supérieure une forte courbe ou anse circulaire qui facilite la préhension et le jeu de l'épingle.

Le cimetière du Mont des Croix est loin d'être épuisé. Les bois qui couvrent le plateau et les pentes ouest renferment encore un grand nombre de sépultures.

NOUVELLES

Mission française en Bolivie.

La Société de Géographie de Paris a tenu, le 22 avril, sa première assemblée de l'année 1910.

Il a été décerné, à cette occasion, une médaille d'or à la Mission française en Bolivie subventionnée par MM. Sénéchal et de Créqui. Tout le mérite de cette distribution revient à nos amis Adrien de Mortillet, Dr Neveu-Lemaire, Georges Courty et J. Guillaume, auxquels nous adressons nos félicitations les plus sincères. Après avoir été à la peine, il est juste qu'ils soient, enfin, à l'honneur.

A. Chervin.

Ecole d'anthropologie

L'Ecole d'anthropologie a organisé pour le jeudi 5 mai une Excursion à Senlis. Sous la direction de M. A. de Mortillet, les excursionnistes visiteront dans la matinée les Menhirs de Borest, dont un encore debout est connu dans le pays sous le nom de *Queusse de Gargantua*. L'après-midi sera consacrée à la visite du Musée de Senlis, des collections du Comité archéologique et des monuments de la ville (Enceinte romaine, arènes romaines, château, églises, etc.).

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RHONE (*suite*)

Ethnographie. — Bonne série d'études. — Cochinchine (Dr Morice et Tirant). — Inde, Indo-Chine (Guimet). — Afrique, Mexique (Dr Dugès et E. Bruyas). — Australie (Thozet). — Nouvelle Calédonie (bonne série).

— *Musée historique des Tissus*, au Palais du Commerce, fondé en 1864 par la Chambre de Commerce sous la dénomination de Musée d'Art et d'Industrie ; consacré exclusivement aux tissus, dont il possède une riche collection, presque unique au point de vue historique, depuis le 28 mai 1891.

— *Musée colonial*, à la Chambre de Commerce.

— *Musée industriel*, à l'Ecole de la Martinière, 5, rue des Augustins.

— *Faculté de Médecine et de Pharmacie*, quai Claude-Bernard. Renferme les collections suivantes : Musée de Matière médicale et de botanique ; Musée de parasitologie ; Musée de médecine judiciaire et d anthropologie criminelle (Pr. Lacassagne) ; Musée d'anatomie normale (Pr. Testut) ; Musée d'anatomie pathologique ; Musée de minéralogie ; Musée d'hygiène ; Musée de l'histoire de la médecine et de la pharmacie à Lyon

— *Faculté des Sciences*, quai Claude-Bernard. Zoologie (Pr. Kœhler) : collection des espèces, surtout invertébrés, de la faune de France. Très belle collection générale d'Echinodermes, réunie par MM. Kœhler et Vaney. Animaux pélagiques et abyssaux, recueillis par le « Caudan » dans le golfe de Gascogne. – Collections biologiques. — Géologie (Pr. Depéret) ; riche série de vertébrés fossiles provenant surtout du bassin du Rhône.— Botanique (Pr. Girard). – Minéralogie (Pr. Offret).— Physiologie (Pr. R. Dubois). A ce dernier service est rattachée la station biologique de Tamaris (Var).

— *Faculté des Lettres*, quai Claude-Bernard. Renferme un Musée de Moulages, un Musée Pédagogique et un Musée de Géographie.

— *Ecole du service de santé militaire*, avenue des Ponts.

— *Ecole vétérinaire*, quai de Pierre-Scise.

— *Ecole centrale lyonnaise*, quai de la Guillotière.

— *Ecole municipale de tissage et de broderie*, 2, place Belfort.

– *Conservatoire de botanique* (Herbiers), au Parc de la Tête d'Or.

— *Jardin botanique de la ville*, au parc de la Tête d'Or.

— *Jardin botanique*, aux Facultés.

— *Jardin botanique*, à l'Ecole Vétérinaire.

— *Faculté des Sciences, à l'Institut Catholique*, 25, rue du Plat. Collections d'histoire naturelle.

— *Musée de la Propagation de la Foi*, 12, rue Sala.— Ethnographie.

Ecully. — Ecole pratique d'agriculture.

Villefranche-sur Rhone. — Musée.

Tarare. — Musée de la Société des Amis des Sciences.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne-sur-Mer. — Musée, Grande Rue, fondé en 1824 par l'achat de la collection de Bardc (Cons. Dr E. Sauvage).

Collections lapidaires (à citer celles relatives à la flotte romaine dont le port d'attache était Bolonia).

Ethnographie, très riche collection :

Chine, Indo-Chine, Inde, Nouvelle-Zélande (pirogue en bois, sculptée à la coquille, de la baie de Tologa), Taïti, Archipel de Cook, Marquises, Nouvelles Hébrides, etc.

Amérique du Sud (poteries rapportées d'Ica, Pérou, par l'amiral de Rosamel).

Objets d'Islande et de Laponie, rapportés par Gaimard.

Collection rapportée par Pinard du territoire d'Alaska, série unique en France : vêtements, objets en os, harpons, etc. Série de masques en bois flotté provenant de la fouille de la caverne d'Aknak, île d'Oungo.

Collections africaines comprenant surtout une riche série offerte par le Khédive Ismaël et provenant d'Abyssinie, Côte du Comal, Afrique équatoriale (sceptre du roi M'tesa, du Darfour).

Antiquités préhistoriques : séries générales, séries locales. (Magdalénien des cavernes de la Vallée Heureuse ; néolithique de Montreuil-sur-Mer (Coll. Enlart). Gisements de la vallée de la Somme (Coll. Bilbocq). Age du bronze de Boulogne. Age du fer du tumulus d'Equihen) ; Séries étrangères. Côte des Comalis et Madras (série de coups-de-poing) (Coll. Seton-Karr). Antilles, Californie (Coll. de Cessac).

Antiquités égyptiennes : bonne collection comprenant une pièce absolument remarquable, la momie de Nonmouth, prêtre d'Osiris, provenant des sépultures de la vallée de Biban el-Molouk, Haute-Egypte.

Antiquités grecques : collection absolument remarquable de vases peints (500 pièces) formée par Panckouke. Plusieurs spécimens ont été décrits et figurés par Potier, notamment une amphore attribuée à Exekias (VIe s. avant J.-C.).

Objets de l'île de Chypre.

Antiquités gallo-romaines, trouvées surtout dans la région. Très belle série de vases en verre (Janus bifrons et caricature de vieille femme provenant du lieu dit le Vieil-Atre).

Antiquités franques, fouilles des cimetières de Baiethun, Uzelot, Hardenthun, etc , par l'abbé Baigneré, de Nesles par V.-J. Vaillant, etc.

Céramique Numismatique.

Riches séries d'histoire naturelle. Mammifères ; oiseaux (Coll. Demarle) ; reptiles (types de l'Amblyrinque de Demarle des Iles Gallapagos); poissons ; mollusques, collection générale de Ruiqueseur, collection du Boulonnais de Allaud. Coraux (Coll. Gaillon).

Herbier du Boulonnais de Rigaud.

Minéralogie, Pétrographie (série de roches de l'île Julia, île volcanique de la Méditerranée, don de Rosamel ; série de roches d'Islande, don Gaimard).

Très belle série paléontologique du Boulonnais, comprenant les collections Bouchard-Chantereaux, Beaugrand, Rigaux, Dutertre-Delporte. Beaux spécimens de poissons et reptiles, types des travaux du Dr Sauvage.

Anatomie comparée.

— Musée industriel, annexe du précédent, rue d'Artois.

—Musée commercial, à la Chambre de Commerce (Cons. Brasseur).

— Station piscicale.

Saint-Omer. — Musée : histoire naturelle, ethnographie, préhistoire, archéologie, numismatique, etc. (Voir : L'*Homme préhistorique*, 1904, p. 155).

Aire-sur-la-Lys. — Musée.

Wimereux. — Station zoologique de la Faculté des Sciences de Paris.

Le Portel. — Station zoologique de la Faculté des Sciences de Lille.

(*A suivre.*)

Le Gérant : V. Taudou.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, J. ALLARD, SUCCr.

8e Année — N° 6 — Juin 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

UNE GRAVURE DE CACHET D'OCULISTE ROMAIN

ET LE

Dessin de la pierre gravée et à cupules du château de Blois

Par **FLORANCE**

Président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher

Dans une note parue dans la Revue *L'Homme Préhistorique*, n° 4 de l'année 1909, j'ai signalé une pierre gravée et à cupules qui se trouve actuellement dans la cour du château de Blois. Cette grosse pierre a été découverte à Suèvres, près d'un ancien temple gallo-romain, par M. de la Saussaye, ancien membre de l'Institut, et amenée par ses soins, pour le Musée de Blois, il y a une soixantaine d'années.

Ce qui m'a fait m'intéresser à elle, c'est la gravure qu'elle porte d'un dessin formé de trois carrés concentriques reliés entre eux, au milieu de chacun des côtés, par une rainure de même largeur que celles qui forment les carrés.

Désireux de connaitre le motif du dessin et l'époque approximative de la gravure, j'attirais sur cette pierre l'attention des palethnologues et je disais qu'il me serait très agréable d'obtenir des renseignements sur son compte ; c'était possible par sa comparaison avec des pierres ou des dessins analogues, trouvés dans des régions différentes, dont l'origine et l'époque auraient pu être reconnues.

A mon grand regret, personne n'a répondu à mon appel.

Cependant, il n'y a pas longtemps, en compulsant le *Bulletin de la Société des Sciences et Lettres* de Loir-et-Cher des années 1857 à 1866, j'ai trouvé un mémoire de M. le Dr Bourgouin, de Selles-sur-Cher, intitulé : *Études sur la Sologne*, qui vient ajouter un appoint à ma note rappelée ci-dessus et augmenter l'intérêt qui s'attache au dessin que j'ai signalé, pour ce qu'il représente et pour son antique origine.

En citant les objets gallo-romains découverts en Sologne, sur les bords du Cher, le Dr Bourgouin donne la description d'une pierre sigillaire de pharmacopole qu'il possédait ; elle aurait été trouvée, dit-il, à Villefranche-sur-Cher.

Ces pierres sigillaires, connues sous le nom de cachets d'oculistes, sont plutôt rares ; vers 1860, on n'en connaissait qu'une soixantaine en Europe ; depuis leur nombre a augmenté, mais il n'est toujours point considérable.

La pierre du Dr Bourgouin, en forme de petit cube plus large que haut, est en serpentine verte. Elle porte sur deux de ses côtés les inscriptions suivantes :

CROM (ani) STEPHANI AD RECENTES CIC (atrices)

CROM (ani) STEPHANIS AD DIATHESIS TOL (lendas).

Ce que cette pierre a de plus particulièrement intéressant pour moi, c'est qu'elle porte en outre, sur la face, un dessin représentant exactement celui de la pierre gravée du château de Blois. Voir les reproductions que j'en donne (figures 56 et 57).

La figure 56 a été publiée en 1866, dans *le Bulletin des Sciences et Lettres* de Loir et-Cher, que j'ai déjà cité ; l'autre dessin m'a été donné gracieusement, par M. Lottin, juge de paix à Reims, gendre de M. le Dr Bourgouin, possesseur actuel des objets anciens qui formaient autrefois la collection, ayant eu une certaine réputation, de son beau-père.

Encore une fois je me demande ce que signifient ces carrés concentriques, dont plusieurs gravures ont été relevées sur des rochers de Seine-et-Oise par M. G. Courty qui les considère comme les signes d'une écriture figurée remontant à l'époque néolithique.

En mettant ce signe sur son cachet l'oculiste romain a voulu y mettre un emblème plus on moins mystérieux, auquel évidemment il attachait une certaine valeur. Plus le dessin ou les formules de pharmacopole étaient incompréhensibles ou énigmatiques, plus ils rappelaient des origines éloignées ou inconnues, plus les remèdes devaient avoir de valeur pour les malades.

La pierre sigillaire est de fabrication romaine à n'en pas douter, mais l'emblème reproduit doit avoir une origine fort

ancienne, une signification que je serais heureux de connaître, qui me semble très intéressante à découvrir.

L'oculiste de Villefranche-sur-Cher a-t-il eu connaissance de la pierre gravée du château de Blois, alors qu'elle était dans le temple d'Apollon de Suèvres, ou auprès ? C'est fort possible et même probable ; Villefranche n'est qu'à une cinquantaine de kilomètres au plus de Suèvres qui avait une certaine importance à cette époque. On a trouvé à Suèvres beaucoup de souvenirs et de monuments néolithiques, mais on y a recueilli et on y rencontre encore beaucoup de restes et de vestiges de l'occupation romaine. En outre du temple d'Apollon, on y a constaté la présence de nombreuses habitations, d'un établissement important de bains, d'une fabrique de petites briques pour la construction de mosaïques spéciales, dont d'importants spécimens existent au Musée de la Société d'Histoire naturelle de Blois ; on y a trouvé beaucoup de poteries et d'objets gallo-romains. Il ne serait donc pas surprenant que l'auteur du cachet ait vu la pierre gravée de Suèvres, soit en allant accomplir ses dévotions, soit en circulant pour exercer son industrie.

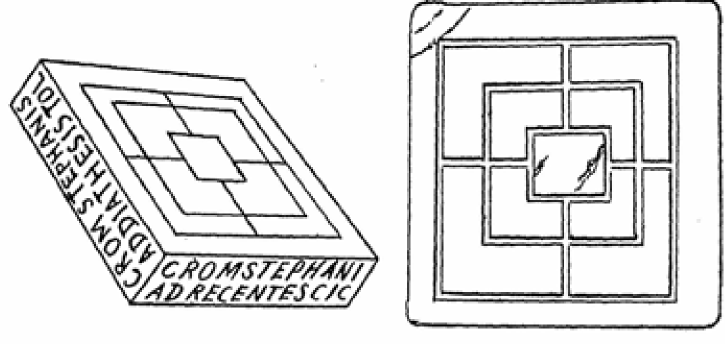


Fig. 56. Fig. 57.

Cachet d'oculiste trouvé à Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher). Collection du Dr Bourgouin, 3/4 grandeur naturelle.

Les inscriptions du premier dessin sont inverties par suite d'une erreur du graveur. Sur l'original elles sont gravées à l'envers, de manière à être imprimées à l'endroit.

J'ai voulu savoir si ce dessin, signe ou emblème, avait été rencontré sur des cachets analogues et j'ai consulté sur ce

point M. le Commandant Espérandieu, qui, en 1894, a publié un Recueil des cachets d'oculistes. Il m'a dit n'avoir pas retrouvé le dessin dont il s'agit sur d'autres pierres sigillées.

Sans vouloir en tirer de déductions ou de conséquences, je crois très intéressant pour les palethnologues de leur signaler la curieuse coïncidence de ce dessin sur les rochers de Seine-et-Oise ; sur le mégalithe de Suèvres, qu'on peut, je crois, considérer comme préhistorique, malgré son voisinage d'un temple gallo-romain, et sur un objet gallo-romain de petites dimensions, comme le cachet d'oculiste de Villefranche-sur-Cher.

Si on retrouvait ce signe ou emblème sur d'autres objets ou monuments, peut-être cela pourrait-il mettre sur la voie de découvertes plus importantes. Avis aux chercheurs.

La CÉRAMIQUE PRÉHISTORIQUE

A propos de l'article M. L. Franchet (1)

Par **H. MULLER**, de Grenoble

Mes chers collègues, MM. Pagès-Allary et Franchet, rompent des lances en l'honneur de la céramique, cela est bien et sera très profitable à tous ceux que la question intéresse. Mais il me sera permis sans doute d'intervenir modestement dans le débat.

Tout d'abord je prie nos collègues de ne rien casser, les débris céramiques que nous possédons sont déjà assez morcelés pour qu'on les ménage le plus possible. D'autre part, je les prie de voir s'il n'y a pas moyen de mettre des traits d'union entre leurs idées personnelles et d'en faire un tout moins exclusif, et partant plus facile à digérer pour ceux qui, comme moi, n'ont que leurs yeux et leurs mains pour toute science.

Lorsque, à Grenoble en 1904, dans l'exposition d'objets préhistoriques organisée à propos du Congrès de l'Afas, j'ai montré à nos collègues des tessons de poteries sur lesquels j'avais des doutes quant à leur âge, j'ai été frappé des différentes appréciations portant sur certains types céramiques, appréciations émanant de collègues éminents. De ce jour, l'idée d'un questionnaire sur la céramique préhistorique m'a hanté, et quoique je l'aie officiellement annoncé depuis longtemps, j'ai toujours hésité à publier ce questionnaire parce que, à mesure que j'étudiais la question, j'en saisissais de plus en plus l'importance.

Je n'ai donc encore rien publié. J'avoue que c'est le plus mauvais procédé que l'on puisse employer, pour faire avancer une question. Il vaut beaucoup mieux émettre des idées à mesure qu'elles éclosent, que d'attendre que les conclusions soient mûres pour publier l'ensemble.

L'étude de la céramique générale est tellement vaste, tellement complexe, que chaque fois qu'un argument bien établi

(1) De la nécessité de la technique moderne pour l'étude de la céramique (*L'Homme Préhistorique*, n° 5, mai 1910).

vient au jour, il faut l'inscrire définitivement. Aussi c'est avec joie que j'assiste au mouvement qui se dessine depuis deux ans en faveur des études céramiques et qui nous a déjà donné une foule de petites études, toujours très convaincues, qui ont certainement contribué à mettre en lumière nombre de faits nouveaux.

Mais il faut se défendre de généraliser et surtout de trancher net, car depuis le début de la fabrication de la poterie jusqu'à l'époque romaine, il n'y a à l'heure actuelle que très peu de points parfaitement élucidés, quant à la fixation des âges de certaines poteries.

La céramique de l'époque du bronze, pâte fine, engobe noir lissé, dans les types en toupie, à cratère largement ouvert dont le lac du Bourget a fourni de nombreux exemplaires dans la série des vases fins, avec parfois des ornements gravés au trait, nous est un exemple des points tranchés, acquis, concernant un type net. Mais encore ne peut-il porter que sur une portion de territoire à contours encore indéterminés.

Mais combien d'autres types, qui nous paraissent très nets et indiscutables pour étiqueter une époque, le sont moins ou presque plus du tout si nous en trouvons les expressions isolées et non accompagnées d'objets typiques ?

Nous savons tous qu'à la fin du fer on trouve de la céramique très grossière, mal cuite et surchargée de grains pierreux irréguliers, que l'impression première nous fait classer au néolithique ancien, et tant d'autres !

Quoi que puisse dire notre collègue M. Franchet, et bien que je sois persuadé qu'il ne faut pas se bercer de mots et de phrases sonores, je suis convaincu que la formule de notre regretté E. Fourdrignier reste vraie et entière : la poterie est vraiment *un fossile directeur*.

Si notre ami Pagès-Allary va plus loin, lorsqu'il dit que le tesson de poterie, « à cause de sa non valeur non utilisable, n'a pas eu les risques d'être transporté, donc il est en place ; les tessons dateront une fouille (dont souvent on ne peut faire la stratigraphie), surtout s'ils sont abondants et qu'on puisse reconstituer partie des vases auxquels ils ont appartenu », si donc il va plus loin que E. Fourdrignier, cela tient sans doute à sa culture différente, à sa connaissance étendue

d'une région, la sienne, et aux soins qu'il apporte à ses fouilles. Je crois même, en lisant entre ses lignes, qu'il est convaincu qu'il ne faut pas généraliser.

Là est la question, chaque fouilleur doit s'entourer, pour la préhistoire de sa région, de toutes les précautions qui peuvent donner à ses recherches les résultats les plus précis et la plus grande autorité scientifique.

Ce fouilleur doit d'abord opérer suivant les éléments propres à sa région, il doit coordonner ses observations et essayer d'en donner des conclusions intelligibles pour tous.

Mais quoi qu'il fasse, il ne pourra s'isoler complètement et se dégager des influences voisines, tant matérielles que morales, et il lui sera indispensable, pour mener à bien son enquête locale, de bien connaître, le plus possible, l'universalité des découvertes au moins françaises, comme aussi d'être bien renseigné sur l'évolution céramique en général.

La nature du sol d'une région, les besoins de ses habitants subordonnés à la latitude et à l'altitude et au climat en général, le plus ou moins grand isolement de cette région, etc., sont autant de motifs puissants pour que la céramique ait subi dans sa fabrication des modifications, qui *a priori* la feront grandement différer de celles d'une autre contrée ; j'entends pour une époque unique.

Malgré cela, je suis persuadé que l'on peut arriver à une grande habileté dans la reconnaissance des tessons de poterie et dans leur classement à telle ou telle époque ; j'estime même que cette habileté sera plus empirique que scientifique et restera une question de doigté et de coup d'œil.

Tout en étant persuadé que l'analyse chimique nous donnera une connaissance exacte des matériaux employés, qu'elle nous indiquera si tel vase a été importé, comme aussi la connaissance des gisements des matières premières, etc., je reste convaincu qu'elle nous apprendra peu quant à la connaissance de la technique manuelle ou des dates de fabrication.

Il ne peut y avoir un système unique de classification, mais des méthodes, qui, je le répète, seront, dans la plupart des cas, empiriques et inapplicables en grand dans leurs détails. Il me semble que nos collègues, et surtout M. Franchet, oublient qu'en présence du peu de cuisson présenté par la céramique

des temps néolithiques jusqu'à la période romaine (en France) il est impossible de tenir grand compte de la valeur chimique, du degré de fusibilité, etc., des diverses argiles dans les mêmes proportions qu'il faut le faire depuis l'époque romaine.

Tout simplement parce qu'il n'y a rien de commun entre la céramique du premier stade et celle du second. Quand on songe que très souvent les grains calcaires contenus dans les premières poteries n'ont pas seulement subi la chaleur nécessaire pouvant les transformer en grains de chaux — il me semble impossible que l'on puisse étudier ces céramiques en tenant compte de la technique industrielle qui, sur notre territoire, a régi la fabrication des vases en terre depuis l'époque de J. César.

Entre la cuisson à l'air libre (contenant elle-même de nombreuses variations) et le four quel qu'il soit il y a un pas tellement immense à franchir, que les produits ne peuvent être comparés.

Je mets l'appréciation du degré de cuisson au premier plan, celle des formes et les galbes ensuite. Les dimensions, l'ornementation, viennent après, précédant encore la nature et la composition de la pâte. Je crois que les vases néolithiques, fabriqués avec des éléments très divers, présenteront pourtant peu de différence, à cause de la cuisson insuffisante dans tous les cas, pour mettre en évidence le plus ou moins grand degré de fusibilité des matériaux employés.

Lorsque M. Pagès-Allary indique « Moyen-âge : vitrifié — grès », s'il a voulu dire que toutes les poteries du Moyen-âge sont de grès, je ne le suivrai pas ; du reste il sait très bien que ce n'est pas absolu, donc voilà un des dangers de la généralisation.

Quant à la poterie paléolithique, n'en parlons pas. Notre collègue M. Franchet interprète mal M. Pagès-Allary, il y a simplement erreur. Du reste je n'ai pas à défendre ce dernier, il s'en chargera bien lui-même. Qu'il se rappelle seulement notre visite au Musée de Bruxelles — sous l'égide de M. le professeur Rutot M. Pagès Allary a pu se rendre compte comme tous nos collègues présents jusqu'à quel point la poterie paléolithique pouvait être prise en considération.

La coloration est un moyen d'analyse, mais encore presque totalement empirique — certains tessons néolithiques nous montrent en effet des colorations très tranchées réunies sur de petits tessons. Si les oxydes métalliques peuvent parfois avoir joué un rôle dans la coloration grâce à une cuisson plus ou moins vive, leur effet n'est pas toujours général sur une poterie et leur résultat a pu être modifié considérablement au cours de l'emploi du vase et par l'enfouissement du tesson.

Dans l'hypothèse de l'introduction de matières organiques, graissses, lait, suc de plantes, etc., soit dans la pâte, soit sous forme d'engobe avant la cuisson, je crois qu'il sera très difficile de déterminer même approximativement si cette introduction n'aura pas souvent été simplement la résultante de l'emploi des vases pour faire cuire ou contenir ces diverses matières.

Il y a encore un élément de discussion très important et qu'il sera à peu près impossible de solutionner, c'est, étant donnée une poterie typique, de déterminer sa résistance dans le milieu la contenant ; il y a encore là une cause d'altération à des degrés si différents suivant la nature du gisement que bien souvent elle annulera une grande partie des caractères analysables d'un tesson quelconque.

CONCLUSIONS

Tous les fouilleurs doivent recueillir tous les débris céramiques sans exception, dans les meilleures conditions stratigraphiques possibles.

Tous les autres documents trouvés en connexion avec les débris céramiques doivent être joints aux plus typiques de ces débris.

L'étude des débris céramiques doit être faite sous forme de monographies spéciales à chaque gisement.

Un fouilleur peut seulement alors généraliser et conclure pour sa région.

Dans l'étude de la céramique de toutes les époques il faut employer tous les moyens connus empiriques et scientifiques : cuisson, galbe. couleur, analyse chimique, etc., et dans les musées et les collections particulières on devra établir des

séries comparatives, donnant les types les plus nets de la céramique régionale de toutes les époques.

L'expérience, le doigté, le coup d'œil, dans un milieu défini, ne seront jamais complètement remplacés par la science pure, mais lui seront des auxiliaires importants. Ceci est d'autant plus exact, que l'étude de la céramique nous montre déjà que, jusqu'à une époque très proche de nous, l'empirisme, la tradition et les tours de main ont été les seuls maîtres des destinées et de l'évolution de l'art du potier.

Un conservateur de musée, expert en céramique, transmettra ses tessons à son successeur, mais non son expérience.

A l'œuvre donc, chers collègues et vous tous fouilleurs, en attendant que de courtoises discussions nous fassent bénéficier des travaux de chacun !

Une Statue-Menhir à Guernesey

Par **A. de MORTILLET**

Nous avons eu récemment l'occasion de recueillir quelques cartes postales illustrées de Guernesey, éditées en France et portant la marque LL.

Parmi elles, il y a plusieurs vues de Saint-Martin, village assez important et centre de villégiature situé dans l'angle Sud-Est de l'île, à environ un kilomètre de la côte Sud et à égale distance de la côte Est.

Sur une de ces cartes (n° 134) on voit l'église paroissiale, flanquée d'un joli porche de style gothique et entourée d'un cimetière, à l'entrée duquel se trouve une barrière en bois à claire-voie dont le milieu est occupé par une très grossière statue en pierre.

Une seconde carte (n° 137) montre la statue à une plus grande échelle, avec la légende : « *Idole féminine* ».

Cherchant des renseignements sur cette bizarre pierre, nous avons trouvé, dans le *Black's Guide to Guernsey* de 1871, la mention que voici : « Une très curieuse et très ancienne figure sculptée est dressée comme un pilier à la porte du cimetière de Saint-Martin ». Cela ne nous apprend malheureusement pas grand'chose, si ce n'est que la sculpture en question passait déjà, il y a 40 ans, pour être très ancienne. Elle a été signalée depuis par Lukis, dans *Archaelogia* (t. XLVIII, 1885).

Bien que nous ignorions à quelle époque elle remonte, d'où elle vient et depuis quand elle occupe la place où elle se trouve actuellement, il nous a cependant paru utile d'appeler sur elle l'attention des préhistoriens.

Autant qu'on en peut juger d'après les reproductions graphiques que nous avons sous les yeux, elle consiste en une dalle oblongue et assez épaisse de granite, très vraisemblablement local, dont les faces ont été grossièrement équarries (fig. 58). A la partie supérieure, elle s'arrondit des deux cotés de manière à dessiner les épaules, puis elle se rétrécit pour former la tête, qui se détache très nettement du tronc. Le visage, d'un ovale fort allongé, est légèrement en relief. On y

reconnait parfaitement, malgré leur exécution malhabile, le menton, la bouche, le nez, les yeux et les arcades sourcilières. Au-dessus du front, se voit la ligne de démarcation des cheveux.

Les membres supérieurs sont très sommairement indiqués. Au-dessus du bras droit, on remarque un trait incurvé en relief qui va rejoindre le menton. Est-ce une crosse, une natte

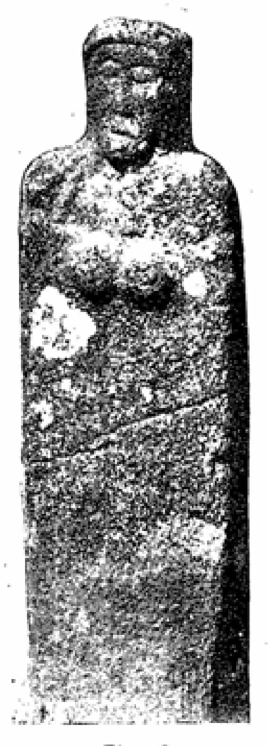


Fig. 58
Statue dressée à l'entrée du cimetière de Saint-Martin (Guernesey).

de cheveux ou autre chose encore? Il est impossible de se prononcer, avec les matériaux figurés dont nous disposons.

Quant aux membres inférieurs, on n'en voit guère de traces sur les photogravures, mais il faudrait à cet égard examiner attentivement l'original. Il en est de même pour la ceinture, où il pourrait y avoir une bande horizontale, dont il nous semble reconnaître des traces, à peine visibles sur le

dessin ci-joint, s'étendant horizontalement un peu au-dessous de la brisure accidentelle qu'on observe vers le milieu de la pierre.

Par contre, les seins sont très proéminents, composés de deux gros mamelons jumeaux. Ils prouvent clairement que l'on est en présence d'une représentation féminine.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans son ensemble, par sa facture générale aussi bien que par divers détails, la grossière sculpture qui nous occupe rappelle beaucoup les statues-menhirs du Sud de la France et en particulier celles de l'Aveyron et du Tarn. Quoique les rapports soient moins grands, on serait également tenté de la rapprocher des figures féminines à seins fortement accentués qui ornent les supports du vestibule de quelques dolmens du bassin de la Seine, celui de Boury (Oise) entre autres.

La tête seule a un caractère un peu spécial. Elle est rendue d'une manière moins conventionnelle et beaucoup plus complète sur la sculpture de Guernesey que sur les monuments de même apparence que nous venons de citer. Cette dissemblance est, en somme, le principal indice qui pourrait faire douter de la très haute ancienneté de la statue-menhir de l'île normande. Elle conserve, cependant, avec ses sœurs du continent un incontestable air de famille, et paraît bien appartenir au même groupe.

Il ne faut pas oublier qu'il existe à Guernesey un certain nombre de monuments mégalithiques : dolmens et menhirs. Ces monuments, connus depuis longtemps, ont été étudiés notamment par S. P. Oliver, dans le *Journal of Ethnological Society* (Nouvelle série, tome II, 1870, p. 45) et dans *Quarterly Journal of Science;* par P. Stafford Carey et Mac Culloch, dans le Recueil des publications de la *Société havraise d'études diverses* (39e année, 1872, pp. 337 et 388) ; et par Lukis, dans le *Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère* (8e année, 1886, 2e partie, p. 3, et 9e année, 1887, p. 46).

LA TOURRASSE

(Commune de RISCLE, Gers)

STATION PRÉHISTORIQUE

Par **LUDOVIC MAZÉRET** (de Viella, Gers)
Membre de la Société Préhistorique de France

Au point de jonction des eaux du Bergons et de l'Adour s'élevait, il y a peu d'années, un petit plateau d'une quinzaine de mètres, à parois abruptes au nord et au couchant. D'après les renseignements fournis par un voisin d'un certain âge, et qu'il tenait de son père, ce petit plateau était barré au couchant, surplombant le Bergons, par une levée de terre de plus de 2 mètres d'élévation, sur 35 à 40 mètres de longueur. A l'angle nord-ouest, une belle motte, « tourasse de plus de 20 mètres de base et 10 de hauteur », servait de fortin, et la levée se continuait vers le nord sur 25 à 30 mètres. Cette levée de terre débutait au sud-ouest par une « grosse masse de pierres ». Enfin, ce lieu est connu dans le pays sous le nom de *La Tourrasse*.

Aujourd'hui la paroi ouest a été abattue pour permettre la culture, et ne présente plus qu'une pente fort adoucie.

Ce tertre est formé par une couche holocène de 3 à 4 mètres de profondeur à substratum pléistocène, masse caillouteuse se prolongeant jusqu'au fond de la vallée.

La disparition de ce camp retranché, en plaine, est bien regrettable; mais la destruction du glacis ouest a permis de constater que ce lieu a été, pendant longtemps, l'habitat de peuplades primitives. Ici, comme dans les autres stations gersoises, c'est la charrue défonceuse qui nous a révélé son existence. Le propriétaire, désirant convertir cette friche en vigne, fit d'abord abattre le tertre et niveler au moyen de la grosse charrue. Ce moyen nous a rendu service, mais il a en même temps porté grand tort en cassant et broyant les objets lithiques.

Avant d'aller plus loin, nous nous permettrons de remercier notre collègue et ami, M. G. Guillaud, de Riscle, qui a

bien voulu nous aider dans la recherche des silex. Qu'il reçoive ici l'expression de notre bien sincère reconnaissance.

L'emplacement du camp de la Tourrasse commença à être habité vers la fin de l'époque acheuléenne ; les seuls outils de cet âge que nous y ayons trouvés sont :

1° Un joli coup-de-poing en quartzite (0m095 × 0m073

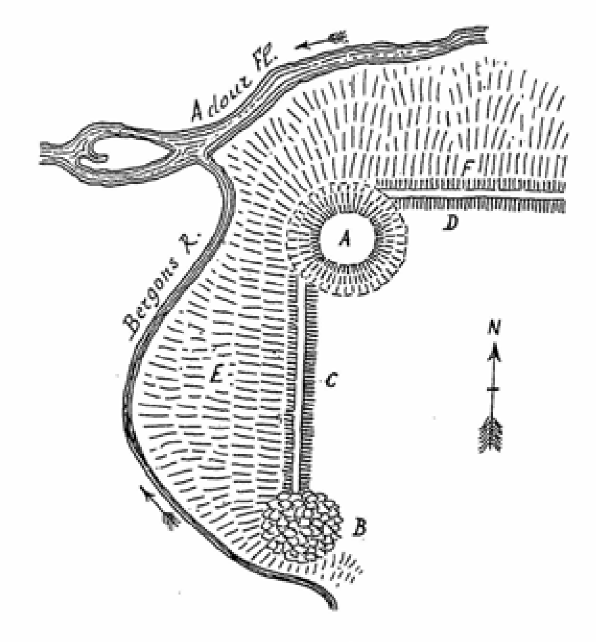


Fig. 59

Plan présumé de la station et du camp retranché de la Tourrasse, près Riscle (Gers).

Legende. — *A* tourasse ; *B* masse de pierres; *C* levée de terre, côté ouest ; *D* levée de terre du côté nord ; *E* glacis abattu ; *F* glacis restant seul en partie.

× 0m027), à talon plat, bords droits, assez finement retouchés sur une face seulement ;

2° Un petit disque en silex blond, retouché sur les deux faces et mesurant 0m045 de diamètre moyen et 0,006 d'épaisseur.

Outils en silex de la Tourrasse

Les pointes à main de formes moustériennes sont assez communes, mais en général archaïques, mal dégauchies, parcimonieusement retouchées sur les extrêmes bords, et semblent appartenir à l'époque de passage, acheuléo-moustérienne ou, au plus, au début de l'époque moustérienne. En grande partie, elles sont triangulaires, taillées dans des éclats lourds et trapus, conservant encore une partie de leur cortex.

Les éclats allongés sont mal travaillés sauf un, portant de belles retouches vers la pointe. Un autre est retaillé sur sa face inférieure. Est-ce un instrument de transition ? Des lames étroites retouchées sur les bords seraient les seules marquant la fin du moustérien. Une longue lame, 0m059, aménagée en pointe, à retouches sur sa surface d'éclatement, semblerait appartenir, quoique trop large, au commencement du solutréen. Elle est profondément cacholonnée.

Ici, comme dans nos autres stations, les pointes sont courtes à cause de la rareté du minéral et, chose digne de remarque, le silex qui domine est, sans contredit, un silex blond ou jaune cire rappelant celui du Grand-Pressigny. De 0m027 à 0m059, on trouve toutes les grandeurs.

Une portion de large lame, bien cacholonnée, porte des retouches en dents de scie sur les bords.

Les racloirs sont, en majeure partie, plus grands que les pointes et peu variés. Ce sont des éclats en silex, le plus souvent jaune cire et façonnés en racloirs latéraux. Tous sont gauchement taillés, sauf un qui porte de fines retouches très régulières sur tout un côté, et un second, simple tronçon de silex lustré, à cassure obtuse retouchée finement et formant un racloir concave. Plusieurs racloirs sont taillés dans des éolithes dont on a enlevé seulement une moitié de la surface supérieure.

Les lames sont en grande partie brisées : nous en avons ramassé quelques-unes. C'est toujours la même variété de silex, et les lames sont trop larges et, d'après les tronçons qui nous restent, trop longues pour avoir été extraites du silex local, dont on ne retrouve que des rognons relativement petits et rarement de cette couleur. Une seule fait exception, elle est en silex gris-noirâtre, commun dans les stations de la Dordogne.

Il y a deux pièces que l'on pourrait, croyons-nous, attribuer à l'époque aurignacienne. La première est une petite lame à cacholong blanc de 0m036 de long sur 0m017 de large et taillée en haut, à droite, en une jolie coche. La seconde pièce est un gros éclat, cacholonné aussi, blanc, et formant sur l'un des deux côtés un racloir concave.

L'époque solutréenne comprend d'abord deux feuilles de laurier, dont l'une doit appartenir au début et l'autre à l'apogée. La première, entière (0m060 × 0m24), est assez grossièrement taillée à grands éclats sur les deux faces et forme pointe à chacune de ses extrémités. Sur chacun de ses côtés, on remarque un étranglement assez prononcé. Est-ce une tentative de cran? M. le Dr Henri Martin avait déjà trouvé des indices analogues sur les pointes moustériennes de la Quina. (Voir : B. S. P. F. 1906, p. 233 et fig. 3 et 5, p. 236). La seconde est malheureusement incomplète (0m050 × 0m028 × 0m0025); les retouches sont très fines, et sa légèreté, 0m0025 d'épaisseur, devait en faire une œuvre d'art. Ces deux pièces, en silex gris-noir, à notre avis, ne seraient pas non plus taillées dans du silex local et semblent provenir des ateliers de la Dordogne.

Les grattoirs solutréens, taillés dans des silex jaunes cire et translucides, peuvent être divisés en trois catégories : La première comprend les doubles grattoirs, formés de lames assez fortes, à bouts finement retouchés et se rapprochant du n° 146, pl. XIX du *Musée Préhistorique*, par G. et A. de Mortillet, 1903, mais ils diffèrent en ce qu'ils ont les sommets moins arrondis et presque rectilignes. Ils sont courts et de 0m024 à 0m035, on trouve à peu près toutes les tailles.

La deuxième comprend les grattoirs dits « écaille de pin ». Nous les avons déjà signalés dans les diverses stations gersoises que nous avons étudiées.

La troisième renferme de tout petits éclats (0m010 à 0m013), à sommet arrondi et bien retouché. Ils peuvent être comparés au n° 147, pl. XIX du *Musée Préhistorique*.

Les perçoirs consistent en lames de silex jaune clair à pointe bien dégagée, obliquant à droite ou à gauche et comparables à la fig. 148, pl. XIX du *Musée Préhistorique*. Il est rare que ces lames soient entières.

L'époque magdalénienne ne serait pas représentée ; à moins

que trois de nos grattoirs n'appartiennent à cette époque. Le premier est taillé dans un éclat forme castagnette, et les deux autres sont des éclats pour ainsi dire amorphes. Cependant leur sommet est parfaitement arrondi et soigneusement retouché. D'ailleurs, il nous est arrivé de recueillir des formes semblables dans les stations magdaléniennes des environs de Couze (Dordogne).

Le néolithique débute par une série de tranchets de diverses grandeurs, de 0m027 à 0m047, en silex jaune cire et blanc. Ils sont grossièrement taillés : le tranchant est obtenu par deux ou trois éclats enlevés transversalement, sauf un qui a été obtenu par un seul coup et franchement. Leurs parois sont à peine équarries Une pièce en roche schisteuse est peut-être un tranchet à manche plus long (0m076).

Trois instruments sont des éclats à belles retouches en dents de scie. Le premier est un éclat éolithique ; et, comme la facture est moins soignée que dans les autres, je crois pouvoir sans témérité le classer dans une époque antérieure. Un autre est retouché sur sa face d'éclatement. Ces scies sont à peu près intactes.

La Tourrasse était une simple station et nullement un lieu de fabrication, car nous n'y avons pas trouvé un seul nucléus. En revanche, les pierres de fronde sont assez abondantes et diffèrent beaucoup de volume. Depuis la grosseur d'un œuf de pigeon jusqu'à celle du poing, on trouve tous les intermédiaires. En général, ce sont des rognons de silex, sphéroïdes, dont on a profondément écaillé la surface, de façon à produire des quantités de facettes à arêtes vives. Parfois, les éclats enlevés ont tellement atteint les deux côtés correspondants, que le noyau restant se rapproche du disque. Voir sur ce sujet les très intéressantes études :

1° De M. G. Chauvet, in *Congrès Préhistorique de France*, Autun, p. 189 ;

2° E. Florance : *Les Pierres de jet ou de fronde*, in *L'Homme Préhistorique*, 1909, p. 38, et Pallary : *Les Galets à éclats alternatifs*, etc., in *L'Homme Préhistorique*, 1909, p. 179.

Mais nos pierres de fronde et nos disques sont franchement néolithiques.

Nous avons trouvé un seul silex que nous puissions classer

dans les retouchoirs. Il n'est pas entier. C'est le reste d'une grosse lame, taillée à grands éclats sur sa surface supérieure, à côtés rabattus pour ne pas blesser la main et à sommet fortement émoussé par l'usage.

Les grattoirs, en silex divers, mais où le jaune cire domine, ne sortent pas des formes ordinaires et sont soigneusement retouchés au sommet.

Les poinçons sont à pointe centrale, courte, robuste et à manche large; les perçoirs à pointe plus longue sont, ou à pointe centrale ou à pointe oblique, mais toujours à manche large, conservant, encore par place, une partie de leur cortex.

Les percuteurs sont assez nombreux. Il y en a en silex gris local et en quartzite : ceux en cette dernière roche dominent. Ceux en silex ne sont que de simples rognons, provenant du gisement de Le Lin-Lapujolle et usés jusqu'à parfaite sphéricité. Les percuteurs en quartzite proviennent de cailloux roulés, ramassés sur place.

Les haches polies sont peu nombreuses. A signaler : 1° le tranchant d'une ébauche, en silex jaune cire, prête pour le polissage. Il est regrettable que cette pièce soit incomplète, car elle devait être fort belle. 2° une hachette en silex jaune cire, équarrie d'un côté, polie avec soin sur toute sa surface sauf sur le côté opposé où l'on voit encore des traces de taille, qu'il a été impossible de faire disparaître, sous peine d'enlever une force notable à l'outil et de le rendre ainsi impropre à tout travail. Elle mesure 0m110 de long sur 0m036 de large au tranchant et 0m023 d'épaisseur moyenne. Elle est intacte. C'est une des plus belles que nous ayons trouvées dans le Gers. 3° enfin, une herminette, en roche noire, un peu abîmée sur le tranchant, équarrie sur les bords, mais polie sur toute sa surface. Elle mesure 0m097 de long sur 0m043 de large au tranchant et 0m022 d'épaisseur moyenne.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Cimetière gallo-romain à Bordeaux

Nous empruntons à la *Petite Gironde* du 1er mai dernier les renseignements qui suivent sur les fouilles exécutées à Bordeaux, auprès de l'église Saint-Seurin.

« Un cimetière gallo-romain en pleine ville moderne, voilà ce qui vient d'être retrouvé aux allées Damour. Le fait n'a rien de banal. On peut dire que le hasard seul l'a produit. Nos archéologues savaient fort peu de chose sur ce cimetière. La légende leur fournissait en abondance des faits merveilleux. Mais, qu'y avait-il de vrai dans la légende? Et, en dehors d'elle, on ne savait à peu près rien de certain, des fouilles méthodiques n'ayant jamais été faites. On croyait que, pour trouver quelque chose, il faudrait descendre à 6 ou 7 mètres, mais le sable a été atteint à moins de 4 mètres. Dans les parties fouillées, les sépultures du moyen-âge avaient presque totalement disparu pour faire place aux inhumations modernes, qui n'ont cessé qu'à la Révolution.

« Les récentes fouilles ont, en revanche, permis de retrouver la nécropole primitive intacte, ainsi que d'importants débris des plus anciens cimetières qui y ont été superposés. L'ensemble est certainement antérieur à Charlemagne.

« Ce qui augmente encore l''intérêt de la découverte, c'est que la partie retrouvée de la nécropole, qui s'étendait sous tout le quartier, permet de se faire une idée très nette du formidable amas de tombes de pierre que les siècles ont accumulées. On comprend que cette terre fut vraiment, comme le laissait entendre la légende, un « campo santo » vénéré dans la France entière. On comprend aussi que le cimetière remonte bien plus haut que ne le disait la légende, aux premiers temps du christianisme en Aquitaine, et que les chrétiens eux-mêmes ne furent pas les premiers à l'utiliser.

« Le cimetière gallo-romain de Saint-Seurin soutient très bien, à certains égards, la comparaison avec la fameuse nécropole arlésienne des Alyscamps. La découverte qui vient d'être faite à Bordeaux fut faite à Arles au dix-huitième siècle. On y trouva alors les sarcophages à l'endroit où ils avaient été posés. Mais, depuis, on les a extraits du coteau qui les enfermait dans ses flancs et on les a rangés régulièrement le long de la légendaire allée de peupliers qui conduit à Saint-Honorat. L'ensemble est pittoresque, sans doute, mais franchement artificiel. Aux allées Damour, les sarcophages

sont comme on les a trouvés. Le document est inestimable pour les archéologues.

« Au pied de l'église, des substructions ont été dégagées. Leur haute antiquité est attestée par l'appareil, par un *caniveau* fait de grandes briques à rebords retrouvé parfaitement intact. Cela paraît être plus ancien que le Palais-Gallien. Ajoutons que du sarcophage à acrotères qu'abrite l'édicule et qui lui est antérieur, a été extrait un vase d'une forme originale, une fiole de verre, longue de 45 centimètres, mince, élégante, qui repose sur un pied dont il ne reste qu'un fragment.

« Il faut y joindre la trouvaille sur un sarcophage d'une épitaphe chrétienne du quatrième siècle et d'un fragment d'une seconde inscription bien plus ancienne. »

Fonds de cabanes à Beaulieu

M. le commandant Caziot a fait part à la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes qu'au cours de travaux de terrassement effectués à Beaulieu (A.-M.), M. le Dr Johnson Lavis avait reconnu l'existence de fonds de cabanes néolithiques, où il a recueilli quelques silex taillés, grattoirs, pointes de flèches assez *grossières*, et des poteries *grossières*, *sans ornementation*, à anses mamelonnées, souvent perçées d'un ou deux trous.

Découverte dans les Basses-Pyrénées

Les journaux nous apprennent qu'en explorant la montagne, l'abbé Gaurier a découvert à Arudy, dans une caverne inconnue, le squelette d'un ours des cavernes. Ce squelette, trouvé absolument intact, a été transporté à Pau. Il mesurait 3 mètres de long et 2 mètres de hauteur. Le crâne à lui seul aurait 45 centimètres de longueur.

Trouvaille de bronzes dans le Morbihan

On annonce de Lorient qu'en creusant un sillon à Groix, des laboureurs ont découvert plusieurs objets de formes bizarres. M. Lallemant, secrétaire de la Société polymathique du Morbihan, a reconnu dans ces objets l'attirail d'un fondeur de l'âge du bronze. Il y a parmi eux plusieurs pièces rares. La Société polymathique va continuer les recherches.

Peintures sur rochers en Espagne

MM. Juan Cabré et Brueil viennent de découvrir en Vieille-Castille, dans la sauvage contrée des Batuécas (province de Palencia), des peintures sur rochers en plein air. Elles sont malheureusement beaucoup plus frustes que celles relevées dans des grottes sur d'autres points de l'Espagne.

NOUVELLES

La Statuaire et l'Anthropologie

Le maître sculpteur Auguste Rodin vient de nous donner une notion d'Anthropologie pratique qui n'est pas à daidaigner (V. *Le Matin* du 1[er] mai 1910).

Interwiewé sur la question de savoir si la beauté antique surpassait celle de notre temps, Rodin a répondu sans hésiter que les Vénus modernes valent celles qui posaient devant Phidias. Il a ajouté :

« Les femmes grecques étaient belles, mais leur beauté résidait aussi dans la pensée des sculpteurs qui les représentaient. Les artistes d'alors avaient des yeux pour la voir, tandis que ceux d'aujourd'hui sont aveugles : voilà toute la différence.

« Il y a aujourd'hui des femmes toutes pareilles. Ce sont surtout les Européennes du sud. Les Italiennes modernes, par exemple, appartiennent au même type méditerranéen que les modèles de Phidias. *Ce type est caractérisé surtout par l'égalité de largeur des épaules et du bassin.*

« Les invasions des barbares dans le monde romain n'ont pas altéré la beauté antique.

« A supposer que les races barbares fussent moins belles, moins bien équilibrées que les races méditerranéennes, ce qui est possible, le temps s'est chargé de nettoyer les tares produites par les mélanges de sang et de faire reparaître l'harmonie du type ancien.

« Dans l'union du beau et du laid, c'est toujours le beau qui finit par triompher ; la nature, par une loi divine, revient constamment vers le meilleur, tend sans cesse vers le parfait.

« A côté du type méditerranéen existe d'ailleurs un type septentrional auquel appartiennent beaucoup de Françaises, ainsi que les femmes des races germaniques et slaves.

« *Dans ce type, le bassin est fortement développé et les épaules sont plus étroites :* c'est la structure que vous observez, par exemple,

chez les nymphes de Jean Goujon, chez la Vénus du *Jugement de Pâris* peint par Watteau, chez la *Diane* de Houdon.

« *En outre, la poitrine est généralement inclinée en avant, tandis que dans le type antique et méditerranéen, le thorax se redresse au contraire.*

« A vrai dire, tous les types humains, toutes les races humaines ont leur beauté. Il suffit de la découvrir.

« J'ai dessiné, avec un plaisir infini, les petites danseuses cambodgiennes qui vinrent naguère à Paris avec leur souverain. Les gestes menus de leurs membres graciles étaient d'une séduction étrange et merveilleuse.

« J'ai fait des études d'après l'actrice japonaise Hanako. Elle n'a point du tout de graisse. Ses muscles sont découpés et saillants comme ceux des petits chiens qu'on nomme fox-terriers. Ses tendons sont si forts que les articulations auxquelles ils s'attachent ont une grosseur égale à celle des membres eux-mêmes. Elle est tellement robuste qu'elle peut rester aussi longtemps qu'elle le veut sur une seule jambe, en levant l'autre devant elle à angle droit. Elle paraît ainsi enracinée dans le sol comme un arbre. Elle a donc une anatomie tout autre que celle des Européennes, mais cependant fort belle aussi dans sa puissance singulière.

« En somme, la beauté est partout. Ce n'est point elle qui manque à nos yeux, mais nos yeux qui manquent à l'apercevoir.

« La beauté, c'est le caractère et l'expression.

« Il n'y a rien dans la nature qui ait plus de caractère que le corps humain. Il évoque par sa force ou par sa grâce les images les plus variées. Par moments il ressemble à une fleur. La flexion du torse imite la tige, le sourire des seins, du visage et l'éclat de la chevelure répondent à l'épanouissement de la corolle. Par moments, il rappelle une souple liane, un arbuste à la cambrure fine et hardie : « *En te voyant,* dit Ulysse à Nausicaa, *je crois revoir certain palmier qui, à Délos, près de l'autel d'Apollon, était monté de terre d'un jet puissant vers le ciel* ».

« D'autres fois, le corps humain, courbé en arrière, est comme un ressort, comme un bel arc sur lequel Eros ajuste ses flèches invisibles.

« D'autres fois encore, c'est une urne. J'ai souvent fait asseoir par terre un modèle en lui demandant de tourner le dos de mon côté, jambes et bras ramenés en avant. Dans cette position, la silhouette du dos, qui s'amincit à la taille et s'élargit aux hanches, apparaît seule, et cela figure un vase au galbe exquis, c'est l'amphore qui contient dans ses flancs la vie de l'avenir.

« Le corps humain, c'est surtout le miroir de l'âme, et de là vient sa plus grande beauté.

« Oui, Victor Hugo l'a bien compris : ce que nous adorons dans

le corps humain, plus encore que sa forme si belle, c'est la flamme intérieure qui semble l'illuminer par transparence. »

AUGUSTE RODIN.

Congrès préhistorique de France

Rappelons que la sixième session du Congrès préhistorique de France se tiendra cette année à Tours, du 21 au 27 août.

Le Comité d'organisation est présidé par M. le D[r] Ballet, ancien président de la Société préhistorique de France. Son bureau comprend en outre : comme vice-présidents, M. Edmond Hue, vice-président de la Société préhistorique de France, et M. le comte J. Beaupré, conservateur du Musée Lorrain, à Nancy; comme secrétaire général, M. le D[r] Marcel Baudouin, secrétaire général de la Société préhistorique de France ; comme secrétaire général adjoint, M. Albert Doigneau, conservateur du Musée de la ville de Fontainebleau; comme secrétaires, MM. Charles Schleicher, secrétaire du V[e] Congrès préhistorique, et G. Courty, professeur de géologie à l'Ecole des Travaux publics; enfin comme trésorier, M. Louis Giraux, trésorier de la Société préhistorique de France.

Le bureau du Comité local est ainsi composé : président d'honneur, M. le professeur Le Double, membre de l'Académie de médecine ; président, M. le D[r] Edmond Chaumier ; vice-présidents, MM. Auguste Chauvigné, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Touraine, et de Clérambault, président de la Société archéologique de Touraine; secrétaire général, M. le D[r] Louis Dubreuil-Chambardel; secrétaires, MM. Jacques Rougé, Barreau et Le Houerf ; trésorier, M. le capitaine Gaurichon.

Pendant la durée du Congrès aura lieu à Tours une Exposition d'objets préhistoriques et en particulier des silex taillés originaires de la région du Grand-Pressigny. Les collectionneurs qui possèdent des pièces de ce genre sont priés, s'ils veulent bien consentir à les exposer, de les adresser à M. Dubreuil-Chambardel, 3, rue Jeanne-d'Arc, à Tours. Comme il s'agit d'une exposition d'ordre scientifique. destinée à montrer surtout la distribution géographique des silex taillés du Grand-Pressigny en France, il va sans dire que les moulages, photographies et dessins sont admis à l'Exposition au même titre que les pièces originales. Cette Exposition permettra une étude approfondie des importants ateliers néolithiques d'Indre-et-Loire.

Société Normande d'études préhistoriques

Le bureau de la Société, pour 1910-1911, est ainsi composé : président, M. Armand Desloges, de Rugles ; vice-présidents, MM. Pierre

Chédeville, de Gisors, et Georges Romain, du Havre; secrétaire, M. Gaston Morel, de Rouen ; secrétaire adjoint, M. Ch. Boniface, de Sotteville-lès-Rouen ; trésorier, M. Albert Cahen, du Havre ; archiviste, M. A. Lambert, d'Evreux.

Une intéressante excursion a été faite par la Société dans la Vallée de l'Andelle (Eure), le 1er mai dernier. Partis de Romilly-sur-Andelle, les excursionnistes ont examiné dans les environs une fosse circulaire d'origine incertaine, puis ils sont allés à Pitres, visiter le Vieux-Pitres gallo-romain, qui n'occupe pas moins de 25 hectares, ainsi que permettent de le constater les terres noircies par les anciens foyers, les débris de tuiles à rebords et les poteries de toutes sortes jonchant le sol.

Auprès du Laraire se trouvait un menhir dit : *la Pierre Saint-Martin*, enlevé en 1856 par une personne de la localité qui la transféra chez elle afin de recueillir les offrandes des pèlerins venant y amener leurs enfants pour les guérir du « Carreau » et de la « Patte-d'Oie ».

Les excursionnistes se sont rendus à l'emplacement actuel du menhir, qui est surmonté d'une croix en bois avec embase en pierre entourée de centaines de rubans en fils de toile, la plupart noircis par le temps.

Plus loin, après avoir dépassé Fleury, ils ont vu, sur le versant droit de la vallée, un autre menhir portant également le nom de *Pierre Saint-Martin* et auprès duquel on vient aussi pour le carreau des enfants.

Enfin, toujours dans la même vallée, au-dessous de la ferme de Long-Boël, sur le chemin de Radepont à Rouen, à 1,500 mètres du château, se trouve une pierre debout, inclinée vers le nord, que M. Fallu a désignée sous le nom de menhir dans son *Histoire de Radepont*. M. Chédeville pense que c'est tout simplement une pierre détachée d'un banc rocheux qui se trouve tout à côté, comme celle qu'on voit reposant à plat trois mètres au-dessous, ainsi que d'autres qui sont aux alentours.

La journée s'est terminée par une fouille dans une vieille briqueterie, située à 100 mètres au-dessus de la gare de Radepont et dans laquelle les éclats moustériens sont très abondants.

Société d'excursions scientifiques

La Société fera le dimanche 5 juin aux environs d'Etrechy (Seine-et-Oise), sous la direction de MM. A. de Mortillet et G. Courty, une excursion géologique et archéologique, dont voici le programme : Vintué (Molasse d'Etrechy et horizon de Brie), Saint-Martin-de-la-

Roche (exploitation de grès de Fontainebleau), Etrechy (église avec piliers romans), Chauffour (souterrains du XIII[e] siècle), les Petites-Maisons (station préhistorique, atelier dans une fosse), la Briche (pétroglyphes découverts par M. G. Courty dans la propriété Desmazis).

Subventions de l'Afas

Parmi les subventions de 1909 de l'Association Française pour l'avancement des sciences, nous signalerons les suivantes : M. Glangeaud, à Clermont-Ferrand : Continuation de ses recherches sur les volcans du Massif central, 500 fr. — M. Lauby, à Saint-Flour : Publication d'un travail d'ensemble des découvertes faites dans le Massif central, 300 fr. — M. L. Laurent, à Marseille : Exploration et fouilles de divers gisements, 300 fr. — M. Stanislas Clastrier, à Marseille : Fouilles d'un habitat celto-ligure au Pain-de-Sucre, à Saint-Antoine (Bouches-du-Rhône), 500 fr. — M. Franchet, à Asnières : Travaux sur la céramique et la verrerie anciennes, 400 fr. — M. Carton, à Kéreddine : Fouilles en Tunisie, 400 fr. — M. de Périgny, à Paris : Fouilles archéologiques aux ruines de Nakcun, 400 fr. — Société des Sciences de Semur : Fouilles à Alésia, 250 fr.

La somme provenant des arrérages du Legs Girard a été ainsi répartie : M. Müller, à Grenoble : Fouilles d'oppidums dans le Dauphiné, 1,666 fr. 65. — M. Dalloni, à Marseille : Etude de stations paléolithiques et néolithiques en Provence et en Algérie, 416 fr. 65. — M. Deydier, à Cucuron : Fouilles dans le département de Vaucluse, 333 fr. 30. — M. L. Giraux, à Saint-Mandé : Fouilles dans la Charente et la Dordogne, 416 fr. 65. — M. Henri Martin, à Paris : Fouilles et publication du gisement moustérien de la Quina (Charente), 333 fr. 30. — M. Commont, à Amiens : Recherches sur les industries moustériennes, solutréennes et magdaléniennes dans le nord de la France, 833 fr. 30. — M. J. Jullien, à Joyeuse (Ardèche) : Céramique néolithique, inventaire des monuments mégalithiques et fouilles diverses, 333 fr. 30. — M. Calmels, à Raint-Rémy-de-Lagiole (Aveyron) : Fouilles dans l'Aubrac, 416 fr. 65. — M. A. Vassy, à Vienne (Isère) : Fouilles sur l'emplacement d'anciens habitats préhistoriques et romains, 416 fr. 65. — M. A. Guébhard, à Paris : Achèvement des fouilles de l'ossuaire de Vindrest (Seine-et-Oise), 2,833 fr. 30. — M. E. Chantre, à Lyon : Etudes sur l'antiquité géologique de l'homme, 2,000 fr. — M. A. Lauby, à Saint-Flour : Etude d'abris sous roches dans les vallées de Saint-Chély, d'Aubrac et de Mossau, 250 fr. — M. Marcel Baudouin, à Paris : Etude des traces laissées par l'homme préhistorique sur les côtes de Vendée, 833 fr. 30. — M. Lucien Mayet, à Lyon : Etude des faunes ayant précédé immédiatement

l'homme ou contemporaines de son apparition, 833 fr. 30. — M. Gaillard, à Lyon : Recherches sur les dépôts tertiaires et quaternaires des environs de Lyon, 583 fr. 30. — M. Bosteaux-Paris, à Cernay-les-Reims : Fouilles préhistoriques et gauloises dans la Marne et les Ardennes, relevé des retranchements gaulois, 416 fr. 65. — M. G. Courty, à Paris : Fouille et étude du gisement pliocène et pléistocène de Saint-Prest, près Chartres, 1,250 fr. — M. Ch. Cotte, à Pertuis (Vaucluse) : Fouilles dans des nécropoles hallstattiennes, 666 fr. 65. — M. L. Coutil, à Saint-Pierre-du-Vauvray : Exploration de tumulus dans un bois de l'Eure, 333 fr. 30. — M. Schaudel, à Nancy : Fouille de stations néolithiques, 500 fr. — M. Armand Viré, à Paris : Fouilles de foyers moustériens et magdaléniens, 666 fr. 65. — M. Pagès-Allary, à Murat : Fouille de stations néolithiques dans le Cantal, 416 fr. 65. — M. Deglatigny, à Rouen : Continuation des fouilles du camp Harrouard, à Marcilly-sur-Eure, 250 fr.

Le *Bulletin* de l'Association donne au sujet de cette étrange répartition la note explicative qui suit : « Après un premier vote, le Conseil d'administration a dû faire une réserve de 3,000 francs qui a nécessité une réduction au marc le franc des sommes d'abord votées. De là ces chiffres décimaux qui pourraient étonner nos collègues. »

Congrès de l'Association Française

C'est à Toulouse, du 1er au 7 août, que se réunira cette année l'Association française pour l'avancement des Sciences.

Signalons parmi les questions mises à l'ordre du jour :

1° *Etude de la denture des préhistoriques* (Rapport de M. le Dr A. Siffre, professeur à l'Ecole dentaire de France).

2° *Les pétroglyphes et les pierres à cupules.*

Tous les envois d'objets, de dessins et de photographies, destinés à être présentés au Congrès, doivent être adressés au secrétariat de l'Association, au lycée de Toulouse, avant le 25 juillet.

Sociétés savantes de Seine-et-Oise

La Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise a tenu sa cinquième réunion à Saint-Germain-en-Laye les 28, 29 et 30 mai 1910. Quinze Sociétés y ont pris part. En dehors de la visite au Musée des antiquités nationales, avec une intéressante conférence de M. Salomon Reinach, on ne s'est malheureusement guère occupé de préhistoire.

Statue de notre ancêtre

Extrait de *L'Eclair :*

« Mettre sur pied — ou sur pattes — une statue de l'homme préhistorique, dont nulle photographie, pourtant, n'est parvenue jusqu'à nous, voilà une idée qui ne pouvait venir qu'à un Américain.

« C'est le paléontologue Richard Swann Sull qui l'a réalisée. Il s'agit de l'homme des cavernes qui vivait en Europe pendant la période paléolithique.

« De taille plutôt petite, le bonhomme de M. Sw. Sull a les os épais et les articulations énormes. Son torse est athlétique comme ceux des Indiens de l'Amérique du Nord. Il a les jambes un peu arquées, et M. Sull ajoute, dans sa description, que vers ces temps-là l'homme ne marchait pas toujours sur deux jambes. Disons qu'il allait parfois à quatre pattes.

« Le type « reconstitué » a les arcades sourcilières proéminentes, le front bas et fuyant, les pommettes saillantes, la mâchoire inférieure allongée.

« La statue le montre aux Yankees tenant de la main gauche la mâchoire d'un ours géant et de la droite un outil de pierre. Sans doute cet ancêtre sera taillé dans le marbre ou coulé en bronze et exposé dans un square de New-York, pour la joie de sa descendance. »

Japan British Exhibition

De mai à octobre 1910 doit avoir lieu à Londres, au Shepherd's Bush, une Exposition Anglo-Japonaise, où l'on pourra étudier sous tous ses aspects le Japon ancien et moderne.

Des richesses, rarement vues dans le pays même et qui ne sont jamais sorties de l'Empire, ont été envoyées par le gouvernement japonais.

La présence de nombreux indigènes : Japonais, Aïnos, Formosans, permettra de se faire une exacte idée des habitants du pays et de leur vie journalière.

Conservation des antiquités

Un poste de *Conservateur des antiquités et objets d'art du département* vient d'être créé dans les Alpes-Maritimes et confié à M. H. Moris, le distingué archiviste, auteur d'importants ouvrages où l'art et l'antiquité occupèrent toujours une grande place.

LIVRES ET REVUES

Eugène Pittard. — **Anthropologie de la Suisse : Crania Helvetica.** — Librairie Kündig, Genève, 1909-1910.

M. Eugène Pittard vient de publier une très intéressante étude sur *les crânes valaisans de la vallée du Rhône.* L'auteur s'est donné la tâche d'étudier tous les ossuaires que possède encore le canton du Valais et, depuis une douzaine d'années, il poursuit ce projet ingrat et pénible, avec une persévérance digne d'éloges. Rien que pour la vallée du Rhône, il a recueilli plus de 800 crânes appartenant à des sujets ayant habité cette région, du XIIIe au XIXe siècle. Il faut reconnaître que, pour une aire géographique aussi restreinte, c'est là un matériel important.

Ce mémoire contient quatre parties et un appendice. Dans la première partie l'auteur fait l'étude sommaire des crânes trouvés dans chaque ossuaire. Il a malheureusement établi des groupes composés de 10 crânes représentant, selon lui, un *crâne moyen*. J'avoue que ce *crâne moyen* ne me dit rien qui vaille, non plus que les moyennes générales du reste. Mais, passons ; cela m'entraînerait trop loin. La deuxième partie comprend une étude d'ensemble des crânes qui sont examinés au point de vue de leurs divers caractères morphologiques que la description sommaire des séries n'avait fait qu'indiquer.

Je signale, avec plaisir, les tableaux 57, 67 et 70 qui nous donnent, *unité par unité*, la répartition numérique des indices : céphalique, facial et nasal dans les diverses localités. Pourquoi n'avons-nous pas des tableaux semblables pour les autres indices ? Dans le même ordre d'idées, je mentionne également quelques tracés graphiques qui sont plus suggestifs que les moyennes générales. Tracés graphiques des indices : céphaliques p. 163.4.5, frontal p. 178, facial p. 198.9, nasal 214.5, et du prognathisme 219.220.

La troisième partie est consacrée aux comparaisons sexuelles des crânes. La quatrième partie est réservée à l'examen des anomalies et des particularités les plus intéressantes rencontrées au cours des études.

Enfin je signale, avec le plus grand plaisir, *un appendice* qui termine le volume et donne les chiffres absolus des principales mesures prises sur chaque crâne. C'est là une manière de faire qu'on ne saurait trop recommander aux Auteurs. Les travailleurs pourront y puiser des éléments pour des études comparatives que les indices ou les *crânes moyens* ne sauraient jamais leur fournir.

Malheureusement, M. Pittard nous donne seulement la photographie

de cinq crânes — sur 800 étudiés — c'est vraiment trop peu. Il faut espérer que l'auteur s'efforcera de combler cette lacune. Je me permets de lui recommander la photographie métrique, *sur fonds réticulés*, dont la technique est extrêmement simple et qui fournit des documents scientifiques du plus haut intérêt.

Qu'il me soit permis d'exprimer le regret que ce volume de 500 pages ne se termine pas par une table *analytique* des matières permettant de se retrouver au milieu de cette riche documentation.

En résumé : 90 0/0 des crânes ont un indice céphalique au-dessus de 80. La brachycéphalie diminue régulièrement et progressivement à mesure qu'on descend la vallée du Rhône de Munster à Saxon, à l'exception d'un îlot de dolichocéphalie à Sierre.

M. Pittard a noté également que les « crânes appartenant aux localités les plus proches des sources du Rhône sont plus grands, plus capaces, plus brachycéphales, plus leptoprosopes, plus leptorhiniens que les crânes appartenant à la partie plus basse de la vallée. Ils ont leur région antérieure plus développée. Ils sont plus orthognathes. Ils sont absolument moins lourds et possèdent une masse encéphalique plus développée ».

« Ces crânes ne sortent pas réellement de l'ensemble des séries étudiées le long de la vallée. Ils ne constituent pas des différenciations ethniques. Ils accentuent en quelque sorte les caractères généraux des crânes brachycéphales Valaisans. Néanmoins, ces différences morphologiques mériteraient d'être examinées de près. Et leur interprétation sera une étude intéressante. »

Le volume de M. Pittard représente une somme considérable de travail. Il nous apporte des précisions sur un point bien restreint de l'Helvétie et nous attendons, avec impatience, les volumes futurs annoncés. Mais nous ne voulons pas tarder davantage d'adresser nos félicitations les plus sincères à M. E. Pittard pour l'œuvre des *Crania helvetica* dont il vient de poser la première pierre.

A. Chervin.

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

PAS-DE-CALAIS (*suite*)

Arras. — Musée, bâtiments de l'Abbaye de Saint-Waast, créé en 1825 (Cons. Ed. Tricart).

Histoire naturelle : minéralogie, herbier Petit, zoologie (faune d'Afrique).

Ethnographie : Asie, Afrique, momies et antiquités du Pérou.

Archéologie : tombeau gallo-romain, bijoux mérovingiens, tombe en mosaïque de l'évêque Frumaud (1183), etc. Numismatique.

Calais. — Musée, ancien Hôtel de Ville, fondé en 1836 (Cons. Wiart).

Histoire naturelle : minéralogie, géologie, zoologie.

Ethnographie : 600 pièces de diverses provenances; 100 cartes anciennes.

Préhistorique : silex taillés, haches polies, etc.

Archéologie : Gallo-romain, Moyen-Age, etc. Antiquités égyptiennes et grecques. Numismatique.

Guines. — Musée, à l'Hôtel de Ville (Cons. R. Leury). Minéralogie. Herbier local du Dr de Bonningue. Archéologie. Numismatique.

Hesdin. — Musée, à l'Hôtel de Ville. Archéologie.

HAUTE-SAVOIE

Annecy. — Musée de la ville, 2e étage de l'Hôtel de Ville, fondé en 1842 (Cons. Le Roux). Cet établissement fut dirigé de 1854 à 1857 par G. de Mortillet, qui fonda les collections d'histoire naturelle régionales et s'efforça de faire connaître par plusieurs travaux l'établissement à lui confié, auquel il abandonna ses belles collections géologiques et conchyliologiques locales. Par reconnaissance la galerie du Musée qui renferme les collections d'histoire naturelle savoisiennes porte le nom de galerie G. de Mortillet (1).

Ce musée est organisé surtout en vue de l'enseignement. Le conservateur a tenu à donner une idée de toutes les utilisations industrielles des produits naturels et a particulièrement dirigé ses efforts dans le sens des collections régionales.

Le musée comprend les séries suivantes :

1° Musée lapidaire et épigraphique.

2° Collections artistiques.

3° Collections industrielles.

4° Collections archéologiques :

A. *Générales* : *a*). Egypte, Assyrie, Phénicie, Chypre, Empire Arabe, Amérique du Nord, Vénézuela, Bolivie et surtout ancien Mexique (belle série ; collection Tripp, dons Guttierez et Balliard).

b) Préhistorique général. Paléolithique du département de la Dordogne ; Néolithique des stations lacustres de Suisse.

(1) Le Roux : Guide sommaire du musée d'Annecy (Ext. de la *Revue Savoisienne*) 8° de 40 pp., Annecy, Abry, 1900.

Objets de Belgique, Hongrie, Candie, Scandinavie, Algérie.

Série des roches employées pour la confection des objets en pierre.

c) Objet de l'âge du bronze.

d) Bas reliefs gaulois. Série de l'époque marnienne.

e) Objets des époques romaine, mérovingienne et burgonde.

B. *Regionales* : *a*) Préhistorique-Magdalénien du Mont-Salève, de la grotte du Vuache, de la grotte de Saint-Saturnin.

Néolithique des stations lacustres de la rive française du lac Leman : Tougues, Nernier, Thonon ; des stations du lac d'Annecy-Annecy, Veyrier, Châtillon, Roselet, Angon.

Stations lacustres du lac du Bourget.

Cachettes de l'âge du bronze de Meylhet, Menthon, de Sion, Val de Fier, etc......

b) Gallo-romain des Fins d'Annecy, de Vicez-de-la-Chiésaz, des thermes de Menthon, etc.....

Très riche série de marques de potiers, et de lampes avec inscriptions.

c) Burgonde du cimetière des Petits-Bois, au Noiret, près Cruseilles.

Curieuse série de palethnologie comparée.

5° Collections historiques.

6° Salon des Médailles, de la Céramique et des Armures.

7° Collections ethnographiques : Japon, Chine, Indo-Chine, Inde, Amérique du Nord, Amérique Centrale, Guyane, Sénégal, Algérie, Océanie.

8° Collections générales d'histoire naturelle.

9° Collections régionales d'histoire naturelle :

a) Galerie G. de Mortillet : Séries géologique, paléontologique et conchyliologique réunies par G. de Mortillet. Collection d'oiseaux de L. Coppier.

b) Salle du Mont-Blanc : Collections se rapportant à l'histoire naturelle de la chaîne du Mont-Blanc, recueillies et données par Venance Payot, naturaliste à Chamonix.

10° Collections anthropologiques :

a) Générales.

b) Régionales : crânes burgondes et savoyards.

(*A suivre.*)

Le Gérant : V. TAUDOU.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, J. ALLARD, SUCC^{r}.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

Les Dolmens de la Haute-Vienne

Par **MARTIAL IMBERT**

(*Suite*) (1)

La Croisille. — Village *du Reineix*, sur le bord d'un chemin allant de ce village à *Las Bordas*, à droite du dit chemin, après avoir coupé celui qui va de la gare de La Porcherie à Surdoux. Il est à 200 m. environ des limites de la commune de La Porcherie.

Propriété du sieur Roux, habitant à Reineix. Le terrain porte sur le plan cadastral le nom de « *Champ de la Pierre-Levée* », parcelle n° 32, section E (2).

Orientation. — Nord-Sud, ou du moins le grand axe de la table de recouvrement est orienté nord-sud.

Nature. — En granit du pays.

Supports, nombre et dimensions. — Il existe deux supports sur lesquels porte encore la table, mais les fragments de deux autres supports sont visibles à une extrémité de la table, ces bases semblent encore en place. Une pierre longue de plus de 1 m. et ayant 70 c. de largeur et plus de 30 c. d'épaisseur se

(1) Voir *l'Homme préhist.*, n° 1, janv. 1910.

(2) Nous devons ici remercier les Instituteurs de La Croisille et de La Porcherie ; M. Chatagnon, directeur de l'école de cette dernière commune, a pu déterminer d'une façon précise la parcelle sur laquelle s'élève le monument, ce qui n'était pas chose facile. Un ancien instituteur de La Croisille, M. Faure, nous avait écrit, en 1903, que, bien qu'habitant le pays depuis 10 ans, *jamais* il n'avait entendu parler de ce dolmen. Renseignement pris, disait-il, personne n'a vu une pierre semblable sur la commune ni entendu dire qu'elle ait été détruite. Pour expliquer cela, il faut savoir que les deux communes en question sont d'une grande étendue territoriale et renferment des landes et des bois.

La détermination a été faite par M. Chatagnon, avec le concours du propriétaire du dolmen, M. Roux.

La carte au 80.000e porte Reneix ; nous avons adopté l'orthographe locale donnée par l'instituteur de La Porcherie. La propriété de l'éminent savant limousin, M. d'Arsonval, est à quelques centaines de mètres du chemin qu'on suit pour se rendre de la gare au dolmen.

voit à côté du monument, et doit, selon toute vraisemblance, être un des anciens supports.

Le support *A*, qui regarde le nord, mesure 1 m. 40 de hauteur visible à l'intérieur ; à l'extérieur, qui est en partie remblayé, la hauteur est moindre.

La largeur à la base est également de 1 m. 40. Son épaisseur, assez uniforme, est de 31 c.

Le support *B*, placé à l'est, a 1 m. 28 c. au-dessus du sol et 1 m. 60 de largeur, son épaisseur est de 20 à 25 c.

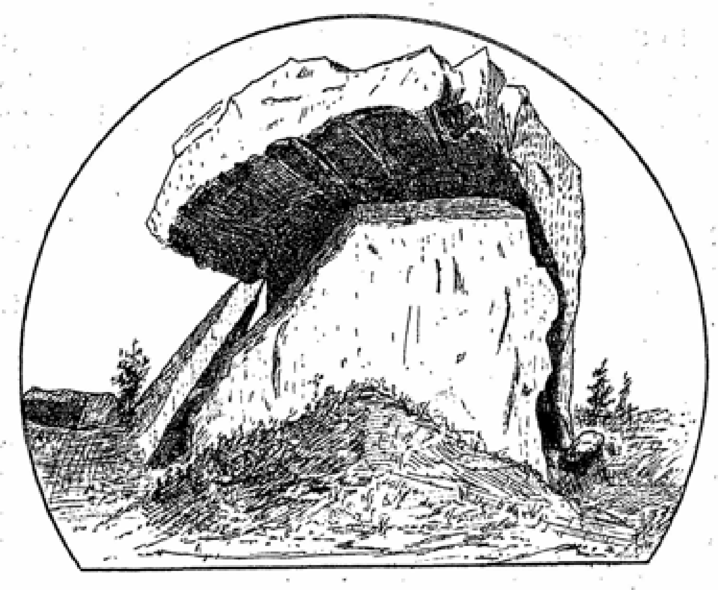


Fig. 60.
Dolmen du Reineix, à La Croisille. Face Nord.

Par leurs dimensions, ces deux supports offrent les caractères de larges dalles de granit.

Pour les autres supports, ce qui en reste semble indiquer qu'ils étaient de plus petite dimension et affectaient plutôt la forme de prisme que celle de dalle.

A l'angle sud-est de la table de couverture se trouve un reste de support, *C*, enfoncé dans le sol et qui n'émerge que de 20 c. ; la partie visible mesure 80 c. de largeur sur une épaisseur de 50 c.

Un 4e support, *D*, brisé à une hauteur de 30 c. au-dessus du sol, a une largeur de 58 c. et une épaisseur de 32 c. Le côté de la dalle de couverture qui touche le sol appuie contre ce dernier.

Si nous pouvons considérer ces supports comme encore en place, les dimensions de l'espace circonscrit par eux donneront les mesures de l'ancienne chambre = soit 3 m. 35 de longueur sur 1 m. 30 de largeur.

Table. — La table de recouvrement présente une forme assez irrégulière (fig. 62) ; rectangulaire du côté sud, elle affecte presque la forme circulaire au nord.

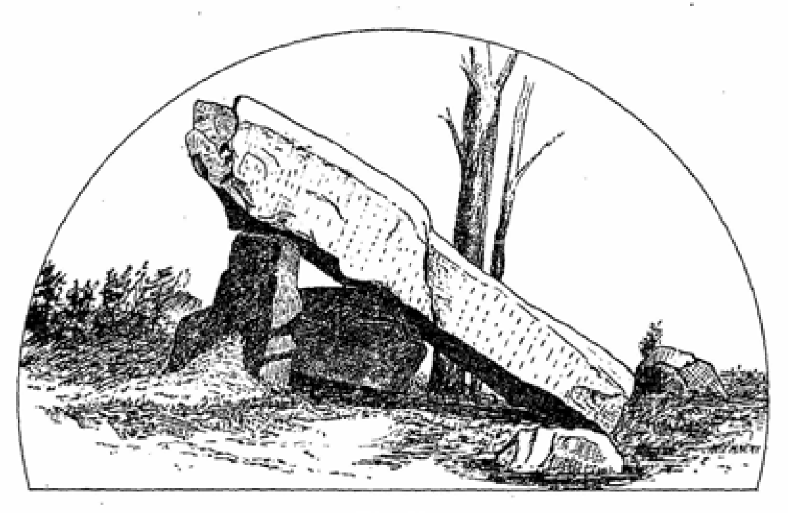


Fig. 61.
Dolmen du Reineix, à La Croisille. Face Ouest.

Sa plus grande longueur est de 3 m. 55, et sa plus grande largeur 1 m. 72. La largeur minima est de 1 m. 05. Son épaisseur va de 60 c. à 80 c.

Elle ne porte plus réellement que sur le grand support *A*, et elle touche le support *B*. L'extrémité sud repose sur le sol, butant à l'angle sud-est contre le fragment encore en place du support *D*.

Notes et légendes. — La destruction de ce monument est due à l'ignorance d'un de ses anciens propriétaires, un sieur Joyet, qui se mit un jour à le démolir pour y chercher un tré-

sor, vers 1840 environ. Or, ce dolmen, si oublié aujourd'hui, jouissait d'une certaine vénération près des gens de la région, qui, lorsqu'ils se rendaient du *Mont-Gargan* ou des autres pays de montagne aux foires de La Porcherie ou de Masseret, s'y arrêtaient et, tête nue, y faisaient « *leurs dévotions* ». Cette sorte de pèlerinage avait fait dresser contre le dolmen une

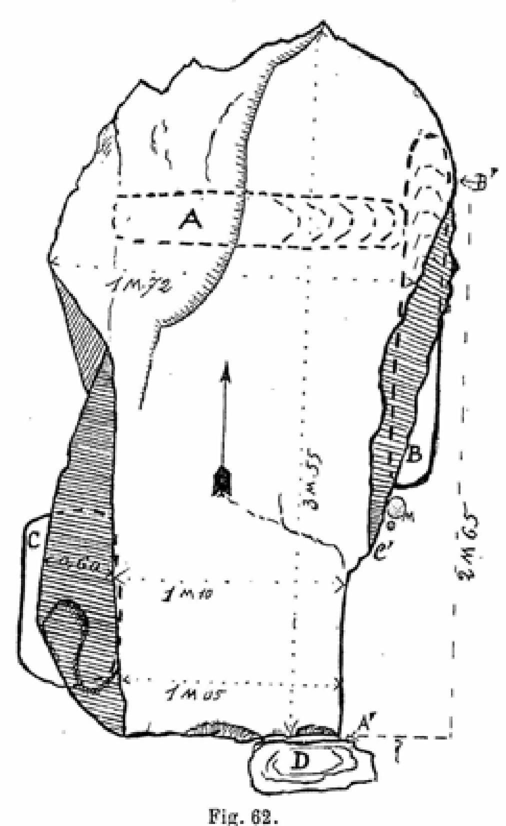


Fig. 62.
Dolmen du Reineix, à La Croisille. Plan.

croix de bois qui n'existe plus, mais que des gens se souviennent y avoir vue.

Ce dolmen, avec sa grande table alors horizontale, passait dans le pays pour avoir été « *Le banc du berceau de la Vierge* ». Un trou qui se trouvait au pied d'un des supports était donné comme le trou où « la Vierge » mettait sa quenouille.

Une autre légende prétendait par contre que cette pierre levée était la tombe d'un général, et qu'on avait enterré sa fortune avec lui.

Le propriétaire dont nous avons parlé, obsédé par cette légende et le désir d'avoir le trésor, surmonta le respect que cette pierre vénérée lui inspirait, il brisa un des montants et fit basculer la table de recouvrement. Ses voisins lui dirent et répétèrent « qu'il allait porter malheur au pays ». Le paysan crédule et cupide était, malgré les menaces de ses voisins, occupé à son œuvre de destruction, quand, vers midi, un orage éclata avec accompagnement d'une chute de grêle qui ravagea la commune. Le paysan, réellement effrayé, laissa la destruction inachevée en s'écriant : « J'ai péché ». C'est à un orage opportun que nous devons la conservation partielle de cet ancien dolmen. Nous espérons que les bons soins de M. Roux, le propriétaire actuel, en assureront la conservation définitive.

Nous sommes redevables de ces renseignements à M. Sage, hôtelier à La Porcherie, dont le père possède une partie du champ où se trouve le dolmen.

Bibliographie. — Les fiches de la Commission des monuments mégalithiques mentionnent un dolmen dans cette commune, mais sans aucune autre indication.

Nous basant sur cette mention, nous avions pris des renseignements, mais personne n'avait connaissance de ce monument. Les inventaires limousins que nous possédons ne l'indiquant pas, il devenait vraisemblable que la mention des fiches était erronée. C'est grâce aux renseignements de M. d'Aigueperse, propriétaire à la gare de Saint-Germain, qu'il nous fut donné de le retrouver ; nous lui adressons tous nos remerciements.

M. Delage, de la Société archéologique du Limousin, a visité et fouillé ce dolmen en septembre 1909. Il a dû en publier un compte rendu dans le *Bulletin de la Société*.

La Croix. — Village de *Chez-Boucher*, domaine de Montaumar, propriété de M. Dumolard. Le monument se trouve dans une terre cultivée à une cinquantaine de mètres de la route qui monte au village. Il n'est qu'à environ 150 m. des maisons.

Il ne faut pas confondre ce dolmen avec un autre (?) situé sur le même territoire à 1 kilomètre de là, que nous décrirons après une étude plus approfondie que celle faite par nous l'an dernier à ce monument, qui est situé au lieu dit *Le Toury*.

Orientation. — Sud-Est, Nord-Ouest.

Nature. — Granit local.

Supports, nombre et dimensions. — Cinq supports encore debout.

Le plus grand mesure une largeur de 1 m. 70 et une hauteur visible de 0,80 c. *A* du plan (fig. 64).

Le support *B*, sur lequel s'appuie la masse principale de la

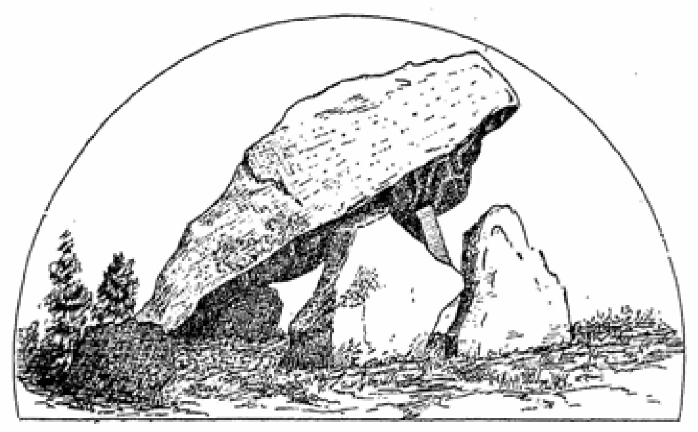


Fig. 63.
Dolmen de Chez-Boucher, à La Croix. Face Est.

table en partie renversée, mesure 0,70 de largeur et 1 m. de haut.

Le support *C* a 1 m. 55 de large et une hauteur de 1 m. comme le précédent.

Le support *D*, qui est le plus petit, n'a que 0,65 c. de largeur, il supporte actuellement un côté de la table.

Enfin, le support *E* a 0,80 c. de large sur 1 m. 05 de hauteur visible.

Un grand vide de 0 m. 85 existe entre ces deux derniers supports.

Des références, M. l'abbé Lecler entre autres, parlent de 7 supports ; nous n'en avons constaté, M. Calcat, le distingué

président du Dolmen-Club de Bellac, et moi, que cinq. Il est évident que le vide qui existe entre les supports *D* et *E* correspond à la largeur d'un support moyen, mais cela ne ferait que six ; et nous ne voyons pas la place pour un septième.

En tenant compte de la largeur des supports et des vides qui les séparent on a 6 m. 75 de tour, mesuré à l'extérieur des supports, ce qui donne la surface occupée par la chambre et les dits supports.

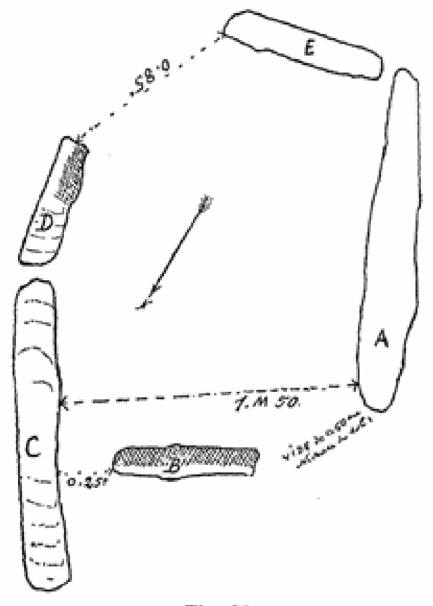


Fig. 64.
Dolmen de Chez-Boucher, à La Croix. Plan.

La largeur de cette chambre était de 1 m. 50 à la partie la plus étroite (entre *A* et *C*), et sa plus grande longueur allant du N-O au S-E, de 2 m. environ.

Table. — La table est assez irrégulière et, étant inclinée d'une manière excessive, on ne peut se placer dessus pour en prendre la forme à figurer à plat.

Nous en donnons une vue telle que nous avons pu la prendre. La partie *C E* est près du sol, alors que la partie *A* est au point culminant (fig. 65).

Son plus long côté mesure 2 m. 60 et sa plus grande largeur est de 1 m. 65. Son épaisseur varie beaucoup, elle atteint 1 m. au point *B*.

Cette table a basculé à l'intérieur du monument et ne porte plus que sur les parties ombrées des supports *B* et *D* du plan (fig. 64).

Légendes. — D'après une note de M. l'abbé Lecler, communiquée par M. Delage, ce dolmen aurait porté dans le pays le

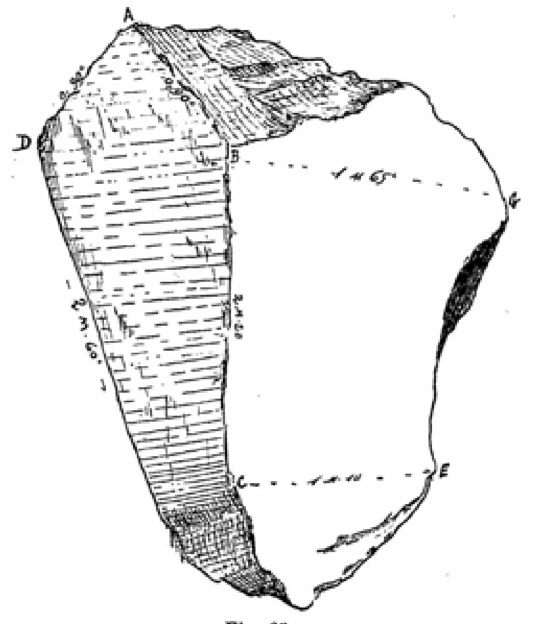


Fig. 65.
Dolmen de Chez-Boucher, à La Croix. Table.

nom de « *Pierre des Fades* ». Ce qui témoigne certainement que des légendes ont existé à son égard. Leur souvenir en est aujourd'hui perdu.

Bibliographie. M. l'abbé Lecler, *Monuments druidiques*, 1865, et *Dict. arch. de la Gaule*, p. 325 — 1875.

Inventaire de 1880 et fiches de la Commission des monuments mégalithiques.

Bulletin du Dolmen-Club de Bellac, n° 1, année 1909, en donne une photographie.

Observations. — M. l'abbé Lecler, en 1876, décrivant ce monument, parle d'un support cassé au midi, ce qui correspond à notre support *E* qui est effectivement brisé par partie ; et, chose intéressante, cet auteur a vu la chambre dallée. Nous avons, M. Calcat et moi, constaté la présence de tas de pierres plus ou moins plates amoncelées contre le dolmen. De cette description il semble résulter que ce monument a été bouleversé depuis 35 ans. On ne peut que prier le propriétaire d'assurer la conservation de ce dolmen tel qu'il est, car il offre encore un intérêt par la position des supports qui délimitent très bien la chambre — un grand nombre des dolmens de la région ne présente plus que 2 ou 3 supports.

La Croix. — A 300 m. à l'est du village de *Thaury*, entre ce village et celui des Ballanges, Domaine de Thaury. Entre le village et la Gartempe.

Existe un deuxième dolmen de très petites dimensions ; la table de recouvrement n'est pas plus grande que certains supports d'autres dolmens.

Le grand support du dolmen voisin, *Chez-Boucher*, qui mesure 1 m. 70 × 1 m. de surface visible, serait, s'il était retiré du sol, très probablement plus grand que la pierre qui, actuellement, sert de recouvrement aux trois supports renversés du dolmen de Thaury.

C'est ce qui nous porte à nous demander si nous sommes en présence d'un dolmen renversé dont la table recouvre les supports couchés, ou en présence d'un dolmen complètement ruiné dont la grande table de recouvrement a été enlevée pour être utilisée, et les supports amoncelés, le plus grand posé sur les autres pour occuper moins de place dans le champ qui est en culture. Les pierres de défrichement sont jetées autour des grosses pierres qui ont constitué le monument.

La pierre figurant la table mesure dans sa plus grande largeur 1 m. 45 seulement. Nous n'avons encore rencontré, dans la Haute-Vienne, aucune table de dolmen d'une aussi faible largeur. Le grand côté mesure 1 m. 15 et le tour donne à peine 5 m. Les extrémités de 3 supports se voient sous cette dalle, mais profondément engagés et entourés de nombreuses pierrailles, ronces et broussailles. Il ne nous a pas été possible de fixer notre jugement.

Nous étudierons à nouveau ce monument dans de meilleures conditions que la première fois.

En 1903, M. Foussadier, instituteur à La Croix, à qui nous avions demandé le numéro de la parcelle cadastrale du dolmen de *Chez-Boucher*, nous donna celle du petit dolmen de Thaury, section D, n° 77, que M. Calcat nous indiqua peu après. — C'est dire que ce monument est connu comme dolmen, mais il n'a encore figuré dans aucun inventaire. En attendant, remercions ces Messieurs de leur indication.

MAGNAC-BOURG. — Village de *Villedieu*. A droite de la route nationale de Paris-Toulouse en venant de Magnac. Le monument est situé à 400 m. environ des rochers légendaires, objet d'un pèlerinage et désignés sous le nom de *Pierre Brune*, juste en face la petite route venant de Saint-Germain-les-Belles. Sur un mamelon rocheux où se trouve une métairie

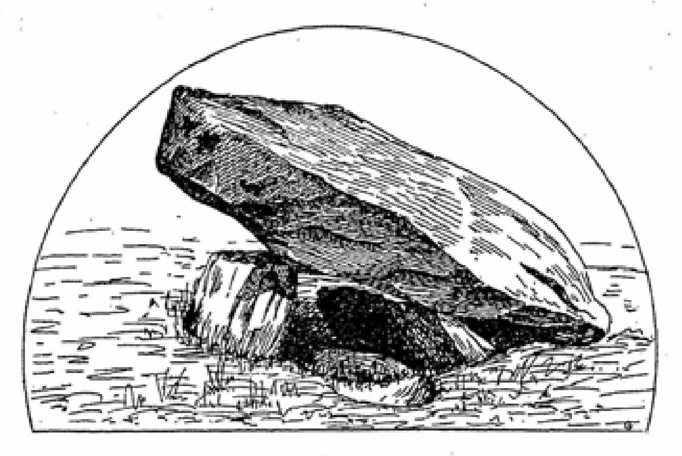


Fig. 66.
Dolmen de Villedieu, à Magnac-Bourg. Face Ouest.

désignée sous le nom de « Maison-Neuve ». Le dolmen est à quelques mètres de la maison.

Propriété de M. Treuil.

Orientation. — Est-Ouest.

Nature. — Granit avec gros grains de quartz.

Supports, nombre et dimensions. — Quatre supports, dont un debout, le principal qui regarde le Nord et formait à lui

seul un côté de la chambre ; deux autres supports sont penchés en dedans, et un autre entièrement couché à plat à l'intérieur du dolmen (fig. 67).

Le grand support *A* mesure à l'extérieur 2 m. 45 c. de longueur et 2 m. 25 c. à l'intérieur. Sa hauteur visible à l'intérieur est de 1 m. 07. Son épaisseur au milieu, dans la partie visible, est de 0 m. 55 c.

Le support *B*, dont la base est à 0 m. 95 c. de celui que nous venons de décrire, mesure 1 m. 50 de longueur et sa hauteur visible est de 0 m. 75. La différence de hauteur des deux supports provient en partie de l'existence d'une excavation récente qui existe au pied du grand support.

Un 3e support, *C*, est presque couché et ne touche plus la table de recouvrement. Il mesure 0 m. 80 c. de largeur sur 0 m. 25 c. d'épaisseur.

Enfin une forte pierre en forme de dalle assez régulière *D* occupe sur le sol une partie de l'espace compris entre les trois précédents supports. C'est très vraisemblablement le montant qui devait fermer la chambre de l'Ouest. Il mesure 1 m. 31 c. de longueur, sur 1 m. 10 c. de largeur.

Bien que très abîmée par le glissement de la table de recouvrement, qui porte aujourd'hui sur le sol du côté sud, la chambre du dolmen de Magnac-Bourg formée par les supports que nous venons de décrire n'en est pas moins facile à reconstituer, et ses dimensions, ainsi que le montre notre plan, peuvent être de 2 m. de longueur sur 1 m. à 1 m. 10 c. de largeur.

Table. — La table présente un peu la forme d'un trapèze dont les grands côtés auraient près de 4 m.

La plus longue diagonale mesure 5 m. 35 c.

Sans tenir compte des petites aspérités ou des dépressions, cette belle pierre mesure 12 m. 50 c. de tour ; c'est une des plus grandes de tous les dolmens de la Haute-Vienne.

Comme un grand nombre de tables des dolmens de la région, sa partie supérieure est convexe ; sans atteindre la forme de carapace de tortue que donnent les dolmens de Saint-Sulpice-les-Feuilles ou de Mailhac, elle a une forme arrondie assez accentuée.

Le bord de sa principale face, qui regarde le Nord, mesure à ses extrémités 0 m. 31 c. d'épaisseur, et 0 m. 45 c. vers le

milieu de cette face. Le centre de la table doit avoir une épaisseur double.

Légendes. — Nous n'avons pu recueillir de légendes sur ce dolmen, mais il est vraisemblable que le voisinage de *Pierre Brune* dont le rocher et la fontaine sont un objet de pratiques superstitieuses et de « dévotions » selon le mot local, a dû empêcher la création de naïves histoires sur ce monument. Le Rocher de *Pierre Brune* (porté sur la carte d'Etat-Major) jouit d'une célébrité remontant certainement à l'époque mégalithique et se rattache aux vieux cultes des pierres et des sources. De nos jours encore on emporte très loin de l'eau de

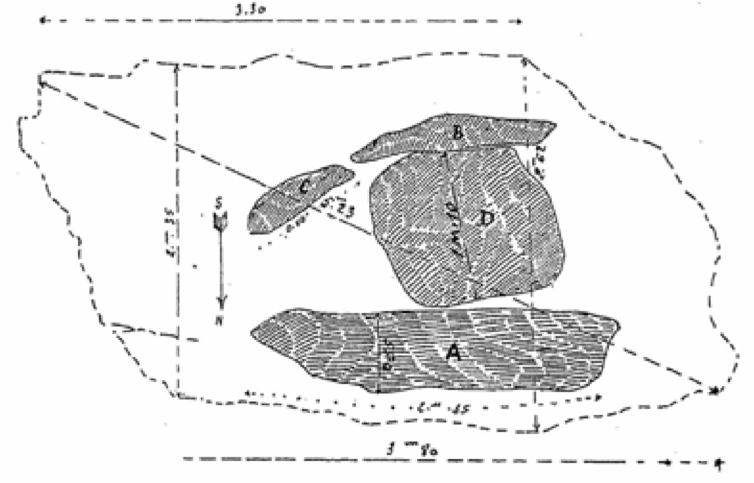


Fig. 67.
Dolmen de Villedieu, à Magnac-Bourg. Plan.

cette fontaine, lui attribuant des vertus prophylactiques. On jette dans la source des linges ayant touché les parties du corps atteintes d'une infirmité !

Bibliographie. — Ce dolmen nous avait été signalé par un parent, M. Lamand, habitant Freyssinet, car les fiches de la Commission ne portent aucune mention au nom de cette commune.

M. Treuil, propriétaire du château de la Villedieu, et à qui appartient la métairie sur les terrains de laquelle se trouve ce monument mégalithique, aurait fait annoncer par les jour-

naux l'existence de ce monument. En tous cas, c'est à la vigilance de cet ami des anciens souvenirs qu'est due la conservation de ce dolmen, car des « carriers » avaient pratiqué un trou de mine dans la table de recouvrement pour la briser, quand l'intervention du propriétaire la sauva. Nous devons ces détails au sieur Brondeau, colon de l'endroit, qui nous aida obligeamment lors de notre visite contrariée par un fort mauvais temps.

M. Delage, membre de la Société archéologique du Limousin, qui a été un des premiers à connaître ce monument, l'a étudié et a déjà publié des renseignements dans le *Bulletin* de la Société et une étude complète dans les comptes rendus du Congrès archéologique de Beauvais.

La Roche-l'Abeille. — Village de *Pierre-Levée*. Le dolmen est à 200 m. environ à l'Est du village, sur un petit plateau au milieu d'un champ cultivé appartenant à M. Papel, propriétaire à Pierre-Levée.

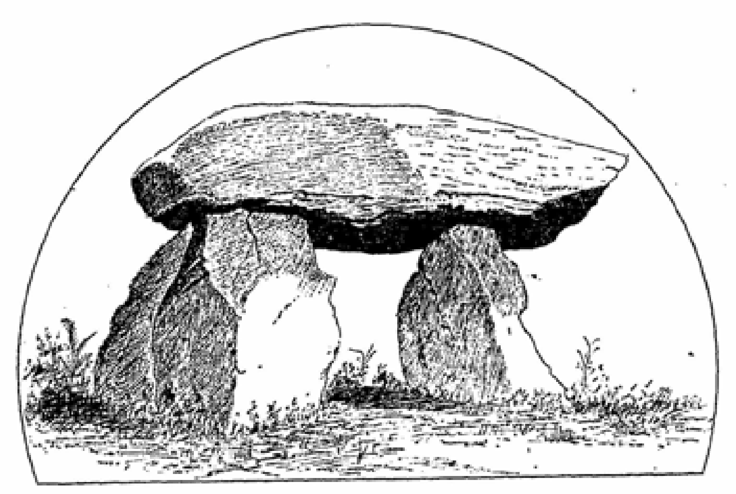


Fig. 68.
Dolmen de Pierre-Levée, à La Roche-l'Abeille. Face Ouest-Nord-Ouest.

Orientation. — Sud-Est Nord-Ouest.

Nature. — Granit blanc.

Supports, nombre et dimensions. — Quatre supports dont un renversé (fig. 69).

Le plus grand *A* mesure 1 m. 40 de largeur, la hauteur au-dessus du sol est de un peu plus d'un mètre, mais il présente la faible épaisseur de 15 à 20 c., ce qui lui donne le caractère d'une dalle couchée de champ plutôt que d'un pilier. Les trois autres supports ont au contraire une épaisseur en rapport à leur largeur.

Le support *B* a 1 m. 25 de hauteur au-dessus du sol, 60 c. dans sa partie la plus épaisse et 70 c. de largeur.

Le support *C*, un peu moins long, a une largeur de 90 c. et une épaisseur de 40 c.

Enfin, le support renversé *D* a une longueur totale de 1 m. 45 et une épaisseur de 40 c.

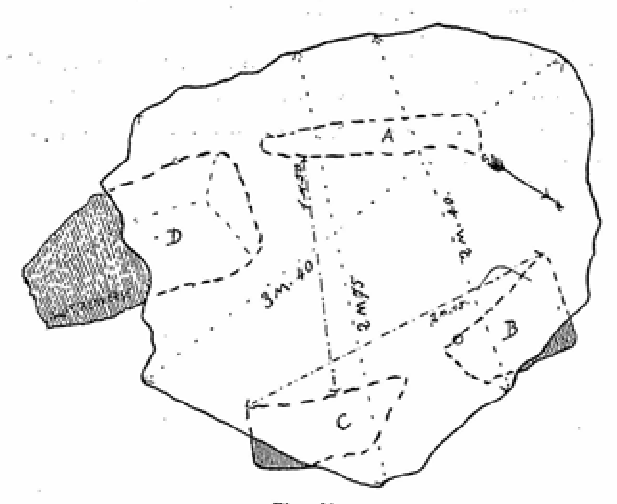


Fig. 69.
Dolmen de Pierre-Levée, à La Roche-l'Abeille. Plan.

Table. — Une seule dalle de recouvrement se rapprochant un peu de la forme triangulaire. Elle mesure 3 m. 40 dans son plus grand axe et 2 m. 40 dans le plus petit. Elle a près de 10 m. de tour.

L'épaisseur des tables varie forcément selon le point où on les mesure, celle de Pierre-Levée est en moyenne de 40 à 50 c., elle est assez régulière.

Les dimensions de la chambre que recouvrait cette dalle nous sont données par la distance entre les montants *A* et *C* encore bien en place et qui est de 1 m. 50, ce qui donne la

largeur. La longueur ne pouvait pas être inférieure à 2 m. 15 qui est celle indiquée par les deux extrémités des supports *B* et *C* formant un côté du monument (fig. 69).

Etant donné l'état de ruine de la plus grande partie des dolmens limousins, celui de Pierre-Levée est dans un assez bon état ; il est à désirer que son propriétaire continue à assurer sa conservation ; nous lui en adressons tous nos vœux.

Légendes. — Trois bergères portaient chacune une des pierres qui soutiennent la table de couverture ; une d'elles étant boiteuse, ne put porter qu'une pierre plus petite que les autres, d'où inclinaison du monument.

Cette légende qui est déjà oubliée dans le pays nous a été rapportée par M. Collin, ancien instituteur à Rochechouart, qui l'avait entendu dire par plusieurs personnes.

Bibliographie. — Allou, *Description des Monuments de la Haute-Vienne*, 1821, p. 349.

— Maurice Ardant, *Itinéraire de l'archéologue dans le département de la Haute-Vienne*, 1837.

— Abbé Lecler, *Monuments druidiques*, 1865.

— Masfrand, *Le Limousin préhistorique*, 1895, p. 88.

— Martial Imbert, *Les anciennes populations de l'Ouest du Plateau Central*, 1890.

Saint-Auvent. — Lieu dit *Pierre-Levée*, au hameau de *Chez-Mouteaud*, entre ce hameau et celui de *Verlac*. Visible de la route de Rochechouart à Cognac-sur-Aixe. Dans un champ délimité par la route et par un chemin qui va rejoindre la route de Saint-Laurent à Saint-Junien.

M. de Frédy est propriétaire du monument. Il s'en est rendu acquéreur pour en bien assurer la conservation. Au nom de tous les amis de ces précieux souvenirs du passé on peut adresser des remerciements à l'auteur de cette initiative, et souhaiter qu'il ait de nombreux imitateurs.

Ce monument a souvent été indiqué sous le nom de dolmen de Cognac, parce que la limite de cette commune est au chemin qui passe à 35 m. de lui. Mais il est bien sur le territoire de Saint-Auvent.

Orientation. – Semble être Sud-Est Nord-Ouest, bien que les grands vides existant au Nord et au Sud rendent difficile la détermination de cette orientation.

Nature. — Granit à grains assez gros du pays, mais ne provenant pas des carrières qui sont exploitées dans le voisinage immédiat du monument ; ces carrières fournissent une pierre à grains plus fins.

Supports, nombre et dimensions. — Quatre supports encore debout, dont un, le principal, mesure 1 m. 85 de large, et présente à une extrémité une épaisseur de 0 m. 80. Les trois autres, groupés sur l'autre côté du monument, sont de forme assez prismatique ; celui de l'angle Nord-Ouest a 0 m. 95 c. de large sur 0 m. 60 c. d'épaisseur. Le support du milieu de ce

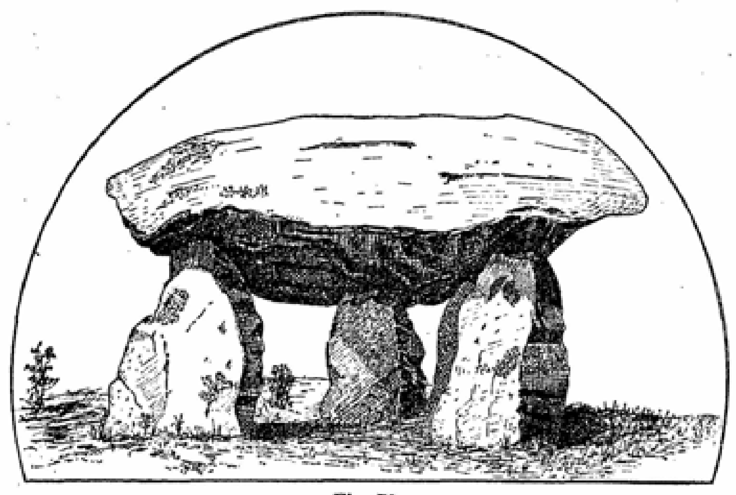


Fig. 70.
Dolmen de Pierre-Levée, à Saint-Auvent. Face Nord-Est.

groupe n'a que 0 m. 60 c. de largeur : c'est le plus petit des 4 montants.

La perte d'une note nous empêche de donner les dimensions du 4e support et la hauteur de chacun d'eux.

Les deux plus grands ont une hauteur visible au-dessus du sol qui doit dépasser un mètre.

Ainsi qu'on peut le voir par le plan de ce dolmen, l'espace délimité par les supports atteint entre les angles des deux grands supports *A* et *B* 3 m. 50 du côté nord et 2 m. 70 au côté opposé (fig. 71).

La largeur du grand support *A*, 1 m. 85, donne la largeur de la chambre.

Table. — La table ayant des angles arrondis présente un peu l'aspect d'un immense galet : elle mesure 14 m. 75 de tour, sa plus grande longueur est de 4 m. 70 et sa plus grande largeur qui est de 4 m. 20 se trouve à l'extrémité portant sur les grands supports.

Ces circonstances contribuent à donner de ce côté un aspect remarquable au monument (fig. 70).

Légendes. — De nombreuses légendes et pratiques superstitieuses se rattachaient à ce dolmen.

I. La Vierge portant la grande dalle sur sa tête et son tablier rempli d'autres pierres, rencontra le Diable qui lui fit tomber le contenu de son tablier, ce qui forma les montants du monument. La Vierge posa alors dessus la pierre qu'elle portait sur la tête.

Une variante de cette légende est donnée par M. Masfrand dans une étude sur ce dolmen.

Les malades des régions voisines s'y rendaient pour obtenir la guérison de leurs maux ; ils devaient faire le tour en ayant constamment le monument à leur gauche.

On mettait des épingles entre les montants et la table de recouvrement, afin d'obtenir par cette « offrande » la guérison cherchée.

II. En 1897, lors d'une de nos visites à ce dolmen, un paysan qui gardait des vaches dans le voisinage, nous raconta les deux histoires suivantes :

« Un marchand de cochons du pays avait perdu cinq de ses porcs, tués par la maladie, il se rendit au dolmen, en fit le tour et mit sous la dalle de couverture un morceau de craie rouge, qui sert à marquer les porcs menés aux foires ; depuis, il n'en creva plus aucun de son troupeau. »

« Dans un domaine du voisinage, deux bœufs étaient gravement malades « y érant sur lo litiéro ». La femme du colon alla faire le tour de la pierre et l'acte à peine terminé, les 2 bœufs étaient relevés et mangeaient comme avant leur maladie. »

Ce qui est remarquable, c'est la conviction profonde des gens de la campagne en l'efficacité de ces pratiques pour la guérison des maladies : on est bien en présence d'une véritable survivance du culte des pierres. Si naïves et si communes que soient ces pratiques, on doit les recueillir avec

soin, car elles peuvent permettre de comprendre l'état d'esprit des populations anciennes qui n'avaient pas nos méthodes d'observation et nos connaissances des phénomènes naturels.

Une fontaine dite de Saiches qui est à une centaine de mètres du dolmen est un but de pèlerinage.

Le voisinage de cette « bonne font » doit avoir contribué à l'usage de se rendre au dolmen pour les maladies.

Trouvailles. — M. Masfrand a trouvé sous le dolmen des fragments de poterie provenant de deux vases différents, « une lance en silex noir », une flèche à pédoncule et à barbelures, une lame de silex.

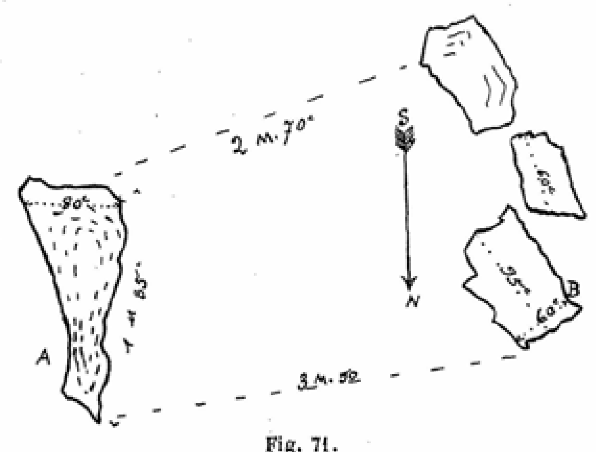


Fig. 71.
Dolmen de Pierre-Levée, à Saint Auvent. Plan.

Bibliographie. — 1821. — Allou, *Description des Monuments de la Haute-Vienne*, décrit le monument, p. 336.

1865. — Lecler, *Monuments druidiques*, p. 6.

1875. — Id., *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, p. 296.

1880. — *Inventaire.*

1884. — *Géographie Joanne, au nom de Cognac.*

1887. — Masfrand, *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, p. 47.

1895. — Masfrand, *Limousin préhistorique*, p. 75.

1890. — Martial Imbert, *Les anciennes populations.*

Observations. — Nous devons parler d'une pierre isolée dressée à 37 m. 20 du dolmen, et qui est donnée comme un menhir. Ce bloc mesure 3 m. 50 de tour dans sa partie la plus

forte et 1 m. 50 de hauteur : le granit est de même nature que celui du dolmen et différent de celui du sol environnant. C'est incontestablement une pierre transportée et *épannelée* pour être utilisée. Est-ce un véritable menhir ?

En l'examinant de près, des doutes s'élèvent dans l'esprit : cette pierre est à peine enfoncée dans le sol, un des côtés ne le touche même pas. Elle porte sur la face regardant le dolmen 4 cupules en ligne droite, assez profondes et assez régulières ; ce sont ces trous qui passent pour les traces des ongles du Diable, — légende si commune en France qu'elle n'offre plus, par sa généralité même, aucun intérêt ; nous reproduirons la figure de ce menhir et nous l'étudierons spécialement à l'inventaire de ces monuments, qui suivra celui des dolmens.

Saint-Laurent-sur-Gorre. — Village de *La Côte*. Au bord de la route qui va de Champagnac à Saint-Laurent ; à 250 m. des dernières maisons du village en allant sur Champagnac. Le dolmen touche le fossé de la route.

Orientation. – Le grand support encore en place a presque la direction Ouest-Est, et le grand axe de la table de recouvrement lui est sensiblement parallèle.

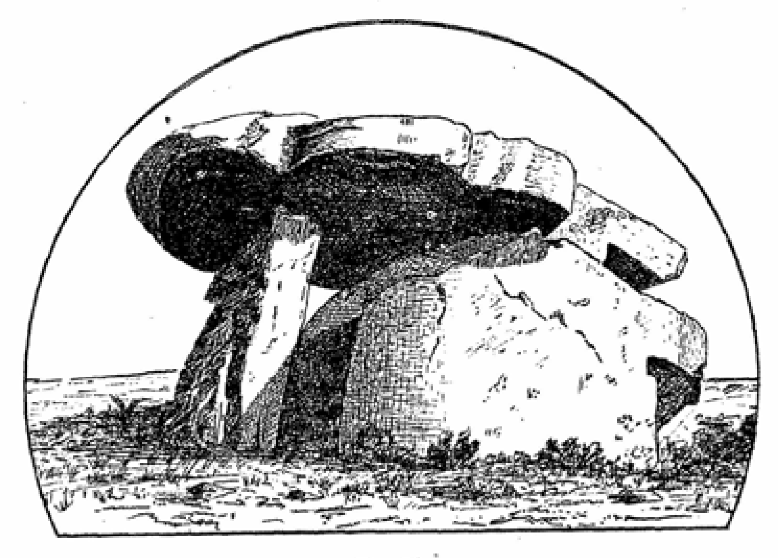


Fig. 72.
Dolmen de La Côte, à Saint-Laurent-sur-Gorre. Face Sud-Ouest.

Nature. — En granit.

Supports, nombre et dimensions. — Il existe encore deux supports debout et un troisième couché sous la table qui a basculé sur lui (fig. 73).

Le grand support *A* offre une hauteur visible de 1 m. 20 et une largeur, peu commune, de 2 m. 60 ; son épaisseur est de 40 à 45 c. C'est une belle dalle, dont la partie enfoncée doit être assez considérable et qui constituait, à elle seule, tout un côté de la chambre funéraire.

Le 2e support *B* encore debout, et qui aide à supporter la

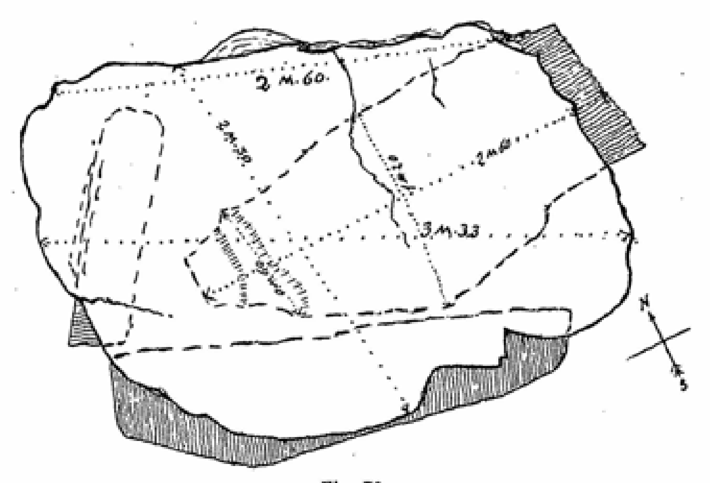


Fig. 73.
Dolmen de La Côte, à Saint-Laurent-sur-Gorre. Plan.

table de recouvrement, est une dalle de granit à apparence feuilletée mesurant 1 m. 30 au-dessus du sol, et une largeur également de 1 m. 30 dans la partie la plus large. Cette dernière dimension était vraisemblablement la largeur de la chambre, puisque ce support fait angle d'équerre avec le précédent. La chambre aurait donc mesuré 2 m. 60 de longueur sur 1 m. 30 de largeur.

Le 3e support *C* est renversé à plat sous la table. Il mesure une longueur de 2 m. 60, une largeur de 1 m. 20 et possède une épaisseur de 60 c.

Table. — La table est de forme sensiblement ovoïde à bords très irréguliers. Elle a des diagonales de 3 m. 33 et 2 m. 30.

Un axe peut donner 3 m. 20 de longueur et l'axe perpendiculaire à ce dernier 2 m. Dans son ensemble cette table mesure 8 m. 60 de tour avec une épaisseur assez variable de 30 à 50 centimètres.

Légendes. — Nous n'avons connaissance d'aucune légende concernant ce monument.

Bibliographie. — M. l'abbé Lecler l'a décrit en 1876.

Les fiches de la Commission des monuments préhistoriques le mentionnent ; l'inventaire publié en 1880 le porte.

M. Masfrand dans son ouvrage le *Limousin préhistorique*, p. 76, le décrit, ainsi que le commencement de fouille qu'il y fit pratiquer. Le même auteur en a fait une étude dans la revue le *Gay-Lussac*, 2e année, n° 10, qui donne une vue du monument, la carte de l'emplacement et le dessin des objets trouvés dans la fouille.

Ces objets étaient des débris de poterie et une superbe lame de silex en forme de lance, très bien taillée, et qui est un bon spécimen des lames néolithiques.

Dans un article, résumant notre inventaire, nous étudierons le résultat des fouilles ou trouvailles s'y rapportant.

FOUILLE et DESCRIPTION du MENHIR des SAUTS

LA

Pierre du Tonnerre ou Pierre Levée des Sauts

A L'ILE D'YEU (*Vendée*)

Par le Dr **MARCEL BAUDOUIN**

A l'Ile d'Yeu (Vendée), le menhir le plus important à l'heure actuelle s'appelle le *Menhir des Sauts*, ou *Pierre Levée du Sud*, ou *Pierre du Tonnerre*.

Jadis il a dû exister, dans cette île, un autre menhir, beaucoup plus élevé ; mais il est détruit aujourd'hui (1).

I. Historique. — Ce mégalithe est connu depuis très longtemps : depuis les premiers inventaires publiés pour l'Ile d'Yeu, sauf celui de Joussemet (1755).

A. *Découverte* (1834). — 1° Le premier auteur qui ait mentionné ce monument est de la Pylaie (2), en 1834. Il écrivait alors qu'à l'Ile d'Yeu il y avait : « des *Peulvans ;* des *Sériales* (3) ou *pierres par alignements ; trois Dolmens*, (dont) la *Pierre du Tonnerre*, celui-ci étant simple ». Il parlait en connaissance de cause, ayant habité l'île (4).

Il résulte bien de cette phrase que de la Pylaie, d'origine bretonne, qui connaissait pourtant très bien les *Peulvans* (qu'il cite ici d'ailleurs) et les *Menhirs* bretons, a cru devoir ranger le mégalithe dont nous nous occupons parmi les *Dolmens*, et non pas dans les *Peulvans* ! — Il s'est donc trompé.

C'était pourtant faire là preuve d'une haute sagacité, quoique les auteurs qui sont venus après lui, ne tenant compte

(1) Nous l'avons cité, dans un travail d'ensemble sur les *Menhirs de l'Ile d'Yeu*, et indiqué ce qu'il en restait en 1907 dans un mémoire spécial : *Le Menhir et le Dolmen détruit de la Pierre Levée du Centre, à l'Ile d'Yeu*.

(2) De la Pylaie. — *Précis sur l'Ile d'Yeu* (*partie archéologique*). — *Congrès scientifique de France*, 2e session, Poitiers, 1834, in-8°, p. 182.

(3) Excellent mot, qui aurait dû être conservé pour désigner au moins les pierres formant les *Eléments* d'alignements, et les distinguer des vrais menhirs.

(4) On l'y appelait, vers 1830, « *le Père Goëmon* », parce qu'il recherchait des algues et des poissons.

que de l'aspect général de la pierre, et non de ses caractères architectoniques, n'y aient vu qu'un *Menhir*, d'ailleurs avec raison, comme nous le prouverons bientôt. Mais cette simple réflexion indique la valeur des constatations du *savant naturaliste*, dont le nom a été justement donné à l'une des places publiques de l'Ile, car vraiment ce menhir ressemble tout à fait à un pilier de fond d'un *Mégalithe funéraire*.

2° A. de la Fontenelle de Vaudoré (1), reprenant, en 1837, le travail de de la Pylaie, citait à son tour « *La Pierre du Tonnerre* », sans insister davantage, puisqu'il ne l'avait jamais vue !

B. *Description*. — *a*) 1re Etude (*1864*). — 1° L'abbé F. Baudry (2), en 1864, a *décrit*, le premier, le menhir, mais bien peu exactement.

« Le *Menhir du Sud*, sur les bords mêmes de l'Océan (3), à l'extrémité d'une petite baie qui s'enfonce dans les terres (4) ; c'est un beau monolithe, de 2 mètres de largeur sur 1 mètre d'épaisseur (5), qui, se dégageant de la masse de rochers (6) qui lui servent de base ou d'acolytes (7), s'élève à plus de 5 mètres de hauteur (8), dans la forme d'un pain de sucre (9), incliné vers le Nord-Est (10). Malgré son fort volume, il *danse*, au dire de la tradition, la *Nuit de Noël*, à *minuit*, et chaque fois qu'il entend la cloche sonner. »

On pourrait presque dire : autant d'inexactitudes que de

(1) A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. — *Notice sur l'Ile-Dieu (Vendée)*. — *Revue Anglo-française*, Paris et Poitiers, 1837, t. IV. — Tiré à part, 24 p., 1 fig. (Voir p. 5; note 1).

(2) Abbé F. Baudry. — *Antiquités celt. de la Vendée : Arrond. des Sables d'Olonne*. — *Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*. 1864, Napoléon V., t. X. p. 240-262 (Voir p. 244).

(3) En réalité, il y a, du menhir à la falaise, au moins 100 m.

(4) C'est de l'*Anse des Sauts* (*Saux ou Soux*) dont il s'agit ici.

(5) Erreur manifeste (L'épaisseur n'atteint pas 0 m. 40 au maximum).

(6) Il n'y a pas de *rochers* fixes naturels à la base, mais trois *pierres libres*.

(7) Les acolytes ne sont pas la « *Pierre Pain de Beurre* » (simple rocher à légende et à cupules), mais les *blocs* ci-dessus.

(8) Erreur énorme !

(9) Ne pas le confondre avec la *Pierre Pain de Beurre* ; le menhir a bien de profil cette forme ou y ressemble. Baudry n'a pas confondu ce monument mégalithique et le rocher voisin à cupules.

(10) En vérité, il est à peine incliné et plutôt vers l'Ouest.

mots dans cette description, pourtant très précieuse par sa date.

2° On lit, dans un ouvrage (1878) fort célèbre (1) : « Menhir de 5 mètres de haut, près la Chapelle de la Vierge ».

Cette phrase et le renseignement, qui ne peuvent émaner que de l'abbé F. Baudry, nous ont beaucoup étonné ! Pour nous y reconnaitre, nous avons dû chercher d'abord à retrouver la *Chapelle de la Vierge*. Nous n'y sommes pas absolument parvenu (2), et nous devons nous borner à des hypothèses. Pourtant, comme il n'y a pas eu d'autre menhir de cette dimension à l'Ile d'Yeu que celui de *Pierre levée du Centre* (3), qui avait d'ailleurs 7 mètres et non 5 mètres, on pouvait croire qu'il s'agissait bien du même monument, déplacé et un peu.... raccourci par le correspondant de l'abbé Baudry ! En réalité, il n'en est rien ; et ce menhir de 5 mètres n'est autre que le *Menhir des Sauts*, dont nous nous occupons.

En effet, la hauteur de 5 mètres est celle donnée, *par erreur*, à ce mégalithe par l'abbé Baudry en 1864, alors qu'il n'a que 1 m. 25 de haut (4). Et la « Chapelle de la Vierge » citée n'est autre que la « *Chapelle de la Meule* », située non loin de là vers l'Ouest, sur la même falaise, puisque cette dernière est, d'après O. J. Richard (5), « dédiée à la *Sainte Vierge par les marins de l'Ile* » !

3° L'Inventaire des Monuments mégalithiques, publié en

(1) Salmon. — *Dict. archéologique de la Gaule*. Article : *Isle-Dieu*. 1878, in-4° (Voir p. 43). Collaborateur pour la Vendée : l'abbé F. Baudry, du Bernard, mort en 1880.

(2) Nous le décrirons dans un autre mémoire.

(3) O. J. Richard (1883, p. 190) a écrit : « L'Ile a possédé, au Bourg, une *Chapelle dédiée à la Vierge*, et connue sous le nom de *N.-D.* de la Blanche ». Ne pas la confondre avec celle de l'*Eglise actuelle* (p. 191).

Il est évident que ce n'est pas à celle-là qu'a fait allusion l'abbé Baudry, auteur de cette note, puisqu'il n'y a jamais eu un menhir (surtout de 5 m.) au *Bourg !* Mais nous en avons recherché en vain une autre du même nom à l'Ile d'Yeu.

Nous avons cru un instant que Baudry avait simplement voulu parler de l'*ancienne Chapelle du Port* (quartier actuel de *La Chapelle*, de Port-Joinville), d'autant plus que les restes d'un menhir se trouvent précisément, à l'heure présente, au voisinage de ce quartier (ancienne *Batterie de la Chapelle*). Mais cela est contredit par le fait qu'autrefois ces restes n'étaient pas là, et surtout par ce que nous allons dire dans un instant.

(4) Voir plus haut (*Historique*, 1864).

(5) Voir *loc. cit.* plus loin (p. 335).

1880 par la Société d'Anthropologie de Paris, mentionne, bien entendu, ce menhir, puisqu'on l'a établi, pour la Vendée, avec les données fournies par Baudry (1).

4° En 1881, Eugène Louis (2) a cité simplement : « le *Menhir du Sud* » et « un *Menhir* près de la Chapelle de la Sainte Vierge », sans s'apercevoir qu'il répétait l'erreur de Salmon (1878).

b) *Etude scientifique*. — En 1883, dans sa belle étude sur l'Ile d'Yeu (3), O. J. Richard a décrit à nouveau, en quelques mots, ce mégalithe, mais d'une façon très précise et bien scientifique, sous le nom de la *Pierre de Tonnerre*.

« Située près de l'Anse des Sols, Sauts ou Sou, au-dessus de l'Anse des Vieilles (ou Vieils), à 1.500 mètres environ du village de La Croix. Orientée du Nord au Sud (4). Hauteur, 1 m. 20 (5) ; largeur, 2 mètres ; épaisseur, au Sud 0 m. 25, au Nord 0 m. 40 (6). La face tournée du côté Nord-Est est parfaitement unie ; celle qui regarde le Sud-Ouest est rugueuse, un peu bombée (7). Pas d'enceinte, mais un bourrelet de 10 mètres de rayon (8).

« C'est le point le plus élevé de cette partie de la côte, d'où l'on domine les Corbeaux, le Bourg, la Meule (9).

« D'après un sieur Stanislas Taraud, habitant le village de La Croix, des maçons auraient *débité*, il y a environ cinquante ans, *quelques pierres*, autour de la *pierre principale*, pour la construction d'une maison à Port-Joinville (10).

« C'est, évidemment, cette pierre que l'abbé Baudry a dé-

(1) *Inv. des Mon. még.* 1880, p. 69.

(2) Eugène Louis. — *Une petite île française de l'Océan* (Ile d'Yeu). — L'*Investigateur*, Paris. 1881, XLVII, sept.-oct., p. 226-233 (Voir p. 227).

(3) O. J. Richard. — *L'Ile d'Yeu d'autrefois et d'aujourd'hui*. — *Ann. de la Soc. Emul. de la Vendée*, Roche-sur-Yon, 1883. 3e série, vol. 3 (Voir p. 129-130).

(4) Pas tout à fait exact ; l'orientation des faces, notée plus loin exactement, aurait dû faire réfléchir l'auteur !

(5) Exacte (Rectification du texte de 1864).

(6) Dimensions bien prises.

(7) Excellentes constatations.

(8) En 1907 et 1909, nous n'avons constaté aucune trace de ce *bourrelet*, qui a désormais disparu. C'est cette phrase aussi qui nous avait fait songer à la possibilité d'une *Allée couverte* en ce point.

(9) En réalité ce n'est pas tout à fait exact.

(10) Donnée très importante, dont nous parlerons plus loin.

signée sous le nom de *Menhir du Sud*, au bord de la mer. Mais il a commis une erreur en lui attribuant 5 mètres de haut. Vue de tout le parcours de la route du Bourg au village de La Croix, elle n'aurait pu être réduite sans qu'on s'en aperçût (1). »

A la fin de l'ouvrage de Richard, le Menhir est figuré deux fois : d'abord avec les rochers du voisinage (2), puis seul.

C. *Bibliographie*. — 1° O. J. Richard, en 1890, n'a fait que citer, sans aucun commentaire, la « Pierre de Tonnerre » (3).

2° En 1897, M. le Dr Viaud Grand Marais (4) a écrit : « Au-dessus du Petit-Sou et dominant les Vieilles, se dresse la *Pierre du Tonnerre* ou *Menhir du Sud*, qui n'a plus que 1 m. 20 de hauteur. Elle aurait été autrefois entourée de *pierres plus petites*, débitées pour des constructions (5). D'après M. J. Richard, elle formerait un des angles d'un triangle isocèle, marquant *les points les plus hauts de la Côte*. Les deux autres seraient occupés par *la Jusette*, groupe de rochers placés sur un monticule fort élevé, à l'anse des Fontaines (29 mètres), et la *Pierre du Trenneriau des Landes*, ressemblant quelque peu à un menhir renversé, à mi chemin du Bourg et de la *Pierre tremblante*. »

3° Comme menhir, B. Girard signale (6), en 1899 :

a) Le « Menhir du Sud » ; *b*) Un Menhir, près de la Chapelle de la Vierge.

Il est évidemment fait ici une confusion. Le « *Menhir de la Chapelle de la Vierge* » n'est autre que le Menhir du Sud, comme nous l'avons prouvé précédemment.

4° En 1906, on pouvait lire, dans un article de notre excellent ami Ed. Bocquier (7), la phrase suivante, n'ayant la prétention que de rappeler la légende connue :

(1) Très exact.

(2) Planche hors texte n° II (Voir fig. 5 et 6).

(3) O.J. Richard. — *L'Ile d'Yeu*. — Article des *Paysages et Monuments du Poitou*. Paris, Motteroz, 1890, in-4°. — Tiré à part (Voir p. 13).

(4) Dr Viaud Grand Marais. — *Guide du Voyageur à l'Ile d'Yeu*. Nantes, R. Guisbau, 1897, in-12, 1re édition (Voir p. 51).

(5) Ce sont là les pierres dont a parlé O. J. Richard en 1883.

(6) B. Girard. — *La Vendée Maritime*. 1899. La Roche-sur-Yon, in-16, p. 27.

(7) Edouard Bocquier. — *Noël et a Tradition*. — *La Terre Vendéenne*, Font.-le-Comte, 1906, p. 9-18 (Voir p. 15).

« Le Menhir du Sud, à l'Ile d'Yeu, malgré sa masse énorme (il a 5 mètres de haut, 2 m. de large, 1 m. d'épaisseur), danse, dit on, la nuit de Noël, et toutes les fois qu'il entend sonner la cloche. »

Ce n'était, évidemment, là que la répétition du *texte* et des inexactitudes de l'abbé Baudry (1864).

D. *Fouilles*. — En 1908, M. Viaud Grand Marais a écrit (1) :

« Au-dessus du *Petit-Soux*, et dominant les *Vieilles*, se dresse la « *Pierre du Tonnerre* » ou « *Menhir du Sud* », qui n'a plus que 1 m. 20 de hauteur (2)... M. le Dr Baudouin, qui a fait des *fouilles* sur ce point, croit qu'il s'agit de la pierre de faite d'un Mégalithe (3). D'après M. J. Richard, elle formait un des angles d'un triangle isocèle, marquant le point le plus élevé de cette partie de la côte. Les deux autres seraient occupés par la *Jusette*, groupe de rochers placé sur un monticule haut de 29 mètres, au fond de l'*Anse des Fontaines* ; et de la *Pierre des Landes*.

E. *Documents inédits*. — Voici ce qu'en 1872 M. Pervinquière a écrit à propos de ce menhir, qu'il n'a pas étudié :

« Je voulais aller voir la « *Pierre levée des Sauts* », que M. Maingourd, rencontré avec le maire aux Vieilles, venait de me signaler, et que nous n'avions pas remarquée en passant. Mais le fermier du « *Turmeria des Martinières* » (où se trouvait alors l'auteur) m'a montré un grand « jambage », qui se dressait à l'horizon comme un I, en me disant : « *C'est tout ce qui en reste !* (4) Je le connais bien. Je suis passé bien des fois *dessus* ou *dessous* ; mais, il y a une dizaine d'années

(1) Viaud Grand Marais. — *Guide de l'Ile d'Yeu*. Nantes, 2e édition, 1908, in-8. A. Dugas et Cie, 83 pages, 1 carte hors texte, nombreuses photogravures (Voir p. 41 et note 1).

(2) « Qui n'a *plus* » n'est pas exact. Le Menhir n'a jamais été plus *élevé*, puisque son sommet *n'a pas été cassé* (par la foudre, malgré son nom, ou une autre cause) et est absolument intact, comme à l'époque de l'érection.

(3) Il y a, dans cette phrase, une confusion. Nous avions écrit en réalité au Dr Viaud Grand Marais qu'*avant les fouilles* nous avions songé à la « *pierre de fond* » d'un mégalithe funéraire. Mais les fouilles ont, au contraire, montré qu'il s'agissait bien d'un *Menhir vrai*.

(4) Cela donnerait à penser que le mégalithe a été en partie *détruit* : ce qui n'est pas exact, au sens propre du mot.

(c'est-à-dire vers 1862), les carriers ont pris la *table* et *l'autre support !* (1) »

Ce document est des plus importants à citer, au moins pour ce qui a trait à la dernière phrase ! En effet, si celle-ci était *exacte*, il faudrait absolument en trouver une *interprétation* logique, car elle ne correspond nullement à ce que disent les autres auteurs, et à ce que nous avons vu en 1907 et trouvé en 1909, lors de notre fouille. Nous essaierons pourtant d'expliquer plus tard ce passage, à rapprocher du texte de O. J. Richard (1883).

II. PHILOLOGIE. — A *Dénominations.* — On appelle ce menhir de plusieurs façons :

1° *Pierre du Tonnerre* (De la Pylaie) ou *Pierre de Tonnerre* (O. J. Richard) ; c'est le nom *populaire* et *primitif*, celui employé dans l'île en 1833, lorsque de la Pylaie découvrit le monument. Il serait à conserver, s'il ne prêtait à confusion.

2° Le *Menhir du Sud*, nom savant, imaginé en 1864 par l'archéologue Baudry, ayant reconnu la nature du monument.

3° La *Pierre Levée des Sauts* est aussi un nom *populaire*, indiqué en 1872 à M. Pervinquière ; il est en rapport avec un autre nom de la pierre, qui a imposé cette dénomination au ténement. C'est donc le nom du Cadastre ; et il serait aussi à conserver, s'il ne prêtait aussi à confusion.

4° Le *Menhir des Sauts* est le terme que nous avons adopté. Il a l'avantage de permettre une description exacte, car c'est une désignation d'ordre topographique.

B. *Origine des termes.* — Toutes ces dénominations sont faciles à expliquer.

1° *Pierre du Tonnerre.* — Cette locution n'est évidemment qu'un terme d'ordre *traditionaliste*, puisqu'elle était populaire en 1833. On peut l'expliquer de différentes manières. Celle qui a le plus de chance d'être la vraie, c'est qu'on a cru voir là — pour *expliquer* la présence de cette pierre plantée verti-

(1) Cela ferait croire qu'il y aurait eu là jadis un *dolmen*, comme l'avait pensé de la Pylaie, et comme nous l'avons cru un moment nous-même. Mais M. Pervinquière n'a sans doute pas rapporté exactement ce que lui a dit le fermier ; ou celui-ci a confondu avec les *pierres voisines du monument.*

calement — une pierre *tombée verticalement du ciel* et *s'étant fichée dans le sol* par son poids propre, lors d'un coup de tonnerre, tombant « en pierre », comme l'on dit en Vendée.

Pourtant, il ne serait pas impossible qu'on l'ait donné au menhir parce qu'on aurait trouvé autrefois, à son pied, une *hache polie*, c'est-à-dire une vraie « *pierre de tonnerre* » ; mais rien ne prouve la réalité de cette hypothèse. De plus, on pourrait songer à un souvenir d'une *chute réelle de la foudre* sur le monument, en raison de la *cassure* qu'il présente à son sommet ; mais cette fracture n'est pas du tout probante.

2° Le terme *Menhir du Sud* s'explique d'autant mieux qu'il a été créé de toutes pièces. On est, en effet, au Sud de l'Ile. Mais il prête à confusion. En effet il a existé jadis, non loin de là vers l'Est, un autre mégalithe, appelé Enceinte de la *Pierre Levée du Sud* (1), et bien distinct de ce menhir.

3° Le mot *Pierre Levée*, terme populaire également, n'a rien à voir avec la légende. C'est l'expression d'un fait de tectonique, constaté par les habitants. Il serait à conserver s'il ne prêtait à confusion ; en effet, il y a, à l'Ile d'Yeu, *trois Pierres Levées* (*Les Sauts*, le *Sud* et le *Centre*) !

4° C'est pour cela que le mot « *Menhir des Sauts* » nous a paru préférable, parce qu'il est géographique. Les *Sauts*, *Sots* ou *Soux* (2) sont des *rochers* de la côte, qui ont donné leur nom à une *anse*, près de laquelle se trouve le monument. Ces roches constituent ce qu'on appelle le *Bec des Sauts*, c'est-à-dire la pointe rocheuse qui s'avance en mer, pour limiter l'anse à l'Ouest ; c'est l'analogue du *Bec du Châtelet* (3). De

(1) C'était une sorte d'*Enceinte*, située au Sud-Est, et non à l'Ouest, du village de La Croix.

(2) La Carte d'Ensemble du Cadastre (1/10.000) donne : *Anse des Sots* (1830) ; la vieille *Carte des Rochers* de l'Ile d'Yeu (inédite) : *Anse des Sauts* ; la Carte d'Etat-Major et les autres : *Anse des Sauts*. M. le Dr Viaud Grand Marais (*Exc. Bot.*, 1878) a écrit : *Anse du Grand Sou*. C'est peut-être *Soux*, en effet, qu'il faudrait admettre, en raison de la prononciation locale.

(3) Au *Bec du Châtelet*, il y a des sortes de *substructions* qu'il serait très intéressant de fouiller, surtout en raison de la dénomination (*Châtelet*) de cette pointe rocheuse. Mais il faut savoir qu'il y a eu des *batteries* modernes en ces parages pour protéger l'anse des Vieilles : 1° à la pointe d'en face, les *Ours des Vieilles* ; 2° à la pointe du Gouvernail, dit parfois *Bec des Vieilles*. Les substructions, par suite, pourraient bien être très anciennes, car on ne retrouve pas de trace historique de batterie de même ordre au Bec du Châtelet.

plus, il est aujourd'hui démontré par la fouille que la nature du mégalithe est indiscutable.

Nous nous en tenons donc au terme de *Menhir des Sauts.*

C. *Etymologie.* — Le mot *Sauts* n'est pas inconnu en toponymie. Nous le connaissons dans les Deux-Sèvres, relatifs à une *Pierre Branlante*, en granite, sous le nom de « *Chiron branlant des Treize* (1) *Sots* », près Le Pin, où il y a un *Pied humain gravé* ; c'est-à-dire dans des conditions tout à fait comparables à ce qu'on observe à l'Ile d'Yeu (granite, gravures).

Par suite, il est probable qu'il désigne une *variété de forme de rochers*. Il n'y a pas certainement d'analogie avec le mot français « *sot* », signifiant imbécile, d'autant plus qu'à l'Ile d'Yeu on le remplace souvent par celui de *Sauts* (2), orthographe sans doute plus intéressante, ou de *Sous* ou *Soux*, peut-être mot d'origine.

Choix de l'orthographe. — Nous avons adopté l'orthographe *Sauts*, quoique ce ne soit pas celle du Cadastre (1830), en raison de la prononciation locale, qui se rapproche plus de *sous* que de *sots*, comme l'a bien noté M. Viaud Grand Marais ; cela malgré la réflexion précédente.

D'ailleurs, il est impossible, à l'heure actuelle, de savoir s'il faut écrire *sauts*, *sots* ou *soux*. Ce qui seul est certain, c'est que c'est un nom de *rochers*, et non de plage ou de grotte ; le *Bec des Sauts* le prouve.

III. Folklore. — 1° *Légende des mégalithes qui se meuvent.* — D'après l'abbé Baudry, le *Menhir « danse la nuit de Noël, à minuit* ; et chaque fois qu'il *entend la cloche sonner* ».

Cette légende est connue : c'est celle des *Mégalithes qui se meuvent*. Elle semble ici *post-chrétienne* (Messe de minuit, Naissance du Christ), et même postérieure aux cloches d'églises (Sonnerie).

Elle est donc du *début du Moyen-Age*, sans doute. Elle a été

(1) *Treize* est ici pour *Trois*, le chiffre chéri du Folklore ! C'est ainsi qu'en Vendée nous avons *Treize-Vents*, *Treize-Septiers*, etc. Ce mot ne dérive pas du Gaulois (Trois en Breton se dit *Tri*) mais du Latin *Tres* (trois).

(2) On pourrait penser que cette orthographe est la bonne, si l'on songe aux pierres qui « *tournent* » ou « *virent* ». Mais je ne crois pas que les roches en question de l'Ile d'Yeu soient des rochers qui « *sautent* ».

étudiée, en partie, pour la Vendée, par Ed. Bocquier (*Loc. cit.*).

Il n'est pas probable que cette légende ait un rapport quelconque avec les « Rochers des Sauts ou Sots». Je ne crois pas que le mot « saut » aitfaitsonger à l'idée de *sauter ;* puis cette idée à celle de *danser.* Mais il est impossible de dire qui a commencé en l'espèce, au moins dans cette région de la Vendée ; d'ailleurs la légende des *pierres qui se meuvent* se rencontre dans un grand nombre de pays, où il n'y a pas de rochers portant les noms de *Soux* ou *Sauts.*

2° *Pierre tombée du ciel et miraculeuse.* — La dénomination traditionaliste « *Pierre du Tonnerre* » correspond pour moi à une autre légende, résumée en un seul terme, comme je l'ai expliqué déjà. Ce qui tendrait à le prouver, c'est le nom du Menhir de Saint-Samson (Côtes du-Nord), très connu comme menhir phallique, qui s'appelle *Pierre du Tonnerai* (pour *Tonnerre* sans doute). En tout cas, c'est le type de la *légende explicative.*

3° *Autres légendes.*— Pourtant, à l'Ile d'Yeu, on m'a raconté que le Menhir s'appelait ainsi parce que la pierre voisine du mégalithe *roulait* parfois sur lui, en faisant un bruit de *tonnerre.*

On raconte aussi, d'ailleurs, que la pierre *rend un son*, quand on frappe sur elle. C'est le *bruit* qui joue ici le principal rôle (1).

Mais cette légende ne m'apparaît aujourd'hui que comme une variante de celle des « *Pierres qui se meuvent* » (2).

IV. Topographie. — 1° *Situation géographique.* — Le mégalithe est situé au *Sud* de l'Ile d'Yeu, d'où le nom de *Menhir du Sud* qu'il a reçu. Il est presque sur le bord de l'Océan Atlantique, face à l'Amérique du Nord, au milieu d'un ténement qui s'appelle précisément *Pierre Levée.* Il se trouve sur une *falaise*, qui appartient à l'*Etat*, et non pas à la commune de l'Ile d'Yeu ; mais cette partie, inculte, n'est pas divisée au

(1) Peut-être est-elle née par suite du voisinage de l'Océan et du bruit que font les vagues au pied des rochers de la plage voisine. Ce serait alors une légende spéciale aux *Mégalithes des Falaises.*

(2) Il serait possible toutefois que les deux autres faits cités plus haut aient pu provoquer aussi l'apparition de la *Légende du Tonnerre.*

Cadastre, comme d'usage. Situé en face l'*anse des Sauts*, au-dessus de l'*anse des Vieils* ou *Vieilles*, à 1000 m. Ouest du village de *La Croix*, il s'élève à 100 m. environ de rochers à pic, presqu'en face du *Bec du Châtelet*. D'où le nom de *Menhir*

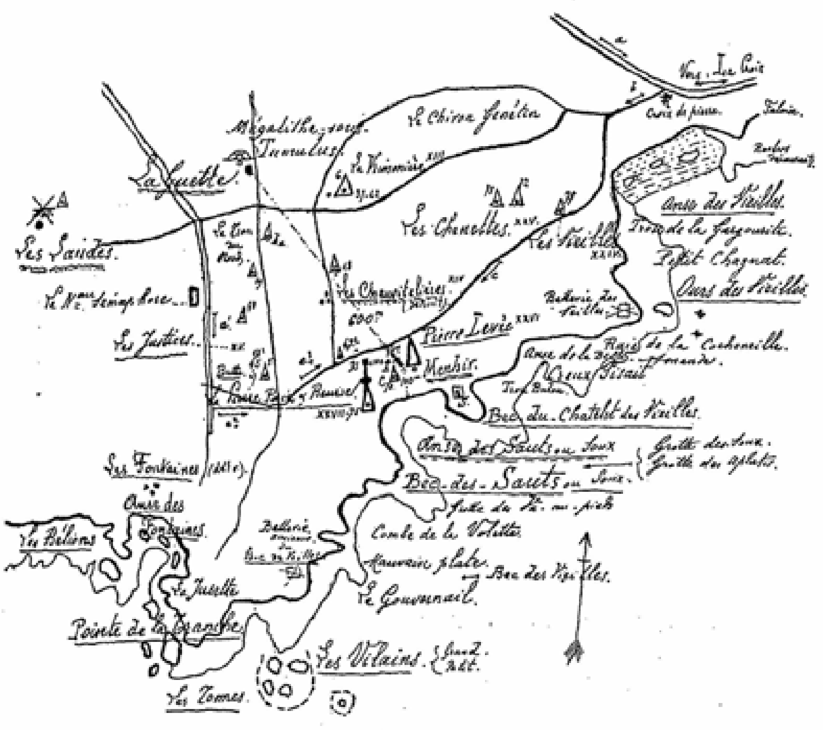


Fig. 74.

Carte de la Région où se trouve, à l'Ile d'Yeu, le *Menhir des Sauts*, tènement de *Pierre Levée*. — Echelle : 1/20.000.

Légende : XIII à XXVII. Rochers à cupules déjà repérées (nos 37 à 75). — *A.* Rochers du Nord du Menhir. — *C.* Rocher à cupules de l'Ouest. — *S.* Substructions visibles sur la falaise. — *a*, *b*, *c*. Voie d'accès par La Croix. — *a'*, *b'*, *c'*. Voie d'accès par le nouveau Sémaphore.

des Sauts. Il est placé à 10 m. au Sud du chemin longeant la falaise et venant de La Croix (1).

Les *Coordonnées géographiques* sont les suivantes :

Longitude Ouest : 46° 40'30" ; latitude Nord : 4° 39' 30".

(1) A 20 m. à l'Ouest d'un *coude* de ce chemin.

C'est le type des *Menhirs de Falaise*, comme nous l'avons déjà dit (1).

2° *Altitude*. — Le point où il se dresse est un des plus élevés de la côte ; la falaise atteint, en ce lieu, 18 à 20 mètres, d'après la carte inédite du Génie maritime que nous possédons.

De là l'on aperçoit les Corbeaux, le Bourg et la Meule (O.-J. Richard) et domine l'Océan.

La falaise en ce point surplombe de plus de 10 m. de hauteur les rochers de la plage.

3° *Voies d'accès*. — On peut atteindre le Mégalithe de deux façons différentes : *a*) par le Sud de l'Ile ; *b*) par le Sud-Ouest.

a) *Chemin de La Croix*. — La voie du Sud consiste à prendre, au Bourg, le chemin des Corbeaux et de La Croix.

Avant d'entrer dans ce village, on trouve à droite une *Croix*, à l'embranchement d'un petit chemin se dirigeant vers l'Ouest, longeant l'anse des Vieilles et se dirigeant vers le Sémaphore nouvellement construit aux Justices. A 1 kilomètre à peine de cette croix, on arrive au Menhir, situé sur le côté gauche ou Sud de ce chemin. On peut aller en voiture jusqu'au Mégalithe, à la rigueur.

b) *Chemin du Sémaphore des Justices*. — La voie Sud-Ouest permet d'atteindre le monument par l'autre côté. On part du Bourg et suit le chemin carrossable qui mène au nouveau Sémaphore des Justices. Après avoir dépassé l'établissement, on trouve à gauche un sentier perpendiculaire se dirigeant vers l'Est. Il n'y a qu'à le suivre sur une étendue de moins de 1 kilomètre pour retrouver le Menhir, car c'est le même chemin cité plus haut, le sentier qui longe la falaise à une centaine de mètres de l'Anse des Sauts à l'Anse des Vieilles.

V. Classement. — Le Menhir a été, jadis, classé comme *Monument historique* par la Sous-Commission des Monuments mégalithiques du Ministère de l'Instruction publique (2).

VI. Géologie. — Le Mégalithe repose dans la *terre* du plateau qui recouvre le granite du sol de l'Ile d'Yeu. Lors de la fouille, nous avons constaté que cette terre avait une certaine

(1) M. Baudouin. — *Les Mégalithes submergés des Côtes de Vendée. Homme Préhistorique*, Paris, I, 1903, n° 5. — Tiré à part (Voir p. 18).

(2) *Monuments historiques*. Paris, in-16, 1889 (Voir : *l'Isle-Dieu* (*sic*), p. 36).

épaisseur en ce point : 0m35 ; et, comme l'enfouissement atteint cette dimension, le Menhir *dans toute son étendue* (Sud-Est au Nord-Ouest) *repose directement sur le rocher du sous-sol*. Le terrain se compose d'une *terre végétale* de 0m10 d'épaisseur, et de 0m15 de cette *terre grise* (ce n'est pas du limon) spéciale à l'île (décomposition du granite).

VII. Description. — Le Mégalithe, de forme quadrangulaire, est tout à fait régulier et constitue un beau monolithe. C'est un *Menhir du type aplati*.



Fig. 75.
Le *Menhir des Sauts*, à l'Ile d'Yeu (Vendée). — Vue de l'arête du Sud-Est.
Photographie Marcel Baudouin, 1907.

Légende : *A*. A droite : Gros rocher libre. — *B* et *C*. Débris de rocher, cassé. — *M*. Menhir, dont l'arête est couverte de lichens. — *G*. Bec du Chatelet. — *S*. Anse des Sauts.

Nous avons à y distinguer : 2 *faces*, 2 *arêtes*, un *sommet* et une *base* ; et à décrire l'*axe d'érection*, qui donne l'*orientation* du Menhir (fig. 77).

1° *Faces et arêtes*. — Les faces sont Nord-Est et Sud-Ouest ; les arêtes Sud-Est et Nord-Ouest.

a) *Face Nord-Est.* — Elle est absolument régulière, unie, très lisse, plane et bien aplatie; c'est la plus belle face, comme l'a bien constaté O. J. Richard. Elle est quadrangulaire. Elle regarde l'intérieur des terres. Il est rare qu'on en trouve d'aussi plate.

F. Baudry prétend que le Mégalithe est incliné de ce côté, au Nord-Est. En réalité, il est presque vertical ; l'inclinaison serait plutôt en sens contraire (fig. 75).

b) *Face Nord-Ouest.* — La face opposée, ou Nord-Ouest, est au contraire assez *irrégulière*, et même notablement bombée et rugueuse. C'est elle qui est tournée vers l'Océan ; aussi est-elle couverte de *lichens gris*.

Dans sa partie supérieure et sur le sommet, on voit des *fientes d'oiseaux*. Cela tient à ce que le Menhir est le *perchoir préféré* des rares oiseaux de cette falaise aride, dépourvue de tout arbre, et même de buissons.

c) *Les Arêtes* sont régulières et presque rectangulaires.

La *Sud-Est* est un peu arrondie. De ce côté, comme l'a indiqué Baudry, le Menhir a presque la forme d'un « *pain de sucre* ».

Au *Nord-Ouest*, l'arête est *obliquement* dirigée vers l'Ouest.

2° *Sommet et base.* — *a*) Le *Sommet* est arrondi, et non en *pointe aiguë;* il est régulier ; le bord de la pierre a été *rongé* et « préparé » par les intempéries ; il n'a été ni *cassé* par la foudre, ni travaillé. Il est donc naturel.

Pourtant, il existe, du côté de la face Nord-Ouest, en son milieu, une *cassure* d'une partie de ce bord, qui doit donner à réfléchir.

Cette cassure, en forme de V, ne semble pas avoir été faite par des instruments modernes, puisqu'elle est bien patinée (1). Il est peu probable qu'elle soit, d'autre part, la conséquence d'un *coup de foudre* (2). J'y vois plutôt un accident, *naturel*, du rocher d'origine.

b) *Base.* — On constate que, vers la base du Menhir, du côté du Nord-Est, la pierre n'est *pas recouverte* de *lichens*, ce

(1) Elle n'est donc pas en rapport avec l'intervention des carriers, indiquée plus haut.

(2) Ceci dit à cause du nom que porte le Menhir.

qui s'explique facilement (partie à l'abri des pluies et des vents dominants).

Au coin Sud-Est, cette base présente encore une *échancrure*, qui paraît naturelle.

La fouille a montré qu'elle était enfouie de 0m35 dans le sol. Le bord inférieur repose sur le rocher lui-même.

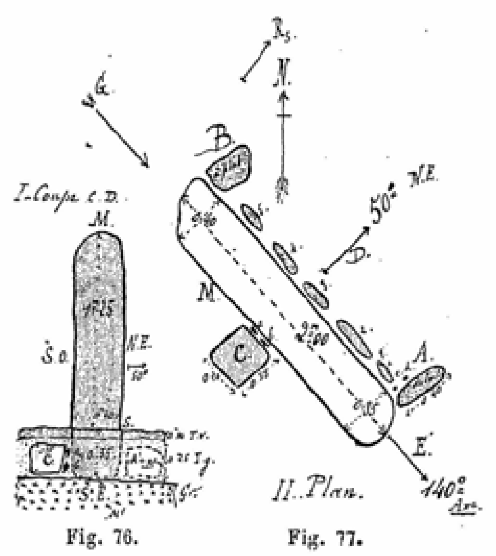


Fig. 76. Fig. 77.

Fig. 76. — Schéma représentant une coupe du *Menhir* par le centre de son axe d'érection. — Echelle : 2/100.

Légende : *M*. Menhir. — *N. E.*, *S. O.* Faces Nord-Est et Sud-Ouest. — *C*. Bloc de calage de la face Sud-Ouest. — *A'* et *B'*. Projection centrale des blocs de calage *A* et *B* de la Face Nord-Est. — *S. E.* Côté Sud-Est. — *Gr*. Rocher du sous-sol (granite). — *Tv*. Terre végétale. — *Tg*. Terre grise. — *S*. Sol. — *SM'*. Partie enfouie.

Fig. 77. — Plan du *Menhir des Sauts*. — Echelle : 2/100.

Légende : *M*. Menhir. — *A*, *B*, *C*. Blocs de calage. — *a*, *b*. Plaquettes et objets entre *C* et *M*. — *G. E.* Axe d'érection. — *D*. Ligne de direction. — *N. E.* Face Nord-Est. — *R s*. Rochers situés au Nord, à 3 m. (Voir : Fig. 75, *A*, *B*, *C*).

L'*Indice d'Enfouissement* est donc ici de : $\frac{0,35 \times 100}{1.25} = 20,80$; soit moins de 1/4.

A l'Ile d'Yeu, cet indice est d'ailleurs toujours faible, en raison du peu d'épaisseur de la terre végétale sur le rocher sous-jacent. Ce fait n'indique pas qu'à l'époque néolithique la ré-

gion était peu susceptible d'être utilisée pour l'agriculture, car l'île a pu être dénudée depuis.

3° *Dimensions*. — *a*) La *hauteur* au-dessus du sol n'est que de 1m25. Baudry a donc eu tort de dire 5 mètres, chiffre erroné, que beaucoup d'auteurs ont recopié de confiance !

Cette faible hauteur ne doit pas étonner : à l'Ile d'Yeu, tous les *Menhirs*, comme les tables d'Allées couvertes mêmes, sont très *petits* et ne dépassent guère 1m35 (hauteur de celui des Tabernaudes (1), le plus important). Cela est en rapport avec la façon dont les clivages se font naturellement dans les rochers des falaises et des pointements naturels ; nous étudierons ce phénomène dans notre travail d'ensemble sur les mégalithes de l'île.

b) La *largeur* varie. La plus grande largeur, à la base, est de 2 mètres ; la plus petite, au sommet, est de 1m40.

La moyenne est donc de 1m80 au maximum (mesures personnelles). Ici tout le monde est d'accord, d'ailleurs.

c) L'*épaisseur* varie également. A la base, les arêtes ont, comme plus grande largeur, du côté du Sud-Est, 0m35 ; du côté du Nord-Ouest, 0m45. Moyenne de base : 0m40.

Le sommet n'a guère que 0m20 d'épaisseur. D'où une moyenne de 0m30 d'épaisseur.

F. Baudry s'est encore trompé en donnant 1 mètre d'épaisseur, chiffre plus de deux fois trop élevé !

d) *Cube et Poids*. — Comme la pierre est enfouie de 0m.35, sa hauteur totale est 1 m. 25 + 0 m. 35 = 1 m. 60.

Le cube est donc de 1 m. 60 × 1 m. 80 × 0 m. 30 = 0 mc. 564.

Le poids du mégalithe est, par conséquent, puisque ce granite pèse 2,5, de : 0,564 × 2,5 = 1.410 kilogr.

C'est là un *Menhir léger*, puisqu'il ne dépasse guère 1.400 kgr.

4° *Pétrographie*. — Le Menhir est, bien entendu, et comme toujours à l'Ile d'Yeu, en *granite du sous-sol* (2). On n'a eu qu'à prendre un rocher détaché sur la falaise d'en face (à

(1) La roche n'est pas ici *schistoïde*, très feuilletée, comme dans le Nord de l'île. Le granite est franc, à gros grains.

(2) La face très lisse (N.-E.) est une *face de clivage* ; l'autre (S.-O.) devait être la *face superficielle* du bloc libre.

100 mètres aujourd'hui), ou au niveau d'un pointement naturel (comme la *Pierre du Pain de Beurre*, voisine), pour construire le monument.

5° *Technologie. Orientation.* — 1° *L'axe d'Erection* est dirigé du *Nord-Ouest au Sud-Est*; il est de 310° Ouest, ou — 50° Ouest. Il passe par les Corbeaux et les environs du nouveau Sémaphore.

2° Il en résulte que la *ligne de Direction* du Menhir va du *Sud-Ouest au Nord-Est*; elle est de 50° Est, exactement.

Comme la *face la plus régulière*, certainement choisie à dessein, est du côté de l'Est, cette ligne doit être menée *de ce côté*, pour *indiquer* le mégalithe funéraire correspondant.

La *face Nord-Est* est donc la face *intéressante !* C'est elle, d'ailleurs, qui *regarde l'intérieur des terres*, et, en particulier, le *Marais salé*, c'est-à-dire le milieu du Sud de l'île ; il n'y a là rien que de très normal (1). L'*indicatrice*, pour l'*axe d'érection*, par suite, doit être prolongée aussi de ce côté, c'est-à-dire vers le *Nord-Ouest*.

6° *Nature.* — Quelle est la *signification* de ce Menhir?

1° Si l'on considère sa *ligne de direction Nord-Est*, il n'y a absolument rien à noter sur son prolongement vers le Nord-Est : pas la moindre trace de monument funéraire, même en ruines !

Il ne peut donc s'agir d'un *Menhir type*, d'un *Cercle péritaphique*, analogue à ceux du Monticule n° I des Tabernaudes, avec *sépulture* située de ce côté.

2° Mais, si l'on considère l'*indicatrice* de son *axe d'érection*, qui va vers le Nord-Ouest, on constate qu'il passe, à peu près, au niveau du *Dolmen sous Tumulus de La Guette* (2), situé à peu près au Nord-Ouest, à environ 700 mètres de distance.

Or, en nous basant sur des recherches faites à l'*Allée couverte de la Frébouchère* (Vendée), nous croyons pouvoir affirmer que dans les cas de menhirs isolés, sans cercles péritaphiques complets, l'*indicatrice* de l'*axe d'érection* remplace

(1) Si mégalithe il y a eu, en effet, il est très improbable, vu la nature du rivage, qu'il se soit trouvé jadis du côté de l'Océan. En tout cas, il n'y a rien de ce côté aujourd'hui.

(2) Marcel Baudouin. — *Découverte, fouille et restauration du mégalithe sous tumulus de La Guette, à l'Ile d'Yeu (Vendée).* Mémoire inédit.

parfois la *ligne de direction :* autrement dit que l'*axe du Menhir*, prolongé d'un côté, passe par le centre du Monument funéraire.

S'il en est ainsi, on peut très bien admettre que le *Menhir des Sauts* peut être l'*indicateur* du *Tumulus de La Guette ;* et que, puisqu'il est situé du *côté de l'Entrée*, c'est-à-dire au *Sud-Est* (La Guette est ouverte, en effet, au Sud-Est, à 150°), il s'agit très probablement de l'*Indicateur d'Entrée* de ce Mégalithe funéraire, puisqu'il n'y a que 10° de différence entre 150° et 140° (90° + 50°) (1).

Nous ne donnons d'ailleurs cette explication qu'à titre de simple *hypothèse*, qu'il est impossible de démontrer dans le cas particulier.

VIII. Fouilles. — Il importait d'étudier à fond et de fouiller ce mégalithe, pour résoudre divers problèmes, dont voici les principaux :

1° Etant donné les *légendes* et les descriptions des auteurs (De la Pylaie, Pervinquière, etc.), il fallait savoir si c'était, soit un *Menhir*, soit un *Pilier* (ce ne pouvait être que celui du *fond*) d'une *Allée couverte*.

2° Etant donné son voisinage avec divers blocs libres et rochers naturels, il fallait étudier les rapports de ces pierres avec lui, pour expliquer les *légendes* citées.

Les fouilles, exécutées à son pied et dans son voisinage, nous ont permis de résoudre ces questions ; je les ai déjà relatées ailleurs (2).

I. *Travaux*. — Nous avons successivement fouillé au pied des *deux faces*, en procédant avec la méthode la plus précise.

A. La fouille du côté *Nord-Est* nous a montré : 1° que les principaux blocs de calage étaient de ce côté du mégalithe et que la terre y était *remaniée* ;

2° Qu'il n'y avait pas de *dallage* de ce côté ;

3° Qu'il y avait, en ce point, un peu de terre noirâtre.

(1) Etant donné que la ligne de direction est de 50° Est, pour avoir l'axe d'érection, il suffit d'y ajouter 90°, c'est-à-dire l'angle droit fait par la normale avec l'axe du monument.

(2) *Trouvailles préhistoriques en Vendée.* — *Homme Préhistorique*, Paris, 1909, p. 343.

Cette fouille a été faite en *deux fois* : *a*) d'abord au coin *Est* (trouvaille d'un premier gros bloc de calage) ; *b*) puis au *Nord* (2e gros bloc). Au pied de cette face, petits blocs tout le long, placés entre les deux ci-dessus.

B. La fouille du côté *Sud Ouest* nous a montré qu'il n'y avait pas là de dallage, que le sol était *vierge* de ce côté, mais qu'on y avait pourtant mis un *gros bloc* de calage (3e bloc).

II. *Blocs de Calage.* — 1° Ceux de l'Est avaient une disposition analogue à ceux des Menhirs des Tabernaudes, antérieurement fouillés.

Au nombre de *deux gros*, l'un Sud, l'autre Nord, situés aux coins Est de ces deux arêtes, ils étaient placés de façon à *empêcher le Menhir de tomber vers l'Est*, leur plus grande dimension (0 m. 40) étant dirigée de l'Ouest à l'Est. Celui de l'Est était *debout* ; celui du Nord, placé *à plat*. Entre eux, une série de *petits blocs*, très bien alignés.

Ces constatations prouvent : *a*) Que nous sommes bien ici en présence d'un *Menhir* (Mode de calage habituel de l'île ; pas de dallage, ni à l'Est ni à l'Ouest) ;

b) Que le Menhir a été *redressé* la face Nord-Est (c'est-à-dire de clivage) étant par terre, et la face Sud-Ouest supérieure : ce qui est très naturel.

c) Que les deux blocs de calage de l'Est ont été placés du côté du *relèvement* dans la fosse (*terre remaniée*). Ce n'est qu'*après coup* qu'on a ajouté un bloc de calage au Sud Ouest (fig. 77).

d) Ce gros bloc de l'Ouest n'a dû être placé qu'*après le redressement* du Menhir, dans un trou fait exprès. En effet, il était presque *seul* de ce côté, et *exactement médian*. A côté de lui, quelques pierrailles seulement le *séparaient du Menhir*.

Ce bloc de granite énorme, en forme cube presque régulier, de 0 m.35 × 0 m. 15 × 0 m. 20, était admirablement bien *placé* pour soutenir le Menhir et disposé avec grand soin.

C'est là une *Cale de Secours*, disposition qu'on trouve rarement, et qui est due à la disposition du sol en pente vers la mer.

III. *Trouvailles.* — 1° Au coin Est, face Nord-Est, on a trouvé, entre les blocs de calage, *2 galets de mer*, certainement

apportés et mis là à dessein, lors de l'*érection* du Menhir, dans cette partie de la fosse. 2° Sur la face Sud-Ouest, près du bloc de calage C, il y avait des *Berniques* (*Patella vulgata*), et une *terre assez noire*.

IX. Pierres des Alentours. — 1° *Blocs voisins du Menhir*. — A. *Gros Bloc rocheux*. — Au *Nord* du Menhir, à 3 m.50 de lui, se trouve, d'abord, un *bloc de rocher*, *libre :* sorte de pierre arrondie, qui ne paraît pas en place.

Il est probable qu'il en existait autrefois plusieurs autres analogues, à côté, et que ce sont celles-ci — et non le Mégalithe lui-même — qui ont été *attaquées* et *brisées* jadis, vers 1835 (Récit de O. J. Richard).

Aujourd'hui le bloc qui reste est encore assez volumineux (fig. 75).

On y aurait vu, jadis, une table (?) ou un pilier (?) de Mégalithe, tombé à côté du Menhir. D'où la légende du *frottement* ou *roulement* des pierres l'une sur l'autre, à un moment donné (Idées de *destruction*, à l'avènement du Christianisme).

B. *Petits Blocs*. — Comme on raconte que le Mégalithe *« n'est plus ce qu'il était autrefois »* (1), il est probable qu'il y a bien eu jadis, sur cette pierre ou à côté, un autre ou plusieurs *rochers libres*, aujourd'hui détruits, mais dont il reste encore, autour du Menhir, des *débris* (2) sous forme de *deux petits blocs* de pierre, épars à l'*Ouest* et au *Sud* du monument (Voir la figure 75 ; notre photographie, faite en face l'anse des Sauts, montre le gros bloc à droite et les petits à côté).

2° *Rochers à Cupules du voisinage*. — A. *Roche du Pain de Beurre*. — C'est un rocher naturel, présentant des *Gravures* c'est-à-dire un *Rocher à cupules*, situé au Nord-Ouest du Menhir, à environ 100 m. (O J. Richard, 1883).

Il paraît situé *sur le prolongement* Nord-Ouest de l'*axe d'érection* du Mégalithe. Mais il est probable que ce rapport est dû *au hasard ;* on n'a pas dû *ériger* le Mégalithe pour que ce résultat fût obtenu ! Aussi nous n'en parlerons pas ici ; et nous

(1) Voir les récits de O. J. Richard (1883) et de Pervinquière (1872).

(2) Baudry avait écrit : « *Masse de Rochers*, qui servent de base ou d'acolytes » au Menhir. Cette phrase prouve que l'état actuel date au moins de 1864, et que, *si destruction* il y a eu, elle est bien *antérieure* à cette époque (1835).

le décrirons ailleurs, avec les autres Rochers à *cupules* de cette région de l'île (gr. XXVII, n° 75).

Qu'il nous suffise de dire qu'on y voit *deux petites cupules*, sur la partie Sud de la masse rocheuse, du côté de la mer et presque au ras du sol (1).

B. *Rocher à Cupules du Menhir.* — A 3 mètres à l'Ouest du Menhir, nous avons trouvé, en 1909, un rocher émergeant du sol, sur lequel nous avons constaté la présence de *quatre cupules*, bien en ligne sur le bord Est (gr. XXVI, n° 74 de notre relevé) (2).

CONCLUSIONS. — 1° Le *Menhir des Sauts de l'Ile d'Yeu* est le type des *Menhirs de falaise ;* il importe donc de le conserver, pour qu'il puisse servir de repère *chronométrique local*, et indiquer un jour comment la *mer* attaque le rivage sur lequel il se dresse. Il est d'ailleurs *classé* et *appartient à l'Etat.*

2° C'est sans doute le *Menhir indicateur d'Entrée* d'un *Dolmen* voisin : celui de *La Guette*, dirigé du Nord-Ouest au Sud-Est, et non un *Menhir de cercle péritaphique*, placé comme ceux n°s I et II des Tabernaudes (de l'Ile d'Yeu). Mais il est impossible de rien affirmer à ce sujet.

3° La fouille a montré qu'il y avait à sa base : *a*) de la *terre noirâtre* ; *b*) des *Patelles*, mollusque *alimentaire* principal de l'île à l'époque néolithique ; *c*) deux galets de mer. Il est probable que ces objets ont été mis là à dessein, *lors de l'érection du Mégalithe.*

4° La disposition des *Blocs de Calage*, très bien arrimés, est fort intéressante. On y plaça une *cale de secours*, assez rarement utilisée.

5° La façon dont ces blocs sont placés indique manifestement comment fut fait le *redressement de la pierre.*

(1) Jadis on aurait, nous a-t-on dit, *fouillé* à son pied sans rien trouver ; ce qui est tout à fait naturel !

(2) Marcel Baudouin. — *Découverte en 1909 de nouveaux Rochers à Gravures à l'Ile d'Yeu (Vendée).* — *L'Homme préhistorique.* Paris, 1910, n° 2, VIII. — Tiré à part (Voir p. 9).

Le propulseur à crochet chez les anciens Péruviens

Par **A. de MORTILLET**

Dans un article publié en 1891, j'ai rappelé que quelques tribus indigènes du haut bassin de l'Amazone, notamment les *Ozonanas* des bords du Yutay, les *Conibos* des bords de l'Ucayali, et les *Purus* des rives du Madeira et du Rio Purus, ignoraient l'arc. Afin d'augmenter la force de projection de leurs sagaies, ces Indiens avaient recours, tout récemment encore, à des appareils analogues au *Woumera* des Australiens (1).

D'après une note qui m'a été communiquée par M. Rivet, un instrument du même genre serait également employé par les Jivaros, pour pêcher dans les rivières. En voici la description, accompagnée d'un dessin (Fig. 78) :

Le javelot dont se servent les Indiens du Rio Napo est fait d'une tige de *caña brava* (*Guadua latifolia*), roseau sauvage dont la surface est lisse et résistante, mais qui contient à l'intérieur une moelle plus légère que du liège. A une des extrémités de cette hampe, longue de 76 centimètres, est planté et maintenu par une ligature un dard de *chonta* (2) en forme de pyramide triangulaire très aiguë, d'une longueur de 22 centimètres. A l'extrémité opposée, qui doit supporter toute la poussée imprimée au trait, est solidement fixé un bouchon en bois.

L'appareil sur lequel se place ce javelot s'appelle *estola*. Il consiste en une pièce de bois d'environ 70 centimètres de longueur, creusée dans sa partie supérieure d'une gouttière longitudinale destinée à recevoir la hampe et se terminant à un de ses bouts par un crochet qui fournit un point d'appui au talon de celle-ci. Sur sa face intérieure, le propulseur porte un trou où vient se loger la troisième phalange de l'index, ce qui, laissant plus libres les autres doigts, facilite le maintien du

(1) A. de Mortillet : *Les propulseurs à crochet modernes et préhistoriques.* (Revue de l'Ecole d'Anthropologie, 1891, p. 241).

(2) Le *Chonta* est un palmier du genre *Bactris*, spécial à l'Amérique du Sud, dont le bois d'une grande dureté et d'une grande solidité est fréquemment utilisé par les Indiens, mais on désigne parfois, improprement, sous ce nom toutes sortes de bois durs.

javelot pendant qu'on le lance et permet de lui communiquer une impulsion plus vigoureuse en même temps qu'une direction plus juste.

Nous savons, d'autre part, que le propulseur à crochet est très répandu dans tout le Nord Ouest de l'Amérique septentrionale, et qu'il est connu depuis fort longtemps dans l'Amérique centrale. Bien avant la conquête européenne, il était déjà en usage au Mexique, où l'arc semble n'avoir été utilisé que tardivement, et n'avoir jamais été d'un emploi général.

Fig. 78.

Propulseur à crochet des Indiens du Rio Napo (Equateur) et manière de s'en servir. 1/8 grand. nat.

L'ingénieux engin de jet qui remplaçait l'arc portait en langue astèque le nom d'*atlatl*.

Il est souvent représenté sur les manuscrits ainsi que sur les monuments sculptés des anciens mexicains Les figures qu'on retrouve sur ces documents, qui appartiennent, il est vrai, à des époques et à des régions différentes, révèlent l'existence de modèles très variés, tant comme forme que comme ornementation.

Madame Zelia Nuttall en a donné un relevé assez complet dans une très intéressante étude (1) parue dans les publications du Peabody Museum de Cambridge (Etats-Unis).

Plusieurs exemplaires originaux de propulseurs à crochet du Mexique sont même parvenus jusqu'à nous et font actuellement partie des collections du Bristish Museum à Londres, du Musée d'ethnologie de Berlin, et du Musée Kircher à Rome.

Les anciens habitants du Pérou ont-ils, eux aussi, eu connaissance d'une arme semblable? C'est ce que je me suis demandé dès 1891.

Mes premières investigations furent tout d'abord infructueuses. Rien dans les collections et les publications que j'ai alors pu examiner ne se rapportait à un type quelconque d'appareil de ce genre.

(1) Zélia Nuttall : *The Atlatl or Spear-thrower of the ancient Mexicans.* Cambridge (Mass.), 1891.

Mais je fus plus heureux par la suite. En 1893, pendant la session de Besançon du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, M. Henry Michel m'ayant montré une série d'excellents dessins exécutés par lui au cours d'un voyage dans l'Amérique du Sud, j'ai enfin reconnu, sur une fidèle copie à l'aquarelle des peintures d'un vase trouvé à Trujillo, la représentation d'un propulseur à crochet. Sur les deux faces du vase sont figurés des guerriers portant des armes diverses. L'un d'eux, le seul qui nous intéresse pour l'instant, tient de la main droite un casse-tête à sommet discoïde en pierre, tandis que dans la gauche sont réunies des armes de défense et de réserve, consistant en un petit bouclier rond, deux javelots à pointes acérées et un appareil pour les lancer. Ce dernier se compose d'un bâton se terminant à l'extrémité inférieure par une tête d'oiseau, sorte de garde sans doute destinée à empêcher la main de glisser.

M. Henry Michel a fait à ce sujet une communication (1) au Congrès de l'Association française tenu en 1897, à Saint-Etienne. Outre le dessin sur lequel j'avais attiré son attention, il a également décrit et figuré dans son travail, d'après des documents qui lui ont été adressés par un collectionneur de Lima, une fort curieuse pièce, indiquée comme découverte au Cuzco. C'est une statuette en or, travaillée au repoussé et haute de 4 centimètres, qui représente un Indien, dont la main droite, élevée à la hauteur de la tête, tient un javelot qu'il est prêt à lancer au moyen d'un propulseur à crochet, et ayant à la main gauche un javelot de rechange.

Depuis lors, j'ai retrouvé dans le livre de Squier (2), un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur le Pérou, un dessin qui n'est pas sans analogie avec celui reproduit par M. H. Michel.

Ce dessin, emprunté à Bollaert, a été copié sur un vase, actuellement au Bristish Museum, trouvé dans la vallée de Viru, immédiatement au sud de celle de Chimu, par conséquent non loin de Trujillo. Squier y voit une figure mythologique, le « *Dieu de l'Air* », mais il me semble plus prudent, jusqu'à

(1) Michel : *Note sur les propulseurs à crochet*. Paris, 1898. — A. F. A. S. 26e session. 2e partie, p. 710. — Tiré à part, illustré de 5 figures.

(2) E. George Squier : *Peru: Incident of Travel and Exploration in the Land of the Incas*. Londres, 1877, p. 188.

preuve certaine du contraire, de le regarder tout simplement comme la représentation d'un guerrier déguisé en animal monstrueux. Si, en effet, on lui enlève son masque bestial et l'énorme appendice caudal qu'il a dans le dos, que reste-t-il ? Tout bonnement un homme vêtu et armé de la même façon que ceux qui sont peints sur le vase précédemment mentionné.

Le dit personnage tient d'une main un casse-tête à sommet en pierre et de l'autre un petit bouclier rond, quatre javelots et un propulseur à crochet.

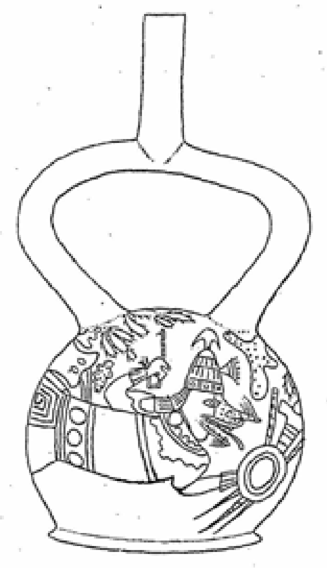


Fig. 79.

Vase peint. Trujillo (Pérou). Collection P. Berthon. 1/4 grand. nat.

Je m'étendrai plus longuement au sujet d'une troisième représentation de propulseur à crochet, que j'ai eu l'occasion de voir en 1906 sur une poterie provenant également de Trujillo et rapportée par M. le capitaine Paul Berthon, d'un premier séjour au Pérou. Ce vase, que M. Berthon a eu l'obligeance de me confier pour l'examiner et le dessiner, a la panse à peu près entièrement couverte de peintures (Fig. 79).

Débarrassées des dessins parasites qui remplissent les

vides, dessins parmi lesquels on distingue principalement des représentations de Cactus épineux à raquettes, ces peintures présentent deux figures humaines, une sur chaque face du vase.

La première (Fig. 80), pour nous la plus importante, est couchée horizontalement, avec la tête relevée. Elle représente un guerrier vêtu d'une tunique à jupe, que serre à la taille une large ceinture, chaussé de bottes montant jusqu'au mollet, et portant aux mains des gants à manchettes. La tête est coiffée d'un casque conique, garni d'un couvre-nuque articulé, d'un cimier en forme de lame de hache à tranchant fortement évasé, et d'une sorte de fleuron fixé à la partie antérieure du timbre. Le visage, avec son long nez pointu et sa grande gueule armée de dents terribles, n'a pour ainsi dire plus rien d'humain ; il est très vraisemblablement recouvert d'un masque de guerre destiné à épouvanter l'ennemi. A la ceinture est pendue par deux cordons, comme une sabretache, la *chuspa*, ou sacoche dont font encore usage les Indiens en guise de poche. A côté du sac, et comme lui attaché à la ceinture, on voit un long appendice en forme de queue de renard, qui constitue, avec le masque, les seules parties du personnage ayant une apparence animale. Notre guerrier brandit de la main droite un propulseur dont la tige, peinte de deux couleurs alternantes, est munie à son sommet d'un crochet, et dont la base, après avoir formé un double coude, se relève pour se terminer, comme d'ordinaire, par une tête d'oiseau. Un petit bouclier rond, deux javelots et une massue à tête de pierre, groupés dans la main gauche, complètent son armement.

La figure qui se trouve de l'autre côté du vase est à peu près semblable à celle qui vient d'être décrite, mais elle est placée verticalement au lieu d'être couchée. La seule différence qui mérite d'être notée est que ce second guerrier a dans sa main droite un casse-tête, et non un propulseur.

L'art du potier a atteint de très bonne heure au Pérou un très haut degré de perfection, ainsi que l'attestent les innombrables vases retirés des fouilles entreprises dans ce pays. Mais ces poteries, de facture, de forme et de décorations si étrangement variées, sont loin de se rapporter toutes à une seule et même époque, et d'être partout également repandues.

Chaque âge, chaque région a, pour ainsi dire, sa céramique spéciale.

Parmi les industries de ce genre que nous ont laissées les



Fig. 80.
Développement d'une des figures peintes sur le vase représenté fig. 79. 1/2 grand. nat.

différentes civilisations qui se sont succédé au Pérou, une des plus belles est sans contredit celle dont les produits, recueillis aux environs de Trujillo, sur la côte septentrionale du Pérou, sont généralement regardés comme appartenant à la plus vieille civilisation jusqu'à présent connue du territoire des anciens *Chimus*. Cette céramique, remarquable par sa fabrication soignée, par ses formes élégantes et par sa fine ornementation, remonterait, suivant M. Berthon, à une période antérieure à celle de Tiahuanaco.

Un type qui se rencontre assez communément dans les poteries de Trujillo est une sorte de bouteille à panse de forme sphérique, dont la base est applatie afin de lui donner de la stabilité, et dont la partie supérieure est munie d'une anse tubulaire légère et gracieuse, surmontée d'un étroit goulot (Fig. 79).

La surface de la panse, et parfois aussi celle de l'anse, sont ornées de dessins, tracés au pinceau avec une grande sûreté de main, en brun foncé ou en rouge ocreux, ressortant très nettement sur l'engobe blanchâtre ou jaune pâle qui sert de fond. Ces peintures, qui forment de véritables tableaux composés avec un réel souci de l'exactitude, représentent des scènes de la vie populaire, des combats, des sujets légendaires ou mythologiques. Elles constituent, pour l'archéologue, une source de renseignements extrêmement précieuse.

C'est précisément des peintures de poteries de ce dernier modèle qu'ont été tirés les trois exemples de représentation du propulseur à crochet que j'ai cités.

En 1906, lorsque M. le capitaine Berthon est reparti pour l'Amérique avec une mission du Ministère de l'Instruction publique, je l'ai prié de ne pas oublier de rechercher avec attention s'il existait, dans les milieux éminemment conservateurs où il allait opérer des fouilles, quelques traces de l'appareil de jet dont nous ne connaissions encore que l'image.

Mon espoir ne fut pas déçu. A son retour en France, en décembre 1908, M. Berthon m'informa que les riches séries archéologiques qu'il rapportait comprenaient deux exemplaires de propulseurs à crochet. Il a eu l'aimable attention de m'en laisser la primeur, en m'autorisant à les étudier et à les publier avant l'apparition de l'ouvrage d'ensemble qu'il

doit consacrer à ses belles récoltes. Je tiens à lui en témoigner ma très vive reconnaissance.

Ces deux curieuses pièces ont été trouvées à Niveria, aux environs de Lima, dans des tombes fort anciennes, appartenant à une civilisation que M. Berthon considère comme parallèle à celle de la première période de Trujillo.

Le premier de ces appareils (Fig. 81), absolument complet, se compose d'une tige arrondie de bois de *chonta*, longue de 50 centimètres et ayant un diamètre de 15 à 17 millimètres. A deux centimètres de l'extrémité supérieure est fixée, au moyen de gomme et d'une ligature entre-croisée, une sorte de bouton de bronze en forme d'olive avec un pédoncule muni de deux épaulements qui s'encastrent dans le bois et que maintiennent les liens.

L'olive a son axe oblique par rapport à celui de la tige ; une de ses pointes se relève et remplit l'office de crochet.

A 75 millimètres de l'extrémité inférieure du bâton et perpendiculairement à celui-ci, mais pas tout à fait dans le même plan que le crochet, est placé un appendice, probablement en corne de cervidé, long de 5 centimètres. Cet accessoire, assez grossièrement sculpté, représente à un de ses bouts une figure humaine, dont les yeux, qui consistent en deux cavités ovales contenant de la gomme, devaient être garnis d'incrustations d'une matière étrangère aujourd'hui disparue.

L'autre bout est percé d'un trou, dans lequel passent les liens qui le retiennent au manche.

Le second appareil, semblable au premier, est malheureusement incomplet. On voit la place du crochet, mais celui-ci manque.

Ce qui est digne de remarque, c'est que les propulseurs de Niveria ne sont pas exac-

Fig. 81.
Propulseur à crochet. Niveria (Pérou). Collection Paul Berthon. 1/4 grand. nat.

tement du même modèle que ceux figurés sur les poteries de la région plus septentrionale de Trujillo. Ils se rapprochent davantage d'un propulseur de l'Equateur, envoyé de Quito en 1757 et maintenant au Musée ethnographique de Rome (1).

Si, grâce aux découvertes heureuses de M. le capitaine Berthon, nous savons exactement ce qu'étaient les propulseurs à crochet de la région de Niveria, il reste donc encore à trouver des spécimens originaux des appareils, de type assez différent, anciennement employés dans le pays des Chimus.

Je ne saurais terminer cette courte étude sans citer le nom de Max Uhle. Cet éminent américaniste a également signalé, dans ses publications, la trouvaille de propulseurs à crochet au Pérou.

(1) Luigi Pigorini : *Di alcuni oggetti etnologici dell'Ecuador*. Pl. VI, fig. 1. — A. de Mortillet : *Les propulseurs à crochet modernes et préhistoriques*, Fig. 53.

NOTES PRÉHISTORIQUES

sur l'Arrondissement de VOUZIERS (Ardennes)

Par **ADRIEN COLLAYE**
Membre de la Société Préhistorique de France

A Vouziers, en 1871, au cours des travaux de déblai exécutés à l'intérieur de l'église, on trouva, couchée en travers de l'église gothique, une énorme pierre allongée, d'un volume de deux mètres cubes, dont la pâte calcaire était mêlée d'une grande quantité de beaux cristaux prismatiques transparents colorés en brun par un sel de fer. Cette pierre, sans analogue parmi les minéraux de la région, présentait tous les caractères d'un *menhir* abattu pour servir de seuil.

Dressée autrefois au sommet de la côte, elle avait dû signaler au loin l'existence d'un sanctuaire païen situé à mi-côte au nord, en un lieu dit le *Petit-Nims* (le petit Bois sacré).

Il en existe encore une dans le *Petit-Nims* qui confirme ces vues sur ce sanctuaire, formant comme le vestibule, les Propylées pour ainsi dire du sanctuaire de *Thelines*.

Il en indiquait l'accès aux populations parcourant la grande voie gauloise qui, partie de Reims, suivait la vallée de l'Arne, descendait vers Contreuve, longeait Thélines au sud et, empruntant à Vouziers la rue actuelle de la Chalette, traversait l'Aisne pour se continuer vers Montmédy.

Aux portes de Vouziers, à *Mars-sous-Bourcq*, station dédiée au dieu Mars, on a découvert des monnaies gauloises; d'autres antiquités gauloises ont également été découvertes au *Mont-de-Jeux* temple de Jupiter (*Mons Jovis*) tout voisin du castrum de Voncq, et au lieu dit les *Armoises* (*Artemisiæ*), gîte de nombreux objets gallo-romains, temple dédié à Diane (Artemis).

A 8 kilomètres de Vouziers, domine une butte appelée le *Mont de Beauvois*, situé sur le territoire de Mont Saint-Martin; c'est un tumulus qui serait très intéressant à fouiller, d'autant plus qu'un vieillard du pays raconte qu'en faisant des plantations de sapins sur les côtés de cette butte, il découvrit dans des cendres noires une mâchoire humaine.

Nous avons parlé plus haut de Voncq, rappelons l'oppidum gaulois dominant toute la contrée avec son cimetière à char, au lieu dit le *Moulin-à-Vent* ; on y a découvert une sépulture à

char qui renfermait le corps d'un guerrier, tandis qu'à Junéville le char funèbre était occupé par une femme.

A Voncq, sur le tracé du chemin de fer, on a trouvé une hache polie en serpentine verte.

Bouconville se signale par les nombreuses trouvailles de haches polies, percuteurs, grattoirs, scies, pointes de flèches, etc.

La sépulture de Liry, du type Robenhausien (pierre polie), a été découverte par le docteur Henrot dans une grevière au pied des monts de Champagne (voir *L'Homme Préhistorique*, année 1908, page 20).

L'ossuaire de Liry recevait sans doute les morts des populations répandues depuis Bouconville jusqu'à Corbon, dont on retrouve les silex taillés sur une grande surface de cette contrée.

La vallée de l'Aire est aussi très riche en silex, qui ont armé les contemporains des mammouths et des rhinocéros dont les dents se retrouvent dans les ballastières du canton de Grandpré. Les environs de Sézanne et de Lametz offrent de très nombreux silex polis, mais on n'y a pas encore signalé des sépultures contemporaines de ces objets.

Les Gaulois ont laissé dans la région de Vouziers des sépultures extrêmement nombreuses, surtout sur le plateau crayeux de la Champagne.

Machault est remarquable par ses souterrains taillés dans la craie et curieux à visiter.

Ces souterrains remontent incontestablement à l'époque néolithique, d'autant plus qu'un maçon du pays a trouvé dans l'un d'eux une hachette en silex très bien conservée, elle fait partie de notre collection préhistorique.

Près de Machault, à Saint-Etienne à Arnes, M. Edouard Fourdrignier, le préhistorien bien connu, en fouillant le territoire de cette commune, a mis à jour une sépulture gauloise du III[e] siècle avant l'ère chrétienne. Il a découvert le squelette d'une jeune femme ensevelie avec sa parure : collier, bracelets, agrafe en bronze et 4 vases funéraires en terre, 2 grands et 2 petits.

Tous les cimetières gaulois offrent en gand nombre des armes en fer bien conservées, des fibules et des colliers quelquefois ornés d'ambre, d'ivoire, de corail, de coquillages, des bracelets et des torques en bronze finement travaillé. Dans la vallée environnant Quilly, Chaumont et Grivy, de fré-

quentes trouvailles de monnaies gauloises en bronze, en argent et même en or, prouvent l'existence d'un grand centre gaulois.

Suivant l'ordre chronologique, si l'on passe aux cimetières gallo-romains, on en constate la rareté relative et la faible importance. Ils doivent, pour la plupart, avoir été pillés et bouleversés au cours des siècles.

C'est dans ces gîtes funéraires que l'on découvre les objets les plus dignes d'attention, les plus artistiques.

On peut citer sous ce rapport le fameux cimetière de Seuil fouillé avec soin et avec des résultats considérables. Un autre gîte d'objets précieux a été découvert lorsque fut établi, au-dessus de Manre, le tunnel aboutissant vers Sommepy. Bijoux précieux, monnaies nombreuses d'un style très pur composaient ce trésor.

A Bar-les-Buzancy, sur le plateau, au nord de la route, on trouva aussi autrefois des objets rares en or et des anneaux, des fibules garnies de camées et d'intailles.

Vers Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne, à Chaumont-Tourcelles, se trouvaient, il y a cinquante ans, des sépultures nombreuses et riches en objets d'art ; à Pont à Bar, à Bairon, des groupes de tombeaux ont livré divers objets intéressants.

Il en fut de même à Voncq que, du reste, il convient de citer à toutes les époques; cette localité importante, toujours détruite, toujours relevée, est très riche en antiquités remarquables.

Rappelons qu'à Voncq, à mi-côte sur la Cour-le-Comte, on a relevé, en 1860, plusieurs sépultures barbares avec armes bien conservées, boucles en électrum, fibules en bronze émaillé, choses rares en la région, et boucles d'oreilles en fil d'or. Tous ces objets ont été malheureusement perdus dans l'incendie de 1870.

A Mame, près Buzancy, un cimetière barbare a fourni des armes en fer, des fibules et surtout plusieurs grosses perles sphériques et prismatiques émaillées en terre cuite de diverses couleurs.

A Voncq encore, un tombeau des temps carlovingiens conservait une pendeloque d'or avec perles, incrustée de verroteries rouges et blanches autour d'un petit onyx.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Station préhistorique près du lac de Neuchâtel.

Dans son supplément du 9 décembre 1909, la *Gazette de Lausanne* a consacré plusieurs colonnes à une découverte préhistorique présentant un très réel intérêt. Nous extrayons de cet article, que M. le Dr A. Guébhard a eu l'obligeance de nous communiquer, les passages suivants :

A douze cents mètres de son embouchure dans le lac de Neuchâtel, la Mentue reçoit, sur sa droite, le ruisseau de Vaux, grossi lui-même du Plonzel qui le rejoint au pied de la vieille tour de Saint-Martin. Entre ces deux ruisseaux, profondément encaissés près de leur rencontre, s'étend un plateau ondulé, de Vuissens à Chêne-et-Pâquier par Démoret.

Entre Rovray et Chêne-et Pâquier, les bancs horizontaux de la molasse, coupés par le ruisseau des Vaux, présentent des à-pics et même des surplombs fort élevés. Des couches de marne argileuse y donnent lieu à des ressauts qui, pour être moins escarpés, n'en sont guère plus accessibles.

Presque exactement au nord de Chêne-et-Pâquier, le flanc septentrional du vallon des Vaux est formé, dans sa partie inférieure, par une berge très raide et, dans sa partie supérieure, par une paroi de molasse regardant le sud-sud-ouest, qui peut bien avoir une quarantaine de mètres, et dont le sommet surplombe la base de six à sept mètres. La berge se raccorde à la paroi par une terrasse de largeur variable, formée de la poussière et du sable fin que l'érosion éolienne et les effets du gel ont lentement enlevé à la surface du grès surincombant.

L'endroit est à l'abri des vents du nord. Lorsqu'on apprit, cet été, que des traces d'habitat humain y avaient été constatées, chacun, à Chêne-et-Pâquier, prétendit avoir entendu dire que « des Sarasins » avaient vécu par là dans les temps passés. Les Sarasins ont bon dos.

Des fouilles ont été entreprises sur ce point par M. Tharin, ancien instituteur. Ce dernier, aidé de deux manœuvres, fit creuser une tranchée en travers de la terrasse qui court sous la paroi surplombante.

En examinant la section de la terrasse, on distingue très nettement des couches infléchies : elles s'élèvent d'abord à partir de la paroi, puis redescendent, le sommet de la courbe étant à environ quatre ou cinq mètres du rocher.

Tout au fond de la tranchée, on trouve quelques silex taillés. D'a-

près M. Schenk, professeur d'anthropologie à l'Université de Lausanne, qui a la direction des fouilles, ce seraient des témoins de la dernière période du paléolithique ; ils indiquent que des relations commerciales auraient existé dès cette époque reculée entre la Suisse et le centre de la France, car c'est du Grand-Pressigny, en Indre-et-Loire, que proviendraient les éclats de silex trouvés dans les Vaux.

Au-dessus de ce premier lit est une couche assez épaisse de cendres et de sables mêlés, puis on aperçoit nettement le strate du *néolithique*. L'âge de la pierre polie est abondamment représenté par des instruments de pierre et d'os, ainsi que par des poteries. La matière était à portée : les brèches tertiaires qui gisent au fond des vallons ont fourni les pierres, granites et serpentines ; les bancs d'argile de la pente, la pâte de la céramique primitive.

Cette couche de la pierre polie est nettement accusée dans la section. Sa teinte gris clair contraste avec le gris jaunâtre du dessous et le gris plus foncé du dessus.

Les morceaux de poterie montrent, sur la panse des vases, les mamelons percés par où passait l'anse, formée de ficelle ou de boyaux tordus. Plusieurs débris présentent des dessins géométriques.

On observe sur quelques tessons des lamelles brillantes, dans lesquelles M. Junod, orfèvre, a cru reconnaître de l'or vierge (ce ne sont, probablement, que des paillettes de mica).

Les autres objets en argile sont des pesons de tisserand.

Les outils en pierre, assez nombreux, sont : des percuteurs en granite, des haches, un beau fragment de marteau en serpentine avec trou, des lames et des grattoirs en silex, des instruments en néphrite (?).

Les instruments en os abondent. Les poinçons, les lissoirs et les aiguilles se rencontrent en grand nombre.

Les foyers qu'on rencontre dans cette couche néolithique sont semés de débris végétaux carbonisés : pommes sauvages, noisettes, glands et grains de blé.

Enfin, au-dessus de la couche à poteries anciennes, s'en trouve une où l'on recueille, avec de menus fragments d'objets en bronze, des auges et des pierres à broyer le grain, et des amas de seigle carbonisé.

Toutes les curiosités de la station des Vaux ne sont pas dans le sol. D'autres attirent l'attention sur la paroi de rocher qui abrite la terrasse, entre deux et quatre mètres au-dessus de celle-ci. Ce sont des cavités, diverses de forme, dont on se demande quelle est la date relative et la destination.

Les unes sont des sillons verticaux, qui semblent marquer la rencontre, avec le rocher, de cloisons séparant la terrasse en des sortes de stalles.

Entre deux, mais plus haut, se voient des trous, de la grosseur de deux poings, assez régulièrement espacés et disposés sur une ligne sensiblement horizontale. Tout porte à croire que ces derniers recevaient la tête de chevrons, dont l'autre extrémité reposait sur une sablière, portée elle-même par des piquets fichés dans le bord de la terrasse. On a, en effet, retrouvé au sommet du talus, mais dans la couche ancienne, les restes de sept ou huit pieux. Il est toutefois difficile d'assigner une date à ces restes, malgré la ressemblance qu'ils offrent avec les pieux des palafittes.

Des cavités plus énigmatiques sont disséminées au-dessus et au-dessous de la ligne des trous à chevrons. Elles sont plus grandes, moins profondes et rappellent un peu, pour la forme, ces vides ménagés dans un mur mitoyen, en vue des cheminées d'une construction contiguë à élever plus tard. Le rapprochement est d'autant plus indiqué que ces cavités sont recouvertes d'un enduit brunâtre qu'on dirait fait de suie et de goudron.

Du point de la terrasse où se pratiquent les fouilles, une promenade vers l'ouest conduit jusqu'à une corniche naturelle qu'on atteint en rampant sous le rocher surplombant. La lèvre de cette corniche, qui domine elle-même un précipice d'une dizaine de mètres, est percée à jour de trous carrés ; on dirait des mortaises préparées pour recevoir les tenons des poutrelles qui auraient soutenu une barrière ou une cloison.

L'étroite galerie se termine en cul-de-sac contre le rocher. Ses habitants pouvaient s'y repaître de soleil et de chaleur, les jours de bise hivernale; il serait difficile d'être mieux abrité.

Au-dessus de la corniche est une grotte. On y monte par une étroite vire, assez vertigineuse. M. Tharin, qui y est entré, n'a pas su dire si elle est naturelle ou artificielle; il n'y a rien relevé d'intéressant.

Vers l'extrémité orientale de la terrasse, un étroit sentier courant au pied de la paroi permettait autrefois, à ce que disent les vieux du pays, de gagner Rovray sans descendre au fond du ravin. Il paraît qu'un éboulement ou un glissement ont coupé la communication de ce côté.

Les fouilles ont été poussées jusqu'aux gros blocs jonchés parmi la poussière, à deux mètres environ sous la surface. Qui sait si en creusant jusqu'au-dessous de ces blocs provenant d'un éboulement de la falaise, on n'y trouverait pas des témoins de la catastrophe écrasés sous ses débris ?

Le butin recueilli sur la terrasse du vallon des Vaux est envoyé à Lausanne, où il est reçu et classé par M. Schenk.

Parmi les restes mis à jour sont deux squelettes d'adultes et quatre d'enfants. Ces derniers datent de l'âge du bronze. Celui d'entre eux qui fixe cette date relative était couché entre quatre dalles, sur

lesquelles une cinquième avait été posée. Il y avait, à côté des ossements, un petit tas de seigle carbonisé.

NOUVELLES

Société Préhistorique de France

Par décret du Président de la République en date du 25 juillet 1910, la Société Préhistorique de France a été reconnue d'utilité publique, sous le nom de *Société Préhistorique Française*.

Tous ceux qui s'intéressent à la Préhistoire apprendront avec plaisir cette heureuse nouvelle.

Commission des Monuments Préhistoriques

M. H. Hubert vient de publier un historique de ce qui a été fait en France par l'Administration des Beaux-Arts, en faveur de la conservation des monuments préhistoriques. L'auteur de cette très intéressante notice rappelle que le Service des Monuments Historiques ne s'est jamais désintéressé des monuments de la Préhistoire, dont la Sous-Commission des Monuments Mégalithiques, créée le 21 novembre 1879, s'est surtout activement et efficacement occupée.

Réorganisée en 1909, l'ancienne Sous-Commission est devenue la Commission des Monuments Préhistoriques, qui est ainsi composée :

Liste des Membres de la Commission et Répartition des Départements entre eux

M. Paul Dislère, président de section au Conseil d'Etat, *Président*.

M. d'Ault du Mesnil, ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris, *Vice-Président*.

(*Côtes-du-Nord*, *Finistère*, *Ille-et-Vilaine*, *Mayenne*, *Morbihan*, *Seine-Inférieure*, *Somme*).

M. le Dr Capitan, professeur à l'Ecole d'Anthropologie, *Vice-Présid.*

(*Aisne*, *Aube*, *Charente*, *Corrèze*, *Dordogne*, *Meurthe-et-Moselle*, *Meuse*, *Seine-et-Marne*, *Deux-Sèvres*, *Vienne*, *Haute-Vienne* *Vosges*, *Yonne*).

M. le Dr Baudon, ancien président de la Société Préhistorique de France.

(*Ardennes*, *Calvados*, *Manche*, *Oise*).

M. J. de Baye, ancien président de la Société des Antiquaires de France.

(*Marne*, *Haute-Marne*).

M. Berr de Turique, chef du Bureau des Monuments Historiques.

M. M. Boule, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

(*Cantal*, *Gers*, *Haute-Loire*, *Lot*, *Lot-et-Garonne*, *Puy-de-Dôme*, *Tarn-et-Garonne*).

M. E. Cartailhac, conservateur au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.

(*Ariège*, *Haute-Garonne*, *Pyrénées-Orientales*, *Aveyron*).

M. Ernest Chantre, docteur ès-sciences.

(*Ain*, *Basses-Alpes*, *Hautes-Alpes*, *Doubs*, *Drome*, *Isère*, *Loire*, *Rhône*, *Savoie*, *Haute-Savoie*).

M. Charles Daveluy, sous-directeur de l'Ecole d'Anthropologie.

M. Grandjean, inspecteur général des Monuments Historiques.

M. Héron de Villefosse, conservateur au Musée du Louvre.

M. G. Hervé, professeur à l'Ecole d'Anthropologie.

M. H. Hubert, conservateur-adjoint au Musée de Saint-Germain.

(*Territoire de Belfort*, *Creuse*, *Eure*, *Indre*, *Haute-Saône*).

M. Imbart de la Tour, auditeur au Conseil d'Etat.

M. Camille Jullian, professeur au Collège de France.

(*Gironde*, *Landes*, *Basses-Pyrénées*, *Hautes-Pyrénées*).

M. P.-G. Mahoudeau, professeur à l'Ecole d'Anthropologie.

(*Cher*, *Loir-et-Cher*, *Loiret*).

M. Frantz Marcou, inspecteur général des Monuments Historiques.

M. A. de Mortillet, professeur à l'Ecole d'Anthropologie.

(*Aude*, *Charente-Inférieure*, *Corse*, *Eure-et-Loir*, *Hérault*, *Lozère*, *Nord*, *Orne*, *Pas-de-Calais*, *Sarthe*, *Seine-et-Oise*, *Tarn*, *Vendée*).

M. Parfu, sous-chef du Bureau des Monuments Historiques.

M. Paté, ancien chef du Bureau des Monuments Historiques.

M. Perrault-Dabot, inspecteur général adjoint des Monuments Historiques.

(*Côte-d'Or*, *Saône-et-Loire*, *Seine*).

M. E. Port, inspecteur général de l'Instruction publique.

(*Loire-Inférieure*).

M. Salomon Reinach, conservateur du Musée de Saint-Germain.

M. le Dr P. Raymond, archéologue.

(*Alpes-Maritimes*, *Ardèche*, *Bouches du-Rhône*, *Gard*, *Var*, *Vaucluse*).

M Paul Sébillot, secrétaire général de la Société des Traditions populaires.

M. le Dr Thulié, directeur de l'Ecole d'Anthropologie.

M. R. Verneau, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

(*Indre-et-Loire*, *Maine-et-Loire*).

M. Bouchard, auditeur au Conseil d'Etat.

Cartes postales du Congrès de Beauvais

Nous venons de recevoir la série des cartes postales éditées à l'occasion du Congrès préhistorique de Beauvais. Cette série comprend 20 cartes, dont voici la liste :

1. — Groupe des Congressistes (cliché Gatelet).
2. — Exposition préhistorique de Beauvais (cliché Müller).
3. — Départ en voiture pour Bracheux (cliché Gatelet).
4. — — — —
5. — Butte de la Justice, à Bracheux (Oise), (cliché Deydier).
6. — Menhir de Trie-Château, face (cliché Fouju).
7. — — — profil (cliché Marot).
8. — Dolmen de Trie-Château, entrée (cliché Fouju).
9. — — — chambre (cliché Henri Martin).
10. — Dolmen de la Belle-Haye ou Bellée, entrée (cliché Deschastres.
11. — Représentation féminine, sculptée sur un support du Dolmen de la Belle-Haye (Oise), (cliché Fouju).
12. — La Pierre de l'Horloge, à Champignolles (Oise), (cliché L. Coutil).
13. — Dolmen de Champignolles (Oise), (cliché Deschastres).
14. — Support du Dolmen de Champignolles, avec traces de polissage (cliché Fouju).
15. — Puits d'extraction du silex, à Champignolles (Oise), (cliché Mme Thiot).
16. — Dolmen de Villers-Saint-Sépulcre (Oise), (cliché Müller).
17. — Groupe de Congressistes au Dolmen de Villers-Saint-Sépulcre (cliché Müller).
18. — Banquet des Congressistes à Sainte-Geneviève (Oise), (cliché Deydier).
19. — Thermes Romains de Champlieu (Oise), (cliché Hutteau).
20. — Théâtre Romain de Champlieu (cliché Deydier).

Rappelons que ces très intéressantes cartes sont vendues au profit de la Caisse spécialement fondée par M. Marot pour subvenir aux frais de publication de souvenirs des Congrès préhistoriques.

On peut se procurer la série, dont le prix est de 1 franc, en s'adressant soit à M. Marot, 25, rue Bergère, à Paris, soit à M. L. Giraux, trésorier des Congrès préhistoriques, 11, rue Eugénie, à Saint-Mandé (Seine).

Inauguration du Nouveau Musée de Moulins (Allier)

Un généreux donateur, M. Martin, de Moulins, avait légué sa maison, les tableaux et les objets d'art qu'elle contenait, plus un certain capital, sous condition que la Ville de Moulins construirait, dans un laps de temps déterminé, un bâtiment destiné à devenir le Musée.

L'ancien pavillon d'Anne de Beaujeu, véritable bijou de la Renaissance, monument historique, encastré dans la construction du nouveau Musée, sert d'entrée et de vestibule.

L'inauguration a eu lieu le dimanche 5 juin, sous la présidence de M. Lenoir, inspecteur général, délégué par M. le Ministre des Beaux-Arts, en présence des autorités départementales et municipales.

A cette occasion, M. Bertrand, le zélé et dévoué conservateur du Musée de Moulins, a été nommé Officier de l'Instruction publique.

Dans ce Musée sont réunies les collections de la Ville, du département et celles de la Société d'Emulation du Bourbonnais ; souhaitons que l'emplacement ne soit pas déjà insuffisant pour recevoir les dons qui lui ont été promis.

Société Normande d'Etudes préhistoriques

La Société a tenu, le dimanche 17 juillet, sa deuxième réunion de l'année à Evreux.

Après avoir vu, dans la matinée, les nouvelles collections du Musée d'Evreux : legs de Mme de la Bigotière, etc., les membres de la Société ont visité, dans l'après-midi :

1° Les dolmens de l'Hôtel-Dieu et de la Trigalle, Pierre-Courcoulée, commune des Ventes ;

2° Aux Boscherons, commune de Gaudreville-la-Rivière, une pierre ayant l'apparence d'une table de dolmen ;

3° Les vestiges de Champ-Dolent, les Châtelets ;

4° La Butte d'Heurteloup, près Glisolles, et la collection de curiosités de M. le Duc de Clermont-Tonnerre, au château de Glisolles ;

5° Conches : Eglise, donjon et Collections particulières.

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

HAUTE-SAVOIE (*suite*)

BONNEVILLE. — Musée, à l'hôtel de ville, fondé en 1869 (Cons. Chechillod). Histoire naturelle régionale : minéralogie, zoologie, herbier. Ethnographie. Anthropologie. Numismatique.

SALLANCHES. — Musée d'histoire naturelle, à l'Hôtel-de-Ville. Ornithologie.

THONON. — Musée, ancien local du Tabellion, fondé en 1859 (Cons. Léon Quiblier). Collections surtout régionales. Histoire naturelle : Minéralogie. Paléontologie (défense de Mammouth, ossements d'Aurochs). Herbier. Zoologie. Préhistorique : Séries lacustres de Thonon et du Bourget. Objets gallo-romains des environs. Archéologie. Numismatique.

EVIAN. — Musée, au Collège. Histoire naturelle régionale. Numismatique

VAUCLUSE

AVIGNON. — Musée Calvet, ancien hôtel de Villeneuve, 65, rue Joseph Vernet (Cons. Labaude), fondé en 1810 par le legs du Dr Esprit Calvet.

Ethnographie et Préhistoire. Egyptologie ; riche collection de vases grecs, don Théophile Clauseau.

Très remarquable collection d'antiquités romaines et gallo-romaines : buste de Jupiter en calcédoine, un autre en argent, statuette en bronze représentant la charge de l'empereur Caracalla en marchand de pâtés, Apollon en bronze ; 200 bronzes, 500 verreries, 400 lampes, enseigne militaire, trésor d'un temple trouvé à Apt ; vase en bronze découvert à Montbrun ; vases d'argent ciselé trouvés dans le Rhône ;

2 bracelets en or trouvés à Trinquetaille ; mosaïques provenant d'Orange, Avignon, Saint-Paul-Trois-Châteaux ; 46 marbres romains provenant du musée Nani, de Venise : Mars gaulois ; Vénus en marbre découverte à Pourrières ; statue de guerrier gaulois, découverte en 1834 à Montdragon. Débris architecturaux. Inscriptions romaines et grecques, provenant du musée Nani. Inscriptions gallo-romaines et gauloises, trouvées dans la région et notamment à Vaison. Autel de Mercure trouvé à Vaison. Tombeaux chrétiens.

Antiquités franques, moule à agrafes en pierre calcaire. Archéologie orientale (céramique, bronzes etc.), numismatique.

Ethnographie : Indo-Chine, Chine, Japon, Inde.

— Musée Requien, même local, fondé en 1813-1852 (Cons. Chatelet), contient les collections d'histoire naturelle du naturaliste avignonnais Requien ; il présente de bonnes séries générales et de riches collections du département et de la Corse.

— Jardin botanique, cours de la République.

Carpentras. — Musée (Cons. Liabastres).

Apt. — Musée (Cons. Sauve).

Vaison. — Musée archéologique, à l'hôtel de ville ; collections gallo-romaines recueillies dans la région.

Le Sault. — Musée.

SAVOIE

Chambéry. — Musée d'histoire naturelle, fondé en 1844, dépendances de l'ancien château royal (Cons. Revil). Fondé et entretenu par la Société d'histoire naturelle de Savoie, il renferme surtout des collections locales (séries géologiques de Genins, Herbier, Bonjean et Huguenin. Collection ornithologique fondée par Sailly, augmentée par Costa de Beauregard, etc.).

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

HAUTE-SAVOIE (*suite*)

Bonneville. — Musée, à l'hôtel de ville, fondé en 1869 (Cons. Chechillod). Histoire naturelle régionale : minéralogie, zoologie, herbier. Ethnographie. Anthropologie. Numismatique.

Sallanches. — Musée d'histoire naturelle, à l'Hôtel-de-Ville. Ornithologie.

Thonon. — Musée, ancien local du Tabellion, fondé en 1859 (Cons. Léon Quiblier). Collections surtout régionales. Histoire naturelle : Minéralogie. Paléontologie (défense de Mammouth, ossements d'Aurochs). Herbier. Zoologie. Préhistorique : Séries lacustres de Thonon et du Bourget. Objets gallo-romains des environs. Archéologie. Numismatique.

Evian. — Musée, au Collège. Histoire naturelle régionale. Numismatique

VAUCLUSE

Avignon. — Musée Calvet, ancien hôtel de Villeneuve, 65, rue Joseph Vernet (Cons. Labaude), fondé en 1810 par le legs du Dr Esprit Calvet.

Ethnographie et Préhistoire. Egyptologie ; riche collection de vases grecs, don Théophile Clauseau.

Très remarquable collection d'antiquités romaines et gallo-romaines : buste de Jupiter en calcédoine, un autre en argent, statuette en bronze représentant la charge de l'empereur Caracalla en marchand de pâtés, Apollon en bronze ; 200 bronzes, 500 verreries, 400 lampes, enseigne militaire, trésor d'un temple trouvé à Apt ; vase en bronze découvert à Montbrun ; vases d'argent ciselé trouvés dans le Rhône ;

2 bracelets en or trouvés à Trinquetaille ; mosaïques provenant d'Orange, Avignon, Saint-Paul-Trois-Châteaux ; 46 marbres romains provenant du musée Nani, de Venise : Mars gaulois ; Vénus en marbre découverte à Pourrières ; statue de guerrier gaulois, découverte en 1834 à Montdragon. Débris architecturaux. Inscriptions romaines et grecques, provenant du musée Nani. Inscriptions gallo-romaines et gauloises, trouvées dans la région et notamment à Vaison. Autel de Mercure trouvé à Vaison. Tombeaux chrétiens.

Antiquités franques, moule à agrafes en pierre calcaire. Archéologie orientale (céramique, bronzes etc.), numismatique.

Ethnographie : Indo-Chine, Chine, Japon, Inde.

— Musée Requien, même local, fondé en 1813-1852 (Cons. Chatelet), contient les collections d'histoire naturelle du naturaliste avignonnais Requien ; il présente de bonnes séries générales et de riches collections du département et de la Corse.

— Jardin botanique, cours de la République.

Carpentras. — Musée (Cons. Liabastres).

Apt. — Musée (Cons. Sauve).

Vaison. — Musée archéologique, à l'hôtel de ville ; collections gallo-romaines recueillies dans la région.

Le Sault. — Musée.

SAVOIE

Chambéry. — Musée d'histoire naturelle, fondé en 1844, dépendances de l'ancien château royal (Cons. Revil). Fondé et entretenu par la Société d'histoire naturelle de Savoie, il renferme surtout des collections locales (séries géologiques de Genins, Herbier, Bonjean et Huguenin. Collection ornithologique fondée par Sailly, augmentée par Costa de Beauregard, etc.).

— Musée archéologique, boulevard du théâtre, fondé en 1850 (Cons. Dairsary).

Ethnographie et ethnologie. Préhistorique général et très belle série d'antiquités lacustres provenant du lac du Bourget.

Antiquités gallo-romaines de la région, très remarquable statuette de Vénus en bronze trouvée à Détrier. Numismatique.

— Ecole préparatoire des sciences. Collection.

— Jardin botanique.

Aix-les-Bains. — Musée Lepic, dans l'ancien temple de Diane, place du marché, fondé en 1832 (Cons. Pin. cons. adj. Bugnot).

Moutier. — Musée de l'Académie du Val d'Isère, maison Crud, Grande Rue, fondé en 1865 (Cons. Borrel).

Saint-Jean-de Maurienne. — Musée Vulliermet.

Le Gérant : V. Taudou.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, J. ALLARD, SUCC[r].

8e Année | N° 9 | Septembre 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

Essai sur la classification céramique

depuis le néolithique jusqu'à nos jours (1)

Par **LOUIS FRANCHET**

Lorsqu'au Congrès de l'A. F. A. S. tenu l'année dernière à Lille, j'indiquai la méthode que je comptais adopter pour établir une classification céramique, je n'avais en vue que les poteries néolithiques.

Mais, cédant aux instances de plusieurs archéologues s'intéressant particulièrement à la céramique, j'ai résolu d'étendre mon programme et de ne pas disjoindre la céramique moderne, comme je me l'étais proposé tout d'abord. Cette explication préalable est nécessaire puisque la méthode que j'avais annoncée n'est pas exactement celle que j'ai observée dans le présent travail.

Du reste la poterie préhistorique ne peut être séparée de la poterie moderne, car aujourd'hui encore, non seulement certains procédés préhistoriques sont toujours en usage, mais ce que certains céramistes appellent si singulièrement leur secret de fabrication ou leurs tours de main, ne sont la plupart du temps que des réminiscences de procédés connus et pratiqués depuis une très haute antiquité.

C'est pourquoi, comme je ne cesse de le dire, toutes les fois que l'occasion s'en présente, la céramique primitive et la céramique moderne sont indissolublement liées quoi qu'en puissent penser certains archéologues.

Qu'entend-on par classification céramique ? Ce terme doit normalement indiquer la formation de Groupes constitués par des éléments offrant des propriétés différentes et dont chaque terme présente un ou plusieurs caractères fondamentaux communs.

(1) Communication faite au Congrès de l'Ass. franç. p. l'avanc. des sc. tenu à Toulouse en août 1910.

Ainsi, nous connaissons des poteries à pâte perméable non vitrifiée et des poteries à pâte imperméable vitrifiée ; nous pouvons donc établir deux Groupes qui seront constitués par deux catégories de produits offrant des propriétés différentes : la perméabilité ou l'imperméabilité, dues à un état non vitrifié ou vitrifié, et des caractères communs dus à la composition de leurs pâtes, faites d'éléments plastiques et non plastiques en quantités variables.

Ainsi que nous le verrons tout à l'heure, cette méthode nous conduira à établir des divisions précises en *Familles, Genres et Espèces*, basées sur les compositions des pâtes, puisque ce sont ces compositions auxquelles les poteries doivent leurs propriétés et leurs caractères particuliers.

La classification telle que je viens de la définir est la *classification technique* : elle est, à mon avis, la seule qui puisse être rationnelle, car elle repose sur des bases scientifiques, ce qui est facile à démontrer puisqu'il n'y est fait état que des propriétés que les pâtes céramiques doivent à leur composition élémentaire, composition que l'on peut toujours déterminer par l'analyse.

Il y a un deuxième mode de classification complètement différent de celui dont je viens d'exposer le principe, c'est la classification par les *formes*.

Elle répond à un but tout autre que la classification *technique*, parce qu'elle peut permettre parfois de délimiter les groupements humains et, dans une certaine limite, les migrations dont ils résultent.

Mais la plus grande prudence est nécessaire, car deux formes peuvent paraître issues l'une de l'autre, alors qu'elles constituent chacune un type primordial, tandis que deux autres semblent fort éloignées alors qu'elles possèdent des relations étroites que nous ne pouvons pas apprécier parce que les types intermédiaires n'ont pas encore été rencontrés.

C'est pourquoi l'étude des formes doit se borner actuellement à constater les faits acquis, *à les considérer comme faits particuliers à telle ou telle région*, sans chercher à les généraliser ainsi que veulent le faire beaucoup d'archéologues.

Certaines formes céramiques ont pu, dans les temps primitifs, être localisées comme cela s'est produit à une époque plus rapprochée de nous, chez les Grecs et les Romains, et comme

cela se produit encore de nos jours dans quelques provinces : ainsi le Beauvaisis, la Bretagne, le Berry, la Provence possèdent des formes qui leur sont propres et qui, en général, ne passent pas d'une province dans l'autre.

Si la céramique primitive, considérée au point de vue des formes, peut aider à délimiter les groupements humains, appelons-les, si nous voulons, provinces ou districts, qui durent exister dès l'origine de l'humanité, sera-t-elle tout d'abord suffisante, à elle seule, pour démontrer l'existence de ces groupements, puis pour en établir les limites ? Tel n'est pas mon avis. En effet, prenons comme exemple la fameuse forme dite *en calice* qui représente le type primordial par excellence ; ainsi que je l'ai expliqué l'année dernière au Congrès de Lille, nous le trouvons représenté dans la presque totalité de l'Europe, dans la Haute-Egypte, en Asie, dans l'Amérique du Sud (je ne parle, bien entendu, que des civilisations primitives). Quant à la forme en *coupe*, on la rencontre dans le monde entier, ainsi, du reste, que le plus grand nombre des formes dites tournées.

Les formes qui pourront rendre le plus de services, au point de vue qui nous occupe en ce moment, sont les formes *modelées* avec ornements en relief, car nous tombons alors dans un art sculptural pouvant présenter des types beaucoup plus caractéristiques.

Cependant, de quelque manière qu'on envisage la question, je ne crois pas que les formes puissent jamais constituer des éléments indiscutables de classification, en raison de leur immense variété. Il y aura toujours des types intermédiaires qui pourront se rattacher aussi bien à une série qu'à une autre qui sera fort éloignée. On tombera alors dans l'arbitraire et par conséquent dans la confusion que l'on cherche précisément à éviter par un classement rationnel.

Et cela est si vrai, que les classificateurs allemands qui se sont spécialement occupés de cette méthode ont été obligés de faire intervenir des éléments disparates, c'est-à-dire la *forme*, le *style du décor* et sa *technique*.

Ce manque de cohésion qui rendra toujours impraticable un semblable classement ne se rencontre pas dans une *classification technique* telle que celle que je vais donner et qui est applicable aux poteries de toutes les époques.

Quant aux différents modes de décor, ils seraient assez nombreux dans leurs applications pour nécessiter une classification spéciale, mais la plupart d'entre eux sont susceptibles de convenir à tous les genres de poteries. Ainsi un décor incisé peut être utilisé aussi bien sur un vase non émaillé que sur un vase émaillé ; de même pour un décor incrusté, un décor en relief, etc. La céramique de tous les âges nous en fournit des milliers d'exemples.

Dans la classification technique, je divise les différentes poteries connues en *Groupes*, *Familles*, *Genres* et *Espèces*.

A. — Groupes

Les Groupes céramiques sont au nombre de deux :

1° Les poteries à *pâte vitrifiée ;*

2° Les poteries à *pâte non vitrifiée*.

La formation de ces deux groupes se justifie par les propriétés absolument différentes, mais propres à chacun d'eux.

Ces propriétés, vitrification et non vitrification, ne sont pas dues au hasard, mais tiennent à la composition chimique des pâtes. Celles-ci, en effet, sont constituées de telle sorte, qu'elles renferment des éléments réfractaires (silice et alumine, surtout) et des éléments fusibles (oxyde de fer, chaux, potasse et soude) dans les proportions voulues pour provoquer ou empêcher la vitrification à la température où elles doivent être cuites.

Les pâtes des poteries *non vitrifiées* sont tendres, quelquefois même friables. Elles sont toujours absolument opaques. Leur cassure est mate et terreuse. Elles sont perméables.

Les pâtes des poteries *vitrifiées* sont dures, non rayables par l'acier. Elles sont translucides (même celles qui sont considérées comme opaques). Leur cassure est lustrée. Elles sont imperméables.

Par conséquent, quel que soit le type de céramique examiné, il rentre obligatoirement dans un de ces deux groupes, sans discussion possible.

B. — Familles

Chacun des deux Groupes céramiques se divise en deux *Familles :*

Groupe I	1re *Famille* :	Poteries non émaillées.
	2e —	Poteries émaillées.
Groupe II	1re *Famille* :	Poteries vitrifiées opaques.
	2e —	Poteries vitrifiées translucides.

Les Familles du Groupe I et celles du Groupe II se distinguent tout d'abord par la nature de leurs glaçures respectives.

Les glaçures des poteries appartenant au Groupe I sont simplement adhérentes à la pâte et peuvent s'en séparer spontanément avec une assez grande facilité, tandis que les glaçures des poteries du Groupe II font corps avec la pâte, c'est-à-dire que glaçure et pâte sont soudées ensemble et ne peuvent se séparer l'une de l'autre.

Familles du Groupe I. — La distinction en deux Familles n'a pas à être développée longuement ici, puisqu'elle est basée sur l'absence ou la présence d'un enduit vitrifiable appliqué sur la terre, ce qui détermine une modification radicale dans la technique, dans la composition et la préparation des pâtes, dans la décoration et la cuisson.

Les pâtes destinées à être émaillées vont devenir dépendantes des glaçures ou des émaux qui leur sont destinés.

Familles du Groupe II. — Les pâtes de ce Groupe sont vitrifiées et translucides : ce sont là leurs caractères propres. Celles de la première Famille sont dites opaques et les autres translucides.

Quand on dit qu'une pâte vitrifiée est opaque (Exemple : le Grès), cette opacité n'est que relative et seulement apparente en raison de l'épaisseur de la poterie, car, aussi mince que celle-ci puisse être pour pouvoir être fabriquée, elle paraîtra opaque (Exemples : Grès du Beauvaisis, du Berry, etc.). Mais si l'on détache de cette pâte vitrifiée une lame mince, on verra que celle-ci est réellement translucide. Par lame mince on doit entendre une lame ayant un 1/2 ou même 1 millimètre d'épaisseur.

Mais, outre ces pâtes vitrifiées qui sont opaques lorsqu'elles possèdent leur épaisseur normale, nous en avons qui, dans les mêmes conditions, sont translucides, ce sont celles qui sont désignées sous le nom de Porcelaines.

Par conséquent, nous sommes en possession de deux Familles distinctes, de pâtes vitrifiées, dont les caractères apparaîtront plus nettement dans l'étude des Genres.

C. — Genres

Les *Genres* céramiques sont établis en prenant pour base l'élément qui communique à la pâte ses propriétés particulières.

Ainsi dans toutes les pâtes du Groupe I (poteries non vitrifiées) le peroxyde de fer joue un rôle considérable. La plupart des argiles qui se rencontrent à la surface du globe sont ferrugineuses et restent, par conséquent, après leur cuisson, plus ou moins colorées.

Le peroxyde de fer n'a pas seulement une influence sur la coloration des pâtes, mais aussi sur leur fusibilité et possède, dans ce dernier cas, une telle importance que beaucoup d'argiles sont, de ce fait, inutilisables. On ne peut les rendre utilisables qu'en leur adjoignant des éléments réfractaires. On passe alors des pâtes primitives simples faites d'argiles communes aux pâtes complexes nécessitant une technique spéciale, surtout pour les poteries de la deuxième Famille du Groupe I (poteries émaillées).

C'est de la coloration que possèdent les poteries ferrugineuses qu'est née la découverte de l'*engobe*, qui eut pour conséquence celle de l'*émail blanc stannifère*. C'est également à cette même coloration que nous devons toute la technique des poteries néolithiques incrustées, des poteries dites *samiennes*, des poteries grecques, etc.

La présence du peroxyde de fer peut donc servir d'élément de classification.

La coloration de la pâte est si importante pour les poteries du Groupe I, que les potiers primitifs ont cherché à la modifier par l'introduction de carbone, créant ainsi un Genre spécial qui fut en usage pendant de longs siècles. Dans un récent travail consacré à ces poteries carbonifères, j'ai

montré que cette introduction de carbone avait un double but : technique et décoratif (1).

En ce qui concerne les poteries du Groupe II (poteries vitrifiées) l'élément ferrugineux disparait totalement pour faire place à l'élément feldspathique, donnant la fusibilité exigée par cette catégorie de céramiques, sans toutefois influer sur la coloration.

Quelquefois le potier choisit des fondants plus énergiques, tels que le verre ou le phosphate de chaux (on obtient alors les Porcelaines tendres).

Les familles peuvent donc être divisées comme suit :

Groupe I	1e *Famille*	1er Genre.	— Pâtes carbonifères.
		2e —	— ferrugineuses.
		3e —	— non ferrugineuses.
	2e *Famille*	1er Genre.	— Pâtes ferrugineuses.
		2e —	— non ferrugineuses.
		3e —	— siliceuses.
Groupe II	1e *Famille*	1er Genre.	— Pâtes argileuses fusibles.
		2e —	— feldspathiques.
		3e —	— verrées.
	2e *Famille*	1er Genre.	— Pâte kaolinique.
		2e —	— feldspathique.
		3e —	— siliceuse.
		4e —	— phosphatique.

Ces treize Genres possèdent chacun des propriétés spéciales qui sont utilisées par le céramiste soit pour le travail des pâtes, soit pour la décoration, soit pour la cuisson, etc.

D. — Espèces

Chaque Genre possède une ou plusieurs *Espèces* présentant à leur tour des caractères spéciaux dus comme toujours à la composition des pâtes.

Celles-ci ont bien toutes, comme élément plastique, l'*argile*, mais les éléments non plastiques peuvent être très variables, quant à leur nature. Ce sont généralement : la silice, le feldspath et la pegmatite, le calcaire, la dolomie, ou simple-

(1) *Société d'Anthropologie*, séance du 16 juin 1910.

ment une *fritte*, c'est-à-dire une matière vitreuse obtenue artificiellement.

Pour les poteries réfractaires, on emploie des argiles très alumineuses et comme dégraissant la même argile préalablement cuite, du sable et quelquefois de la bauxite.

Mais toutes ces pâtes n'ont pas, comme on le conçoit, des propriétés identiques : toutes par exemple ne possèdent pas la même fusibilité ou le même coefficient de dilatation, de sorte que, pour chacune d'elles, il faudra une glaçure spéciale.

Toutes ces pâtes étant donc distinctes les unes des autres, peuvent constituer des *Espèces* différentes. En voici un exemple :

Gr. I, 1e *Fam.*, 3e Genre	1re esp. —	Pâte	argilo-calcaire.
	2e —	—	argilo-magnésienne.
	3e --	—	argilo-siliceuse.
	4e —	—	argilo-alumineuse.

Je renvoie au Tableau annexé à ce travail pour l'énumération des Espèces et leurs compositions.

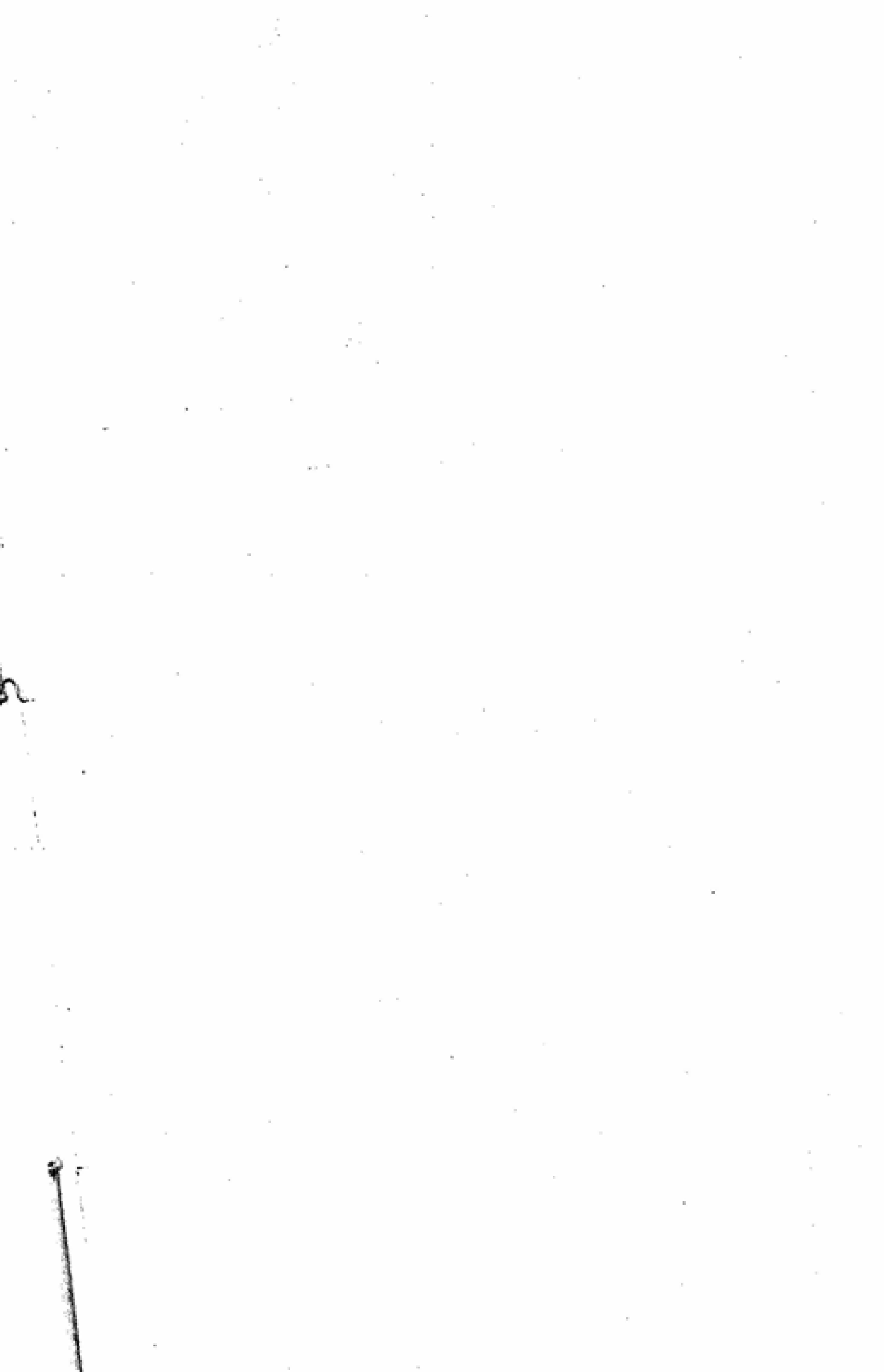
E. — Technique du Décor

Toute poterie est susceptible de recevoir un décor et tous les procédés de décoration connus sont applicables à toutes les poteries.

Cependant chaque Genre céramique possède une décoration qui lui est plus spécialement affectée, mais il n'y a, en cela, aucune règle.

Ainsi le décor par incrustation de matières terreuses a été pratiqué pendant le néolithique sur les poteries grossières, pendant notre Moyen-Age sur la poterie émaillée et pendant la Renaissance sur la poterie d'Art, et cela, quelle que soit la composition des pâtes, qui étaient argileuses, siliceuses ou calcaires.

Bien qu'un *engobe* puisse être appliqué, dans un but décoratif, sur n'importe quelle poterie, même sur la Porcelaine, on le réserve aux poteries non vitrifiées à pâtes colorées, parce qu'il a principalement pour but de masquer la couleur de la pâte.



Classification des Poteries, par L. FRANCHET

Groupe	Famille	Genre	Espèces	Décor
GROUPE I. — Poteries à pâtes non vitrifiées.	1re Famille. *Poteries non émaillées.*	1er Genre *Pâtes carbonifères.*	1re espèce. — Pâtes carbonifères dans la masse. 2e — — carbonifères superficiellement. 3e — — carbonifères partiellement (marbrées).	Lissage de la pâte. — Lustrage obtenu par enfumage. — Relief obtenu par modelage. — Décor incisé (généralement à la main).
		2e Genre *Pâtes ferrugineuses.*	1re espèce. — Pâte ferrugineuse colorée en brun par une cuisson atmosphère réductrice. — Technique spéciale aux temps primitifs. 2e — — ferrugineuse proprement dite (rouge, rose ou jaune). 3e — — calcareo-ferrugineuse. 4e — — silico-ferrugineuse. 5e — — alumino-ferrugineuse.	Décor incisé à la main ou par moulage. — Relief obtenu par modelage ou pâte sur pâte. — Incrustation de matières végétales, minérales, (terreuses) ou métalliques. — Peinture avec matières charbonneuses ou terreuses. — Engobe mat ou lustré. — Peinture sur engobe.
		3e Genre *Pâtes non ferrugineuses.*	1re espèce. — Pâte argilo-calcaire. 2e — — argilo-magnésienne. 3e — — argilo-siliceuse. 4e — — argilo-alumineuse.	Les poteries du 3e genre peuvent supporter les mêmes décors que celles du 2e genre. — Les 3e et 4e espèces sont presque exclusivement réservées à la fabrication des matériaux réfractaires.
	2e Famille. *Poteries émaillées.*	1er Genre *Pâtes ferrugineuses.*	1re espèce. — Pâte argileuse. } Glaçure plombeuse. 2e — — calcaire. } La 2e espèce constitue la catégorie des Faïences dites *Stannifères.*	Engobes. — Email stannifère. — Peinture sur émail cru. — Décor à reflets métalliques.
		2e Genre *Pâtes non ferrugineuses.*	1re espèce. — Pâte argileuse (Glaçure plombeuse). 2e — — argilo-siliceuse (Glaçure alcalino-plombeuse). 3e — — argilo-calcaire (Glaçure boro-plombeuse tendre). 4e — — argilo ou kaolino-feldspathique (Glaçure boro-plombeuse dure). Les pâtes non ferrugineuses du 2e genre constituent la catégorie des Faïences blanches. — La 1re espèce était désignée jadis sous le non de *Cailloutage* ; la 3e sous le nom de *Terre de pipe* ; la 4e est appelée *Faïence fine.*	Peinture et impression sous glaçure. — Glaçures colorées de fond. — Peinture avec glaçure et émaux, en cloisonné ou cerné en creux ou relief. — Décor en relief par application de pâtes : décor dit *Barbotine.*
		3e Genre *Pâte siliceuse.*	1re espèce. — Pâte formée de silice.	Glaçure très alcaline permettant d'obtenir des tons spéciaux, notamment le bleu au cuivre dit *bleu égyptien.*
GROUPE II. — Poteries à pâtes vitrifiées.	1e Famille. *Pâtes vitrifiées opaq.*	1er Genre *Pâtes argileuses.*	1re espèce. — Pâte argileuse colorée = Grès cérame proprement dit. 2e — — argileuse non colorée = Grès ordinaire. 3e — — argileuse fusible = Pyrogranite.	Vernis obtenu par vaporisation du sel marin. — Couvertes colorées. Couvertes colorées. — Impression sous couverte. Incrustation de fragments minéraux colorés.
		2e Genre *Pâtes feldspathiques*	1re espèce. — Pâte argilo-feldspathique tendre = Grès fin anglais. 2e — — argilo-feldspathique dure = Grès tendre français.	Vernis obtenu par vaporisation de sels métalliques. — Pâtes colorées. Couvertes colorées. — Peinture sous couverte.
		3e Genre *Pâtes verrées.*	1re espèce. — Pâte argilo-verrée (argile + verre).	Même technique de décor que pour les deux autres genres.
	2e Famille. *Pâtes vitrif. translucides*	1er Genre *Pâtes kaoliniques.*	1re espèce. — Pâte silico-alumineuse = Porcelaine dure.	Couvertes colorées au grand feu. — Couleurs sous couverte au grand feu. — Couleurs sur couverte au grand feu. — Couleurs vitrifiables au petit feu. — Biscuit.
		2e Genre *Pâtes feldspathiques*	1re espèce. — Pâte feldspathique micacée = Porcelaine chinoise. 2e — — feldspathique siliceuse = Porcelaine nouvelle de Sèvres. 3e — — feldspathique alcaline = Parian (produit anglais).	Même technique de décor que pour les Grès et la Porcelaine dure. S'emploie ordinairement pour la statuaire, sans décoration.
		3e Genre *Pâtes siliceuses.*	1re espèce. — Pâte silico-calcaire = Porcelaine tendre française.	Couvertes colorées. — Peinture sur couverte. — Biscuit.
		4e Genre *Pâtes phosphatiques*	1re espèce. — Pâte argilo-phosphatique-calcaire (Porcelaine tendre anglaise).	Même technique de décor que pour les Faïences feldspathiques (4e Esp., 2e G., 2e F., Gr. I).

L'émail blanc opaque, qui peut être appliqué également sur toutes les pâtes, même sur les pâtes vitrifiées, s'emploie presque exclusivement sur les pâtes colorées non vitrifiées, dans le même but que l'engobe : il s'ensuit que c'est ce seul genre de poteries que l'on a coutume de décorer au moyen de couleurs sur émail cru.

La peinture sur glaçure cuite s'emploie peu sur la Faïence, mais constamment sur la Porcelaine.

Si l'impression sous glaçure est beaucoup plus commune sur la Faïence que sur toute autre poterie, cela tient uniquement à ce que ce genre de céramique se fabrique sur une échelle beaucoup plus vaste que le Grès qui, lui aussi, se décore par ce procédé, en ce qui concerne du moins le Grès appliqué aux usages domestiques.

La technique du décor ne peut donc pas servir d'élément pour une *classification générale*, mais elle vient aider à la classification des *Genres* céramiques, et encore cette méthode est-elle souvent très aléatoire dans l'état actuel de nos connaissances, surtout en ce qui concerne les poteries préhistoriques.

J'ai pu me rendre compte que la détermination des Genres céramiques par la technique du décor eût été peu pratique parce qu'elle n'eût été applicable qu'à certaines poteries seulement. J'ai donc abandonné cette idée que j'avais émise au Congrès de Lille, alors que j'avais, il est vrai, envisagé à un tout autre point de vue la classification céramique.

Conclusion

La classification technique telle que je viens de la présenter est, à mon avis, suffisante pour nous guider dans l'étude de la céramique, mais elle ne peut nous être d'aucun secours pour la chronologie.

Celle-ci n'offre pas de difficultés insurmontables lorsqu'il s'agit de la céramique émaillée, appartenant à ce que nous appelons les temps historiques ; mais pour toute la période préhistorique, une chronologie est actuellement impossible.

En tous les cas, la classification chronologique ne pourra jamais être générale, les divers groupements humains n'ayant jamais évolué simultanément : elle ne sera donc que régionale.

Sur quelles bases pourra-t-on l'établir ? Il est difficile de le bien définir. Cependant il me semble que c'est dans la technique du décor et dans le style que l'on trouvera des éléments sérieux. Ce n'est toutefois qu'une hypothèse, mais que j'appuie cependant sur l'étude des poteries grecques et romaines qui sont absolument typiques à ce point de vue, car elles possèdent un décor, un style et même des formes qui leurs sont propres.

En a-t-il été de même à l'époque néolithique, aux âges du Cuivre, du Bronze et du Fer, périodes où la poterie grossière était la plus usitée ?

Sommes-nous bien certains que les Grecs et les Romains, puisque je viens de citer leurs céramiques, utilisaient les mêmes formes pour la poterie commune et pour la poterie artistique ?

Il y eut certainement des traditions qui se sont continuées : une forme, un décor ou un style ont appartenu à différentes époques.

C'est pourquoi il ne nous est pas encore possible d'établir une chronologie basée sur ces éléments. Nous ne pourrons y prétendre que quand nous serons à même de grouper et de comparer toutes les poteries primitives actuellement connues qui se trouvent disséminées dans les collections publiques ou privées.

Ce travail est possible, mais ne pourra être fructueux que par la centralisation de tous les documents que l'on pourra se procurer. Ceux-ci devront consister, non pas en dessins, mais en photographies dont l'exactitude ne peut être contestée.

Il appartient seulement à une Société scientifique d'entreprendre une œuvre semblable qui, je n'en doute pas, serait féconde en résultats, à la condition toutefois que chaque vase ou tesson photographié porte l'indication rigoureusement exacte de la couche archéologique où il a été rencontré, toute pièce d'époque douteuse devant être soigneusement éliminée. On y joindrait, bien entendu, une description aussi détaillée que possible de l'échantillon.

Peut-être alors pourrait-on établir une classification chronologique qui ne soit pas uniquement arbitraire comme toutes celles qui ont été présentées jusqu'ici.

Les EX-VOTOS MÉDICAUX du MUSÉE de SENLIS

Par le Dr FÉLIX REGNAULT

Le temple de la forêt de Halatte près de Senlis (Oise) a été, en 1873, l'objet de fouilles méthodiques ; on y trouva plusieurs centaines d'ex-votos en pierre tendre actuellement déposés au Musée du Comité archéologique de Senlis.

M. Caix de Saint-Aymour, au 72e Congrès archéologique de France, tenu en 1905 à Beauvais, fit une étude détaillée de

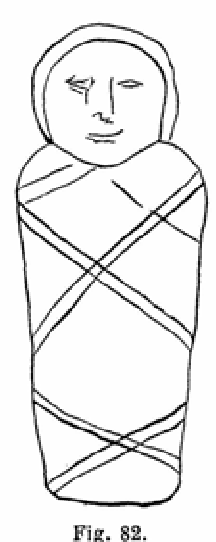


Fig. 82.
Ex-voto en pierre. Forêt de Halatte (Oise). 1/5 grand. nat.

cette fouille. Il décrivit le temple, composé d'un sanctuaire, d'un mur d'enceinte et d'un petit bâtiment, loge du gardien, attenant à ce mur d'enceinte. Le mur du fond du sanctuaire était doublé d'une autre muraille distante seulement de 40 centimètres de la première, où se cachait le prêtre qui rendait les oracles. L'auteur discute encore, sans les résoudre, les questions de savoir si le temple était dédié à Mercure ou à Apollon, si l'incendie qui l'a détruit était dû aux chrétiens

ou aux barbares. Nous sommes en tous cas en présence d'un temple gallo-romain, élevé à un Dieu guérisseur.

Mon ami M. Adrien de Mortillet m'ayant signalé les ex-votos du Musée de Senlis, je suis allé les étudier. Je n'insiste ni sur les figures ni sur les torses représentant des personnages humains, qui ont été étudiés par M. Caix de Saint-Aymour, au travail duquel je renvoie. Ce sont des images de fidèles guéris : peut-être certaines ont-elles les signes de leur maladie, mais elles sont trop grossièrement taillées pour qu'on puisse rien affirmer. Signalons encore des sculptures d'ani-

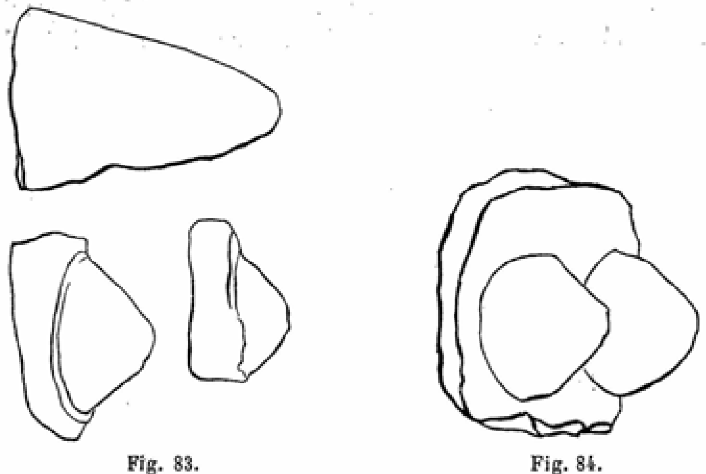


Fig. 83. Fig. 84.

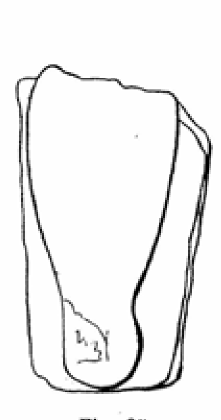
Ex-votos en pierre. Forêt de Halatte (Oise). 1/5 grand. nat.

maux, offrandes qui se pratiquaient communément dans les temples païens.

D'autres sculptures représentent des enfants étroitement emmaillottés, les membres enfermés dans les langes, la tête seule libre (fig. 82). D'autres sont des mains, des pieds, nus ou chaussés de sandales, des jambes, des yeux gravés, des seins qui affectent des formes diverses. Les uns sont pyriformes, allongés, d'autres coniques, d'autres plats et ovales (fig. 83 et 84). Sur plusieurs les mamelons ne sont pas marqués, mais les sculptures sont trop frustres pour qu'on puisse affirmer que ce soit intentionnellement.

Nous insisterons sur les ex-votos nettement pathologiques que jusqu'à présent on n'a fait que signaler.

Une cuisse est sculptée dont l'extrémité inférieure, au-dessous de l'étranglement qui sépare le genou de la cuisse, est terminée par un moignon caractérisé par sa forme arrondie (fig. 85). C'est le seul exemple de ce genre que je connaisse. Il ne faudrait pas croire qu'il indiquât le miracle d'une jambe absente qui s'est reformée ; il signifie plutôt que le Dieu a cicatrisé des ulcères : ceux-ci, en effet, se formaient souvent à la suite des amputations pratiquées à cette époque sans qu'on ménageât de lambeaux pour recouvrir l'os.



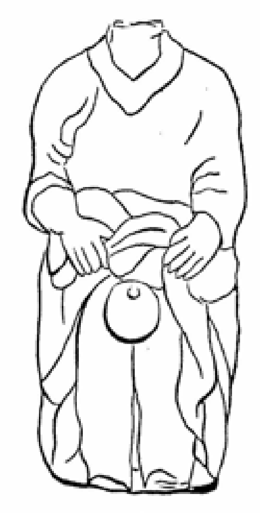



Fig. 85. Fig. 86.

Ex-votos en pierre. Forêt de Halatte (Oise). 1/5 grand. nat.

Un autre bas-relief représente un membre inférieur énorme se terminant au-dessus du cou-de-pied. L'extrémité inférieure de la jambe est amincie d'une façon disproportionnée avec le reste du membre. Nous ne pouvons dire s'il s'agit d'une maladie ou d'une maladresse du sculpteur.

Les maladies des organes génitaux de l'homme sont représentées par de nombreux ex-votos, dont l'interprétation est évidente. Il semble que ce temple ait eu la spécialité de ce genre de maladies. Le sujet lève sa robe des deux mains. Ce geste, auquel trop d'archéologues ont donné une signification indécente, est simplement celui d'un malade qui montre la région où il souffre. En ce cas il s'agit le plus souvent d'un

hydrocèle volumineux qui se dénonce par des bourses énormes, distendues, ayant la forme d'une sphère. La verge est petite, réduite à son extrémité, comme il arrive en pareil cas (fig. 86).

Sur d'autres sculptures le malade montre une verge enflée. Sur un sujet le corps de la verge est tuméfié, l'extrémité préputiale restant amincie (fig. 87). Il semble qu'il soit atteint de phimosis et de balanite.

Un autre a une verge en forme de battant de cloche, le prépuce participant au gonflement : c'est une simple balanite

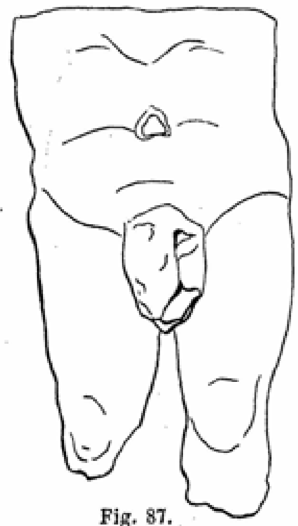


Fig. 87.

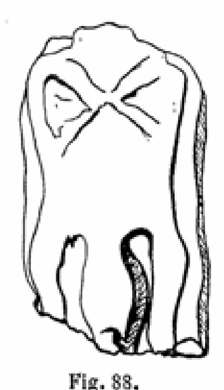


Fig. 88.

Ex-votos en pierre. Forêt de Halatte (Oise). 1/5 grand. nat.

(fig. 88). Sur cette pièce fruste, le contour interne des cuisses est mal marqué.

Des torses de femmes nues, montrant leur vagin, indiquent probablement des maladies des organes génitaux.

Pour imparfaites qu'elles soient, ces images n'en sont pas moins d'un haut intérêt. Il importe de les comparer aux ex-votos grecs et romains, et elles ont leur place marquée dans l'histoire de la médecine.

Il est probable que, si l'attention était portée sur ce sujet, on en trouverait de nombreux spécimens, non seulement dans les fouilles, mais même dans nos Musées. Déjà on m'en a signalé d'analogues aux Musées de Dijon et de Châtillon-sur-Seine que je me propose d'étudier à un prochain voyage.

SUR LES PETITS TRANCHETS

Par **PAUL DE MORTILLET**.

Le numéro de février de cette *Revue* contient (pages 50 à 53) une note du Dr Lènez sur les pointes de flèches à tranchant transversal. L'auteur cite un certain nombre de faits pour prouver que les petits tranchets en silex ne sont pas des outils, mais bien des armatures de flèche.

Sauf une pièce nouvelle dont nous parlerons plus loin, les autres découvertes signalées ont déjà donné lieu à de très savantes discussions, qui n'ont pas, à mon avis, rallié la grande majorité des palethnologues à l'opinion du savant explorateur Joseph de Baye, mais bien à l'opinion contraire.

Pour la pièce du musée de Copenhague, je ne puis mieux faire que de reproduire la description donnée par mon père, dans la séance du 6 octobre 1892, à la Société d'Anthropologie de Paris : « C'est un silex à tranchant transversal enchâssé au sommet de deux petites lames de bois qui en pincent la base. Les lames de bois sont réunies ensemble au moyen d'un ruban ou corde d'écorce. Le bois a juste les dimensions utiles pour un manche, comme flèche il est beaucoup trop court. Il a été cassé, dit-on. Erreur, les deux lames de bois n'ont point leur base cassée. Au contraire, ces bases sont taillées et amoindries. On reconnait facilement que c'est la fin d'un instrument. En outre, les hampes de flèche sont formées de tiges ou baguettes intactes ; on les fend tout au plus parfois légèrement au sommet pour fixer la pointe, mais jamais on ne fend la hampe d'un bout à l'autre. Cela a lieu, au contraire, assez fréquemment pour les manches d'outils. L'examen sérieux et critique montre donc que l'on est en présence d'un tranchet emmanché et non d'un fragment de flèche ».

Une découverte faite en France, en 1887, nous donne d'ailleurs la preuve certaine que les petits tranchets étaient des outils emmanchés, destinés à être maniés à la main. O. Vauvillé a recueilli, dans une sépulture de Montigny-l'Engrain, un tranchet muni de son manche en corne de cerf. Ce manche

a environ 46 millimètres de longueur. C'est à un ou deux millimètres près la longueur de celui du Danemark.

Si cet objet complet est unique chez nous pour le moment, on connaît un certain nombre de manches de tranchet découverts dans diverses sépultures néolithiques.

Les tombelles sous tumulus du cimetière de Maupas, à Saint-Martin-la-Rivière (Vienne), ont donné, à Ed. Tartarin, 42 petits tranchets et 3 manches (fig. 89), qu'il a décrits ainsi : « des bouts d'andouillers de cerf, assurément des manches d'outils auxquels s'adaptent très bien de petits tranchets ».

Un manche en corne de cerf de 0m05 de long, poli et troué

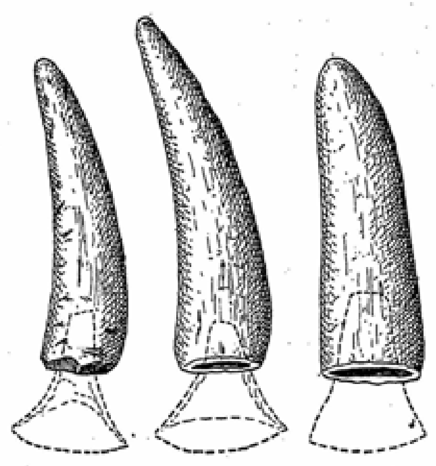


Fig. 89.
Manches d'outils en bois de cerf. Cimetière du Maupas, à Saint-Martin-la Rivière (Vienne). D'après Ed. Tartarin. 3/4 grand. nat.

à une de ses extrémités pour recevoir un petit instrument en silex a été trouvé dans le dolmen de Dampont. Le dolmen de Coppières renfermait dans son mobilier funéraire 23 petits tranchets et une pointe d'andouiller de cerf ayant dû servir de poignée à un de ces outils. Le dolmen de Crécy contenait 3 tronçons d'andouillers de corne de cerf, 2 percés à un bout, le troisième de part en part. Ce sont des manches d'outils, très vraisemblablement de petits tranchets. G. Stalin a signalé une gaine de petit tranchet ou ciseau du dolmen de Saint-Etienne.

Dans la sépulture néolithique de la Croix-des-Cosaques, Emile Schmit recueillit une centaine de petits tranchets en silex, et six petits manches en bois de cerf identiques à celui trouvé garni de son tranchet par Vauvillé, et dans lesquels les petits tranchets s'adaptent très bien. Leur destination n'est donc pas douteuse.

Les fouilles de J. de Baye, dans les grottes de la Marne, ont donné des centaines de petits tranchets, et aussi un certain nombre de petits manches en corne de cerf. C'est aussi dans ces fouilles qu'a été recueillie une vertèbre humaine dans laquelle est engagée un petit tranchet en silex. Cette découverte a paru, pour quelques palethnologues, une preuve en faveur des flèches à tranchant transversal. Mais on a fait justement observer, dans les discussions qui ont eu lieu au sujet de cette pièce, qu'il est fort difficile d'admettre qu'un silex à tranchant aussi large, entré par le ventre comme l'indique sa position dans la vertèbre, ait eu assez de force pour traverser les viscères et se loger dans l'os. Si ce n'est pas une flèche comment concevoir la présence de cet outil dans un os humain ? Gabriel de Mortillet a donné une explication très logique, basée sur des faits parfaitement observés. Les petits tranchets se rencontrent, en nombre plus ou moins considérable, dans les diverses sépultures néolithiques : dolmens, grottes naturelles et artificielles, fosses creusées dans le sol, etc. Ces caveaux, dans lesquels les cadavres étaient déposés successivement, finissaient par se remplir, et pour recevoir les corps des nouveaux arrivants, il fallait ranger les ossements les plus gros le long des parois. Les petits tranchets emmanchés servaient alors à désarticuler et décharner les squelettes.

Le docteur Lènez a décrit et représenté une flèche en silex, provenant de Tunisie, qui a un tranchant transversal, mais qui ne ressemble en rien comme forme générale aux petits tranchets. Il le dit lui-même, c'est une pièce unique jusqu'à présent. En admettant que la forme soit voulue, elle est, en tout cas, tout à fait exceptionnelle. De plus, on peut la considérer comme une pièce manquée ou inachevée, car si on a constaté qu'en France, les hommes de la période néolithique avaient l'habitude, pour fabriquer leurs flèches, de commencer par la pointe et de terminer par le pédoncule, il n'en est pas de

même dans tous les pays. En effet, mon excellent collègue Louis Giraux, en étudiant un nombre trèsimportant de pointes de flèches en silex trouvées au cap Blanc, par Madame Crova, a reconnu que la base de la flèche était taillée la première. La Mauritanie est sur le même continent que la Tunisie, et elle n'en est pas tellement éloignée, pour que l'on ne puisse conclure que le même mode de taille du silex a été employé dans ces deux pays. Tout au moins partiellement dans l'un d'eux.

Cette dernière preuve n'est donc pas plus concluante que les autres, pour démontrer que les petits tranchets sont des armatures de flèche.

Au contraire, leur mode d'emmanchure qui nous est indiscutablement connu prouve que ce sont des outils.

NOTE SUR UN OBJET EN BRONZE
de Montereau-Fault-Yonne

Par **PAUL BERTHIAUX**

Nous devons sans doute de la reconnaissance à celui qui, abandonnant sa terre natale, va visiter les deux hémisphères, avec le noble dessein d'étudier la nature sous les différents climats, mais il est à désirer pour l'avancement des sciences, et il serait particulièrement utile, que le simple collectionneur signale les observations locales qu'il est à même de faire aux sociétés libres, dont le but principal est de répandre de plus en plus la lumière, que des correspondances lointaines ne cessent de propager. Grâce à ces moyens, la science préhistorique avancerait de plus en plus, elle pourrait acquérir beaucoup plus de développement ; cela lui permettrait de reconnaître tout ce qui a concouru au perfectionnement des Arts, et de nous faire mieux connaître les mœurs et les usages de l'homme dans chaque pays.

Nous voyageons, il est vrai, avec beaucoup plus de facilités que ne le faisaient nos pères, mais malgré cela nous avons encore bien des questions à élucider, soit à cause du plus grand cercle qu'il nous est permis de parcourir, soit par suite de l'extrême diversité des recherches auxquelles doivent se livrer les savants.

Pour ma part, je consacre tous mes efforts à ne m'occuper que de l'exploration locale de la région que j'habite et, aujourd'hui encore, je suis heureux d'apporter aux lecteurs de la Revue une communication sur un objet en bronze qui m'a paru nouveau, et que je viens de découvrir à Montereau (Seine-et-Marne).

Cet objet est entier et d'une belle conservation ; la patine qui le recouvre est très accentuée ; il mesure 52 millimètres de long sur 20 de largeur, son épaisseur est de 15 millimètres au milieu, son poids est de 90 grammes.

A première vue, il ressemble absolument à un coin, comme en ont les bûcherons pour fendre le bois, et ce qui donne lieu

à cette première supposition, c'est que la partie qui forme la tête est très usagée et très aplatie ; on pourrait croire que ce sont les chocs reçus qui ont déterminé son aplatissement ; et cependant ne pourrait-on pas croire également que l'on est en présence d'une hache, car le tranchant a servi assez longuement et possède une obliquité très marquée (Voir : *Obliquité du tranchant des haches* par A. Doigneau), ce qui tendrait à prouver qu'elle a été pourvue d'un manche. Afin d'en faciliter la pose, au moulage, on aurait pratiqué avec intention une tête assez accentuée de façon à former une sorte de rivure ayant pour but d'aider au maintien du manche. On observe en outre, au-dessous de cette tête, un étranglement assez prononcé, qui est également favorable à l'idée d'un emmanchement. Si c'eût été véritablement un coin, le tranchant, à mon avis, se serait usé d'une façon presque égale ; si, par contre, c'est une hache, elle serait d'un type nouveau, sinon unique.

Je ne veux pas m'étendre davantage, et je laisse aux lecteurs le soin de juger cet objet comme il leur plaira.

Qu'on adopte ou qu'on rejette l'exposé que je viens de faire, cela peut, en tous cas, donner lieu à discussion et j'ose espérer qu'il en résultera quelque conclusion utile.

Exposition Préhistorique de Tours

La sixième session du Congrès préhistorique de France, tenue à Tours du 21 au 27 août, a été particulièrement brillante.

Une très importante Exposition de préhistoire avait été organisée à cette occasion par M. le docteur Louis Dubreuil-Chambardel, secrétaire général du Comité local, au château du Plessis-lès-Tours, aimablement mis à sa disposition par M. le Dr Edmond Chaumier, directeur de l'Institut vaccinal de Tours et président du Comité local.

Cette exposition, qui occupait les deux grandes salles du rez-de-chaussée, où est installé d'ordinaire le Musée international de la Vaccine, créé par M. le Dr Chaumier, a obtenu un vif et légitime succès. Elle a attiré un nombre considérable de visiteurs.

Les industries lithiques des environs du Grand-Pressigny étaient surtout abondamment représentées.

Citons parmi les exposants, dont le nombre dépassait la trentaine:

M. Berthier, notaire à Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire).

Objets provenant des fouilles de l'abri sous roche de Fongombault, rive de la Creuse (Indre) : Faune, instruments et objets de parure de la fin du paléolithique.

M. Jacques Rougé, de Ligueil.

Silex taillés : nucléus et instruments divers des ateliers suivants :

1° Les Douris et Lougny (Vienne).

2° La Chatière, la Claisière, la Bonnetière (commune d'Abilly).

3° Larcy, Bourdel, Branc ou Brune (commune de Neuilly-le-Brignon).

Dr Leveillé, du Grand-Pressigny, qui explora le premier les ateliers de la région de la Claise.

Partie de sa collection, comprenant de nombreux spécimens de scies à coches de l'atelier de l'Epargne ; des haches ébauchées et polies, des lames, des grattoirs, des tranchets, des percuteurs et des nucléus, provenant des ateliers classiques de la Claisière, de la Chatière et de l'Epargne; coup-de-poings acheuléens des environs du Grand-Pressigny.

M. Barreau, à la Haye-Descartes.

Coup-de-poings amygdaloïdes et triangulaires. Nucléus (gros, pour

lames longues et étroites; plats, pour lames courtes et larges), lames, grattoirs, scies à coches, tranchets, pointes de flèches, perçoirs, etc., provenant des ateliers de :

La Bonnetière, Abilly (commune d'Abilly); Larcy, Bourdel (commune de Neuilly-le-Brignon); Maupas, les Marais, Barrou (commune de Barrou).

Pièces de l'atelier du Bois de Branc, ou Brune, commune de Neuilly-le-Brignon (Indre-et-Loire), découvert en 1909 et exploré par MM. Barreau, Dubreuil-Chambardel et Rougé, qui publieront prochainement les résultats de leurs recherches dans ce gisement, où l'on rencontre de gros nucléus en livres de beurre et des instruments divers en silex jaune et noir.

Carte indiquant la positions des ateliers de la région du Grand-Pressigny.

M. le Dr Edmond Chaumier, de Tours.

Série locale : Instruments paléolithiques et néolithiques des stations et ateliers d'Indre-et-Loire.

Grotte sépulcrale de Vigneau à Manthelan (Indre-et-Loire), fouillée en 1898 : hache taillée, hache polie, poinçons en os, trois os percés ayant servi d'ornements, ossements humains très nombreux (Le musée de la Société archéologique de Touraine possède d'autres objets provenant de cette sépulture).

Série générale : Pièces chelléennes, acheuléennes, moustériennes, solutréennes et magdaléniennes de la Madeleine, Laugerie, Excideuil, Solutré, etc. Néolithique : instruments divers en silex des stations de l'Oise, des Essards (Vendée), etc.; ébauches de haches de Coussay-les-Bois (Vienne), Spiennes ; haches polies en roches diverses de la Vendée, de l'Anjou, du Poitou, de Suisse et du Danemark. Instruments en os et corne de cerf des palafittes de la Suisse.

Pointes de flèches en pierre d'Amérique, nucléus en obsidienne du Mexique.

Haches et objets divers en bronze, pointes de lance en fer, etc.

M. le Dr L. Dubreuil-Chambardel, de Tours.

Silex de l'atelier du Bois-de-Branc, à Neuilly-le-Brignon (I.-et-L.).

Fouilles du puits funéraire de Château-Gaillard, commune de Sublaines (Indre-et-Loire), exécutées en 1909 : ossements d'animaux (chiens, félins, sangliers, cerfs, bœufs, chèvres, lièvres, etc.), escargots, charbon, tronc de tilleul, débris de poterie, objets en fer.

M. Parfait, instituteur à Chambray.

Atelier de Sauvage, commune de Pussigny (Indre-et-Loire). MM. Parfait et Dubreuil-Chambardel se proposent d'étudier prochainement

cet atelier néolithique, qui est un des plus riches de la région du Grand-Pressigny.

Pièces acheuléennes, moustériennes et néolithiques de Vellèches (Vienne), Pussigny, Cigogné et Chambray (Indre-et-Loire). Pointes de flèches de formes diverses de Pussigny. Haches polies de Pussigny, Crotelles et Chambray.

Sommet de casse-tête troué à double tranchant, trouvé au Ripault (Monts).

M. Camille Godefroy (ancienne collection), de Neuillé-Pont-Pierre Envoi de Mme Duplan et de M. Louis Néron.

Objets paléolithiques et néolithiques récoltés sur le territoire de la commune de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire) :

Haches polies de toutes dimensions, ébauches de haches, pointes de flèches, grattoirs et autres instruments.

M. le Dr Gobillot, maire de la Trimouille (Vienne).

Objets divers paléolithiques et néolithiques provenant du canton de la Trimouille et en particulier de la station de Maviaux.

M. le Dr Deschand, conseiller général de l'Isle-Bouchard.

Paléolithique, néolithique et âge du bronze. Beau moule en bronze de hache à douille provenant d'une cachette à Azay-le-Rideau.

M. Emile Gautron, maire d'Esvres.

Résultat de fouilles exécutées dans un cimetière gallo-romain à Esvres.

M. Auguste Gautron, d'Esvres.

Objets de toutes époques recueillis sur le territoire d'Esvres. Série de 52 haches polies, 59 pointes de flèches, grande et belle lame en silex du Pressigny mesurant environ 30 centimètres de longueur, etc.

M. Bobeau, à Cormery.

Objets provenant de fouilles exécutées dans des cimetières gallo-romains à Vallères et à Lignières (Indre-et-Loire), dans des cimetières mérovingiens à Langeais et à Saint-Laurent de Langeais ainsi que dans un cimetière carolingien à la Volanderie (Athée).

Petite cachette de fondeur de l'âge du bronze, découverte récemment à la Dorée, par M. Gabry-Vry, conseiller municipal à Esvres.

M. le comte Charles de Beaumont.

Objets trouvés sous les débris du dolmen dit de Maumons, commune de Fondettes (Indre-et-Loire) : 25 fragments de poterie, 15

lames de silex, 4 haches polies en silex et diverses roches, 4 fragments de cornes de cerf.

Lames du Grand-Pressigny. Haches polies et instruments divers trouvés à Sainte-Maure-de-Touraine ; à la Duranderie, commune de Cléré ; à Tréché et à la Maison-Neuve, commune de Fondettes (Indre-et-Loire).

M. le Dr Patrigeon, de Chabris (Indre).

Station néolithique en pleinair, à Chabris.

M. Chauveau.

Ancienne collection de M. C. Chauveau, de Barrou (Indre-et-Loire). Pièces provenant du Grand-Pressigny, de Barrou et d'Abilly.

M. le Dr Menard, de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (Vienne).

Ateliers de Fontmort, à Vellèches (Vienne) : pièces paléolithiques en jaspes multicolores.

Pointes de flèches provenant des sables de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.

Mme la comtesse Lecointre, à Grillemont.

Pointes de flèches trouvées dans la couche arable qui recouvre les faluns de Manthelan et du Louroux.

Fragment de mâchoire inférieure droite de singe anthropomorphe (*Pliopithecus antiquus*, Blainville), trouvé dans les faluns de Manthelan.

M. le Dr Houssay, de Pontlevoy (Loir-et-Cher).

Série de pièces éolithiques, paléolithiques et néolithiques classées par ordre topographique, provenant de 80 points différents des communes de Pontlevoy, Thenay, Monthou-sur-Cher, Genillé, Pouillé, Sambin, Feings, Contres et Choussy.

M. G. de Clérambault, président de la Société archéologique de Touraine.

Objets en silex trouvés en 1904 auprès des Margers de la Ronde, commune de Pernay (Indre-et-Loire).

Silex taillés des ateliers des environs de Beauvais (Oise).

Haches en bronze et objets en métal d'époques diverses recueillis dans l'Ile-de-France.

M. J. Gaurichon, de Tours.

Série de silex du Grand-Pressigny.

Objets gallo-romains trouvés à Mailly-le-Camp (Aube).

Société archéologique de Touraine.

Silex taillés d'époques diverses, de la région du Grand-Pressigny, provenant de la collection de l'abbé Brung, à Chaumussay.

M. Marius Vaysière.

Nombreux silex taillés des stations de Oued-Melah, Oued Serak et Raz el Oued, dans le Sahara Tunisien.

M. le Dr Marcel Baudouin, secrétaire général du Congrès préhistorique de France.

Série de moulages de cupules, d'empreintes et de sculptures sur rochers.

Société des Amis du Vieux-Chinon.

Objets en pierre et deux haches en bronze.

M. Atgier, vice-président de la Société préhistorique de France.

Préhistorique de l'Ile-de-Ré.

M. Jactel, vétérinaire à Tours.

Silex taillés de la région.

M. Jactel, vétérinaire à Tours.

Silex taillés de la région.

M. le Dr Durand, conseiller général de Preuilly.

Série locale.

M. J. de Saint-Venant, de Nevers.

Pièces en silex du Grand-Pressigny trouvées dans le Jura, le Cher, le Gard, le Loir-et-Cher, etc.

Objets provenant de l'atelier du Breuil, à Lignières (Loir-et-Cher), et du canton de Saint-Amand.

M. Lecomte, instituteur à Vernou-Sologne (Loir-et-Cher).

Divers instruments en pierre.

Ces belles séries de grands nucléus, d'instruments et d'éclats de toutes sortes, bien faites pour donner une idée de l'importance des ateliers des environs du Grand-Pressigny aux âges de la Pierre, étaient complétées par un groupe de dix polissoirs et plusieurs fragments. Tous ces polissoirs, sauf un, ont été découverts dans le département d'Indre-et-Loire. En voici la liste avec indication du nom des collectionneurs auxquels ils appartiennent :

1° Polissoir à rainures des deux côtés, Barrou (Dr Chaumier).

2° Polissoir en silex à rainures, Grand-Pressigny (Dr Chaumier).

3° Polissoir portatif en grès présentant quatre cuvettes et une rainure, et fragments de deux autres, Esvres (Auguste Gautron).

4° Polissoir en brèche ou poudingue, région du Grand-Pressigny (Jacques Rougé).

5° Polissoir en silex avec rainures sur les deux faces (*Société archéologique de Touraine*).

6° Polissoir à rainures (*Société archéologique de Touraine*).

7° Polissoir présentant sur une face des rainures et sur l'autre face une grande cuvette, La Varenne-de-Limeray (*Société archéologique de Touraine*).

8° Polissoir de forme pyramidale avec rainures sur toutes les faces (Dr Leveillé).

9° Polissoir à rainures (C. Chauveau).

10° Fragment de polissoir, Fondettes (Charles de Beaumont).

11° Fragment de polissoir, Chédigny (J. Gaurichon).

12° Polissoir double, plat, le plus proche trouvé des carrières et ateliers du Breuil, dans le département de Loir-et-Cher (J. de Saint-Venant).

Nous devons enfin noter la présence à l'Exposition de Tours de 39 spécimens des superbes lames en silex du Pressigny, sans aucune retouche, qui composaient la fameuse cachette découverte en 1883 aux Ayez, sur la commune de Barrou. 35 de ces lames, dont 3 cassées et recollées, font partie de l'ancienne collection Chauveau ; 3 de la collection du docteur Chaumier ; 1 de la collection de M. Charles de Beaumont. Parmi les pièces appartenant à la collection Chauveau, trois dépassent 35 centimètres de longueur ; elles ont respectivement 372, 375 et 377 millimètres, mesures de la corde de l'arc que forment les lames, toutes plus ou moins incurvées.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Dépôt d'Amphores

Le *Journal de Vienne* a signalé au commencement de l'année une intéressante découverte archéologique due aux recherches incessantes de notre collègue Albert Vassy. Au cours de fouilles qu'il pratiquait dans la plaine de Saint-Romain-en-Gall, propriété Bailly, A. Vassy a mis à jour un dépôt d'amphores de l'époque romaine.

Des amphores rondes reposaient sur trois mètres de profondeur, par rang de cinq à sept, le col en bas. Par-dessus, il s'en trouvait d'autres de forme allongée, couchées en tous sens. Le tout était recouvert d'une mince couche de béton.

Ces fouilles ont donné plus d'une centaine d'amphores, dont beaucoup sont en mauvais état et même brisées par suite du tassement du terrain. Vassy a cependant pu en recueillir une cinquantaine d'intactes, parmi lesquelles on distingue de nombreux modèles différents. Il est probable qu'il s'agit là d'un magasin renfermant des produits de provenances diverses.

Toutes ces amphores étaient vides. Des photographies ont été prises au fur et à mesure de leur dégagement et présentées au Congrès de l'Association française tenu à Toulouse au commencement du mois d'août.

Découverte à la Nerthe.

Le *Petit Provençal* nous apprend que M. Clastrier, le sculpteur archéologue bien connu, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille, vient de découvrir dans la chaîne de la Nerthe, à Rio-Tinto même, dans une grotte, des vestiges préhistoriques de l'homme des cavernes.

M. Clastrier, présumant qu'un émissaire conduisant à des chambres inconnues devait exister, se mit à l'œuvre, aidé de deux terrassiers, voilà plus d'un mois. Il exécuta des fouilles profondes et non sans danger. Cependant il fut assez heureux pour atteindre les dites chambres où gisaient, épars ou enterrés, les restes d'une importante tribu néolithique représentée par divers tessons de poterie dont deux décorés et peints, plus de cent silex, instruments variés des troglodythes de la Nerthe, et aussi des galets à cupules, meules, percuteurs, perles et pendeloques de collier ; enfin une tête humaine et un crâne, brûlés par endroits, ainsi que deux beaux vases apodes ;

le tout mêlé à des charbons, de la terre noire et toutes sortes d'os humains, de mammifères (herbivores et carnassiers) brisés et carbonisés.

La fouille n'est pas terminée, mais on doit dès à présent féliciter sincèrement M. Clastrier et l'administration de la Société des produits chimiques de l'Estaque en la personne de son directeur, M. Emile Lombard, qui a bien voulu autoriser l'auteur à faire des fouilles sur ses terrains.

Fouilles à Marseille.

A la séance du 10 juin dernier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Vasseur, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Marseille, a rendu compte des fouilles qu'il a entreprises dans l'enceinte du fort Saint-Jean.

Cinquante puits, poussés jusqu'à 11 mètres de profondeur, ont permis d'atteindre le sol primitif et naturel sur lequel s'étagent, par couches successives, une quantité de poteries brisées ou détériorées jetées en cet endroit au rebut; l'épaisseur totale des couches atteint plusieurs mètres. Les plus profondes se composent de poteries gréco-orientales, de Rhodes, d'Ionie, de Corinthe, de l'Attique, de Sparte et d'Italie qui s'étagent depuis le septième siècle jusqu'au cinquième avant notre ère. Il faut signaler : une tête d'Aphrodite ionienne du sixième siècle ; une coupe attique qui peut dater du cinquième représentant la mort de Polynice ; deux douzaines de lampes, une pointe de flèche en bronze à douille. Fait remarquable pour le quatrième siècle, la couche est stérile ; la population, à ce moment, a dû se clairsemer. La vie reprend du troisième siècle jusqu'au moyen âge : ce sont alors des tessons de Campanie, d'Ibérie, des fragments gallo-romains, visigothiques et mérovingiens ou arabes. Dès le début, d'ailleurs, les poteries locales se trouvent mêlées à ces poteries étrangères.

On voit de quelle importance sont ces constatations pour l'histoire de Marseille fondée par les Ioniens d'Asie-Mineure dans la première moitié du septième siècle, pour les rapports du commerce de la Méditerranée entre l'Orient et l'Occident et même pour l'histoire générale des Gaules. Le résultat de ces fouilles sera publié dans les annales du muséum de Marseille.

Nécropole de Belmonte.

On annonce d'Ancône que d'importantes fouilles ont été exécutées, sous la direction du professeur Dall Orso, dans l'ancienne nécropole de Belmonte, des premiers temps de l'âge du fer.

On y aurait découvert, entre autres, deux très riches tombeaux de femmes guerrières ayant des chars de guerre au-dessus d'eux. Les squelettes sont parfaitement semblables à ceux des tombeaux guerriers trouvés il y a quelque temps.

L'importance de cette découverte serait exceptionnelle, si les corps rencontrés ont réellement appartenu à des femmes, car elle démontrerait que l'existence des héroïnes amazones conduisant des armées, chantées par les anciens poètes, n'est pas une invention poétique, mais une réalité historique.

NOUVELLES

Statues-menhirs de Guernesey

J. Linwood Pitts, directeur de la Bibliothèque et du Musée Guille-Allès, à Saint-Pierre-Port (Ile de Guernesey), a eu l'obligeance de nous adresser les renseignements complémentaires qui suivent sur la statue-menhir dont nous avons donné l'image dans un précédent numéro de *L'Homme préhistorique* (1910, p. 172) :

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre d'enquête sur l'ancienne statue de Saint-Martin et je serais très heureux de vous donner à son égard tous les renseignements possibles, bien que je craigne qu'il n'y ait pas grand'chose de positif de connu sur elle, et que l'on ne puisse rien préciser quant à son origine. Les plus vieux habitants de la paroisse l'ont toujours connue dans sa position actuelle ; mais, où a-t-elle été trouvée et quand l'a-t-on placée à l'entrée du cimetière ? Ce sont là des faits qui ont été entièrement oubliés.

La figure de la carte postale contenue dans votre lettre donne une très bonne idée de la statue.

Je puis aussi mentionner qu'une autre image semblable, mais plus grossière et moins parfaite, a été trouvée en 1878, sous le sol de l'église paroissiale du Câtel (une autre de nos paroisses de Guernesey), et est à présent dans le cimetière attenant. Je tâcherai de faire une photographie de cette dernière et je vous l'enverrai.

Ces deux statues sont figurées dans : *La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, par Salomon Reinach. La statue de Saint-Martin a également été figurée autre part, je rechercherai l'indication pour nous.

Il n'y a pas de bande horizontale représentant une ceinture sur la statue de Saint-Martin, il n'y a pas non plus d'indication des jambes.

Je ferai une enquête auprès de nos archéologues locaux avant de répondre à plusieurs de vos questions.

J. Linwood Pitts.

Musée d'Alésia.

Le dimanche 18 septembre courant aura lieu, à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), l'inauguration du nouveau Musée d'Alésia, construit spécialement par la Société des Sciences de Semur pour y rassembler tous les originaux de ses belles trouvailles du Mont Auxois.

Cette inauguration sera faite par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, qu'accompagneront de nombreuses notabilités. Il y aura, le matin, une visite expliquée du champ des fouilles, et, l'après-midi, une séance solennelle de la Société.

Les personnes qui désirent assister à la cérémonie et au banquet qui suivra, peuvent se faire inscrire à la Société des Sciences, à Semur (Côte-d'Or).

NÉCROLOGIE

E. Trutat

Le 1er août, le jour même où s'ouvrait à Toulouse le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, on enterrait dans cette ville Eugène Trutat, décédé à Foix le 29 juillet à l'âge de 69 ans.

Préhistorien de la première heure, Trutat devint en 1869 un des directeurs des *Matériaux pour l'histoire de l'homme,* fondés par G de Mortillet. Il fut pendant de longues années conservateur, puis directeur du beau Musée d'histoire naturelle de Toulouse.

Citons parmi ses travaux : une *Note sur deux fragments de mâchoires humaines trouvés dans la caverne de Bruniquel (Tarn-et-Garonne)*, qu'il adressa en 1863, avec Félix Garrigou et L. Martin, à l'Académie des Sciences; un article sur les *Monuments de l'époque antéhistorique de la Station de Bruniquel*, publié en 1866, dans la Revue archéologique du Midi de la France ; et une *Etude sur la forme du crâne chez l'ours des cavernes.*

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

SAONE-ET-LOIRE

Chalon-sur-Saone. — Musée (Dir. Gendriez, cons. Darbois). — Grandes pointes en feuilles de laurier (11) de la trouvaille solutréenne de Volgu. Riches collections archéologiques et préhistoriques de l'ancien directeur J. Chevrier.

Macon. — Musée archéologique.

— Musée d'histoire naturelle.

— Académie de Mâcon, à l'Hôtel Senecé. Numismatique.

— Collections de la Société d'histoire naturelle de Mâcon.

Autun. — Musée municipal, à l'Hôtel de Ville.

— Musée lapidaire.

— Musée de la Société éduenne à l'Hôtel Rolin. — Collection Bulliot, fouilles de l'oppidum gaulois du Mont-Beuvray, et du Dr Loydreau, fouilles du camp de Chassey.

— Musée de la Société d'histoire naturelle d'Autun, au Collège (Cons. du Chaignon), fondée en 1885. Cette société possède de très riches collections ; malheureusement, une loterie, au produit affecté à la construction d'un immeuble, n'a pas réussi.

Zoologie : Riches collections du Dr de Montessus, comprenant une série d'animaux montés, notamment une belle suite (2513 ex.) d'oiseaux d'Europe, comprenant un échantillon de l'*Alca impennis* et le type du *Perdortyx Montessui* ; collection du Chaignon, oiseaux d'Europe, etc.

Géologie et minéralogie : Coll. Roche, 6.000 éch.

Préhistorique : Séries locales recueillies par M. Arnon.

Ethnographie.

Botanique : Herbier du Dr Gillet. Préparations mycologiques du capitaine Lucante.

Tournus. — Musée (Cons. Martin). Collections archéologiques Legrand du Mercey.

MONTCEAU-LES-MINES. — Musée géologique de la Compagnie minière.

LE CREUSOT. — Musée géologique Schneider.

SOLUTRÉ. — Musée scolaire.

MATOUR. — Musée fondé en 1903.

LOUHANS. — Musée (Cons. Cordier).

ROMANÈCHE. — Musée scolaire.

PARAY-LE-MONIAL. — Musée de la Ville.
— Musée eucharistique, au Hiéron.

BOURBON-LANCY. — Musée, à l'Hôtel de Ville.

Le Gérant : V. TAUDOU.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, J. ALLARD, SUCC[r].

8e Année N° 10 Octobre 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

Rochers à Cupules, Cuvettes et Bassins

DE LA SÈVRE-NANTAISE & DES PAYS VOISINS

Par **N. GABILLAUD**

Instituteur.

En 1907, dans un article intitulé les : « *Ponnes de la Verrie* » (1), j'appelais l'attention des chercheurs sur les curieuses excavations des rochers granitiques qui bordent la Sèvre-Nantaise et ses affluents (2).

Aujourd'hui l'étude des cupules, cuvettes et bassins est à l'ordre du jour.

Mon aimable et distingué confrère portugais, M. F. Tavares de Proença (jor), s'est occupé des fossettes de son pays (3) ; celles de l'Ile d'Yeu ont été décrites par M. le Dr Marcel Baudouin, l'infatigable explorateur des côtes vendéennes (4).

Tout dernièrement, les pierres à bassins du centre de la France, lesquelles présentent la même structure, la même composition minéralogique, les mêmes creux, rigoles et dépressions que nos « chirons » vendéens, ont fait l'objet d'études approfondies signées abbé Bletterie (Julius Florus), Dr

(1) N° 4, 5e année, 1907, de *L'Homme préhistorique*.

(2) Le Dr Atgier, ancien médecin aide-major au 135e régiment d'infanterie, à Cholet, a relevé, lorsqu'il stationnait en cette ville, les principaux mégalithes à cupules et cuvettes des bords de la Moine, affluent de la Sèvre-Nantaise. Son mémoire : « *Les Bords de la Moine à l'âge de la Pierre* », fut présenté, en 1881, à la *Société d'Anthropologie de Paris*, et inséré, en 1894, dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Cholet et de l'arrondissement*.

(3) *Matériaux pour l'étude des antiquités portugaises*, n° 1, 1re année, 1910, p. 9 et 10.

(4) Dr Marcel Baudouin. *Découvertes de rochers gravés et de pierres à cupules, à l'Ile d'Yeu (Vendée)*. N° 12, 6e année, 1908, de *L'Homme préhistorique*.

Bertrand, G. Gagnier, etc. ; puis ont paru, dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, publiée sous la haute direction de M. Ernest Olivier, jouteur lui-même dans les débats, les discussions passionnantes et passionnées de MM. Collet (1) et Levistre (2) qui, malgré leur érudition, ne parviennent pas à infirmer, ni à confirmer le forage intentionnel des bassins.

Au cours de mes promenades archéologiques sur les bords de la Sèvre-Nantaise, j'ai rencontré de nombreux rochers à surface trouée, que j'ai classés d'amont en aval, et par commune parcourue.

J'appelle cupules les excavations, ordinairement à fond rond, de moins de quinze centimètres de diamètre ; cuvettes, celles à fond plat ou incurvé, de quinze à trente centimètres, et bassins, les trous quelconques dont le petit axe excède une longueur de trente centimètres.

Les archéologues voient, dans la plupart des pierres à bassins, des autels à sacrifice, des réservoirs à eau lustrale (3), « des moulins ou des pressoirs à bras dans le genre de ceux que les Phéniciens et les Berbères ont creusés en pleine roche, monuments indestructibles qui ont fait dernièrement l'objet d'un intéressant article de M. Guebhard dans le *Bull. de la S. P. F.* (tome VII, nº 1, janvier 1910). Ces bassins, malgré leur destination utilitaire, n'étaient pas dépourvus de caractère rituel ; cela est d'autant plus naturel que, chez les

(1) *Pierres à bassins et mégalithes du Haut-Bourbonnais et des régions limitrophes des départements de la Loire et du Puy-de-Dôme.* (Rev. sc. du Bourbonnais et du Centre de la France, 1909, p. 93 à 110).

(2) *De l'authenticité des pierres à bassins du Centre de la France* (Même Revue, année 1910, p. 31 à 41).

(3) Presque tous nos paysans ont, à la porte de leurs maisons, pour leurs ablutions journalières, des pierres à cuvettes qu'ils appellent des lave-mains.

Ces sortes d'auges, dont quelques-unes sont des cavités naturelles, peuvent être, ainsi que les bénitiers des églises, une réminiscence des bassins où l'on conservait l'eau lustrale, l'eau purificatrice.

Un de mes locataires, demeurant à Moulins, utilise, comme lavabo, une pierre creuse naturelle, provenant d'une carrière de granit.

Pour le même usage, les fermiers du Lineau, commune des Aubiers, se servaient, il y a une vingtaine d'années, d'une pierre à cuvettes transportée au Musée Saint-Jean, d'Angers ; ceux des vieux manoirs de la Blandinière, commune de la Chapelle-Largeau, et de l'Ecurie, commune de Loublande, emploient d'anciens bénitiers empruntés aux chapelles délabrées attenantes à leurs habitations.

anciens, l'agriculture était essentiellement placée sous les auspices de la religion, des cérémonies pieuses, des commémorations des bienfaits des dieux qui les avaient inventées » (E. Levistre, *Revue scientifique du Bourbonnais*).

A l'appui de sa thèse, M. Levistre ajoute : « Voilà pourquoi le clergé de Châteldon continue à bénir chaque année, le 16 août, fête de saint Roch, les troupeaux rassemblés dans les champs voisins. »

Dans le Bocage vendéen, comme dans le Bourbonnais, la religion est encore associée à l'agriculture ; là, le clergé bénit les troupeaux ; ici (1), de temps immémorial, il bénit les semences.

La Sèvre-Nantaise prend sa source à 5 ou 6 kilomètres à l'ouest de Secondigny (Deux-Sèvres). Après avoir limité ou traversé 4 départements : Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure, elle se jette à Nantes, dans un bras de la Loire, près du pont de Pirmil.

Deux parties de son cours sont surtout hérissées de rochers : 1° vers sa source, jusqu'à la Chapelle-Séguin (D.-S.) ; 2° de Treize-Vents et les Epesses (Vendée), à Clisson (Loire-Inférieure.)

PREMIÈRE PARTIE. — Deux-Sèvres.

Les rochers bordant le cours supérieur de la Sèvre et les premiers affluents de cette rivière ont une forme ronde caractéristique. Plusieurs sont perchés sur d'autres, et mobiles.

On se demande avec stupéfaction quels sont les titans qui mirent en équilibre instable ou roulèrent sur le bord et au fond des ravins, les boules colossales de la Chevalerie, de la Morelière, de la Garolière.

La « Merveille de Hérisson », qui appartient au bassin du Thouet, a des sœurs remarquables dans les pierres branlantes de Largeasse et de Neuvy-Bouin.

Commune de Largeasse (D.-S.).

1. — *Le Pas du Bœuf à Boussignoux*. — Excavation en forme de croissant, de 17 centimètres de diamètre. Sur la

(1) A *Moulins* (Deux-Sèvres), et dans les communes rurales avoisinantes.

même pierre, deux cuvettes cylindriques et un bassin de 30 sur 50 centimètres. Dans le grand trou oblong, imitant une jardinière, j'ai compté neuf petites croix rustiques plantées par les solliciteurs de grâces surnaturelles. Ces croix symbolisent les misères à soulager.

D'après une vieille femme de Boussignoux, que j'ai eu la chance de rencontrer près du rocher, celui ci aurait été creusé par un saint des environs (probablement saint Bodet, lequel est vénéré à Vernoux, où il a sa fontaine). L'eau des bassins de Boussignoux ne tarit jamais. Elle soulage les malades qui ont foi en sa vertu curative. Son action bienfaisante se manifeste surtout chez les ruminants.

Autrefois les fermiers des Cochardières avaient un bœuf très malade qu'ils laissèrent dans la lande pour ne pas le voir mourir.

Le pauvre animal se traîna jusqu'aux rochers à cuvettes. Il mit son pied dans l'empreinte, but à long trait l'eau miraculeuse, et fut guéri.

Commune de Neuvy-Bouin (D.-S.).

1. — *Rochers de la Garolière.* — L'un des blocs porte une dizaine de bassins, la plupart évasés et ébréchés ; l'autre a 4 bassins et quelques rudiments de cuvettes. Le plus grand des bassins, cordiforme, mesure : grand axe, 1m.50 ; petit axe, 1m.30 ; profondeur, 5 centimètres. Il est à fond plat, et l'eau y séjourne longtemps.

En face, dans la vallée, les touristes sont attirés par un superbe monolithe, sorte de donjon naturel qui semble vouloir protéger la *grotte de l'Ermite* (long., 5 m. ; larg., 0m.75 ; haut., 2m.80), dont la toiture est une *roche oscillante.*

Commune de la Chapelle-Saint-Laurent (D.-S.).

Les eaux des étangs de l'Olivette et des Grandes-Mottes se déversent dans l'Ouine, affluent de la Sèvre-Nantaise. On trouve, non loin de ces nappes d'eau, plusieurs pointements de rochers ; presque tous ont leur légende.

1. — *Le Chiron des Trois-Paroisses*, ainsi nommé parce qu'il est situé aux confins des communes de la Chapelle-

Saint-Laurent, de Clessé et de Neuvy. Curés et paroissiens s'y donnaient rendez-vous, à jour fixe.

Pendant que les « ouailles » festoyaient sur l'herbe, à l'ombre des chênes séculaires, les trois pasteurs *mangeaient la soupe* dans les trois écuelles du rocher.

2. — *Le Petit Péradieu (ou Pierre à Dieu) et le Grand Péradieu.* — Le premier présente quelques cuvettes irrégulières et trois ou quatre rainures sur les parties déclives. On y venait jadis en pèlerinage, mais les vieillards ne se rappellent plus dans quel but.

3. — *Le Chiron du Pas de la Vierge.* — Ce rocher attire tous les ans, au mois de septembre, des milliers de pèlerins. Sur sa vaste plate-forme, on remarque cinq longues fissures parallèles (nord-sud) ; trois rudiments de bassins (empreintes des griffes du Diable) et une petite cuvette oblongue (le Pas de la Vierge), dont le grand axe, direction est-ouest, mesure 24 centimètres. La largeur est de 7 et 8 centimètres ; la profondeur, de 3 centimètres.

« Un jour, dit M. Le Forestier (1), la Vierge était poursuivie par le Diable ; fatiguée, elle aperçut ce rocher et s'y reposa sur un pied ; puis, sur le point d'être saisie par le démon, elle s'envola d'un trait en criant : « Pitié ! », jusqu'à l'endroit précis où s'élèvent maintenant le village et la chapelle qui portent le nom de *Pitié*, lieu de pèlerinage célèbre dans toute la Gâtine.

« L'Esprit malin, furieux de voir échapper sa proie, saisit le rocher si fortement que ses griffes s'y enfoncèrent et firent trois rainures longues d'une cinquantaine de centimètres. »

Le pieux voyageur qui met son pied dans le Pas de la Vierge se trouve immédiatement délassé ; de plus, il s'assure une provision de bonheur pour toute l'année.

2e PARTIE. — SUISSE VENDÉENNE (2).

LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE (VENDÉE).

1. — *Rocher fixe de la Petite-Métairie.* — Ce rocher, au pied duquel j'ai trouvé une sorte de polisssoir en grès, a la

(1) N° 7, 2e année, 1907, de *La Terre Vendéenne*.

(2) Pour alléger mon travail, j'ai laissé de côté les rochers à bassins de *Pouzauges*, *Saint-Michel-Mont-Mercure* et *Saint-Mars-la-Réorthe*.

forme d'un menhir tronqué, terminé par un bassin à bords déchiquetés, lequel, dans l'état actuel, représente vaguement un fauteuil.

Au milieu de la grande excavation, se voit deux paires de cuvettes inégales, oblongues et conjuguées, terminées par des rigoles ; sur la partie latérale sud, une cupule.

Les Epesses (Vendée).

Loin de la Sèvre, sur deux plateaux élevés, distants d'un kilomètre environ, se dressent les masses rocheuses de la *Filouzière* et de la *Poiselière.*

1. — *Pierres-Folles de la Grand'Lande de la Filouzière.* — a). Dans un premier bloc : grand bassin ovale ; grand axe, 1m.50 ; petit axe, 0m.95 ; profondeur, 0m.95. Brèche, à l'ouest, de 0m.70 de profondeur.

b). Deux blocs réunis par la base et couvrant une surface de 80 mètres carrés. (Le canal séparatif a 5 m. de long, 0m.80 de large et 0m.50 de profondeur.)

L'un d'eux porte, sur 4 saillies mamelonnées : 1° 6 cuvettes irrégulières déversant dans deux bassins de 0m.40 de profondeur, puis dans un grand cuvier à bord profondément échancré (dimensions de l'échancrure : 0m.60 sur 0m.25) ; 2° 2 cuvettes aboutissant à une rigole ; 3° 5 bassins conjugués, l'inférieur terminé par une gouttière ; 4° 3 cuvettes.

L'autre bloc, divisé en deux parties par une dépression communiquant avec le canal transversal, présente : 1 cuvette isolée avec bec d'écoulement ; 3 cuvettes à bec allongé ; 2 grands bassins conjugués et 6 bassins moyens réunis aussi, deux à deux, par une échancrure dans le bord commun.

2. — *Plate-forme rocheuse de la Poiselière.* — J'y ai compté 19 cuvettes et bassins, la plupart conjugués. Le bassin le plus intéressant est à fond plat, uni. Il ressemble à une énorme virgule gravée en creux, de 1 m. de longueur et 0m.85 de largeur extrême, dont la longue pointe, infléchie, forme bec d'écoulement.

3 — *Rochers bordant le lit de la Sèvre, rive gauche, entre Brocheton et le Moulin-Neuf.* — a). Bassin circulaire de forme régulière (0m.40 de diamètre), au centre duquel se trouve une cupule de 15 centimètres de diamètre et 5 centi-

mètres de profondeur. — B). Trou cylindrique de 60 centimètres de diamètre et 80 centimètres de profondeur, à l'extrémité d'un canal de pierre où l'eau s'introduit avec violence, au moment des crues.

Les cailloux, les fragments de roches, dans un mouvement giratoire occasionné par les remous du courant, creusent et polissent sans cesse cette excavation et celles des blocs qui gisent au fond du torrent.

Il serait fastidieux de décrire toutes les cavités de ce genre que l'on rencontre surtout au pied des digues naturelles : au *Moulin-Neuf*, à *Brocheton* (commune de Treize-Vents); à *Charbonneau* (commune de la Chapelle-Largeau (1); à *Charruau* (commune de Saint-Laurent-sur-Sèvres); au *Domaine*, à *Rochard* (commune de Saint-Hilaire-de-Mortagne); à *Chaudron* (commune de Boussay); au *Grand-Gaumier* (commune de Gétigné); à *Nidoits* (commune de Clisson). Celle de *Nidoits*, sur la rive droite de la Sèvre, près de la basse-cour de M. Branger, se termine par une cupule ronde et lisse, un véritable *nid d'oie*.

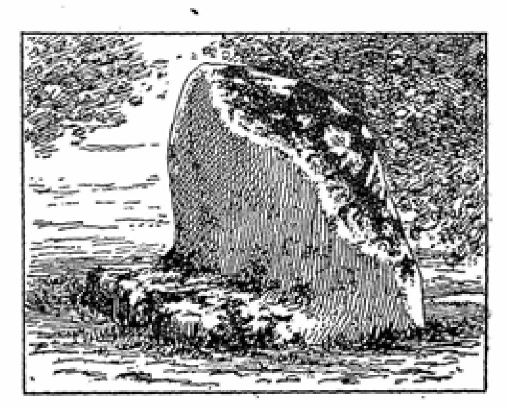


Fig. 90. — Le *Canapé* du Parc de la Boulaie, commune de Treize-Vents (Vendée).

Pendant l'été, les *rochers-bassins*, à « fontaines » non jaillissantes, faciles à remplir d'eau, et les *rochers-fauteuils*, qui

(1) Je viens de voir, sur le territoire de cette commune, au lieu dit *La Roche-Galouin*, un cromlech à double enceinte, découvert tout récemment par mon excellent collègue M. Biget.

émergent du lit de la rivière, sont bien connus des meuniers et des pêcheurs.

Pour pêcher commodément, les chevaliers de la gaule s'installent dans les « fauteuils », et, si le poisson veut bien se laisser prendre, ils le déposent et le conservent toute la journée, frais et frétillant, dans les petits viviers gracieusement mis à leur disposition par les charmantes Naïades de la Sèvre.

TREIZE-VENTS (VENDÉE).

1. — *Rochers fixes de Moizand, près du Bourg.* — 8 bassins ou rudiments de bassins, très irréguliers.

2. — *Rochers des bords de la Viorvaie, dans le parc de la Boulaie.* — Sur un gros bloc, à l'angle du ruisseau, 2 bassins. Au-dessous, un faux menhir, renversé, et deux rochers-fauteuils : l'un étroit, évidé sur trois faces (siège de la Trinité celtique ?) ; l'autre offrant l'aspect d'un long canapé (Fig. 90).

SAINT-MALO-DU-BOIS (VENDÉE).

1. — *Masse rocheuse dominant le moulin de Poupet.* — A). Roche libre : 1 bassin souvent plein d'eau (grand axe, 52 centim. ; petit axe, 41 centim. ; profondeur, 8 centim.).

B). Roche fixe : 1 bassin plat en forme de van ou de croissant, muni de deux becs d'écoulement (grand axe 0m60 ; petit axe, 0m33 ; profondeur, 0m03).

C). Roche libre : 3 bassins. Le plus grand a 75 centim. de long, 50 centim. de largeur et 12 centim. de profondeur. D'un côté, un petit cap de pierre s'avance à l'intérieur du bassin.

LE PUY-SAINT-BONNET (D.-S.).

1. — *Les « Pierres à Chaudron »* (1) *de la Durandière*, sur la ligne de faîte de partage des eaux entre l'Ouin et la Moine, affluents de la Sèvre-Nantaise. — A). Première masse rocheuse : 4 bassins à bec, isolés ; 2 bassins conjugués ; 4 cuvettes oblongues, irrégulières, placées en croix. (J'ai ramassé près de ce mamelon une pointe de flèche et plusieurs silex ouvrés de l'époque néolithique.)

(1) Dr Atgier. Les bords de la Moine à l'âge de la Pierre. *Bull. S. des Sc. de Cholet*, année 1894, p. 134.

B). Deuxième masse rocheuse : 1 auge à bouts arrondis de 2 m. de long et 45 centim. de largeur moyenne ; 3 bassins à bec d'écoulement ; 2 bassins séparés par un isthme de pierre percé en son milieu ; la coupure parait intentionnelle.

Chacun de ces blocs est divisé en deux parties par un large canal orienté du sud au nord.

SAINT-HILAIRE DE-MORTAGNE (VENDÉE).

1. — *Rochers du champ de la Couronne, à la Bouchelière,* en face du beau viaduc de Barbin. — A). Roche libre : Une moitié de cuvette et 3 bassins munis chacun d'un bec d'écoulement.

B). Roche libre : un bassin oblong, sans bec.

C). Roche fixe : grand bassin ($1^m20 \times 1^m80 \times 0^m20$), auquel fait suite une petite cuvette à bec terminé en gouttière.

D). Roche fixe : 3 rudiments de bassins et 1 cuvette sans bec. A côté, sur bloc détaché, un bassin brisé, large et peu profond.

E). Bloc fixe, culminant, creusé très irrégulièrement en forme de cœur (grand axe, 1^m50 ; petit axe, 1 m. ; profondeur moyenne, 0^m40) ; bassin étranglé et peu profond vers le bec d'écoulement.

Tout autour du bec, usure circulaire laissant, à la base, un rebord saillant, comme dans les roches dites à fauteuil.

LA VERRIE (VENDÉE).

1. — *Rocher de la Dame des Bourguinières.* — Bloc fixe, de 8 mètres sur 7^m80, portant 12 bassins (6 de chaque côté), séparés par un canal de 0^m60 de largeur moyenne et de 1^m10 de profondeur.

D'après la légende, ce rocher, situé près de l'église de la Verrie, servait de siège à une fée curieuse, la dame des Bourguinières, qui épiait les faits et gestes des habitants du bourg. On y montre la double empreinte laissée par la partie la plus charnue de son auguste personne.

2. — *Le Chiron de la Roche* (route de Mortagne aux Herbiers). — Au milieu de la cour de la ferme, sur plate-forme granitique, deux cuvettes (fontaines) que la fermière utilise pour faire boire ses oies.

3. — *Les rochers de la Tour.* — A). Pierre branlante (1), très mobile (il suffit d'un léger contact pour la faire osciller). Le mouvement qu'on lui imprime est celui d'un berceau ou d'un fléau de balance.

Elle n'est point creusée en forme de corps humain, ainsi qu'on aime à le répéter, mais on y trouve deux bassins d'inégale grandeur, conjugués et profonds, et deux autres, superficiels, oblongs et évasés.

B). Sur le rocher le plus rapproché de la statue du Sacré-Cœur (2) : 1 bassin et 2 cuvettes conjuguées.

C). Sur un troisième rocher : 2 groupes de 3 cuvettes conjuguées.

4. — *Le Chiron des Ponnes* (3). — Les 7 cuvettes de ce rocher ont été décrites dans le n° 4, 5e année de *L'Homme préhistorique.*

5. — *Monument mégalithique de Roche-Sèvre.* Formé de blocs superposés. Au sommet, bassin en rosace, à contour tréflé ; au-dessous, bloc à 7 cuvettes inégales. Sur l'énorme roche détachée du mégalithe (4) : 2 cuvettes et 2 bassins conjugués, 3 cuvettes isolées, 1 cupule.

6. — *Menhir de Roche-Sèvre.* — Face sud : deux petites excavations allongées. Face nord : une cupule.

SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX (VENDÉE).

1. — *Rocher du Calvaire.* — 6 blocs fixes, mamelonnés, portant des bassins et des cuvettes de forme irrégulière.

LE LONGERON (MAINE-ET-LOIRE).

1. — *Rochers du Many.* — A). Tour carrée formée de 6 assises de blocs superposés, élevée, comme un contrefort, sur le flanc du ravin qui borde la Sèvre. Le sommet couvert de trois roches, dont 2 jumelles, ne peut être atteint que du côté de la colline.

1er rocher : un bassin.

2e rocher, en dos d'âne : chaque versant opposé porte un

(1) *Les Ponnes de la Verrie*, fig. 37, p. 119, n° 4, 5e année de *L'Homme préhistorique.*

(2) Cette statue, posée récemment sur un socle et 4 piliers monolithes de pierre brute, domine, ainsi que la pierre branlante, les environs.

(3-4) *Les Ponnes de la Verrie* (Fig. 38 et 39). Article cité.

groupe de 6 cuvettes allongées, ou plutôt de 6 rigoles parallèles.

3e rocher : 4 bassins isolés et 2 conjugués.

B). — A 50 mètres en aval, autre rocher partagé en deux mamelons par une dépression de 3m15 de longueur sur 0m50 de largeur, laquelle aboutit à une sorte de gargouille.

Le mamelon septentrional est, comme le 2e rocher décrit ci-dessus, à deux pentes cannelées. On croirait voir, de loin, les côtes saillantes et les vertèbres de quelque monstrueux animal.

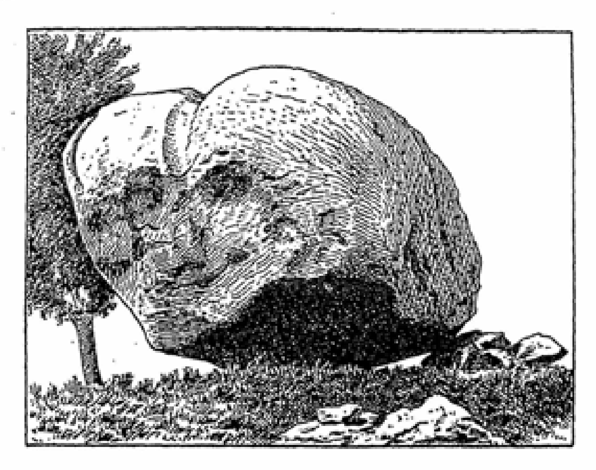


Fig. 91. — La *Pierre Tournisse*, à Torfou (Maine-et-Loire).

TORFOU (MAINE-ET-LOIRE).

1. — *La Pierre Tournisse* (Fig. 91), ainsi appelée parce qu'elle tourne trois fois sur sa base, la nuit de Noël, lorsque sonnent les douze coups de minuit.

Dans son mémoire archéologique (1), M. le Dr Atgier, sans doute pour expliquer la légende, représente une pierre Tournisse imaginaire qui peut tout aussi bien figurer une toupie ou quelque chose d'approchant : une poire de Catillac posée sur sa queue, un champignon genre vesse-de-loup, etc.

Sa description, je regrette de le dire, est aussi inexacte.

(1) *Les bords de la Moine à l'âge de la Pierre.*

Au lieu d'une excavation centrale urcéolée, j'ai vu, sur le bloc :

2 cuvettes, dont une à peu près ronde, sans bec;

2 bassins moyens, oblongs, prolongés en gouttière ;

1 grand bassin (80 centim. sur 90) terminé par un canal sillonnant la pierre de haut en bas.

L'un des bouts de la Pierre Tournisse ressemble vaguement à une tête de mort.

BOUSSAY (LOIRE-INFÉRIEURE).

1. — *Rochers de l'Ecorchevrière.* — La masse rocheuse de la Poirière, à côté des bâtiments d'exploitation de l'Ecorche-

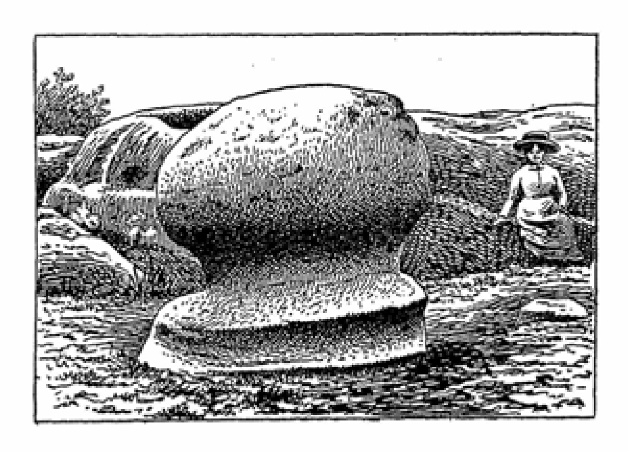


Fig. 92. — Bloc à tête arrondie et à base évidée, à l'Ecorchevrière, commune de Boussay (Loire-Inférieure).

vrière, est divisée comme un damier par des canaux qui se coupent à angle droit. 6 têtes de rochers montrent des bassins et des cuvettes de toutes formes et de toutes dimensions. Là se trouve le plus grand, le plus régulier des bassins observés au cours de mes pérégrinations. Il est toujours plein d'eau, et mesure 6 m. de long, 2 m. 33 de large et 70 cent. de profondeur au milieu.

Devant cette belle vasque, dont on aperçoit une des extrémités à gauche de la gravure (Fig. 92), se dresse un magnifique bloc à tête arrondie et à base évidée. On serait tenté de

croire, tant il est régulier, lui aussi, qu'il a été sculpté par un artiste des premiers âges, malheureusement un vandale en a brisé une des parties les plus intéressantes.

Sur la ferme de l'Ecorchevrière, aux endroits appelés : les *Ponts*, le *Rocher*, le *Grand-Champ*, on rencontre encore des blocs à bassins. D'un chiron du Grand-Champ où j'ai compté 13 bassins, la vue s'étend jusqu'aux moulins des Alouettes, e l'on découvre, par un temps clair, 13 clochers.

Gétigné (Loire-Inférieure).

1. — Le *Rocher des Trois-Ecuelles* (1) est situé au sommet d'un ravin, sur la rive droite de la Sèvre, en face d'un bosquet sauvage qui paraît un Eden. Près des roches amoncelées, légèrement voilés par les lianes pendantes, Adam et Eve se promènent lentement, échangeant de chastes baisers. Et le Père Eternel, sous le masque d'un peintre connu (2), les contemple en souriant, cependant qu'il fixe sur la toile « *L'Idylle* », créant ainsi un nouveau chef-d'œuvre.

Le rocher aux écuelles, dont les trois cuvettes s'agrandissent et se déforment d'une année à l'autre, supporte le coin d'une roche plate, inclinée, sous laquelle reste un vide où l'on peut s'accroupir.

Contraint par une forte averse d'y chercher un abri, je découvris, à la surface du bloc supérieur, trois rainures parallèles, et, au-dessous, 1 bassin, 1 cuvette et 3 cupules.

Si l'on excepte le gaz carbonique de l'air, quelle force érosive a pu creuser la partie inférieure de cette roche, nullement exposée aux intempéries ?

Clisson (Loire-Inférieure).

Dans la garenne du baron Lemot, à Clisson, le rocher le plus rapproché de la Colonne de Henri IV porte un *bassin piriforme*, à fond plat, dont le grand axe mesure 0m70, et le petit axe, 0m50.

(1) Au champ de l'*Ecuelle*, près de la Moine, commune de St-Crespin, existe un abri sous roche. Sur la pierre qui sert de toiture, on remarque deux cuvettes : l'une ronde, l'autre allongée, plus petite et prolongée en gouttière : c'est l'écuelle et la cuiller, disent les bonnes gens.

(2) M. F. Brillaud, de Cugand.

Un peu plus bas, entre le temple de l'Amitié et la Sèvre, on croit voir l'empreinte, excessivement polie, d'un *pied de femme*. Dimensions : 23 centim. sur 7 centim. 1/2.. Direction du grand axe : *est-ouest*.

J'ai constaté la même orientation dans les 3 empreintes pédiformes que j'ai relevées à *Clisson*, *Pitié* et *Ferron* (1).

Dans la commune de la Verrie (Vendée), depuis la pierre branlante de la Tour jusqu'aux mégalithes de Roche-sur-Sèvre, tous les rochers sans exception portent des traces d'érosion ; on y voit des milliers de cuvettes en formation ; il en est ainsi, d'ailleurs, sur les bords escarpés de la Sèvre, dans le lit même du torrent, et sur la cime des coteaux voisins. De Saint-Laurent sur-Sèvre à Mortagne, de Mortagne au Longeron, on rencontre de toutes parts des rochers en forme de corniche avec tores, cavets, scoties et autres ornements d'architecture en creux et en relief, des profils d'animaux décharnés, sortes de chameaux accroupis, à tête informe tournée vers l'Occident, dont on n'aperçoit, de loin, que la colonne vertébrale et les côtes saillantes, lesquelles sont tout simplement les lignes séparatives de cuvettes allongées, déclives et opposées. Lorsque la corniche est renversée, que les bords de la roche évidée offrent deux plans à angle droit, l'un vertical, l'autre horizontal, on a des fauteuils, des canapés rembourrés de paillettes de mica, de grains de quartz et de gros cristaux de feldspath.

Avec des yeux de poète amoureux de la Nature, on peut voir, sur les bords de la Sèvre, des choses merveilleuses, étonnantes : des palais et des colonnades en ruines, des temples grandioses, des parcs aux allées ombreuses, des jardins suspendus, comme ceux de Babylone, des chemins qui marchent, bordés de statues gigantesques.

Mais au point de vue scientifique, le paysage change d'aspect. Il faut déchanter.

Quartz, feldspath, mica, voilà les éléments constitutifs de nos roches granitiques. Par l'action prolongée du gaz carbonique contenu dans l'air ou dissous dans les eaux pluviales, le feldspath se transforme en argile (silicate d'alumine); alors

(1) Voir N. Gabillaud. *Le Haut cours de l'Argent*, p. 175, n° 6, 7e année, *L'Homme Préhist.*

les grains de quartz des parties rocheuses les plus tendres, mal reliés entre eux, se détachent sous l'influence de la pluie, du ruissellement des eaux,des alternatives de gel et de dégel, et deviennent de l'arène que l'on appelle ici « chaple », et « gore » dans le Bourbonnais.

M. A. Collet, docteur ès-sciences, et mon savant ami, M. H. Gelin, secrétaire de la *Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, pensent que ces agents de désagrégation ont contribué pour une large part à creuser les bassins des rochers granitiques.

Il est encore d'autres actions, purement mécaniques, qui méritent d'être examinées.

Si l'on pouvait démontrer que les collines du Poitou étaient, à l'époque quaternaire, couvertes de glaciers, on admettrait facilement, les mêmes causes produisant les mêmes effets, que les « ponnes » des blocs haut perchés eussent été creusées par des galets (1), comme les « marmites » du Jardin des Glaciers, à Lucerne (Suisse). Mais, disent les géologues, nous n'avons, sur les monts et collines du Poitou, aucune preuve certaine de glaciation ; les rochers que divers auteurs tels que de Rochebrune, cité par Aillery (Chroniques paroissiales de la Vendée, p. 427, t. III), ont pris pour des blocs erratiques, sont de même nature que les roches voisines : ils ont simplement glissé sur les pentes.

Pourtant comment expliquer, sans l'action des glaces ou des eux torrentueuses (2), le rabotage des roches parallèlement à l'axe des vallées, et celui, circulaire, de la plupart des blocs saillants couronnant les monticules élevés ?

Quant aux « fontaines » sur rochers qui se trouvent dans le lit chaotique de la Sèvre-Nantaise, au pied de digues natu-

(1) J'ai trouvé en plusieurs endroits, à la base des mégalithes à bassins, des cailloux roulés.

(2) Dans ce cas, il faut supposer, aux époques antérieures, un système hydrographique différent du nôtre.

Les eaux de la mer, comme celles des torrents, déchiquètent les roches et creusent des bassins, au pied des falaises. Près de Pornic, une grande vasque naturelle pleine d'eau salée bien chaude m'a souvent servi de baignoire à marée basse.

D'après M. Raould, directeur de l'usine électrique de Clisson, il existe à Porspoder (Finistère) un puits de 6 m. de profondeur creusé par les tourbillons de la mer sauvage.

relles formées de gros blocs de granit, d'où l'eau, pendant l'hiver, s'échappe avec fracas, entraînant avec elle des cailloux, lesquels sans cesse burinent, en tournoyant, les cavités rocheuses, je ne puis m'empêcher de leur attribuer la même origine qu'aux « cylindres » des cataractes du Nil. Voici ce qu'en dit M. de Gottberg dans un rapport (1) au vice-roi d'Egypte, reproduit partiellement par M. Olivier dans la *Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, pp. 44 et 45, année 1910 :

« Le Nil, pendant sa crue, charrie auprès et au milieu des cataractes des cailloux qui sont parfois arrêtés par les rochers. Si le courant est assez fort dans cet endroit, bien qu'il trouve dans le rocher un empêchement au transport de ces cailloux, il ne cesse de les remuer, les fait tourner sur eux-mêmes et décrire à la fin un cercle, qui, par la force du frottement, fait un petit creux dans le rocher. D'autres cailloux viennent remplacer ceux qui, tout en perforant le roc, ont fini par s'user eux-mêmes, de sorte que, d'année en année, cette excavation est agrandie. Elle prend peu à peu la forme d'un cylindre creux, quelquefois d'une régularité parfaite, de deux ou trois mètres de profondeur sur un de diamètre. Plusieurs creux pareils, s'ils sont voisins, finissent par se joindre, et ainsi peu à peu un grand bloc de granit se trouve anéanti.

« Ces cylindres, dus au tournoiement de quelques cailloux, se trouvent non seulement en position verticale, comme on pourrait le supposer et comme c'est, en effet, le cas le plus fréquent, mais encore à axe incliné et même horizontal. Les Nubiens qui habitent près des cataractes se servent des débris de ces cylindres comme d'ustensiles de ménage pour broyer leurs grains dans ces creux, ou bien encore en guise de plats. »

Il n'est pas douteux que les agents atmosphériques et d'autres causes naturelles mal définies ont creusé la grande majorité, je dirai même la totalité des cavités rocheuses qui font l'objet de cette étude, mais il serait téméraire d'affirmer qu'elles n'ont pas été retouchées et aménagées, en quelque sorte, par nos ancêtres de l'âge de la pierre, dans un but religieux ou pratique.

(1) *Des cataractes du Nil et spécialement de celles de Hannek et de Kaybar*, avec 5 pl., par E. de Gottberg, in-4°, Paris, Simon Raçon, 1867.

J'en ai la quasi certitude.

En utilisant comme percuteur un fragment de diorite, comme polissoir un caillou, je suis arrivé à creuser des augettes et surtout à régulariser celles existantes. Pourquoi les Néolithiques n'auraient-ils pas accompli un semblable travail ?

Pourquoi les peuples qui ont élevé les dolmens et les menhirs auraient-ils dédaigné ces monuments de pierre brute et négligé d'approprier à leurs besoins ces récipients naturels ?

Rien ne le fait supposer.

Malheureusement les pierres à bassins, effritées par le temps, ne peuvent plus nous dire où finit l'œuvre de la nature et où commence celle de l'homme.

Découverte d'une STATION MOUSTERIENNE au Charnier

Commune de La Gorce (Ardèche)

Par le Dr J. JULLIEN

En poursuivant méthodiquement le travail de «*prospection*» préhistorique que j'ai entrepris depuis cinq ans dans le Vivarais, et qui m'a déjà permis, outre l'inventaire des dolmens, la découverte d'un grand nombre de stations en plein air néolithiques (Congrès de l'AFAS, Toulouse, août 1910) dans une région où personne avant moi ne les avait signalées, j'ai été amené à rechercher l'origine des silex des stations du canton de Joyeuse.

L'oxfordien ou le néocomien du canton ne renferment en effet aucune roche utilisable, et j'ai dû aller jusqu'à l'Urgonien de l'Est du canton voisin de Vallon pour trouver le premier affleurement de calcaire à gros rognons de silex. Mon temps n'a pas été perdu puisque, dès la trouvaille des premiers cailloux utilisables, je me suis trouvé en présence d'un atelier de surface où j'ai pu déterminer un certain nombre de pièces d'aspect incontestablement moustérien (1).

Situation. — Le lieu dit le Charnier est situé sur le territoire de la commune de La Gorce, canton de Vallon, à flanc de coteau, à l'Est de la route de Vallon à Voguë par Leyris ; la station est à peu près au milieu de la ligne droite tirée du point *Courbès* au point *Les Charniers* de la carte EM (f. Privas), à l'altitude 320 environ.

Abrité du vent du nord par le Mont Charnier, le sol est recouvert d'un bois taillis de chênes, assez épais. Le sol montre la roche calcaire effritée, les rognons de silex blond, rose ou gris, souvent patinés, avec quelques graviers roulés — qui représentent des lambeaux du sol tertiaire qui partout a été soumis à l'érosion puissante depuis le miocène.

(1) J'avais établi (*Essai de Programme des études préhistoriques en Vivarais*, Privas 1908) que pour des raisons géologiques, les stations paléolithiques à repérer dans cette province seraient des stations *de surface.*

STATION DU CHARNIER : *Industrie Moustérienne.*

INSTRUMENTS	Dimensions maxima en millimètres				CARACTÈRES PARTICULIERS
	Long.	Larg.	Épais.	Couleur.	
1 Pointe......	59	39	11	Jaune	Pointe cassée sur 10 m/m ; croûte à la face non retouchée, 1/3 inférieur.
2 —	54	36	11	Jaune	En bon état.
3 —	68	51	16	Jaune	Un angle cassé à la base.
4 —	70	63	25	Jau.ᵗ et Gris bleu	Pointe cassée sur 30 m/m; conchoïde de percussion abattu, pièce paraissant intermediaire entre la pointe et le coup-de-poing.
5 —	82	55	26	Jaune	Pointe cassée sur 15 m/m ; croûte naturelle à la base; forme losangique allongée rappelant certains instr. acheuléens.
6 Grᵈ Racloir..	100	59	22	Gris rosé	Grand éclat utilisé avec retouche sur un des grands bords.
7 —	63	45	18	Jaune	Ovale, croûte naturelle sur la face non retouchée.
8 —	96	57	17	Gris	
9 —	83	45	20	Gris	Croûte naturelle sur la face retouchée.
10 —	74	56	17	Rougᵗ	— — —
11 —	64	44	20	Gris	
12 —	71	39	16	Jaune	
13 Racloir......	49	44	11	Jaune	
14 —	38	37	10	Blanc	Concave.
15 —	57	39	15	Jaune clair	
16 à 27 Racloirs	»	»	»	»	Pièces de petites dimensions, éclats retouchés, racloirs de forme classique ou pièces à aspect éolithique.
28 Lame.......	51	46	7	Gris rosé	
29 —	66	49	20	Gris r.	
30 —	44	32	6	Jaune	
31 Nucléus.....	108	67	39	Jaune clair	

La station, dont l'exploration est difficile en cette saison à

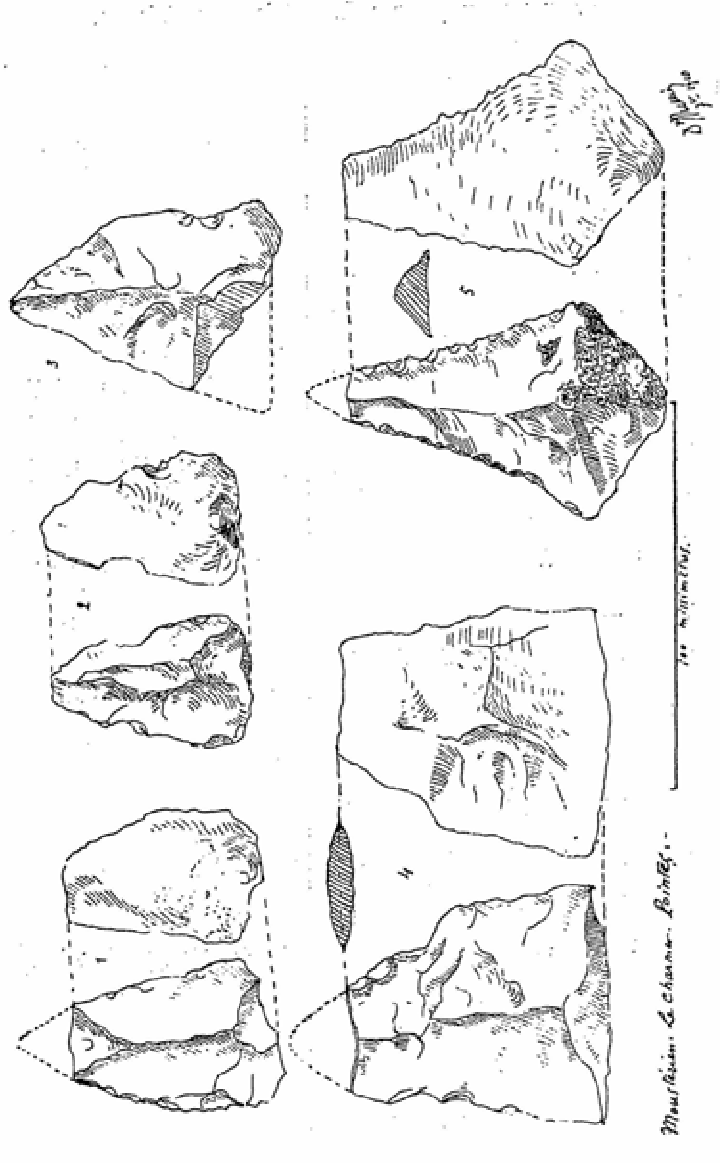


Fig. 93. — Instruments en silex de la station du Charnier, à La Gorce (Ardèche). — 1 à 5. Pointes moustériennes.

cause de l'épaisseur des taillis, parait s'étendre sur 100 à 200 mètres carrés. Sur le sol les éclats abondent, absolument ca-

ractéristiques de la taille intentionnelle. Quelques pièces permettent d'en déterminer l'époque : ce sont des pointes, des ra-

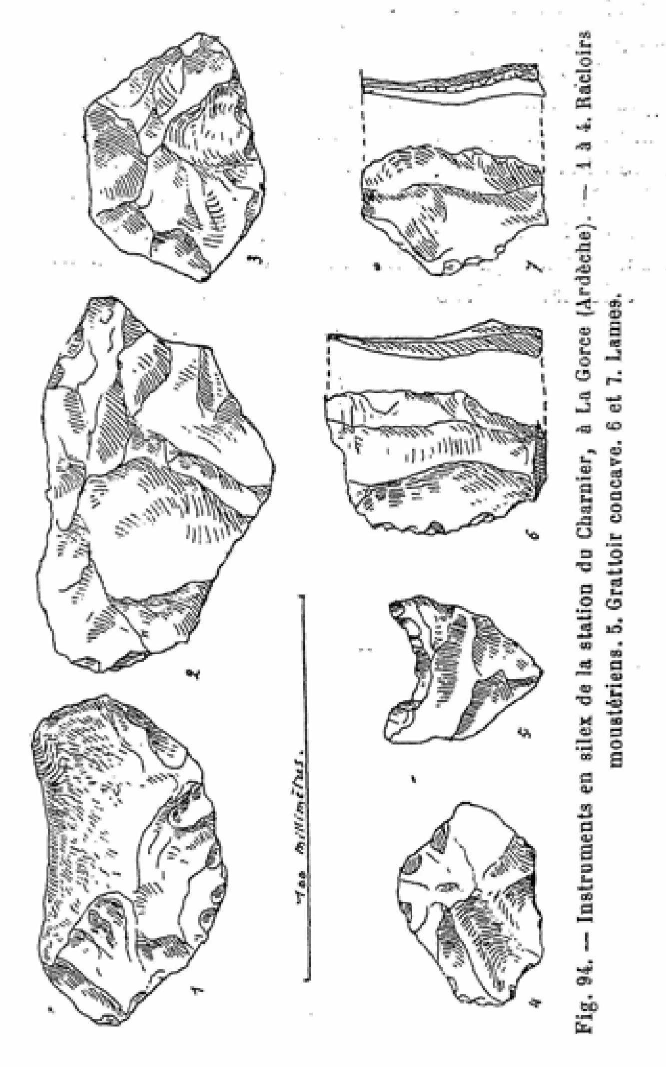


Fig. 94. — Instruments en silex de la station du Charnier, à La Gorce (Ardèche). — 1 à 4. Racloirs moustériens. 5. Grattoir concave. 6 et 7. Lames.

cloirs, des lames, des pièces atypiques, à aspect éolithique, des nucléus.

Voir, pour l'inventaire des pièces caractéristiques, le tableau ci-dessus (p. 307).

La date de cette industrie me parait incontestable : elle est moustérienne, plus près de l'acheuléen que du solutréen : moustérienne inférieure.

Je pense qu'il faut retenir l'altitude de cette station de surface -- 300 à 320 mètres — sur une faible pente d'une région de plateaux vallonnés qui constituent une ligne de partage des eaux (assez vague du reste) entre la vallée moyenne de l'Ardèche et la vallée du Rhône.

J'espère que la saison prochaine me permettra l'étude complète de la station du Charnier, qui est la première station paléolithique (quaternaire ancienne) décrite de l'arrondissement de Largentière.

Sépulture sous roche des Boutards

à Saint-Hilaire (Seine-et-Oise)

Par **MAUDEMAIN**

En 1889, M. Capron, entrepreneur de maçonnerie à Châlo-Saint-Mars, acheta un champ dans les roches pour agrandir sa carrière de grès située aux *Boutards*. Il fit retirer la terre végétale provenant d'éboulis pour exploiter une large roche, et, en effectuant ce travail, on trouva sous la pierre un squelette humain, puis un deuxième, puis un troisième (1).

L'ouvrier alla prévenir M. Capron de sa découverte et le lendemain ils fouillèrent ensemble l'espèce de grotte ménagée sous la pierre, pensant que c'étaient des « Seigneurs » qui avaient été enterrés là et qu'ils y trouveraient leurs armes. Ils retirèrent successivement les restes de 15 squelettes, mais pas une arme, aussi leur surprise fut-elle grande. Le seul objet rencontré est un petit vase en terre mal cuite de la forme d'un pot à fleur, qui s'effrita et tomba en fragments dans leurs mains. N'osant pas vider la grotte jusqu'au fond dans la crainte que la pierre ne vienne à se casser et ne les écrase en glissant, ils minèrent la roche et la firent sauter. Les morceaux, en se détachant, tombèrent sur la terre qui n'avait pas été fouillée. De ce fait, les fouilles étaient devenues extrêmement difficiles, aussi furent-elles abandonnées.

Tous les crânes furent placés en rang devant la grotte. Les fouilleurs avaient remarqué que beaucoup de mâchoires possédaient toutes leurs dents et qu'un crâne avait sur le derrière de la tête un morceau de moins, qui paraissait avoir été coupé.

Les corps étaient déposés sur deux rangs, assis ou accroupis, les jambes allongées ou plus ou moins entrecroisées.

M. Capron fit part de sa découverte au Muséum d'histoire

(1) La découverte a été signalée dans L'*Abeille d'Etampes* du 17 mai 1889 et dans *Le Réveil d'Etampes* du 18 mai 1889.

naturelle de Paris, qui ne mit pas un très grand empressement à se rendre à son aimable invitation.

Comme beaucoup de personnes étaient venues voir les ossements exhumés, elles avaient touché les crânes, en avaient retiré les dents et les avaient abîmés, la pluie et le soleil les avaient désagrégés, enfin les enfants les avaient achevés à coups de pierres.

Aussi, quand les envoyés du Muséum vinrent, une surprise désagréable les attendait : il n'y avait plus que des débris, tout avait été cassé. Le dérangement, l'ennui d'être venus pour rien, les contraria beaucoup.

M. Capron proposa de retirer les morceaux de roche qui étaient détachés ; il estima que ce travail pouvait entraîner une dépense de 25 à 28 francs. Cela aurait obligé les délégués à faire un second voyage, peut-être avec la perspective de ne rien trouver. Ils se concertèrent et décidèrent de ne rien faire, d'abandonner la fouille.

Je pensais toujours à cette découverte, dont j'avais entendu parler, sans avoir pu obtenir sur elle des détails précis, lorsque, en 1894, j'ai eu l'occasion de voir M. Capron, avec lequel j'ai causé quelques instants. Ce qu'il m'a dit m'a fait supposer qu'il s'agissait d'une sépulture sous roche datant des temps préhistoriques et qu'il devait y avoir là quelque chose d'intéressant.

En 1895, je suis retourné voir M. Capron, qui m'a fourni tous les renseignements que je donne ci-dessus. Il m'a autorisé à continuer les fouilles à mes frais. Mais la difficulté était très grande, il fallait se glisser entre la roche en place et le morceau éclaté, et se tenir dans une position guère engageante, rendue particulièrement pénible par le peu d'écartement. C'est à peine si l'on pouvait se mouvoir.

Au bout d'une heure de travail, j'avais fait un trou rond de 45 à 50 centimètres de profondeur, et j'eus le plaisir de découvrir un crâne. Le corps avait été placé accroupi, les jambes croisées sous lui. Dans la terre que j'avais retirée se trouvait une petite pointe de flèche en silex ayant la forme d'une feuille de laurier, qui m'indemnisa largement de ma peine et me fixa sur l'âge de la sépulture,

Quand le crâne fut nettoyé, je remarquai qu'il portait un trou dans le frontal, auprès de la suture transversale, trou

qui me parut d'autant plus étrange qu'il avait dû exister du vivant de l'individu, puisque l'os s'était reconstitué sur la moitié de son épaisseur. Je ne savais à quoi attribuer l'origine de ce trou, car j'ignorais à ce moment que la trépanation avait été fréquemment pratiquée à l'époque néolithique.

Un tibia avait reçu une forte blessure de 3 à 4 centimètres de long. Il s'était produit une excroissance osseuse de 7 à 8 millimètres de haut de chaque côté. J'ai malheureusement oublié cet os dans la fouille et je n'ai pu le retrouver plus tard.

A signaler aussi une grosse molaire de ruminant, probablement une dent de bœuf.

Il ne m'a été possible de reprendre les fouilles qu'au printemps de 1896. J'ai alors trouvé une seconde pointe de flèche, puis le crâne d'un enfant de 12 à 14 ans, placé au milieu et au fond de la grotte, le corps allongé, les jambes repliées. A côté du crâne, de la clavicule gauche, j'ai retiré une lame en silex ayant de l'usage. Le crâne a pu être extrait presque tout entier ; en vidant la terre qui remplissait l'intérieur, j'ai trouvé un second silex, une scie toute neuve, n'ayant jamais servi comme on peut le constater par l'arête vive du tranchant dentelé. L'enfant avait reçu une blessure à un bras.

J'ai en outre récolté des fragments de mâchoire ayant appartenu à un enfant de 8 à 10 ans, un morceau de crâne d'un enfant d'un an à peu près, la moitié d'une mâchoire inférieure de renard soudée à un os humain, et dans le coin à droite, sous une large pierre, encore un crâne, très bien conservé, mais sans silex.

A l'entrée du caveau, on avait remarqué un peu de terre noire, sans doute les restes d'un foyer. Des fragments d'os humains brûlés étaient du reste répandus dans toute la terre qui enveloppait les ossements des corps inhumés.

Des débris humains, dont un fragment de mâchoire avec quelques dents, ont dû appartenir, vu le peu d'usure de celles-ci, et l'épaisseur du crâne, à un jeune individu d'environ 20 ans.

Sur le côté gauche, au fond, j'ai trouvé le squelette d'un vieillard : le crâne en bien mauvais état, un humérus, un fémur, les deux tibias et un péroné. De chaque côté de la tête étaient deux silex taillés. Un silex ayant subi l'action du feu et une belle lame en silex lui touchaient les pieds.

A 10 centimètres environ du crâne et en face de lui, une partie de mâchoire inférieure de renard, complétant celle déjà recueillie, une tête entière de blaireau, une autre de renard, des morceaux de poterie, des os calcinés, des os percés et un gros percuteur.

Contrairement à ceux déjà mentionnés, ce dernier corps était couché, les jambes légèrement repliées. La tête reposait sur une pierre plate, au-dessous d'une partie de la roche formant voûte.

D'autres pierres plates, de dimensions différentes, étaient posées assez irrégulièrement de chaque côté du corps; les pieds étaient pris, au-dessus et au-dessous, entre des pierres semblables.

Le crâne, auquel il manque beaucoup de fragments, est plus gros que ceux précédemment mis au jour. Il présente les mêmes caractères, mais plus accentués. L'os est épais, les sutures sont simples et très oblitérées, le front est très fuyant avec des bosses frontales effacées, la calotte cranienne est volumineuse et élargie à sa partie postérieure, l'occipital est rejeté en arrière, les apophyses zygomatiques sont très grosses et forment des arcades proéminentes. Ces caractères, joints au développement des sinus frontaux et à celui des arcades sourcilières, donnent à l'ensemble de la tête un aspect féroce.

Une blessure qui se voit sur le haut du crâne a conservé la forme du silex qui l'a faite.

La longueur des tibias est de 39 centimètres; ils sont aplatis, de forme platycnémique ou en lame de sabre. Le cubitus, très fort et arqué, indique une grande puissance. Le fémur a une ligne âpre très marquée. Le péroné, long de 375 millimètres, présente un sillon longitudinal profond en forme de gouttière.

Les têtes d'animaux semblent avoir été placées intentionnellement dans la position où elles ont été trouvées. L'absence complète d'autres ossements appartenant aux animaux cités paraît indiquer que les têtes seules ont été déposées dans la sépulture, probablement dans l'intention d'honorer, suivant une coutume de l'époque, quelque grand chasseur.

Bien que commencées beaucoup trop tardivement, alors que la plus grande partie de la couche archéologique avait

déjà été détruite, les recherches que j'ai effectuées aux Boutards n'ont donc pas été absolument stériles. Elles m'ont notamment permis de fixer avec certitude la date de la sépulture. Ainsi que je l'avais pensé dès le début, c'est pendant la période néolithique qu'ont vécu les nombreux individus de tout âge dont elle a livré les restes.

Cette sépulture n'est, à proprement parler, ni une grotte, ni un dolmen. Elle constitue un type spécial, un type mixte, consistant en une excavation creusée au-dessous d'un énorme bloc en place.

Le caveau funéraire des Boutards, qui n'est plus guère reconnaissable aujourd'hui, est situé à quelques centaines de mètres au nord-ouest d'Obterre, hameau dépendant de la commune de Saint-Hilaire, canton et arrondissement d'Etampes. Avant qu'on le brise, le bloc qui recouvrait les squelettes formait une légère saillie presque au sommet du coteau au bas duquel passe la ligne récente du chemin de fer d'Etampes à Chartres et il présentait l'aspect d'un cintre très ouvert.

Au cours d'une excursion géologique qu'il fit dans la région peu de temps après la découverte de la sépulture, M. le professeur Stanislas Meunier y conduisit ses élèves, qui emportèrent quelques ossements et des dents.

Le 24 octobre 1909, la Société d'Excursions scientifiques visita à son tour ce qu'il en restait, sous la conduite de MM. A. de Mortillet et G. Courty, et les personnes présentes purent encore recueillir des fragments d'os et quelques morceaux de poterie très grossière.

NOUVELLES

La Collection de M. Sorgues

Nous extrayons du 22e *Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun* (1909) l'intéressante note qui suit sur la collection préhistorique recueillie par M. Sorgues, instituteur à Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire) :

Les récoltes de belles pointes de flèches néolithiques, faites surtout sur les bords de la Loire, dans la commune de Vitry-en-Charollais, à 4 kilomètres de Paray-le-Monial, ont donné lieu à de nombreuses publications et fait émettre bien des doutes sur leur véritable authenticité.

Nous avons cru devoir faire une visite, à la fin d'août dernier, à cette intéressante localité et surtout à la collection exclusivement locale, recueillie depuis près de 30 ans par M. Sorgues, instituteur public de cette commune. C'est lui qui, le premier, a signalé et fait connaître cette localité si particulière au point de vue préhistorique.

M. Sorgues nous a gracieusement fait examiner le produit de ses recherches, et nous a autorisé à publier les résultats de notre examen. Nous l'en remercions chaudement.

La partie de la commune de Vitry-en-Charollais (1), située entre Paray et Digoin, est constituée par des dépôts tertiaires recouverts par des alluvions anciennes et modernes de la Bourbince et surtout de la Loire.

M. Sorgues a recueilli une vingtaine de pièces du type Chelléen et Acheuléen, identiques aux nombreuses pièces rencontrées à Rosereuil, près Igornay, et décrites par M. Victor Arnon (2). Comme celles-ci, elles ont été confectionnées en silex cireux d'eau douce qui se trouve sur place en rognons abondants, dans les alluvions quartenaires de la contrée.

Une chose nous a frappé, c'est l'absence de pointes moustériennes, associées si fréquemment d'ordinaire aux coups-de-poing chelléens dans les stations avoisinantes et notamment dans la vallée supérieure de l'Arroux.

L'industrie de la fin du quaternaire est représentée par un burin,

(1) On dit aussi Vitry-les-Paray.

(2) *L'époque Acheuléenne à Rosereuil-Igornay, près Autun.* Bull. de la Soc d'Hist. Nat., Autun, t. XVII, n° 269.

plusieurs perçoirs, de nombreuses lames éclatées et surtout des grattoirs convexes, semblables à ceux des stations magdaléniennes. Ces objets se distinguent facilement des autres par la nature du silex d'eau douce, souvent rubané, dont ils sont fabriqués, tandis que les pointes de flèches en silex pyromaque, moins opaque et sans patine, viennent de dépôts crétacés d'une nature différente. Nous ne dirons que peu de chose de ces magnifiques pointes de flèches que tout le monde connait, et qui font l'admiration des amateurs par la délicatesse et le fini de leur taille. M. Sorgues en possède plusieurs centaines d'exemplaires de toutes formes, tous plus remarquables les uns que les autres. Nous signalerons surtout les flèches losangées ou quadrangulaires très allongées.

On remarque aussi plusieurs pointes de lances et des couteaux, malheureusement fragmentés, en silex typique du Grand-Pressigny.

Les haches polies, fort nombreuses, sont en partie brisées ; la matière qui a servi à leur fabrication est aussi très variée. La majeure partie est en schiste siliceux grisâtre ou en silex blond, qui nous semblent provenir de la vallée de l'Yonne ; quelques-unes sont en jadéite, d'autres enfin sont en serpentine. Plusieurs de celles brisées ont été usées en forme de lissoirs. Ces hachettes sont de toutes grandeurs et parfois minuscules.

Un objet représenté par de nombreux spécimens dans la collection de M. Sorgues est une pierre à aiguiser en roche bleuâtre, sorte de baguette polie et généralement percée à une de ses extrémités d'un trou en forme de double cône. Ces affûtoirs de si petites dimensions (les plus grands ont à peine 10 centimètres) ont-ils bien servi à refaire le tranchant des outils ou instruments de pierre ? Nous ne le croyons pas, bien qu'on leur ait jusqu'alors attribué cette destination ; nous pensons que les haches de pierre étaient polies ou réparées sur une meule dormante, et non avec ces petites pierres à aiguiser qui, pour nous, seraient plutôt de l'âge des métaux.

La collection de M. Sorgues comprend en outre plusieurs marteaux ou percuteurs criblés d'étoilures attestant un long usage, ainsi que des noyaux ou nucléi desquels on détachait des lames ou des éclats destinés à fabriquer ensuite les outils ou les instruments désirés.

Il y a aussi de ces blocs entaillés et martelés sur la face desquels se trouve, au centre, une sorte de cavité cupulaire dont l'origine reste inexpliquée.

En résumé, les collections recueillies exclusivement sur la commune de Vitry-en-Charollais, par M. Sorgues, forment un tout excessivement intéressant, et la parfaite honorabilité de leur auteur ne permet pas de douter un instant de l'authenticité de leur origine, malgré le nombre extraordinaire qu'atteignent les pointes de flèches seules (près de 15.000).

Nous remercions à nouveau M. Sorgues de nous avoir facilité l'examen de sa collection si curieuse et nous le félicitons de n'y avoir introduit aucun élément étranger.

HIPPOLYTE MARLOT.

Martigny, 24 *octobre* 1909.

Société d'Excursions scientifiques

Une excursion publique à Maintenon et aux environs, organisée par la Société d'Excursions scientifiques, aura lieu le 9 octobre, sous la direction de M. A. de Mortillet, président, et de M. G. Fouju, vice-président de la Société.

Voici le programme de cette promenade dans un coin de la vallée de l'Eure plein d'intérêt au point de vue préhistorique comme au point de vue historique.

Départ de Paris à 8 heures 30 du matin. — Visite du Château et et des ruines de l'Aqueduc de Maintenon. — Polissoir de Maingournois. — Menhir dit *Le But de Gargantua*, près de la ferme de la Folie, sur la commune de Maintenon. — Dolmen dit *Le Berceau*, sur un des supports duquel M. G. Couty a découvert récemment des gravures. — Dolmen dit *La Grenouille*, situé, comme le précédent et le suivant, sur la commune de Saint-Piat. — Dolmen de *La Chapelle des Martyrs*. — Enceinte fortifiée dite *Le Camp de Plancus*, sur Saint-Piat. — Retour à Paris à 8 heures du soir.

Société normande d'Etudes préhistoriques

La Société fera, le dimanche 16 octobre, sa troisième excursion de 1910, sous la direction de M. Camille Fouquet, député de l'Eure, et de M. Lerenard-Lavalée, juge au tribunal de Bernay.

Rendez-vous à Bernay à 10 heures 30 du matin. Départ en voiture pour Verneusses, où M. Camille Fouquet offrira à déjeuner aux excursionnistes. Visite du menhir de Landepereuse. Au retour, visite du musée de Bernay.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Découvertes préhistoriques en Vendée en 1910

M. le Dr Marcel Baudouin, pendant sa campagne de recherches et de fouilles de l'été 1910, a fait les découvertes ci-dessous en Vendée maritime:

1° Découverte d'une troisième nécropole gallo-romaine à puits

funéraires au Vieux-Château de Saint-Martin de Brem. Fouille complète au début de juillet d'un puits creusé dans les schistes à séricite, ayant fourni deux magnifiques andouillers de cerfs, des squelettes de chiens, de bœufs, d'âne, de chèvre, etc., avec trois vases du type romain dont l'un plein de vin. Puits margellé et conservé.

2° Découverte d'une quatrième nécropole à puits funéraires, à Vairé (ferme de la Véronière). Deux puits ont été vidés jadis; deux autres, vidés et rebouchés, sont connus. 2 puits margellés.

3° Découverte d'une cinquième nécropole à puits funéraires, à Romangny (gué romain sur la Vie), au Fénouiller. Deux puits sont vidés et margellés; d'autres sont probables. — Exploration du souterrain-refuge à Romangny, dont le plan est inconnu encore.

4° Découverte et fouille d'un souterrain-refuge aux Blévières, de Challans, et des vestiges d'un château moyen-âge, totalement inconnu.

5° Etude des coupes de terrain sur les rives de la Vie, à Apremont, dont l'une, haute de près de 7 mètres, montrait superposés :

a) Un *gué*, fait de *pieux verticaux* et de gros *arbres horizontaux* et recouvert par 1m. 50 de *tourbe*, au milieu de laquelle des *vases* entiers, des *fers à chevaux*, et des *ossements d'animaux* ont été trouvés en place.

b) Au-dessus de la tourbe, une bande de 1 mètre de *graviers*, recouverte par la *voie romaine*, ayant un mètre d'épaisseur et formée de deux couches : a) pierres *verticales*; b) pierres horizontales.

c) Et par-dessus la *voie romaine* des dépôts *moyenageux* et modernes, de près de deux mètres d'épaisseur !

C'est la première fois, en effet, qu'on trouve superposés : 1° Le *Gaulois ;* 2° le *Gaulois romain ;* 3° les diverses époques *du moyen âge.*

6° Découverte de nouvelles *grottes artificielles*, taillées dans le rocher, à Apremont (grotte du cimetière), et d'une autre coupe de terrain, montrant la *voie romaine* en place, au milieu de la première nécropole à puits funéraires découverte par M. Baudouin dans la même commune.

7° Découverte de nouveaux souterrains-refuges en Vendée maritime.

8° Etablissement du plan de l'ancienne enceinte anhistorique de N. D. de Riez, appelée *Les Trois-Châteaux.*

9° Trouvaille d'une *hache plate*, en cuivre, à N.-D. de Riez.

Découverte d'un souterrain-refuge

Extrait de *La Petite Charente* du 12 septembre 1910 :

« Une intéressante découverte archéologique vient d'être faite sous la ferme de La Ligerie, dans la commune de Gardes. Au cours de

fouilles destinées à faire une recherche préhistorique, le docteur Henri Martin, assisté de MM. Edmond Hue, Henri Marot et Albert Gorey, a découvert les vestiges d'un monument souterrain, probablement de l'antiquité ou du haut moyen âge : c'est un refuge, flanqué d'une fosse sépulcrale, contenant des restes d'incinération. Cette demeure souterraine, ignorée jusqu'ici, se compose de couloirs compliqués, taillés profondément dans une roche crétacée très dure, aboutissant à une grotte naturelle assez spacieuse pouvant contenir une cinquantaine de personnes.

« La découverte apportera quelques précisions sur le système de fermeture des portes alors usité ; la multiplicité des cloisons, la complication des entailles laissent déjà entrevoir un travail compliqué de défense. Les travaux sont poursuivis avec activité ; mais, jusqu'à présent, aucun objet, pouvant dater exactement ce curieux monument, n'a été recueilli.

« Toutefois les entailles profondes des parois calcaires travaillées dénotent l'emploi d'instruments en fer. »

Découverte d'une grotte dans les Landes

Une dépêche datée du 25 septembre, adressée au *Journal* par son correspondant de Mont-de-Marsan, nous apprend que M. Dubalen, l'archéologue landais bien connu, en exécutant tout dernièrement des recherches sur le territoire de la commune de Rivière (canton de Dax), a découvert l'entrée d'une grotte ayant été habitée par l'homme primitif. Les fouilles qui vont être incessamment entreprises dans cette caverne promettent d'intéressantes découvertes.

Défense de mammouth à Gennevilliers

Des ouvriers terrassiers employés à l'extraction du sable ont découvert, le 26 septembre dernier, à une profondeur de cinq mètres environ, dans la carrière de M. Courton, avenue du Pont-de-Saint-Ouen, à Gennevilliers, une portion de défense de mammouth mesurant 83 centimètres de longueur, en parfait état de conservation. En continuant leurs recherches, les ouvriers ont rencontré plusieurs instruments en silex.

Rappelons à cette occasion que les alluvions quaternaires de la presqu'île de Gennevilliers sont riches en débris de mammouth et autres animaux contemporains.

Le Gérant : V. Taudou.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, J. ALLARD, SUCC^r.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

LES EX-VOTO PATHOLOGIQUES ROMAINS

Par le Dr **Félix REGNAULT**

Les ex-voto en cire et en métal que les fidèles suspendent dans les églises ont souvent la forme d'organes, et de nos jours les organes ainsi représentés sont le plus souvent normaux. Par exception, Charcot a signalé à l'église des Saintes-Maries en Camargue un ex-voto représentant un pied bot et le professeur Richard Andrée a noté, en Allemagne, une main dont les trois derniers doigts étaient fortement fléchis et recourbés et une jambe avec des ulcérations (1).

C'est à Naples et dans le sud de l'Italie qu'une étude de ce genre serait la plus fructueuse. Les ex voto y sont extrêmement nombreux et rappellent ceux antiques. Ils sont en cire, parfois en carton et en bois. Ce sont encore des plaques en argent ou en métal doré que vendent les joailliers : ces plaques représentent surtout des enfants au maillot et des organes normaux, yeux, oreilles, cœurs, jambes, pieds, mains, bustes, figures... Les représentations pathologiques n'y sont pas exceptionnelles. Nous avons relevé parmi les ex-voto en argent d'une chapelle de Santa Rita à Portici, sainte spécialiste pour les maux d'yeux, des strabismes convergents et des pupilles portées en haut ou en bas. Et dans une église de Naples des ventres très volumineux, très larges, avec des mamelles très grosses, semblaient représenter des femmes enceintes. Souvent on hésite, parce que l'image est fruste. Ainsi des pieds en métal découpé et repoussé semblent bots, un enfant semble avoir des jambes arquées, etc., mais peut être est-ce une apparence due à la grossièreté de l'œuvre.

(1) Richard Andrée. — Votive und Weihegaben des Katholischen volks in Sud Deutschland. Braunschweig, 1904, planches XI, fig. 43 et XIV, fig. 51.

Ces quelques exemples prouvent qu'aujourd'hui encore les fidèles qui commandent des ex-voto à l'artisan lui demandent parfois l'organe malade et non l'organe guéri.

Les ex-voto pathologiques étaient plus fréquents dans l'antiquité, et les maladies mieux reproduites. Leur étude montrera qu'à l'*inverse* des fabricants actuels d'ex-voto, les coroplastes antiques avaient une connaissance, très approfondie, pour leur temps, de la pathologie.

Les ex-voto pathologiques de l'antiquité ont été jusqu'à présent peu étudiés. Le docteur Sambon a fait sur ce sujet deux articles auxquels nous recourrons (1).

J'ai étudié trois collections inédites d'ex-voto romains en terre cuite. Les deux premières provenaient de fouilles exécutées à Calvi autrefois nommé Calès, à quelques kilomètres au nord de Capoue. L'une de ces deux collections, recueillie en 1868 par le marquis de Salamanca, est actuellement au musée archéologique de Madrid, où j'ai pu l'étudier grâce à l'obligeance de M. Francisco Alvarez Ossorio. Elle comprend des milliers de pièces, ce qui fait supposer qu'elle fut trouvée sur l'emplacement d'un magasin d'ex-voto (2). C'est la collection la plus importante et sur laquelle nous insisterons le plus.

La seconde collection, provenant également de Calvi, est au musée de Naples, où nous l'avons étudiée grâce à l'obligeance du conservateur, M. Salvatore Aurigemma. Elle comprend plusieurs centaines de terres-cuites, mais elle est moins abondante que celle de Madrid et les motifs n'en diffèrent point.

Ces ex-voto de Calvi n'ont pas de style précis qui permettrait de les dater exactement. On estime qu'ils sont du premier au deuxième siècle de notre ère.

Une troisième collection, trouvée également il y a une cinquantaine d'années, existe au musée de Capoue, en Campanie (Italie). Elle est aussi d'une extrême richesse, et comprend plusieurs milliers de pièces, de même facture et de même époque que celle de Calvi. Mais elles sont plus grossières.

(1) L. Sambon. — Donaria of medical interest in the Oppenheimer collection of Etruscan and Roman antiquities, *British medical Journal*, 1896, t. 2, p. 146-216. *Idem :* Faithfulling ancient and modern, 1899, p. 1501.

(2) Don Antonio Garcia Gutierez. — Catalogo del museo arqueologico nacional. Madrid, 1883, t. I, pages 263 à 283.

Dans cette collection se trouvent de nombreux moules et on suppose qu'il s'agissait d'une fabrique d'ex-voto située près d'un temple.

L'étude de ces ex-voto peut se diviser en trois parties :

1° Ex-voto représentant des personnages ;

2° Ex-voto représentant des organes normaux ;

3° Ex-voto pathologiques.

Nous ne dirons que quelques mots des deux premières catégories.

I. — PERSONNAGES

La collection du musée de Madrid comprend de nombreuses et petites figurines d'hommes, de femmes, de nains, d'acteurs, de silènes, de héros, de dieux..., finement exécutées, sur lesquelles on observe des restes de coloration, et rappelant le genre de Tanagra. Elles offrent toutes à leur partie postérieure un large trou de suspension qui a été ménagé pendant la fabrication. Ce trou existe aussi sur la plupart des autres ex-voto, notamment sur les pieds, les matrices, les seins.

Il existe encore un grand nombre de reproductions d'animaux : 435 porcs et sangliers, 226 taureaux et bœufs, 28 chevaux (tous sont de proportions fortement réduites et tous sont normaux). Mêmes figurines existent au musée de Naples.

A Capoue, on trouve d'énormes terres-cuites, de grandeur naturelle ou à peu près et de facture grossière : femmes tenant un enfant, femmes allaitant, femmes et hommes donnant des présents, etc. Il existe également de petites figurines de même genre que celles de Calvi ; parmi ces dernières, signalons des animaux, des têtes de Méduse, des anges, des enfants au maillot, des enfants assis, des hommes et des femmes portant un enfant, des hermaphrodites, des femmes allaitant, des femmes faisant le geste de la Vénus pudique, des femmes à la vulve marquée qu'elles indiquent de leurs deux mains abaissées, des sujets obèses à gros ventre tombant...

II. — EX-VOTO ANATOMIQUES

La collection de Madrid comprend 5 bustes, 940 têtes humaines, 124 demi-têtes coupées au milieu, de profil, suivant

la verticale, 329 masques comprenant la partie supérieure de la figure jusqu'à la bouche, 21 jambes, 516 pieds, presque tous nus, d'hommes, de femmes, d'enfants, les uns longs et minces, les autres larges et courts, 3 bras, 140 mains, enfin 586 seins, matrices et verges. Toutes ces terres cuites possèdent un trou de suspension ménagé avant la cuisson. Il n'y a ni oreilles, ni yeux, ni larynx, ni cœur, ni foie, ni intestins, ni ovaires, ni placenta, ni vulve, organes qui ont été mentionnés dans d'autres collections. Les représentations d'organes humains sont de grandeur normale ; plusieurs sont pathologiques.

Les mêmes ex-voto existent en grand nombre au musée de Naples.

Au musée de Capoue, nous retrouvons les mêmes représentations ; mais il n'y a point de matrices ; par contre, nous avons trouvé quelques yeux et quelques oreille. Ces qui prouve que, déjà dans l'antiquité, chaque sanctuaire avait sa spécialité. Il est probable que d'autres fouilles fourniraient des organes différents.

III. — EX-VOTO PATHOLOGIQUES

Parmi les nombreuses représentations d'organes normaux, on trouve quelques figurines évidemment pathologiques et d'autres sur lesquelles une étude attentive permet de découvrir une difformité ou une anomalie légère. Nous laissons de côté tous les cas douteux.

Les ex-voto pathologiques étaient relativement nombreux à Calvi et exceptionnels à Capoue. Dans cette dernière collection, les représentations sont très grossières, par suite souvent difficiles à préciser.

Passons en revue successivement les divers organes en insistant sur ceux qui n'offrent point une conformation normale.

Tous les ex-voto dont nous n'indiquons pas la provenance proviennent du musée de Madrid.

Bustes. — Un buste offre au milieu de l'épigastre une large ouverture triangulaire qui laisse voir les intestins ; les ex-voto romains représentant un ventre ouvert sont fréquents ddns les musées d'Italie.

Têtes. — Les têtes offertes en ex-voto sont, d'après

M. Sambon, toujours normales. Cet auteur en avait pourtant signalé une qui avait peut-être de l'alopécie en aires ? Dans la collection de Calvi, deux têtes ont, l'une un strabisme convergent, l'autre des pupilles portées en haut et l'œil droit plus ouvert que le gauche. Un autre ex-voto semble être le portrait d'un enfant mort, car les paupières sont closes et les orbites creuses. Un dernier est le portrait finement exécuté, en demi-grandeur naturelle, d'une femme au visage dissymétrique, qui a la région sous-maxillaire droite gonflée.

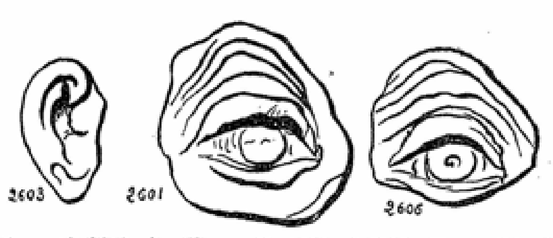


Fig. 95 à 97. — N° 2603. Oreille. — N° 2601 et 2606. Yeux (Musée de Capoue). Le tiers de la grandeur naturelle.

A Capoue les figures soit de grandeur normale, soit petites, sont très nombreuses, mais moins bien exécutées que celles de Calvi. Quelques-unes sont frustes n'offrant que quelques traits semblables à des œuvres de sauvages : sur l'une d'elles un trait oblique indique une bouche de travers. Dans cette collection on trouve une oreille (fig. 95) et deux yeux dont la paupière supérieure présente de nombreux plis (fig. 96 et 97).

Membres inférieurs et pieds. — Les représentations de membres inférieurs et de pieds pathologiques seraient rares dans les collections déjà étudiées ; M. Sambon signale une terre-cuite d'enfant dont les jambes sont contracturées et atrophiées. Dans la collection du musée de Madrid, ces représentations pathologiques sont au contraire nombreuses : trois jambes sont gonflées, comme œdématiées, avec un pied étroit aux doigts minces et longs. Trois pieds ont un cou-de-pied gonflé et difforme, le pied lui-même étant normal. Les figures 98 et 99 sont des types de pieds plats ; l'effondrement de la voûte plantaire contraste avec la cambrure des autres terres-cuites, qui est bien marquée, parfois même très accusée.

Sur la plupart des pieds, les ongles sont bien dessinés. Nous les avons trouvés, en un cas, épais, hypertrophiés, sem-

blables à ceux de personnes séniles. D'autres pièces semblent représenter des ongles incarnés : le gros orteil offre un ongle plat, large, avec deux bourrelets de chair latéraux : celui du bord externe est particulièrement saillant. L'ongle du second doigt a le même aspect, le bourrelet de son bord interne est

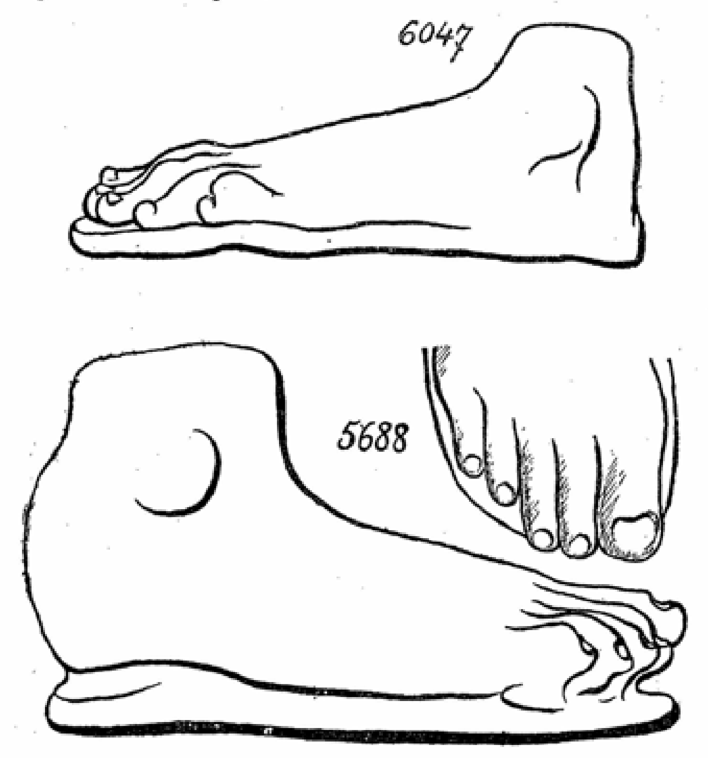


Fig. 98 et 99. — N° 6047. Pied plat et petit doigt en marteau. — N° 5688. Pied plat ; les ongles semblent enlevés (Musée de Madrid). Au quart de la grandeur naturelle (1).

particulièrement épais. Certaines pièces paraissent avoir perdu les ongles de pied qui sont remplacés par un creux, un vide, alors qu'ils sont bien dessinés et très nets sur les autres terres-cuites.

De nombreux pieds ont des déformations dues aux chaussures ; ces déformations n'étaient pas rares chez les Romains

(1) Les clichés représentant des ex-voto du Musée de Madrid nous ont été prêtés par le *Progrès Médical*, où le docteur Félix Regnault avait publié un premier article sur cette collection (N° du 17 septembre 1910).

qui portaient des « calceus », chaussures montantes et fermées analogues à nos souliers. De plus, certaines sandales avaient un lien transversal passant à la racine des doigts, entourant le cinquième doigt et le déviant sur le quatrième ; telle est la sandale de la statue du philosophe qui est au Louvre, n° 262. Presque toujours, les pieds des statues antiques, même quand ils sont nus ou chaussés de sandales n'ayant point ce lien transverse, ont le petit doigt dévié. Souvent ils l'ont court, aminci, et comme atrophié. Sur les ex-voto de Calvi, les pieds ont souvent cette disposition (fig. 100 et 101). Sur la fig. 101 le cinquième doigt est repoussé sous le quatrième. Parfois sa dernière phalange est amincie, effilée. En d'autres cas le cinquième doigt est en marteau.

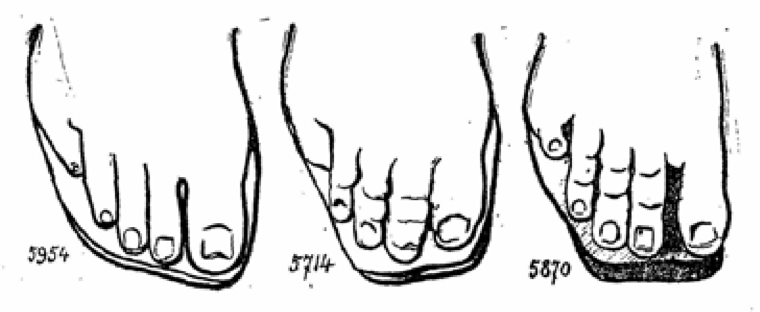


Fig. 100. N° 5954. Petit doigt court, atrophié.— Fig. 101. N° 5714. Petit doigt court et dévié sous le quatrième. Excroissances marquées, rappelant les cors sur le dos des articulations des phalanges. — Fig. 102. N° 5870. Petit doigt atrophié et dévié (Musée de Madrid). Le quart de la grandeur naturelle.

D'autres pieds ont tous leurs doigts recourbés ; c'est ce pied que Tertullien appelait « uncipes » ou crispé par une chaussure trop courte. Parmi ces pieds, citons la fig. 102, qui présente sur le dos des articulations des phalanges des excroissances marquées.

Dans la collection du musée de Capoue les mêmes difformités se retrouvent : nous reproduisons un pied aux doigts courbés par la chaussure (fig. 106) et dont les quatre derniers doigts, extrêmement minces et longs, sont dépourvus d'ongles. De même la fig. 107. Un autre (fig. 104) a sur le dos des doigts des excroissances qui rappellent les cors. Un troisième (fig. 103) a les doigts en éventail, tandis qu'un qua-

trième (fig. 105) a simplement le gros orteil séparé des autres doigts.

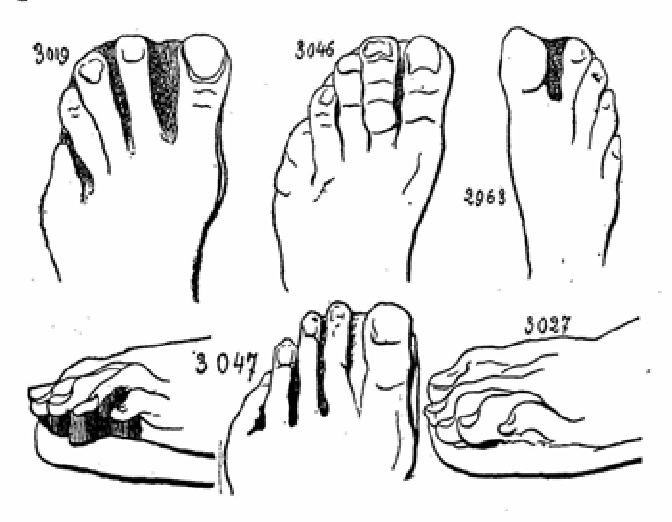


Fig. 103. N° 3019. Doigts en éventail. — Fig. 104. N° 3046. Cors ou durillons. — Fig. 105. N° 2963. Gros orteil séparé des autres doigts. — Fig. 106. N° 3047. Doigts courbés par la chaussure. — Fig. 107. N° 3027. Les ongles sont enlevés (Musée de Capoue). Le quart de la grandeur naturelle.

Mains. — Les mains pathologiques étaient rares dans les collections : le docteur Daufresne (1) a représenté dans son travail une main à six doigts, et j'ai étudié une statuette atteinte de paralysie radiale ; M. Sambon a cité une main atteinte de tumeurs noueuses, et une autre qui paraissait avoir une rupture des tendons extenseurs. Ces mains sont nombreuses dans la collection du musée de Madrid. Il en est avec une paume aplatie et élargie, un bord cubital fortement convexe, ce qui fait penser à une consolidation vicieuse consécutive à une fracture des métacarpiens. Plusieurs mains sont atrophiées avec une paume profondément creusée et des doigts fléchis dans des attitudes qui rappellent certaines maladies. Ainsi les doigts longs et fins de la fig. 110 ont tout à fait la position qu'on observe dans la paralysie agitante : les quatre derniers doigts présentent une flexion des premières articula-

(1) Docteur Daufresne. — Epidaure. Thèse doctorat. Paris, 1909.

tions et une extension forcée des dernières et le pouce presse une boulette contre l'index. Même attitude sur la fig. 109, sauf qu'ici le pouce prend contact avec l'extrémité des second et troisième doigts. Sur la fig. 108 la main est également atrophiée, la flexion des doigts est moins forte, le pouce est en

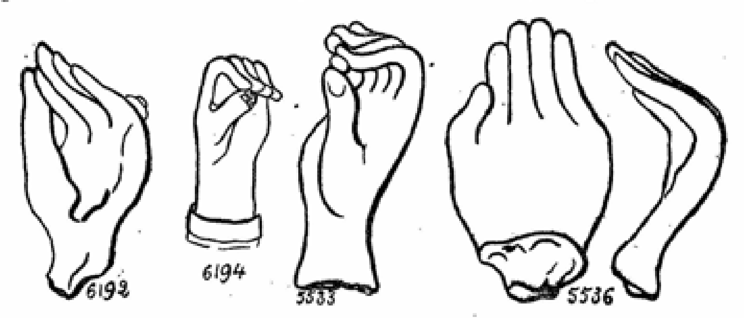


Fig. 108. N° 6192. Main à paume atrophiée, le pouce est en contact avec le bord latéral de l'index. — Fig. 109. N° 6194. Attitude de la paralysie agitante. — Fig. 110 N° 5533. Idem. — Fig. 111 et 112. N° 5536. Vue de face et de profil d'une main atrophiée, aux doigts fléchis (Musée de Madrid). Le quart de la grandeur naturelle.

contact avec le bord latéral de l'index. Même atrophie et même attitude sur la fig. 111, mais ici la paume est élargie et le bord cubital fortement convexe.



La chiromancie antique. — Fig. 113, les deux lignes se croisent en forme d'X. — Fig. 114, interruption des lignes verticales. — Fig. 115, une seule ligne transversale (Musée de Madrid). Le quart de la grandeur naturelle.

Enfin plusieurs ex-voto présentent des anomalies des lignes de la main : une terre-cuite offre un seul pli transversal ; une autre un pli vertical croisant l'horizontal en forme d'X ; une

troisième présente les plis qui à l'état normal sont horizontaux, fortement obliques et se terminant entre le second et le troisième doigt (fig. 113 à 115). Le n° 5556 est particulier : les lignes, au nombre de trois verticales et d'une horizontale, sont en relief comme d'anciennes cicatrices.

Nous reproduisons deux ex-voto du musée de Naples dont l'un (fig. 116) rappelle la fig. 114 et dont l'autre (fig. 117) pré-

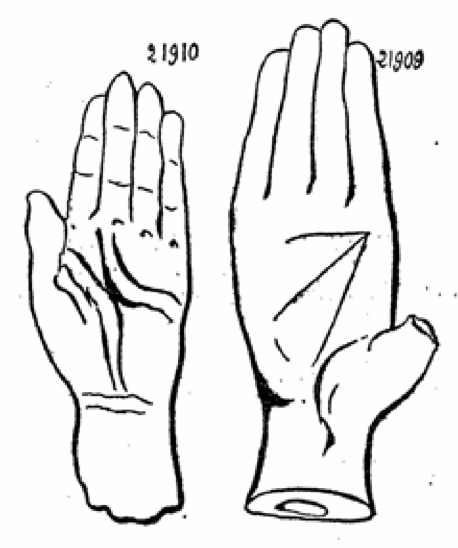


Fig. 116. N° 21910. Plis en forme d'X. — Fig. 117. N° 21909. Trois plis divergents (Musée de Naples). Le quart de la grandeur naturelle.

sente 3 plis divergents. Ne s'agirait-il point d'anomalies néfastes que l'on offre aux divinités protectrices ? Ce seraient là des exemples de chiromancie antique.

Seins. — Les ex-voto représentant des mamelles de femmes sont communs. Ceux de la collection du musée de Madrid ont une très grande variété de formes : ils sont tantôt sphériques, tantôt coniques, tantôt plats ; une seule terre-cuite représente un sein allongé et pendant. Les différences d'aspect du mamelon sont remarquables. Sur la fig. 119, le sein, plat et dépourvu de lait, a un mamelon court et effacé ; sur les fig. 118 et 120, les seins énormes et fermes, comme ceux de femmes après l'accouchement, ont des mamelons plats,

rudimentaires. Sur une terre-cuite, le sein de dimension moyenne a un mamelon court et de forme conique (fig. 121). La fig. 122 a un mamelon étranglé à sa base. Une autre a un ma-

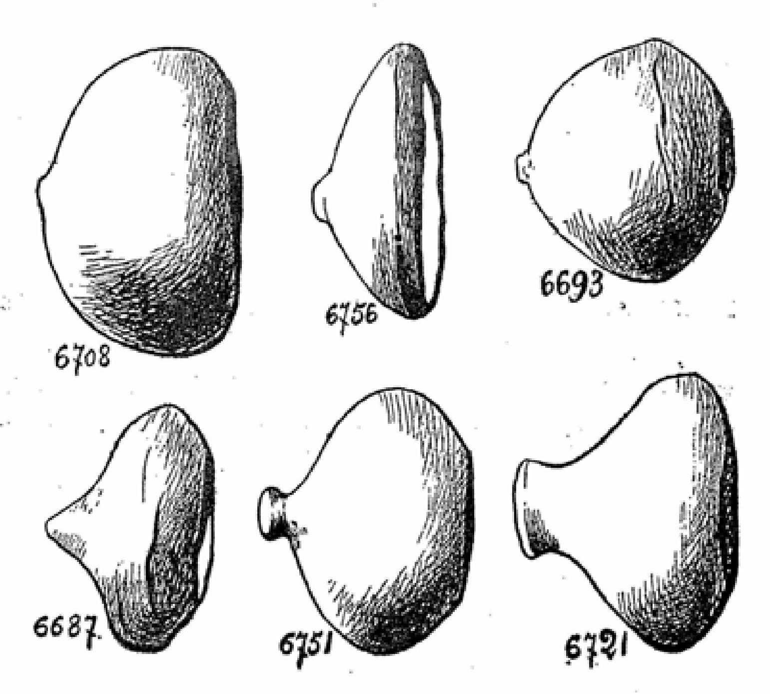


Fig. 1 8. N° 6708. Sein volumineux avec mamelon très petit. — Fig. 119. N° 6756. Mamelon court et effacé sur un sein vide. — Fig. 120. N° 6693. Mamelon malformé sur un sein plein de lait. — Fig. 121. N° 6687. Mamelon de forme conique. — Fig. 122. N° 6751. Mamelon étranglé à sa base. — Fig. 123. N° 6721. Mamelon hypertrophié (Musée de Madrid). Le tiers de la grandeur naturelle.

melon volumineux, normal. Un sein sans numéro offre quatre trous glandulaires à la base du mamelon, signe probable de galactorrée. La fig. 123 a un mamelon énorme, dû à l'hypertrophie ou à l'inflammation. Toutes les malformations du mamelon qui s'opposent à l'allaitement sont représentées.

Représentons enfin (fig. 124) une mamelle du musée de Naples, à forme allongée, tombante, assez particulière.

Matrices. -- Les ex-voto représentant des matrices après l'accouchement sont nombreux dans les musées. Ceux prove-

nant du musée de Madrid rappellent également, par leur volume, par l'effacement de leur col, par leurs sillons trans-

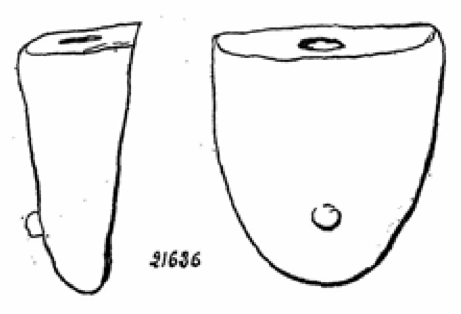


Fig. 124. N° 21636. Mamelle allongée, tombante (Musée de Naples). Réduit au quart.

verses, une matrice qui se rétracte après la délivrance. La forme du corps utérin varie, large ou allongée, épaisse ou

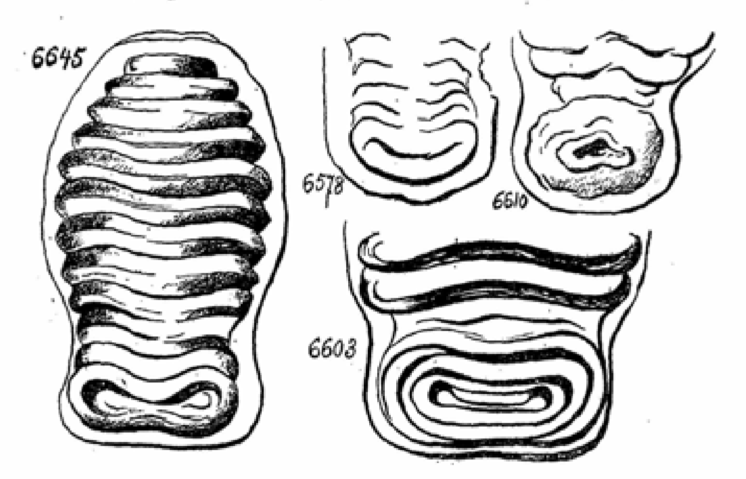


Fig. 125. N° 6645. Matrice dont le col est élargi, béant.— Fig. 126. N° 6603. Une languette sort entre les deux lèvres du col. — Fig. 127. N° 6578. Les deux lèvres du col sont en contact. — Fig. 128. N° 6610. Col séparé du corps par un sillon, comme en cas de spasme ou de tissu de cicatrice (Musée de Madrid). Le tiers de la grandeur naturelle.

aplatie. La forme du col est encore plus variable et plus caractéristique. Son ouverture, presque toujours tournée en avant, est tantôt large et de forme circulaire, tantôt élargie

transversalement avec deux lèvres antérieure et postérieure (fig. 125). Sur la fig. 126, l'ouverture du col est élargie de même, et de plus une languette, provenant de la cavité utérine, sort entre les deux lèvres (prolapsus au début) ; à l'opposé de la plupart des terres-cuites, le col y est moins large que le corps. Sur la fig. 127, les deux lèvres du col sont en con-

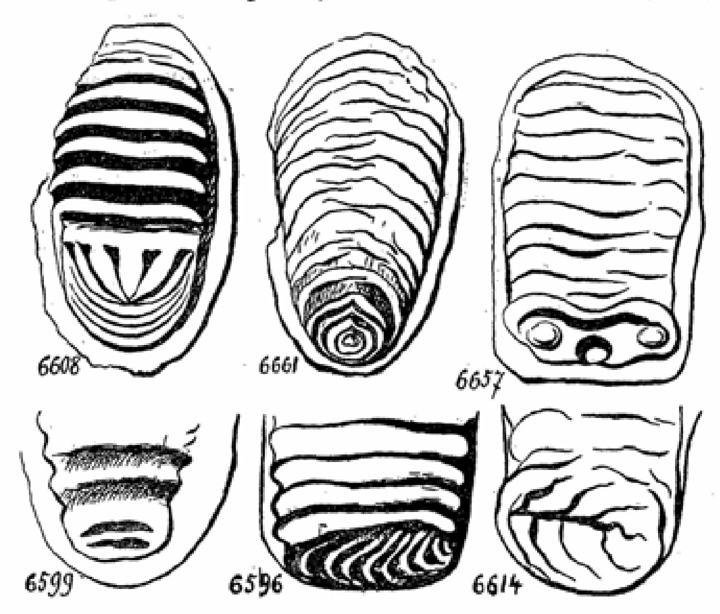


Fig. 129. N° 6608. Le col de la matrice est fermé. — Fig. 130. N° 6661. Le col présente une ouverture petite, circulaire.— Fig. 131. N° 6657. Kystes de la lèvre postérieure du col. — Fig. 132. N° 6599. L'ouverture du col est divisée en deux par une bride transverse. — Fig. 133. N° 6596. Col dont l'ouverture présente de nombreux plis antéro-postérieurs. — Fig. 134. N° 6614. Déchirures du col (Musée de Madrid). Le quart de la grandeur naturelle.

tact. Sur la fig. 132, l'ouverture du col est divisée en deux par une bride transverse ; M. Sambon, qui relate des pièces semblables, croit qu'elles indiquent un utérus ayant contenu deux jumeaux. Sur la fig. 131, deux kystes, placés symétriquement, s'observent sur la lèvre postérieure. Sur la fig. 134, l'ouverture du col est représentée par une ligne transverse d'où partent sur les lèvres antérieure et postérieure une série de lignes obliques qui semblent représenter des déchirures.

Sur la fig. 129, le col a une base large et une extrémité appointie ; son ouverture est fermée. Sur la fig. 130, l'extrémité du col regarde antérieurement, et l'ouverture est petite, circulaire. Sur les fig. 128 et 136, un sillon circulaire sépare le corps du col, spasme ou cicatrice. La fig. 135 présente un col lisse qui fait contraste avec le corps sillonné transversalement ; l'ouverture de ce col a la forme d'un large triangle et des bords saillants : il sembte qu'il s'agisse d'un tissu cicatriciel. La fig. 133 offre une ouverture circulaire regardant

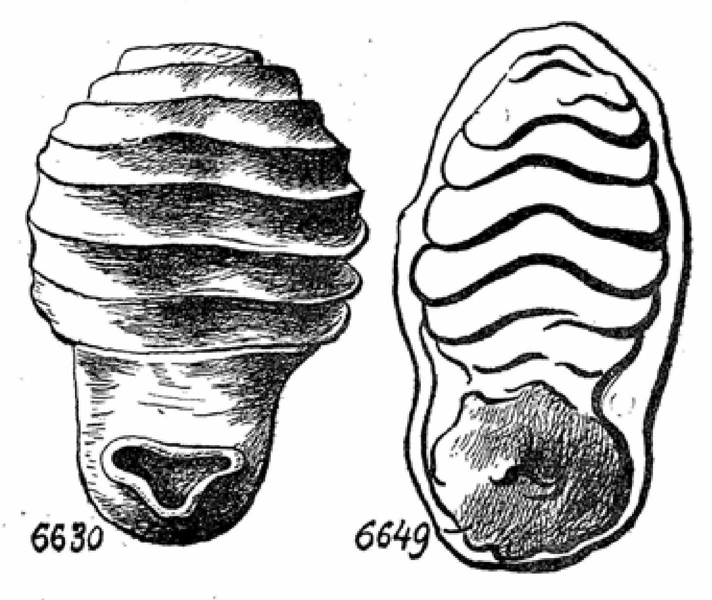


Fig. 135. N° 6630. Col utérin lisse, comme cicatriciel. — *Fig.* 136. N° 6649. Spasme du col ou tissu de cicatrice (Musée de Madrid). Le tiers de la grandeur naturelle.

inférieurement et ayant de nombreux sillons antéro-postérieurs (Prolapsus utérin ?). On voit par ces quelques exemples la grande variété de formes de ces utérus pathologiques ; malheureusement, pour plusieurs, il est difficile de porter un diagnostic précis.

Verges. — Les ex-voto représentant les organes génitaux externes de l'homme sont fréquents dans les musées ; ils offrent tous cette particularité que les verges ont un long pré-

puce qui couvre le gland. Même aspect existe sur les pièces de la collection du musée espagnol. Les verges y ont toutes un phimosis et, sauf une, sont toutes en érection avec des testicules élevés et saillants, des canaux inguinaux enflés ; toujours la verge est tendue et, le prépuce l'empêchant de s'élever, elle reste abaissée en position oblique inférieure.

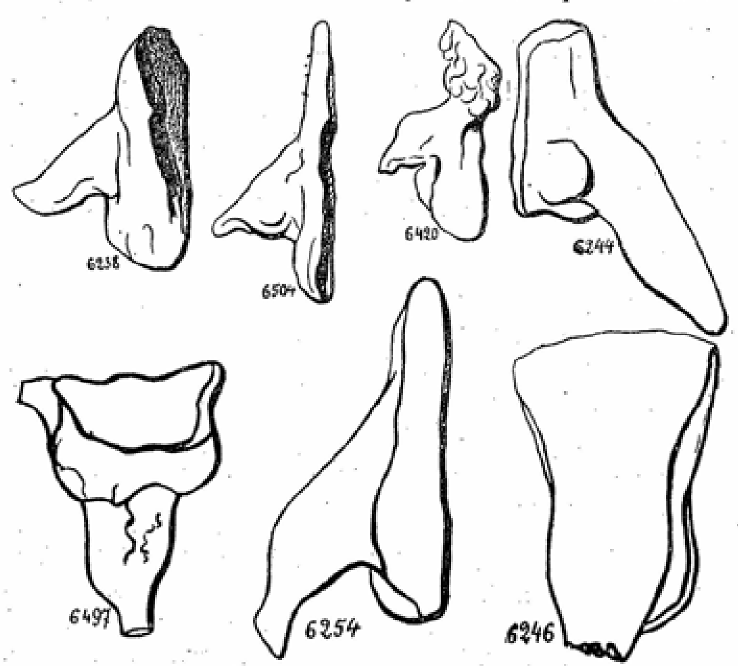


Fig. 137. N° 6238. L'ouverture du prépuce filiforme est dirigée en haut, la verge est gonflée et courte.— Fig. 138. N° 6504. Même forme, l'ouverture du méat regarde en avant.— Fig. 139. N° 6420. Même forme, l'ouverture du méat regarde en bas.— Fig. 140. N° 6244. Verge droite, ayant sa longueur normale.— Fig. 141. N° 6497. Verge vue par sa face inférieure. Le raphé fibreux médian est tendu et fait corde. — Fig. 142. N° 6254. La verge forme un arc à concavité inférieure. — Fig. 143. N° 6246. Verge gonflée par la balanite (Musée de Madrid) Le quart de la grandeur naturelle.

Au contraire, les nombreuses représentations de verges en érection que l'antiquité nous a laissées, notamment celles de Pompéi, sont décalottées et en position normale. Ces dernières sont des amulettes, tandis que les verges avec phimosis sont des ex-voto.

Ces ex-voto montrent de nombreuses formes de phimosis. Tantôt la verge arrive à se développer à peu près dans toute sa longueur (fig. 140). Tantôt l'obstacle du prépuce l'en empêche, elle est courte et très gonflée. Le prépuce peut être long et la coarctation exister à 12 ou 15 millimètres en arrière de son orifice. La verge peut former un arc concave inférieurement (fig. 142), étant retenue par le raphé fibreux médian qui fait corde comme on voit sur la figure 141. Certaines verges sont obliques latéralement, d'autres élargies transversalement. Plusieurs sont petites et très gonflées en forme de cône. Parfois la coarctation se fait près de l'orifice qui est porté tantôt en avant sur la fig. 138, tantôt en haut (fig. 137), tantôt en bas (fig. 139). La verge, fig. 143, a un aspect particulier : elle est très gonflée comme il arrive dans la balanite.

Les ex-voto pathologiques méritent d'être étudiés par l'archéologue et le médecin. Il est probable que les chercheurs en trouveront d'autres exemplaires oubliés dans les musées. J'ai vu au musée d'Arles un pied en terre cuite semblable à ceux décrits plus haut, il ne portait aucune mention, et au musée du Puy (Haute Loire) deux pieds qui les rappelaient et étaient également sans mention.

Il convient de noter que les ex-voto gallo-romains découverts jusqu'à présent sont différents. Ils sont sculptés dans la pierre, tels ceux des musées de Senlis, de Dijon, de Châtillon-sur-Seine (1). Ils sont encore sur plaque de métal découpé à Alise, à Châtillon, à Dijon. Et, dans les deux cas, ils sont très frustes comme exécution.

(1) Nous étudierons plus tard ces deux derniers musées. Pour le premier voir le numéro du 1er septembre de la Revue.

Congrès préhistorique DE FRANCE

SIXIÈME SESSION. — TOURS (Indre-et-Loire)

Du 21 au 27 août 1910

Le 6e Congrès Préhistorique de France a eu lieu à Tours du 21 au 27 août dernier et — disons-le de suite — a été aussi réussi que les précédents.

Les congressistes avaient répondu en grand nombre à l'appel du Comité et les savants français et étrangers ont trouvé à Tours un accueil charmant ; ils ont suivi avec le plus grand intérêt les séances de jour et de nuit et les belles excursions dont nous donnons le compte-rendu succinct, plus loin.

C'est le dimanche 21 août, à 3 heures 1/2, qu'a eu lieu au Théâtre-Français la séance publique d'inauguration du Congrès.

Sur la scène avaient pris place les membres du Comité de Paris et du Comité local, ainsi que les autorités civiles et militaires de la ville de Tours : M. le docteur Ballet, président du 6e Congrès Préhistorique, est assis auprès de M. Lemaitre, adjoint au maire, de M. Paul-Boncour, représentant le préfet d'Indre-et-Loire, du docteur Chaumier, président du Comité local, de MM. Chauvigné et de Clérambault, vice-présidents, du docteur Dubreuil-Chambardel, secrétaire général, du capitaine Gaurichon, trésorier, de MM. Rougé, Barreau, Le Houerf, secrétaires du Comité local. M. Belle, sénateur, président du Conseil général, M. le docteur Héron, conseiller général ; le capitaine Tessier, représentant le général commandant le 9e corps d'armée, et de nombreuses notabilités entourent les savants étrangers parmi lesquels nous citerons : MM. Waldemar Schmidt, de Copenhague ; Rutot, de Bruxelles ; Louis de Buggemans, de Liège ; Walter, de Metz ; A. L. Lewis (Angleterre) ; Kessler, de Soulzmatt (Alsace) ; Rehlen, de Nuremberg ; Heierli (Suisse) ; docteur Pfeiffer, de Weimar ; docteur Hautwiller (Lorraine) ; docteur Haake, de Brunswick ; J. Maertens, de Gand ; docteur Jacques, de Bruxelles ; A. de Loë (Belgique), etc., etc.

Les membres du Comité d'organisation du Congrès sont également présents : M. Ed. Hue, vice-président, le docteur Marcel Baudouin, secrétaire général, Louis Giraux, trésorier, Ch. Schleicher, secrétaire.

Emile Rivière, président fondateur de la Société Préhistorique de France, Adrien de Mortillet, président d'honneur, le docteur Guébhard, ancien président, le docteur Henri Martin, président de la Société Préhistorique, MM. Léon Coutil, Deydier, Fouju, vice-président de la Société d'Excursions scientifiques, Paul Goby, Henri Marot, ancien vice-président de la Société Préhistorique, Paul de Mortillet, Ramond Gontaud, du Muséum d'Histoire naturelle, Taté, Armand Viré, etc., etc.

La presse était représentée par MM. Albert Gorey, du *Journal des Débats*, et les directeurs de la *Dépêche*, de la *Touraine républicaine* et du *Journal d'Indre-et-Loire* qui, tous, ont donné dans leurs journaux des comptes-rendus très détaillés des séances du Congrès. Signalons également la *Gazette médicale du Centre* qui a fait tirer un numéro spécial à l'usage des congressistes et qui contenait un guide très détaillé des Excursions et de l'Exposition préhistorique.

C'est dans un joli style et avec une diction parfaite que M. Lemaître, adjoint au maire de Tours, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès et ouvre cette solennité scientifique par un salut de courtoisie adressé aux hôtes que reçoit la Touraine.

M. Paul-Boncour, conseiller de préfecture, excuse M. le Préfet, retenu à Langeais par des devoirs officiels.

M. le docteur Chaumier remercie et désigne tous les collectionneurs qui ont envoyé à l'Exposition du Plessis les curieux spécimens qui y figurent et rappelle d'une façon très humoristique les plaisanteries qui accueillirent à leurs débuts les découvertes qui servirent de base à cette science du passé pleine de promesses pour l'avenir.

M. le docteur Ballet, le président du Congrès, refait toute l'histoire de la Préhistoire et remercie les savants qui ont voulu se joindre à cette grandiose manifestation. Il fait, en terminant, l'éloge de la Touraine, ce qui va droit au cœur de l'auditoire.

M. Marcel Baudouin, secrétaire général, fait connaître l'emploi que les membres du Congrès feront de leur temps pendant cette semaine.

L'orateur excuse tout d'abord le président en exercice de la Société Préhistorique de France que par exception il doit, dit-il, remplacer aujourd'hui, mission qu'il lui est très agréable d'avoir à remplir.

« Cette année, en effet, avant de vous parler du Congrès de Tours, j'ai à vous annoncer, au nom de notre Conseil d'administration, une nouvelle, considérable et sensationnelle ; et c'est pour moi une joie, bien douce et très grande, d'avoir à vous faire cette communication.

« J'ai le plaisir de vous apprendre que, par décret en date du 20 août 1910, après avis favorable du Conseil d'État, notre association vient d'être reconnue d'utilité publique, et que, désormais, elle doit

porter le nom de *Société Préhistorique Française*, pour ne plus faire... à l'Institut de France une concurrence, d'ailleurs fort loyale.

« Cet acte, messieurs, est, pour nous, la consécration officielle, définitive, que nous avons mis cinq années et demie à conquérir. Certes, cette opération, qui parut à beaucoup un peu risquée, en tout cas très hardie et assez aventurée en raison de nos courtes années, a coûté de multiples démarches et certains avatars à notre très distingué président de 1910, M. le docteur Henri Martin ; à vos délégués spéciaux auprès du Conseil d'Etat, et en particulier à notre ancien chef, M. le docteur A. Guébhard. »

Après une allusion au dernier Congrès de Beauvais dont il constata le très grand succès, l'orateur convie les congressistes à envoyer à M. le docteur Baudon, leur président d'alors, « un salut cordial, leur meilleur souvenir et l'assurance de leurs plus vives sympathies ».

C'est grâce à de tels efforts qu'une exposition analogue a été suscitée cette année à Tours. . . . .

« Vous verrez, messieurs, dans un instant, comment, au Château historique et bien connu de Plessis-les-Tours, on a pu faire naître, en quelques semaines, une merveilleuse collection d'ensemble des célèbres *Silex de la région du Grand-Pressigny*, qui ont fait le tour de l'Europe à l'époque néolithique, comme vous le démontrera, dans quelques jours, la vaste enquête imaginée par le Comité d'organisation du Congrès et que notre vice-président, M. Edmond Hue, a su mener à bien, avec son esprit de décision et son activité ordinaires.

« Le Congrès de Tours, messieurs, s'annonce comme digne de ses aînés. Il sera certainement aussi important que les précédents. En effet, plus de 50 communications particulières sont inscrites à notre ordre du jour ; de plus, nous aurons au moins 5 communications avec *projections lumineuses*, et une grande conférence spéciale, qui sera faite par un maître de Tours, savant anatomiste célèbre dans le monde entier, M. le docteur Ledouble, en dehors de notre conférence de vulgarisation, à laquelle notre président, M. le docteur Ballet, a consacré tous ses soins.

« D'autre part, la liste de nos adhérents comprend au moins 300 membres. Nous ne sommes donc pas beaucoup au-dessous de nos chiffres accoutumés. »

Après avoir parlé de l'ordre des travaux, séances scientifiques et excursions, l'orateur ajoute :

« Notre devoir est, dès aujourd'hui, de vous dire maintenant un mot des excursions que nous vous avons préparées, avec l'aide du comité local.

« La première aura lieu aux restes de l'abbaye de Marmoutier. Séjournant à Tours, il nous a paru indispensable de passer quelques heures au milieu du centre d'action d'un homme illustre, qui a joué,

en Touraine, au cinquième siècle, un rôle considérable. Quand on songe, en effet, que saint Martin a donné son nom à la presque totalité des vieilles pierres qui nous intéressent, à plusieurs fontaines antiques, etc., on ne peut pas ne pas le signaler à l'attention des préhistoriens !

. . . .

« Notre seconde excursion des environs de Tours aura lieu à Mettray. Cette visite de la Grotte des Fées s'imposait d'ailleurs. Vous verrez là une magnifique allée couverte, très bien conservée, une sorte de diminutif de la merveilleuse allée de Bagneux, en Saumurois.

. . . .

« Notre première grande excursion sera consacrée à la visite des *Ateliers modernes de taille de silex* de la région de Meusnes en Loir-et-Cher, où s'est conservée l'habitude de se livrer en famille à ce travail si primitif.

. . . .

« Il importait de donner à tout prix à nos amis de l'étranger ce spectacle curieux qu'on pourra *photographier* et qu'il serait bien intéressant, si possible, de faire *cinématographier*. Le musée de Saint-Germain s'honorerait, en effet, en faisant, lui qui dispose d'un budget important, fabriquer pour ses collections une série de films, montrant comment on débite les nucléus et prépare toute la série des pièces livrées aujourd'hui encore au commerce. »

. . . .

L'orateur annonce que les grandes excursions auront lieu en voitures automobiles étant donné la vitesse obtenue, cela permettra aux congressistes de jeter un rapide coup d'œil sur les richesses archéologiques de la Touraine du Sud-Est ; une causerie à part, avec projections lumineuses, devant situer dans l'esprit des auditeurs les divers sites qu'ils traverseront.

Puis, en faisant d'amples emprunts à un volume de son collègue M. Jacques Rougé, l'orateur promène par la pensée successivement ses auditeurs à Sublaines, à Montrésor — où ils déjeuneront, — à la forêt de Loches, à Beaulieu ; le lendemain, à Ligueil, aux sablières de Pauvrelay.

« De là, nous irons voir un vieux *Chatelier*, et y vérifier que la Touraine, de par ses coutumes, est encore, comme l'Ouest, un très vieux pays. On ne donnera d'ailleurs qu'un simple coup d'œil à cette masse de pierres, soudées aux faluns de Touraine, que J. Rougé dépeint ainsi :

Souvenir d'antan égaré,
Le vieux Chatelier ignoré,
Fier, dresse sa tour souveraine.
Jadis manoir, ferme aujourd'hui.
Personne n'en connaît l'histoire...

« C'est donc bien une *fortification anhistorique*, qui rentre absolument dans le cadre de nos études ! »

La Pierre Chaude, de Paulmy, les allées mégalithiques du bois de Brune, les stations célèbres d'Abilly et du Grand-Pressigny, puis les bords de la Creuse, les maisons souterraines, *le Menhir Percé* des Erables captiveront l'attention des amateurs de la préhistoire.

« Après avoir parcouru ce petit coin célèbre du Jardin de la France, vous comprendrez pourquoi on peut dire, avec J. Rougé, qu'

Aux fils déracinés, à ceux qui sont proscrits,
Aux exilés perdus sur la terre étrangère,
Aux enfants qui n'ont plus le baiser de leur mère,
Un amour est resté : c'est celui du Pays !

« En terminant, messieurs, j'ai une obligation très agréable à remplir ; je dois remercier mes collaborateurs du bureau du Comité local, qui m'ont guidé en Touraine et m'ont indiqué les moyens de remplir ma tâche ; *la Presse d'Indre-et-Loire* tout entière, qui a accueilli nos communiqués avec tant d'amabilité et de complaisance. J'adresse également à tous mes collègues, si dévoués, du bureau du Comité général d'organisation, M. Giraux, trésorier, et MM. les secrétaires, mes vifs remerciements. — On ne mettra jamais assez en relief le dévouement exceptionnel dont ils font preuve, quelques-uns depuis sept ans, puisque c'est sur eux que retombe toute la partie, pénible et désagréable, de l'administration du Congrès. »

M. Valdemar Schmidt, de Copenhague, dans un charmant discours, remercie les autorités de la réception faite aux savants étrangers et dit sa foi dans les découvertes futures que feront les savants dévoués à la préhistoire.

Après cette séance durant laquelle chaque orateur fut longuement applaudi, les membres du Congrès, suivis d'une foule nombreuse d'invités, se sont dirigés vers Plessis-lès-Tours.

Le château, construit par Louis XI, fut longtemps habité par ce monarque. Le Dr Chaumier l'a fait restaurer en partie et y a installé un Institut modèle vaccinogène des plus connus. L'exposition préhistorique a été organisée dans les deux grandes salles du rez-de-chaussée et comprend de nombreuses et belles séries de silex de la région.

Les salles sont rapidement envahies par les congressistes qui étudient à loisir les collections du Dr Leveillé, du Grand-Pressigny ; de M. Jacques Rougé, de Ligueil ; M. Berthier, M. Barreau, Dr Dubreuil-Chambardel, M. Parfait, Dr Chaumier, Godefroy, Dr Gobillot, Dr Deschand, Emile et Auguste Gautron, M. Bobeau, Dr Durand, M. de Saint-Venant, Dr Atgier, comte Charles de Beaumont, Mme la com-

tesse Lecointre, Dr Houssay, M. G. de Clérambault, M. Gaurichon, professeur Ledouble, Dr Marcel Baudouin, etc., etc.

Comme celle de Beauvais, en 1909, l'exposition préhistorique de Tours a eu un très grand succès que nous sommes heureux d'enregistrer.

La cour du Plessis était pleine de monde ; jamais, sans doute, depuis le mariage de Jeanne de France, elle n'avait reçu d'aussi nombreux invités.

A 8 h. 1/2 du soir, les membres du Congrès ont été reçus à l'Hôtel de Ville par la municipalité de Tours et un vin d'honneur leur a été servi dans le grand hall de ce superbe édifice.

M. Lemaitre souhaite la bienvenue au nom du Conseil municipal et M. le Dr Héron, au nom du Conseil général, salue les savants étrangers, les congressistes et les organisateurs du Congrès : son discours est très applaudi. M. le Dr Ballet, président du Congrès, remercie de l'accueil si aimable qui est fait à tous, tant par la municipalité que par la population. M. Rutot, de Bruxelles, répond au nom des savants étrangers. Puis les congressistes sont conviés à visiter les superbes salles de l'Hôtel de Ville, dont la salle des fêtes est une merveille d'architecture et de décoration.

Le lundi matin, 22 août, avait lieu la première séance des travaux dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville. Le bureau définitif est nommé : M. le Dr Ballet, président, MM. Edmond Hue et le comte J. Beaupré, de Nancy, vice-présidents, le Dr Marcel Baudouin, secrétaire général ; MM. A. Doigneau, secrétaire général adjoint ; Giraux, trésorier ; Ch. Schleicher et Géneau, secrétaires des séances. Un nombreux auditoire assiste aux intéressantes discussions de la matinée et de l'après-midi.

A 4 heures, après avoir posé en groupe devant les appareils des photographes, les congressistes se sont rendus au musée où la Société d'archéologie leur montrait ses trésors.

Puis, en un tramway spécial, tout le monde se transportait à Marmoutier.

Grâce à l'extrême obligeance de M. l'abbé Bossebœuf, qui avait bien voulu se joindre à eux, les congressistes ont eu le régal d'un historique documenté, sinon complet de la célèbre abbaye.

Le conférencier, car il s'agissait d'une véritable conférence en plein air, et combien instructive, décrivant tout d'abord le portail de la Crosse, n'a pu se tenir de rappeler le vieil adage soulignant l'antique prospérité de Marmoutier :

De quel côté qu'il vente
Marmoutier a des rentes.

Il décrit ensuite la disposition intérieure de l'ancien Marmoutier,

ce qu'était l'église du vieux monastère avec sa nef, son cloître à deux styles différents, l'église rappelant d'ailleurs la célèbre abbaye de Fontevrault, à Saumur, que tout le monde connait.

Puis c'est un rapide historique du monastère de Marmoutier, « berceau d'une partie de la civilisation française » et saint Grégoire de Tours. Rappelant les origines, l'orateur montre saint Martin venant se reposer de ses fatigues à Marmoutier, les moines se groupant autour du fondateur qui mourait en 397, octogénaire. Après une période sans éclat sous le règne de Charlemagne, Marmoutier est des plus prospère. C'est l'abbé Renaud qui le dirige et le conférencier montre à son auditoire des photographies du sacramentaire d'Autun et du pape Grégoire, documents indiscutables qui situent le passage de l'abbé Renaud en 842. Puis c'est le XIe siècle où une brillante poussée littéraire et artistique se produit avec Sigo, enfin le Moyen Age avec ses beautés et aussi ses laideurs, enfin les temps contemporains, XVIIe et XVIIIe siècles.

Les congressistes visitent alors rapidement : les restes de l'abbatiale, la cellule fameuse, le repos de saint Martin, les restes de l'ancienne église avec les tombeaux des moines taillés dans le roc, la chapelle des sept dormants, les cellules des moines, la galerie des solitaires, le baptistère, la galerie extérieure ajourée comme une fine dentelle de pierre, et redescendent enfin par l'escalier en pierre, en colimaçon, à jour, d'une légèreté extrême.

Mais il est 7 heures lorsque la caravane arrive à Tours, elle aura juste le temps d'aller dîner pour, à 9 heures, assister à la conférence de M. le Dr Ballet, président, sur les Débuts de l'Humanité.

Le mardi 23 août après la séance de l'après-midi, les congressistes visitèrent les divers monuments de la Ville : l'archevêché avec ses curieuses caves creusées dans les murs d'un ancien cirque romain, la cathédrale, les remparts Romains, le très curieux cloître de la Psallette, la Tour Charlemagne et les vieilles maisons parmi lesquelles la maison de Tristan l'Hermite très curieuse et très bien conservée.

Après avoir rapidement dîné les membres du Congrès se retrouvent à l'Hôtel de Ville pour assister aux conférences de M. de Saint-Venant, Jean Morin, Lewis et du Dr Marcel Baudouin : ces conférences, accompagnées de nombreuses et belles projections, ont obtenu le plus grand succès.

Le lendemain mercredi 24 août, avaient lieu les deux dernières séances du Congrès et à 4 heures, dix-sept voitures automobiles se trouvaient rangées sur la place du Palais attendant les congressistes pour l'Excursion de Mettray. Une à une les voitures traversent la ville, gravissent la montée de la Tranchée, passent en vitesse par Saint-Symphorien, Mettray et arrivent à Saint-Antoine-du-Rocher où se trouve la Grotte des Fées, superbe dolmen à trois tables, avec ves-

tibule et entrée rétrécie : ce dolmen est composé de douze blocs énormes à leur état naturel en pierre dure, dite dans le pays « grès ladères » sauf celui de l'entrée qui est en silex aggloméré. Ce monument mégalithique très remarquable est fort bien conservé et situé au milieu d'un bouquet d'arbres, entouré de barrières protectrices. M. le capitaine Gaurichon et M. Lecointre donnent toutes les explications relatives aux fouilles, aux légendes et à la constitution géologique du terrain environnant. Avant de rejoindre les voitures, on visite un autre bouquet d'arbres au centre duquel gît à terre, depuis une cinquantaine d'années, un menhir ; ce dernier a malheureusement été attaqué par le pic des démolisseurs : ses restes seront, espérons-le, conservés et peut-être pourra-t-on reconstituer en partie ce monument.

A 6 heures 30 les automobiles rentraient à Tours par la Membrolle et Saint-Cyr-sur-Loire et à 7 heures 1/2 avait lieu le Banquet officiel du Congrès dans la vaste salle des Fêtes du restaurant Brunet.

A l'heure fixée, plus de cent convives étaient réunis : M. le Docteur Ballet avait à ses côtés M. le Préfet d'Indre-et-Loire et M. le Maire de Tours. D'éloquents toasts sont portés par le président, M. le Préfet, M. le Maire, le Dr Héron, conseiller général, puis par les savants étrangers M. J. Maertens, délégué du gouvernement Belge, W. Schmidt, de Copenhague, Rutot, de Bruxelles, Kessler, de Soulzmatt (Alsace), Tatarinoff (Suisse), et enfin par M. le Dr Guébhard, ancien président de la Société Préhistorique. On se sépare à une heure très avancée en se donnant rendez-vous pour le lendemain matin 7 heures 45 à la gare, heure fixée pour le départ pour l'excursion aux tailleries modernes de silex de Meusnes.

A l'heure fixée plus de 90 excursionnistes prennent place dans les wagons qui leur ont été réservés et après un très beau trajet le long de la Loire par Azay-sur-Cher, Chenonceaux, Montrichard, Bourré avec ses curieuses habitations dans le roc, Thésée et son important monument Gallo-Romain, arrivent à Selles-sur-Cher, où de nombreuses voitures de tous modèles les attendent pour les conduire à Porcherioux, près Meusnes. C'est dans ce village que se trouvent les tailleries modernes de silex pour pierres à fusil et à briquet, installées là depuis plus de 200 ans. En approchant de ce village, on remarque dans les champs et sur les routes des quantités d'éclats de silex provenant des dernières tailleries qui fonctionnent encore dans cette région. Les congressistes assistent avec plaisir au travail de débitage du silex, à la formation des lames et leur transformation en pierres à fusil (1), exécuté par l'un des plus

(1) Voir à ce sujet le très intéressant article de M. A. de Mortillet (*Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques :* Tome IV, 1905-1906, page 42).

habiles *caillouteurs* du pays, M. Vaillant-Derouet, aidé de sa femme.

Le retour à Selles-sur-Cher se fait par la Musa et Chamberlin et l'on remarque sur le chemin plusieurs calvaires aux pieds desquels se trouvent de nombreuses petites croix de bois, déposées par les habitants des villages lorsqu'ils conduisent l'un des leurs au cimetière.

A midi 1/2 tout le monde se trouvait réuni à l'Hôtel du Lion d'Or pour le déjeuner auquel M. le Maire de Selles-sur-Cher assistait. Dans un charmant discours, il salue la présence des savants français et étrangers et leur souhaite la bienvenue pendant qu'au dehors la musique municipale fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Avant de regagner la gare pour rentrer à Tours, les excursionnistes parcourent la ville et visitent l'église, monument historique des XIIe, XIIIe et XVe siècles, dédiée à saint Eusice ; le déambulatoire qui environne le chœur est très curieux : on y voit encore de larges scènes de la vie du saint patron.

Une rapide visite est faite à la Mairie, où M. le Maire avait fait exposer spécialement des collections d'Histoire naturelle locale et quelques silex et objets de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze.

A 6 heures tout le monde arrivait à Tours et à 9 heures avait lieu la dernière séance avec projections à l'Hôtel de Ville.

Le vendredi matin 26 août, à 6 heures 1/2 du matin, quelques congressistes se trouvaient réunis à nouveau sur la place de l'Hôtel de Ville pour la grande excursion en automobiles, excursion qui devait durer 2 jours. Quinze voitures pavoisées sont rapidement prises d'assaut mais tout a été prévu et chacun trouve sa place marquée. Par une sage précaution, le Comité avait nommé un chef pour chacune des voitures : celui-ci muni de cartes et de plans était chargé, en cas de panne, du soin de ramener son monde et de rejoindre le cortège principal.

A une vive allure les 15 voitures filent vers Bléré où avait lieu le 1er arrêt : malgré la vitesse, toutes les voitures arrivent dans l'ordre de route à cette 1re étape. Quelques minutes d'arrêt et l'on repart pour voir le *Pas du Cheval de Saint Martin,* sur la commune de Sublaines. Cette pierre à légende christianisée est en calcaire et présente quelques trous naturels simulant un fer à cheval à bords ondulés. Le 2e arrêt a lieu devant le Puits funéraire de Sublaines, fouillé par M. le Dr Dubreuil-Chambardel en 1909 : les pièces recueillies dans ce puits gallo-romain étaient exposées au château de Plessis-les-Tours. Le Dr Dubreuil-Chambardel donne en détail les explications concernant cette intéressante fouille et rappelle que Sublaines est l'ancienne ville gallo-romaine de Montafilent.

Nouvel arrêt à la sortie du bourg pour visiter le Menhir de la Pierre

Bachelière qui se trouve au milieu d'une station néolithique en plein air. Ce menhir est en calcaire siliceux (silex jaune) et mesure 1m.25 de hauteur, 3m. 50 de largeur. Orientation Nord-Est. M. Lecointre donne d'intéressantes explications sur la géologie de la région et les congressistes sont enchantés d'avoir, pour ainsi dire à chaque arrêt, une petite conférence scientifique en plein air.

Le 4e arrêt était réservé aux Danges de Sublaines, qui sont deux tumulus ou mottes de nature indéterminée s'élevant à peu de distance l'une de l'autre. On suppose qu'elles servaient de bornes ou limites d'Etat ou de support à signaux. Ces tumulus n'ont pas encore été fouillés.

Après cette visite intéressante les congressistes rejoignent les automobiles qui les conduisent au Couldray (commune de Luzillé) où se trouve un fort beau polissoir à 3 cuvettes très bien conservées et plusieurs rainures. Cette pierre est également appelée *le Pas de Saint Martin*, les cuvettes représentent l'emplacement des pieds de Saint Martin et l'une des rainures, la trace de sa baguette.

Après avoir rejoint la route de Saint-Quentin, puis la route de Liège, les congressistes arrivent au Dolmen de Hys, assez bien conservé. La table de ce dolmen mesure 5m. 50 et recouvre une chambre funéraire arrondie. L'entrée est orientée vers l'Est.

L'arrêt suivant se fait à 1200 mètres de l'allée couverte de Mallée, sur la commune de Saint-Quentin. Ce mégalithe en calcaire est en partie détruit.

On remarque le vestibule et une table tombée mesurant 6m.50 × 2m. 50 : l'entrée est également orientée vers l'Est et l'on a recueilli là quelques ossements et fragments de poteries.

Mais il est près de midi et les automobiles, après avoir pris la charmante route de Chemillé, arrivent à Montrésor, dont le superbe château domine la ville. L'arrivée des 15 automobiles excite naturellement la curiosité des habitants, qui intéressés regardent tout ce monde descendre de voiture et gagner l'Hôtel de France où le déjeuner était servi. Au dessert des bans nourris sont battus en l'honneur de chaque orateur et notamment de M. le Maire qui a souhaité la bienvenue aux excursionnistes.

Avant de remonter en voiture une visite est faite au château de la Renaissance à double enceinte fortifiée. On peut y voir le trésor dit des Rois de Pologne, composé de superbes pièces d'orfèvrerie en vermeil et estimé sept millions. L'église, de la même époque, renferme un magnifique tombeau de seigneurs du XVIe siècle, les Bastarnay.

A 3 heures, les moteurs ronflent à nouveau et les congressistes regagnent leurs places pour se faire conduire à la Chartreuse du Liget, à l'entrée de la Forêt de Loches. Après une intéressante vi-

site de ce beau monument l'on s'arrête quelques instants devant le faux Cromlech de la Croix-Bonnin. Quelques pierres dressées, modernes, entourent une croix.

Ce monument a été classé par erreur comme monument historique, au titre de Cromlech christianisé. Puis à 4 heures 30 les automobiles s'arrêtent à Beaulieu, pour la visite de la belle église abbatiale du style roman du XIIe siècle en partie ruinée : cette église a été partiellement reconstruite au XVe siècle : le clocher surtout est remarquable.

Enfin, après être passées auprès de la Motte de Cornillé et Orfons, les voitures arrivent à 5 heures 15 à Loches où les congressistes devaient passer la nuit.

Mais jusqu'à 7 heures 30, heure fixée pour le dîner d'ensemble à l'Hôtel de France, ils eurent le loisir de visiter en détail cette belle ville, célèbre par son château royal, qui fut habité par Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Il contient encore le tombeau d'Agnès Sorel, favorite de Charles VII. Tout auprès se trouve l'église Saint-Ours, ancienne collégiale fondée en 962. Le château avait une enceinte de murailles et de fossés de 2 kilomètres de développement qui subsistent en grande partie. A l'extrémité de cette enceinte s'élève le Donjon composé d'une tour rectangulaire du XIIe siècle de plus de 25 mètres de long sur 14 de large et 40 de haut : il n'en reste que les 4 murs. Auprès s'élève une autre tour de même forme mais de moitié moins grande et beaucoup plus ruinée et la fameuse tour Ronde construite par Louis XI dans laquelle se trouvaient les cages de fer où furent enfermés le cardinal de la Balue et l'historien Comines.

Cette très intéressante visite historique clôture cette belle journée d'excursion, favorisée par un temps splendide. Les congressistes sont enchantés de se retrouver tous réunis à l'Hôtel de France où une immense table les attendait. Ils se séparèrent tard, munis de billets de logement pour les différents hôtels de la ville.

Dès 7 heures, le lendemain samedi 27 août, tous les excursionnistes se retrouvaient pour reprendre leurs places dans les autos qui, rapidement, s'engagent sur la route de Manthelan, puis sur celle de Ligueil. A la hauteur du château du Puy-Gibault l'on jouit d'une vue superbe de la ville de Loches. Après avoir traversé Varennes, Ciran et Ligueil les voitures s'arrêtent en face des Falunières de Pauvrelay où les excursionnistes, après avoir écouté la très intéressante conférence en plein air de Madame la comtesse Pierre Lecointre, purent faire une abondante récolte de coquilles et de bois silicifié.

Quelques minutes plus tard nouvel arrêt pour visiter les ruines de l'imposant château-fort du Chatelier, dont le propriétaire, M. Sarrasin, offre aux congressistes un Vouvray d'honneur, puis quelques mi-

nutes plus tard, arrivée au dolmen de la Pierre-Chaude qui se trouve auprès du bois de Brune. Ce dolmen rond est orienté vers l'Est : la pierre d'entrée est déplacée, les autres semblent à leur place. Un peu au-dessus du dolmen, sur la droite, gisent des pierres affectant plusieurs dispositifs. Une tradition populaire dit qu'une ville fut détruite autrefois à cet endroit. Les pierres qui restent forment des allées mégalithiques très intéressantes à visiter, d'autant plus que tout auprès, dans les champs voisins, on peut récolter des silex taillés.

Après avoir dépassé le bourg de Neuilly-le-Brignon, les automobiles s'arrêtent en pleins champs, à Larcy, où se trouve un important atelier de silex noir. Chacun fouille consciencieusement les sillons et fait une belle provision de silex taillés. Quelques minutes après nouvel arrêt à la station de La Bonnetière, où existe un autre atelier de silex gris jaune, non moins important que le précédent.

Après avoir traversé Abilly et franchi la Claise, on aperçoit la station de la Claisière qui est la station classique du Grand-Pressigny, dite des « Scies à encoches » ; tous les silex de cet atelier ont la couleur jaune cire. A 1800 mètres se trouve une autre station classique, celle de La Chatière, où les excursionnistes purent faire une ample provision de lames et de « livres de beurre ».

Aussi lorsqu'à midi 40 les voitures arrivèrent à Pressigny-le-Grand étaient-elles lourdement chargées de silex. Toute la population est sur la place pour voir tout ce monde s'engouffrer sous le porche de l'Hôtel de la Promenade, dans le jardin duquel avait été dressée une table de 100 couverts. Le repas fut très animé et de nombreux discours furent prononcés au dessert. Le maire de Pressigny-le-Grand, dans un charmant toast, remercie les congressistes de leur visite. Le docteur Ballet, président du Congrès, M. Ad. de Mortillet, le docteur Guébhard et plusieurs savants étrangers prennent tour à tour la parole et disent leur joie d'avoir parcouru si aisément et si commodément cette belle région de la France.

Mais l'heure du départ approche et avant de remonter en voiture les congressistes se rendent à la mairie pour visiter l'exposition des collections locales, ainsi que le château qui domine la ville ; le donjon est du XII[e] siècle et le château date des XIII[e], XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles.

A 3 heures 15 les automobiles démarrent et filent dans un nuage de poussière, aux acclamations de la population massée dans les rues. On se dirige vers Le Maupas, station de silex jaune récemment découverte par M. Barreau, puis vers le château de la Guerche, superbe construction aux bords de la Creuse. Les autos franchissent cette rivière pour pénétrer dans le département de la Vienne et après avoir dépassé Leugny arrivent à St-Rémy-sur-Creuse où se trouvent de très curieuses habitations de Troglodytes anciennes, occupées encore aujourd'hui par une vingtaine de familles, fort bien installées

dans ces demeures de pierre, aux pieds desquelles jaillissent de nombreuses sources.

Après avoir brûlé l'étape de la Haye-Descartes et Draché, les automobiles s'arrêtent à 600 mètres du Menhir percé des Erables ou Arabes. Ce curieux monument, en calcaire gréseux, mesure 4 mètres de hauteur et présente à sa partie supérieure un trou naturel. Sa face régulière est orientée : Nord-Est.

Mais il est 6 heures, la nuit approche et il faut rentrer à Tours, où doit avoir lieu la dislocation du VIᵉ Congrès préhistorique. Chacun reprend sa place et à toute vitesse on franchit Saint-Maure, Sorigny et Montbazon. Enfin à 7 heures 31 (soit avec 1 minute de retard sur l'horaire prévu) la première voiture stoppe sur la place du Palais et est bientôt rejointe par les autres. Une seule automobile est restée en panne à la dernière station et ne rentre qu'à 9 heures du soir.

Le VIᵉ Congrès préhistorique de France est terminé et tous viennent à nouveau féliciter les organisateurs de la belle randonnée qu'il leur a été donné d'effectuer dans ce ravissant pays. En deux jours, les congressistes ont parcouru sans aucune fatigue, sans aucun accident, la distance de 210 kilomètres et ont pu visiter à loisir cette partie de la Touraine, si riche en monuments et en stations de la période néolithique.

Pendant les trois journées d'excursion le temps a été merveilleux, ce qui n'a pas peu contribué au succès de cette belle et intéressante tournée scientifique dont tous ceux qui y ont pris part garderont un excellent et durable souvenir.

Il convient de féliciter tout particulièrement, M. le docteur Marcel Baudouin, secrétaire général, et M. Louis Giraux, trésorier du Congrès préhistorique, de ce très beau succès, dû à l'organisation merveilleuse qu'ils ont employée pour mener à bien la lourde et délicate tâche qu'ils avaient assumée. Il y a lieu également d'adresser des félicitations aux membres du Comité local, entre autres à MM. le docteur Dubreuil-Chambardel, Gaurichon, Jacques Rougé, Barreau, etc., qui ont si utilement secondé le Bureau de Paris et contribué à la réussite du Congrès de Tours.

C. S.

NÉCROLOGIE

THEODORE MEYER

Théodore Meyer, membre des Sociétés : d'Anthropologie de Paris, Préhistorique de France, d'Excursions scientifiques, de plusieurs sociétés d'Agriculture et de sociétés savantes étrangères, vient de mourir à Gagny, à l'âge de 57 ans.

Après avoir fait ses études à Bâle, pays d'origine de sa famille, il entra à l'Ecole de Grignon. Il dirigea ensuite d'importantes exploitations agricoles, en France, de 1881 à 1895, et vint à cette époque se fixer à Gagny. Retiré de la vie active, il s'intéressa aux sciences anthropologiques et plus particulièrement à la palethnologie.

Il suivait régulièrement, depuis de longues années, certains cours de l'Ecole d'Anthropologie, dont il avait été nommé membre correspondant, en raison des services rendus à cette institution.

A la Société d'Anthropologie, où il prit part à diverses discussions, il fit, en 1901, une très intéressante communication sur : La tête de femme d'Auvernier, reconstituée par le professeur J. Kollmann, de Bâle, d'après un crâne, très bien conservé, trouvé dans une habitation lacustre néolithique du lac de Neuchâtel.

La perte d'un si bon et si aimable collègue nous est tout particulièrement pénible. Nous adressons à Mme veuve Th. Meyer nos plus sincères condoléances.

PAUL DE MORTILLET.

NOUVELLES

Ecole d'Anthropologie

Programme des cours de l'année scolaire 1910-1911, dont l'ouverture a été fixée au vendredi 4 novembre 1910.

COURS

Anthropologie anatomique. — M. R. Anthony, professeur (le lundi à 4 heures) : Les caractères d'adaptation à l'attitude verticale chez l'homme.

Anthropologie préhistorique. — M. L. Capitan, professeur (le lundi à 5 heures) : Etude détaillée de l'industrie et de l'art durant le paléolithique et le néolithique.

Linguistique. — M. J. Vinson, professeur hors cadre (le mardi à 4 heures, de novembre à février) : La linguistique générale, son but, ses méthodes. Les principaux groupements linguistiques.

Ethnologie. — M. G. Hervé, professeur (le mardi à 5 heures) : I. Les sciences anthropologiques sous le Consulat (fin). II. Etude anthropologique de l'hérédité et des croisements.

Ethnographie comparée. — M. A. de Mortillet, professeur (le mercredi à 4 heures) : Les bijoux et la parure chez les peuples anciens et modernes (suite).

Anthropologie zoologique. — M. P.-G. Mahoudeau, professeur (le mercredi à 5 heures) : Le pithécanthrope. Hypothèses sur l'origine de l'homme. Les caractères anthropoïdes des races humaines fossiles et archaïques.

Géographie anthropologique. — M. Franz Schrader, professeur (le vendredi à 4 heures) : Les relations géographiques à travers la préhistoire et l'histoire.

Anthropologie physiologique. — M. L. Manouvrier, professeur (le vendredi à 5 heures) : Etude des données scientifiques actuelles au point de vue de leurs applications phrénologiques.

Sociologie. — M. G. Papillault, professeur (le samedi à 4 heures) : Les maladies de la Société. Crime et prostitution.

Ethnographie. — M. S. Zaborowski, professeur (le samedi à 5 heures) : I. Grecs et Turcs (fin). II. Les peuples de nos colonies : l'Indo-Chine.

Conférences

M. J. Deniker (le mardi à 4 heures, en février et mars 1911) : Classification des races humaines et des groupes ethniques au triple point de vue : anthropologique, ethnographique et lunguistique.

M. A. Marie (le samedi à 3 heures et le mardi à 4 heures, en mars 1911) : Les maladies de l'encéphale (arrêt d'évolution, cérébro-psychoses, et régressions démentielles).

M. L. Franchet (la date, le jour et l'heure seront indiqués ultérieurement) : Technologie céramique au point de vue ethnographique et archéologique.

Pour la liberté des fouilles

Extrait du *Petit Temps*, numéro du 29 octobre 1910 :

Notre correspondant de Brest nous écrit que le Congrès polymathique de Bretagne a voté une protestation contre le projet de réglementation qu'élabore la section historique de l'administration des Beaux-Arts sur les fouilles mégalithiques.

Le congrès reconnait qu'il est nécessaire d'empêcher, autant que possible, l'exportation à l'étranger des objets découverts au cours des fouilles préhistoriques. Mais il ne peut admettre la mainmise de l'Etat sur la liberté des fouilles et il ne peut admettre non plus la suppression du droit de possession sur les objets trouvés, même dans une propriété particulière.

Le congrès demande :

1° Que les fouilles sur le territoire de la France et des colonies, libres pour les Français, soient soumises pour les étrangers à la clause de la réciprocité ;

2° Que tout objet trouvé dans les conditions spécifiées par la loi du 30 mars 1887 soit attribué au musée spécial du département et non aux musées nationaux ;

3° Qu'il ne soit créé aucun corps d'inspecteurs officiels ;

4° Que toutes les sociétés savantes se groupent en vue de défendre contre une centralisation abusive le patrimoine intellectuel de leurs provinces.

Société Préhistorique Française

Le mercredi 23 novembre 1910, à 9 heures du soir, aura lieu, au Palais des Sociétés savantes, 8, rue Danton, une soirée donnée par la Société Préhistorique Française, pour fêter sa reconnaissance d'utilité publique.

Le programme comprendra une Conférence, avec projections, de M. A. de Mortillet, des tableaux vivants empruntés aux âges de la pierre et du bronze, de la musique et des danses antiques.

Le Gérant : V. TAUDOU.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, J. ALLARD, SUCC^r.

8e Année N° 12 Décembre 1910

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

Les Tumulus Hallstattiens Provençaux

A VASES GRECS ARCHAIQUES

Par Ch. COTTE

L'année dernière j'ai fouillé un tumulus du domaine de l'Agnel avec la gracieuse autorisation de M. de Gasquet. Ce murger, placé par 3° 13' 38" long. et 43° 40' 15" lat. environ, au sommet d'un coteau en vue de Saint-Julien-de-la-Bastidonne, oppidum très intéressant, m'a fourni un mobilier important. Ces premières fouilles ont fait l'objet d'un article paru ici même (1909, Nos 7 et 9). Depuis, aidé par l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, j'ai fait de nouvelles recherches publiées dans la présente note ; le résumé de celle-ci a été communiqué au dernier Congrès de cette Société (Toulouse).

Je crois utile de rappeler sommairement les résultats des premiers travaux, afin de rendre plus compréhensibles les comparaisons avec les nouveaux.

Dans le premier tumulus fouillé, une aire de 1 m. 30 de côté environ portait les traces nettes d'un bûcher où des os avaient été calcinés, des objets en métal en partie fondus. J'y ai recueilli de nombreux débris : fragments de cuirasse, de vases en bronze, anneau de bronze avec tiges de bronze prolongées par du fer, etc. ; au total environ 3 kgs 500 de métal.

Au centre du tumulus, en dessous du niveau naturel du sol, une poche renfermait une œnochoë grecque du VIIe ou du VIe siècle avant notre ère, donc antérieure à toutes les œnochoës (marniennes) trouvées en France précédemment. Ce vase en bronze archaïque a les plus grands traits de ressemblance avec celui de Vilsingen (province prussienne de Hohen-

zollern), et avec celui, de galbe dégénéré, de la Nécropole des Rabs à Carthage.

Cette œnochoë servait de vase funéraire et contenait quelques ossements incinérés d'un enfant de 7 à 10 ans (1), avec une chaîne en fer et un talon de lance en fer, en forme de pommeau. Non loin était une pendeloque en bronze émaillé.

En divers points du tumulus, il y avait des tessons de céramique indigène ; j'y ai aussi signalé les moitiés d'une hache polie brisée et un curieux monument comprenant une stèle verticale accostée, près de ses deux petites faces, c'est-à-dire suivant son grand axe, de dalles superposées horizontales.

Continuation des fouilles au tumulus de l'œnochoë. — J'ai pu constater que le lit de dalles se prolonge, au midi de la stèle mais en déviant légèrement vers l'est ; j'ai en effet trouvé encore quatre dalles en deux paires (une dalle plaquée sur l'autre) au delà de celle que j'ai figurée sur mon plan primitif. Leur longueur totale a donc permis qu'elles servissent de lit funèbre à l'enfant pour l'onction religieuse ou pour tout autre rite. Il est à supposer qu'il était couché les pieds au sud, la tête adossée à la stèle, au delà de laquelle une autre paire de dalles supportait l'œnochoë ou un autre objet.

Sous les dalles était une fosse de terre remuée dans laquelle j'ai recueilli de menus fragments de poterie indigène. Elle fait songer aux fosses à libations homériques.

Comme les fouilles se poursuivaient sur les bords du tumulus, il n'est pas surprenant qu'elles ne m'aient pas fourni d'autres documents nouveaux.

Tumulus méridional. — Un peu plus bas que le tumulus de l'œnochoë sont quatre murgers qui sont en quelque sorte les satellites du précédent.

J'ai fouillé le plus méridional d'entre eux, placé à l'extrémité de la crête qui sépare le ravin du Four du ravin de Sainte-Perpétue, d'où le nom que je lui ai donné.

(1) J'ai soumis à M. le Dr Granjon, dentiste, les dents trouvées et non un poignard en fer, contrairement à ce que m'a fait dire l'imprimeur, en marquant mal le renvoi dans le premier travail. En revanche c'est par un lapsus de ma part que le bas de l'anse a été muni d'une « charnière » dans mon texte. Il faut lire « bourrelet » ; j'ai d'ailleurs donné un dessin exact.

De faible hauteur (0,60 au maximum), formé de matériaux peu volumineux, il ne m'a fourni que deux fragments d'os calcinés, des tessons de poterie indigène, et trois fragments de fil de bronze sinueux (débris de fibule ?).

Tumulus des Mourières. — Le plateau des Mourières sert de limite aux communes de Pertuis et de la Bastidonne. Il aurait aisément fourni l'assiette d'un oppidum ; mais la position de Saint-Julien, qui n'est séparé de lui que par le vallon du Réal ou de Galance, l'a fait négliger comme lieu de cité antique. On peut distinguer, pour ce plateau, deux parties : la masse principale à l'est, et une tête secondaire à l'ouest. C'est à celle ci que la carte d'Etat-Major a fixé la cote 470, à environ 3° 15' 10" long., 43° 40' 43" lat. Bien que cette tête soit moins élevée que la masse principale, sa position par rapport aux plaines à l'ouest l'a fait choisir comme point vedette par l'Etat-Major. La même idée y avait fait ériger un tumulus, bien en vue de Saint-Julien, et à 2 km. 200 à vol d'oiseau du tumulus de l'œnochoë.

Ce tumulus a été découvert par M. Charles Pellenc.

Fait en matériaux locaux, c'est-à-dire en calcaire feuilleté, il avait, comme le tumulus méridional, un faible relief (0,70 au maximum). Il y avait une sépulture à incinération. Les os étaient répartis irrégulièrement sur le sol. Une portion importante du maxillaire inférieur représentait seule le crâne. Les os étaient un peu à l'ouest du centre.

Au sud de la zone à ossements était une pierre verticale. D'autres pierres plus importantes que la majorité des éléments du clapier étaient disposées sans ordre apparent.

Disséminés près des os ou plus loin, il y avait des tessons indigènes, parmi lesquels je citerai : les fragments d'une anse d'un vase de très forte taille ; une portion de vase en terre fine gris jaunâtre, caréné, à ornements formés de lignes parallèles en faisceaux inclinés alternativement à droite et à gauche de manière à dessiner des dents-de-loup ; enfin un fragment de céramique grossière avec bande de cercles concentriques entre deux bandes de lignes parallèles.

Je me propose, dans un travail ultérieur, d'étudier comparativement l'ensemble des produits indigènes trouvés dans mes divers tumulus. J'en donnerai alors les dessins.

Tumulus Sous-Mourières. — De la cime qui porte le tumulus des Mourières, en dévalant vers le nord ouest la pente rapide qui défend le plateau, on atteint un contre-fort, très bien marqué sur la carte d'Etat-Major, bordé au sud par le vallon de Cagan où sont les sources qui alimentent le Jas-Neuf, et où passe la ligne frontière des communes de Pertuis et de la Bastidonne. Une légère baisse sépare le bas de la pente du plateau de la croupe qui prolonge le contre-fort.

C'est au pied du talus qui monte au tumulus précédent qu'avait été installé, face à Saint-Julien, le tumulus que j'ai baptisé « Sous-Mourières ». De sa position résulte qu'il était de forme assez spéciale, par suite de la déclivité du sol.

Il offrait une aire plane circulaire, bordée de gros blocs, et d'un diamètre moyen de 6 m. 20 ; cette aire était, en amont, de plain-pied avec le terrain naturel ; ailleurs elle était soutenue par un talus dont le maximum de hauteur était forcément à l'aval. On pourrait donc représenter le tumulus sous forme de deux cercles dont l'un aurait un diamètre égal à la moitié de celui dans lequel il serait inscrit et auquel il serait tangent ; le petit cercle dessinerait l'aire plane, le grand le bas du talus.

Le talus était en terre, facile à recueillir en ce lieu, tandis que l'aire centrale avait un noyau où les pierres plates étaient nombreuses ; celles-ci étaient imbriquées autour du centre de l'aire.

Mes fouilles ont été là à peu près infructueuses ; à peine quelques tessons indigènes, dont un à ornementation formée d'une ligne d'impressions triangulaires, prouvaient que j'avais affaire à un monument ancien. Peut-être n'était-ce qu'un cénotaphe.

Tout autour de ce tumulus, on remarque de nombreux clapiers d'épierrement relativement récents.

Tumulus des Trois-Quartiers ou *tumulus 1 du Renard.* — M. Pellenc m'avait signalé depuis l'année dernière ce tumulus, facile à repérer sur le plan cadastral, puisqu'il sert de borne aux trois quartiers de l'Agnel, de la Dévention et du Samson. Ses coordonnées géographiques me paraissent être les suivantes : 3° 14' 42" long., et 43° 40' 39" lat. Il se trouve sur la crête qui, en prolongement des Trois-Frères, pend au sud-

est vers le vallon du Renard (quartier de la Dévention), et au nord-ouest vers les Planasses, bassin du ruisseau de Galance dont le vallon sépare ce massif de Saint-Julien. Cette crête est donc bien en vue de l'oppidum.

Sur elle sont échelonnés des tumulus, dont le plus méridional que je connaisse est celui des Trois-Quartiers. J'appellerai ce groupe « Tumulus du Renard ». Le nº 1 du Renard est celui des Trois-Quartiers, qui m'occupe en ce moment.

Il appartient pour trois quarts à M. de Gasquet (domaine de l'Agnel), et pour un quart à M. Auzet, de la Bastidonne. Je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance envers ces deux propriétaires pour les facilités qu'ils m'ont données.

D'un diamètre longitudinal (suivant la crête) de 12 m. 50, sur une profondeur maximum de 1 m. environ, ce murger se trouve sur un ressaut de la crête. Celle-ci, formée par des roches pendant vers Galance, offre les cassures de la roche, donc le talus rapide, vers le vallon du Renard. Cette circonstance influe naturellement sur la forme et sur la disposition du clapier. En effet, sur le versant du Renard, les pierres n'ont pas pu résister aux mille causes qui facilitaient leur écroulement dans le ravin ; il n'y en a plus qu'un placage sur la roche ; la masse du tumulus est sur le versant Galance.

Soit à cause de la configuration du terrain, qui ne permettait pas aux pierres qui croulaient de s'étaler en une pente insensible, soit comme vestige de la construction primitive, on pouvait constater des talus beaucoup plus rapides que pour les tumulus du groupe fouillé en premier lieu.

Je craignais les suites funestes d'une violation très ancienne qui avait laissé dans le tumulus, à peu près à son centre apparent, un entonnoir très net. Heureusement ces anciens chercheurs étaient tombés en dehors de la sépulture. En effet, soit intentionnellement, soit parce que l'on n'avait pas cherché à constituer le murger exactement autour du corps, j'ai constaté trois fois de suite la position excentrique de la sépulture. Dans le tumulus que j'étudie, le corps se trouvait à l'ouest du centre.

C'était une sépulture par inhumation. Pour l'établir, on avait utilisé une sorte de fosse naturelle résultant du fait que les strates supérieures de roches, pendant, comme je l'ai dit, vers le nord-ouest, n'atteignaient pas la crête, formée par les

couches sous-jacentes se prolongeant davantage. Mais cette fosse n'était pas exactement dans le sens de la crête. On y avait couché le cadavre, les pieds au nord-nord-est (vers Saint-Julien), la tête au sud-sud-ouest.

Quelques pierres plates, posées sur la fine argile de décalcification, soutenaient le bas des jambes et les pieds. Deux petites pierres plates verticales, aux pieds, et une pierre plate verticale, derrière la tête, marquaient les limites extrêmes de la sépulture, qui mesurait 1 m. 80. Le cadavre avait donc une taille plus petite, sans que l'on puisse dire de combien.

Du côté de la tête, la fosse était assez bien formée par les roches naturelles. De grosses pierres, trouvées affaissées, avaient dû être placées en une sorte de voûte pour protéger le crâne. Un gros bloc était, à environ 1 m., du côté gauche de la tête. Le long du tibia gauche, le bord de la fosse était délimité par deux pierres plates horizontales superposées.

La majorité des os étaient en poussière, et je n'ai pu en retrouver qu'une partie. Toutefois il est certain que les bras étaient allongés aux côtés du corps, bien que quelques os des mains fussent à l'emplacement du ventre avec deux incisives; nous allons voir des remaniements encore plus importants. Le crâne était entièrement fragmenté, et ses débris en désordre, maxillaire inférieur à droite, frontal à gauche, étaient mêlés aux tessons d'un vase élégant, le tout à des niveaux légèrement différents, de telle sorte qu'il apparait nettement que les débris ont été remaniés avec la terre dans laquelle ils se trouvaient. Quelque animal a dû causer ce désordre; en effet, au-dessus de ces fragments, était une petite masse de cendres pures. Avant l'écroulement de la pseudo-voûte dont j'ai cru trouver les vestiges, la sépulture, par la putréfaction du corps, a sans doute formé un vide devenu le repaire de reptiles ou de rongeurs. Durant mes recherches, j'ai retrouvé à 0,50 de profondeur un noyau que j'avais laissé sur le tumulus lors de ma précédente journée de fouilles.

A l'avant-bras gauche du squelette était un bracelet en bronze, de section ronde, avec ornements en spirale incisés. Il pèse 26 gr. Son diamètre intérieur (0,069) concorde avec les os pour faire reconnaître une sépulture masculine.

Sur le côté droit de la poitrine (et non pendu à la ceinture) était un poignard en fer à rivets.

Sous les pieds gisait un fragment de défense de sanglier refendue.

Près du corps, comme en divers points du tumulus voisins de la fosse, et notamment sur le gros bloc cité plus haut, étaient des os d'animaux, presque tous brisés, à l'état frais, intentionnellement.

Le crâne, que je ne puis étudier ici en détail, se rattache aux races néolithiques ou modernes par son triangle mentonnier ; mais il est apparenté à la race laugerienne par le caractère de son frontal très fuyant souligné par un très fort bourrelet sourcilier non interrompu sur la glabelle.

Des types analogues se retrouvent dans les Montagnes des Maures, la patrie des farouches pirates ligures qui causèrent tant d'ennuis à la marine massaliote. Il est à remarquer que Saint-Julien appartenait à la confédération Salluvienne. Les Salluviens du VIIe siècle étaient des Ligures, dont l'homogénéité primitive s'altéra par la suite, et qui ne représentaient plus, au IIe siècle, qu'une population mixte (Desjardins, *Géographie de la Gaule*, II, p. 70). Un squelette ne permet pas des conclusions bien nettes ; mais, si l'on tient compte que l'on peut espérer, pour des considérations géographiques, retrouver le type ancestral plutôt dans les Montagnes des Maures que partout ailleurs, que l'on discute pour savoir simplement si les Ligures étaient dolichocéphales ou brachycéphales, on jugera que le crâne des Trois-Quartiers mérite d'attirer l'attention des anthropologistes. Ce qui augmente sa valeur scientifique, c'est qu'il est daté.

Les tessons auxquels ses débris étaient mêlés attirèrent mon attention par l'élégance de leurs courbes comme par la netteté de leurs cassures, témoignant de la finesse de leur pâte. En commençant leur nettoyage, je trouvai de la peinture sous la gangue terreuse qui les recouvrait. Je demandai à M. Champion, l'affable chef d'atelier du Musée Saint-Germain, le service de me faire restaurer le vase. Il a bien voulu le faire. C'est aussi à sa plume que sont dus les dessins reproduits ici. J'en ai fait faire un tirage qui m'a permis de demander leur opinion sur ma découverte aux archéologues les plus compétents.

M. Rouzaud, l'érudit explorateur de Montlaurès, qui a fourni la série des vases grecs du Ve au Ier siècles avant J.-C.,

a envoyé une de mes planches à M. Pottier, qui lui a répondu : « Le vase trouvé en Vaucluse est fort intéressant. Nous n'avons pas au Louvre de vase absolument pareil, mais il me paraît rentrer comme forme dans une *série ionnienne*, encore

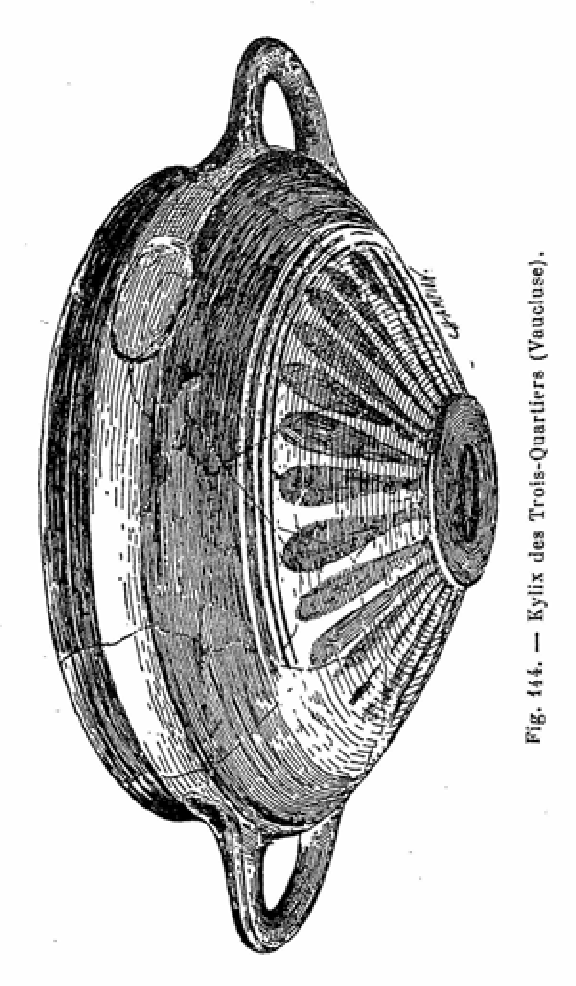


Fig. 144. — Kylix des Trois-Quartiers (Vaucluse).

mal déterminée comme centre de fabrication, que l'on rencontre surtout à Rhodes et à Samos. Je crois qu'il a été trouvé à Marseille des fragments qui rentreraient aussi dans ce groupe, On peut le placer au VI[e] siècle. Le vase publié par M. Cotte est remarquable par son état de conservation. Il at-

teste une fois de plus la pénétration au loin, au cœur de la vallée du Rhône, des produits céramiques importés par les Phocéens de Marseille » (8 juin).

M. Déchelette, tout en faisant observer que « l'on ne peut

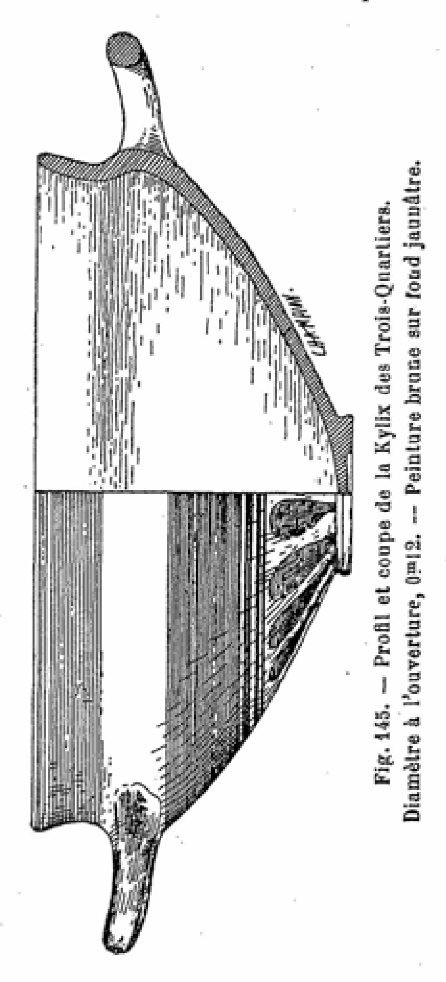


Fig. 145. — Profil et coupe de la Kylix des Trois-Quartiers. Diamètre à l'ouverture, 0^{m}12. — Peinture brune sur fond jaunâtre.

réussir à localiser la fabrique, dans l'état de la céramographie grecque », m'avait donné des points de comparaison bien précieux : « Votre petite coupe grecque ne me parait pas pouvoir être classée dans une autre série céramique que parmi les vases dits *protocorinthiens géométriques*, et connus surtout

par les trouvailles des nécropoles de la Sicile (nécropole du Fusco près de Syracuse et de Megara Hyblaca). Ces sépultures ont été explorées avec beaucoup de méthode par M. Orsi, directeur du Musée de Syracuse, et c'est surtout à ces publications qu'il faut se reporter pour l'étude de cette céramique.

« Je vous adresse ci-joint trois calques extraits de ces articles des *Notizie*. L'un d'eux reproduit une kylix tout à fait semblable à la vôtre comme forme et même comme dimension, car elle mesure en diamètre 0.108 et la vôtre n'a guère plus. Au point de vue décor, votre coupe porte à la partie inférieure un motif rayonnant à rayons pétaliformes, tandis que, sur celle de Fusco, les rayons sont triangulaires. Mais la variété à pétales arrondis au sommet appartient bien à ces vases protocorinthiens, comme le montrent mes calques 2 et 3, qui reproduisent des vases de cette série, trouvés dans la même nécropole de Fusco. Enfin l'argile est, de part et d'autre, d'un ton jaune ou blanc jaunâtre, à la surface, sur les parties non peintes. Le ton de la peinture est en général d'un brun bistré. M. Orsi attribue les vases protocorinthiens géométriques purs (et en particulier la sépulture qui a livré la kylix) à la fin du VIII[e] siècle ou au siècle suivant. Ce serait cette céramique qu'auraient apportée en Sicile les Corinthiens, lorsqu'ils ont fondé Syracuse en 735 avant J. C., date historique. Telle est également l'opinion de M. Pottier qui conclut comme suit, relativement à la chronologie de ces poteries, dans son précieux *Catalogue des vases du Musée du Louvre*, p. 429 : « C'est donc vers le milieu du VIII[e] siècle et même plus tôt que le style *protocorinthien* a dû naître en Grèce. Il est en pleine floraison au VII[e] siècle. » Maintenant, comme vous le savez, il est toujours beaucoup plus délicat, en matière de vases antiques, de fixer la date de la disparition d'une série que celle de son apparition et de son plein épanouissement. Nous ne pouvons affirmer qu'autour de l'an 600, c'est-à-dire à une date voisine de la fondation de Marseille, on n'ait pas continué à fabriquer quelques vases de style protocorinthien. Cependant, je crois que toutes les probabilités sont en faveur d'une importation plus ancienne. Ce vase a pu être introduit en Provence par le commerce au VII[e] siècle. Il ne serait pas impossible, à mon avis, que nous soyons bientôt amenés à nous demander s'il

n'y a pas eu, sur la côte provençale, quelques fondations grecques antérieurement à celles que l'histoire nous fait connaître. A ce sujet, j'ai été très frappé par la découverte d'une pointe de javelot en bronze d'un type *nettement dypilien* dans le Camp du Bois-du-Rouret (Alpes-Maritimes). Cette pointe de javelot ne s'est rencontrée qu'en Grèce (Olympie) et dans ce camp ligure. A-t-elle été introduite par le commerce? Il est plus vraisemblable de penser qu'elle a été lancée dans l'enceinte par quelque guerrier grec attaquant le camp ligure à une date antérieure au VIe siècle. On ne peut encore formuler à ce sujet que des conjectures, mais si des découvertes aussi intéressantes que les vôtres se multiplient, nous arriverons sans doute à des résultats bien définis... » (16 mai).

M. Orsi, auprès de qui M. Déchelette avait bien voulu me donner une lettre d'introduction, a consenti lui aussi à m'indiquer son opinion : « Le vase me semble absolument une kylix protocorinthienne géométrique dont nous avons eu des dizaines et des dizaines d'exemplaires dans les nécropoles de Géla, Syracuse et Megara Hyblaea, et qui serait de la fin du VIIIe siècle ou du VIIe siècle. L'unique obstacle serait qu'au lieu d'avoir une rayonnière, c'est-à-dire une couronne de rayons comme dans les coupes corinthiennes, il y a une couronne de pétales ; mais quoique je n'aie jamais eu l'occasion de rencontrer (ces pétales) en Sicile (sur les kylix) cela ne me paraît pas une raison suffisante pour modifier mon opinion. Ce pourrait être tout au plus un type un peu attardé, s'expliquant par une imitation locale faite par les Phocéens de Marseille. L'examen de l'argile peut indiquer quelque chose à ce sujet. » « Est décisive pour votre thèse (admettant la contemporanéité de ma kylix de Fusco et de celle de Pertuis) l'amphorette de Fusco, corinthienne, avec une galère et deux rangs de pétales (*Notizie*, 1895, fig. et p. 139). Du reste, je le répète, je suis moi aussi d'accord avec vous (pour reconnaître) qu'il s'agit d'une petite tasse protocorinthienne ; et j'avais oublié de vous rappeler que les rangs de petites feuilles ou de pétales sont très communs sur le flanc et sur les épaules des Aryballes, des Bombylios et des autres formes corinthiennes. Il suffit d'en citer quelques exemples tirés de mon mémoire sur *Megara Hyblaea* (*Monumenti ant. dei Lincei*, vol. I), fig. et col. 167, 170, 173, 181, 182, 185, 197, 198. » « Vos découvertes dans les tu-

mulus de Provence indiquent exactement le courant et le chemin d'introduction en Gaule de ces articles grecs et archaïques. »

Il ne m'appartient pas de commenter ces appréciations de Maîtres autorisés. J'ai tenu à publier leurs termes mêmes ; les lecteurs avaient tout à gagner à remplacer la lecture de ma prose par celle des consultations que je viens de reproduire.

Je pense que, comme moi, ils jugeront que l'avis des savants qui se basent sur des fouilles aussi belles que celles de Sicile entraîne la conviction. Il faut donc attribuer au VII[e] siècle, peut-être au VI[e], le tumulus des Trois-Quartiers. C'est à cette époque aussi que M. Déchelette m'avait prouvé, l'année dernière, qu'il fallait faire remonter l'œnochoë en bronze.

Par scrupule scientifique M. Orsi a émis l'hypothèse d'une fabrication massaliote tardive ; mais, comme il l'indique, l'étude de l'argile offre un sûr critérium, et nous pouvons repousser cette hypothèse. Les terres des environs de Marseille fournissent des tuiles et des briques qui sont exportées jusque dans le Levant. Or elles sont précisément recherchées à cause de leur belle couleur rouge, tandis que ma kylix est de pâte claire.

En réalité le style corinthien a eu une aire de dispersion extrêmement étendue ; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter le *Catalogue des vases du Musée du Louvre* de M. Pottier ; on y verra combien l'Italie notamment a subi cette influence ; on y trouvera la reproduction de vases aux tons analogues à ceux de ma kylix, certains avec rayons pétaliformes ; on y remarquera aussi les vases à reliefs copiant les objets en métal ; la palmette, le griffon y rappellent aux archéologues français l'œnochoë de l'Agnel et le trépied des Mousselots. D'ailleurs l'auteur les classe à la même période : VII[e] ou VI[e] siècles.

Je rappellerai que MM. Rayet et Collignon (*Histoire de la céramique grecque*) attribuent à l'influence asiatique les décors les plus typiques de nos vases en bronze hallstattiens : spirale, palmette, marguerite, paire de cornes, cercle pointé, griffon, déesse ailée figurent dans les dessins qu'ils donnent à l'appui de leur thèse. Que l'on examine notamment les fig. 24, 27, 29, 32, et les pl. 3, 4 et 6 ; cette dernière spéciale-

ment représente une kélébé de Cervetri. Un motif, figuré sur le cartel supérieur de l'œnochoë pertuisienne, mais alternativement droit et renversé, forme à cette kélébé une bordure originale, dont les éléments dérivent certainement d'un symbolisme religieux.

Il est curieux de constater que ce style corinthien, après avoir séduit les peuples italiens à l'époque archaïque, semble avoir jeté une dernière floraison à l'époque romaine.

MM. Rayet et Collignon rappellent que les colons romains ayant ouvert les tombeaux de l'antique Corinthe, y trouvèrent des vases que les délicats amateurs de Rome se disputèrent à

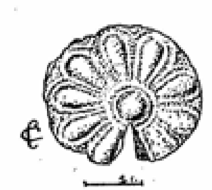


Fig. 146.

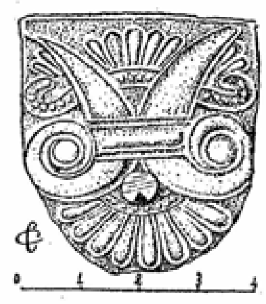


Fig. 147.

Une des rondelles et le cartel ornant le point d'attache de l'anse au col de l'œnochoë de l'Agnel (Vaucluse).

des prix exorbitants, si bien que l'agriculture fut délaissée, par ces colons, pour les fouilles qui étaient plus fructueuses. N'est-ce pas à cet engouement pour les vases exhumés de ces antiques nécropoles qu'a été due la réapparition à l'époque romaine de la forme de l'œnochoë du type de l'Agnel? L'année passée j'ai noté combien brusque a été le retour vers un modèle abandonné depuis des siècles. Mais les Romains adaptèrent à la forme ancienne des ornements plus en rapport avec leur goût de parvenus.

Nombreuses ont été les découvertes faites en France de poteries grecques. La Provence notamment en a livré des fragments en de nombreux endroits (Entremont, Constantine, Glanum, Pas-des-Lanciers, Fontvieille, Carry, Cavaillon, Caumont, etc.); dans les grottes du Gard et de l'Ardèche, à Laudun, à Nages, à Nîmes, on en a aussi recueilli; il s'agit généralement de fragments réduits, et au surplus leur étude

n'a généralement pas été faite, ou n'a pas encore conduit à des résultats appréciables.

Depuis quelques années ces débris attirent davantage l'attention des archéologues. Quelques préhistoriens seront peut-être intéressés par la liste, assez complète, je crois, des lieux de trouvaille en France de poteries grecques antérieures au IVe s. av. J. C. :

MARSEILLE : tessons du VIIIe s. et postérieurs (Clerc et Arnaud d'Agnel, *Découvertes archéologiques à Marseille*; Vasseur, communication vers la mi-juin 1910 à l'Ac. Insc. et B. L.) ;

PERTUIS : coupe entière (premier tirage, mai 1910) ;

BAUS-ROUS (B.-du-R.) : débris du VIIe s. et postérieurs (Vasseur, *Note*, etc., An. Fac., mars 1903);

MONT-DE-LA-FOURCHE à Lavannes : fragment de vase du VIIe s. (Bosteaux-Paris, *As. Fr. Av. Sc.*, 1900, I, p. 199 ; Fourdrignier, *id.*, p. 200).

MONTLAURÈS : portion importante d'amphore du VIe s., fragments du VIe s. et postérieurs (Rouzaud, *Bul. Com. Arch. Narbonne*, 1905 et 1907 ; Pottier, Ac. Insc. et B. L., 1909) ;

CAMP DU CHATEAU, à Salins : tessons des VIe et Ve s. (Piroutet et Déchelette, *Rev. Arch.*, 1909) ;

MONT-GUERIN (Jura) : tessons du VIe s. (Piroutet, *Rev. Arch.*, 1909) ;

MANTOCHE : amphores du Ve s. (Gasser, *Recherches arch. sur le territoire de Mantoche*, 1904) ;

MERCEY : amphore du Ve s. (Perron, *Rev. Arch.*, 1882);

SOMME-BIONNE : coupe du Ve ou IVe s. (Morel, Congr. Arch., 1875);

COURCELLES-EN-MONTAGNE : vase du Ve ou IVe s. (*in* Sal. Reinach, *Commerce du corail*, Rev. Celtique, 1899).

Plus les vases grecs trouvés à Toulouse, signalés par M. Joulin.

Tumulus 2 du Renard. — Sur un autre ressaut de la même crête, mais à un niveau légèrement inférieur à celui du tumulus précédent, et à 45 mèt. de celui-ci, à cheval sur les propriétés de MM. de Gasquet et Auzet, est un autre tumulus que j'ai également fouillé.

Sa disposition rappelait absolument celle du tumulus des Trois-Quartiers, sauf en ce qui concerne la sépulture.

Celle-ci était légèrement à l'ouest du centre. En ce point la hauteur du tumulus proprement dit était de 0,70.

Au fond les os mêlés aux pierres sur une hauteur de 0,30 composaient une poche à ossements *non incinérés*.

Il y avait comme mobilier : un bouton en plomb (disque à deux trous avec bords repliés sur une face) ; un poignard à rivets en fer ; six bracelets en bronze, plats, unis ou avec dessins en zigzag formés de paires de lignes alternativement inclinées. Ce qui m'a le plus surpris, c'est que la plus grande partie de la surface de certains de ces bracelets n'était presque pas altérée. Elle avait une teinte jaune rappelant celle du laiton neuf, avec des piquetés verts où l'attaque paraissait se produire sous une couche protectrice. Ces bracelets, pesant en moyenne 6 grammes, avaient un diamètre interne de 0,072. C'étaient donc des parures d'enfant.

Tandis que cette poche à ossements humains était au fond du tumulus, une autre poche, à 3 mètres au nord (avec légère déviation à l'est) de la première, près d'un cercle de pierres plus grosses que les autres, n'était qu'à 0,20 de profondeur ; la hauteur de la poche était elle-même de 0,20. Ici il ne s'agissait plus d'os humains, mais d'os de canidé, probablement de *C. familiaris*.

Il importe d'observer que, dans ces deux poches, les os n'étaient pas incinérés et avaient subi un décharnement naturel (sépulture primitive) ou rituel et artificiel avant d'être placés dans le tumulus. On peut rattacher cet usage aux mœurs analogues constatées bien des fois pour l'époque néolithique. Les tumulus hallstattiens des Hautes-Alpes ont aussi donné lieu à des observations analogues.

CONCLUSIONS

Sous divers aspects extérieurs, et malgré des différences dans les rites funéraires, tous les tumulus que j'ai fouillés dans les communes de Pertuis et de la Bastidonne paraissent appartenir à l'époque hallstattienne.

Incinération sur place, dépôt d'ossements incinérés hors du tumulus, inhumation proprement dite, sépulture secondaire ou décharnement de squelette, simple cénotaphe, tels paraissent avoir été les rites funéraires de ces populations, simultanément ou durant une période relativement courte.

Les matériaux des tumulus étaient pris sur place, et leur nature a influé sur la forme du monument. La terre offre des talus et a besoin d'être maintenue par des blocs. Les galets ronds et les pierrailles donnent des profils adoucis ; les grosses pierres anguleuses facilitent l'érection de tertres plus apparents que ceux formés de petits matériaux.

Dès le VIIe siècle avant notre ère les produits grecs étaient transportés dans l'intérieur des terres par le commerce. Donc il est abusif de considérer la découverte de tessons grecs dans une ville ancienne comme la preuve absolue qu'elle était occupée par les Grecs à l'époque de cette céramique ; les commerçants ont pu venir avant les colons.

Il semble que l'on a exagéré l'importance de la vallée du Danube en la donnant comme voie presque exclusive de la pénétration de la civilisation grecque en Gaule.

Si l'empire romain négligea la route longeant la moyenne Durance, ce chemin, constituant un brin de l'éventail des voies rayonnant autour de Marseille, a dû avoir une réelle importance à l'époque grecque.

Epées et haches de bronze

DES MUSÉES D'ÉPINAL ET DE MACON

Par **L. COUTIL**

L'an dernier, la Société préhistorique de France, profitant de la présence de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts à son banquet de fin d'année, lui exposa la nécessité de nommer un inspecteur des musées de province pour l'archéologie préhistorique. Les musées de province possèdent, en effet, des objets plus ou moins isolés ; parfois, ils offrent un très grand intérêt, mais ils sont souvent mal présentés, difficiles à reproduire ; certains conservateurs empêchent de dessiner ; les étiquettes de provenance manquent ou sont effacées (parfois même elles sont à *l'envers !*). Il était donc nécessaire de faire connaître aux Conservateurs les lacunes qui existent dans leurs musées, et de tenter un *Répertoire* des objets préhistoriques les plus intéressants, comme M. Espérandieu en publie un pour les *Bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule*. Notre collègue, Adrien de Mortillet, est tout désigné pour diriger cette entreprise, ayant collaboré avec son père à l'*Album préhistorique* et exécuté toutes les planches de la 1re et 2e édition, mais un pareil ouvrage, bien qu'il contienne beaucoup de figures, ne peut en reproduire assez à cause des frais de publication ; il a besoin, du reste, d'être complété souvent par suite des découvertes nouvelles.

En ce qui concerne le bronze, on a encore peu généralisé cette étude, et sauf le travail d'ensemble de M. Chantre, qui aurait besoin d'être mis à jour, notre étude sur les cinq départements de la Normandie, quelques inventaires régionaux, et l'*Album lacustre* pour la Suisse, nous sommes obligés de recourir à de très nombreux recueils pour des comparaisons et des travaux d'ensemble.

En attendant un travail de ce genre, nous apporterons, de

temps à autre, quelques documents, et pour aujourd'hui l'indication des épées des musées d'Épinal et de Mâcon, que nous ne croyons pas avoir été signalées.

Musée d'Épinal. — La plus intéressante des deux épées d'Épinal a une poignée de bronze rapportée sur la lame, son pommeau est orné de cercles accolés, le centre de la poignée est muni de nombreuses lignes parallèles ; la garde porte quatorze petits triangles creux et opposés deux à deux, en arc de cercle ; la longueur de la lame est de 0 m. 50, et celle de la poignée avec la garde mesure 0 m. 10, la poignée seule 0 m. 05 ; la lame porte une arête médiane, sa largeur maxima est de 0 m. 03. Cette épée a été donnée par M. Morel, instituteur à Villoncourt, canton de Chatel (Vosges). On a trouvé de ces épées un peu partout en France, à Venat (Charente), Déville-les-Rouen (Seine-Inférieure), Vernon (Eure) ; Vaudrevanges, en Alsace, en Suisse, surtout en Danemark et en Suède.

La seconde épée d'Épinal offre une lame un peu renflée, avec trois facettes sur le côté, la face médiane offre une partie carrée saillante. La poignée surtout est intéressante, avec ses deux encoches latérales pour rivets et sa languette terminale carrée ; la longueur totale est de 0 m. 56. Cette arme rappelle le n° 14, décrit par M. l'abbé Breuil (*Age du bronze dans le bassin de Paris ; marais de Bourdon, rive droite de la Somme*). Le Conservateur du musée auquel nous avions demandé des renseignements sur cette épée et soumis un croquis nous a retourné un croquis grandeur naturelle, mais bien différent de celui que nous avions fait au musée d'Épinal. Cette épée aurait été achetée, en 1873, à M. Hemmerdenger, marchand d'antiquités, rue Saint-Dizier, à Nancy.

Ce musée possède en outre une hache à bords droits, trouvée, en 1887, à Saint-Nabord (Vosges) ; le sommet de la hache se rétrécit à sa moitié, ce qui constitue sa particularité *morgienne ;* cette arme mesure 0 m. 09 de longueur et 0 m. 035 au tranchant évasé et arrondi, elle ressemble à une hache de Nogent (Haute-Marne) de la collection Pitois, mesurant un centimètre de plus de longueur et de largeur; elle est de même style que le n° 801, pl. LXXI du Musée Préhistorique, provenant de Morges (Suisse).

Une autre hache à oreilles latérales de 0 m. 09 de longueur

totale a sa partie opposée au tranchant très large, avec appendice au sommet : le musée de Saint-Germain en possède une analogue provenant d'Alise-Sainte-Reine.

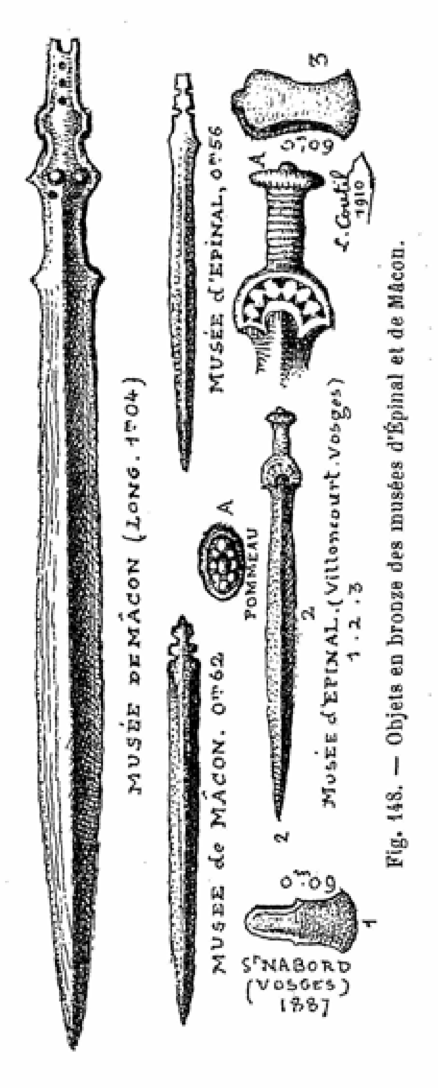


Fig. 148. — Objets en bronze des musées d'Épinal et de Mâcon.

Musée de Macon. — Une des deux épées du musée de Mâcon a sa base munie de deux encoches de chaque côté, dont deux très apparentes, avec petite languette triangulaire et ter-

minale ; sa longueur est de 0 m. 59, la largeur maxima de la lame est de 0 m. 035. Cette épée rappelle un peu le n° 13, cité par M. l'abbé Breuil, *Age du bronze dans le bassin de Paris*, provenant d'Etinehem, musée de Péronne.

L'autre épée de Mâcon offre une longueur totale de 1 m. 04, qui est anormale; la poignée mesure 0 m. 10; la largeur de la lame est de 0 m. 035 ; elle offre une arête centrale et chaque côté est orné de quatre raies. Nous ne connaissons pas d'arme de même forme et aussi longue. Le Conservateur du musée de Mâcon n'a pu nous fournir le nom des localités où ces deux épées ont été trouvées.

Par ce qui précède on peut voir combien il est regrettable que tous ces très beaux instruments soient presque tous privés d'étiquette de provenance. Il est donc urgent qu'à l'avenir les entrées des objets soient mentionnées avec leur origine bien certaine.

NOUVELLES

Institut de Paléontologie humaine

Les journaux annoncent que Son Altesse le prince de Monaco vient de fonder à Paris un nouvel institut consacré aux études de paléontologie humaine.

La lettre du Prince au Ministre de l'Instruction publique est bien intéressante à lire :

Elle mérite d'un côté de grands éloges, mais elle comporte aussi la nécessité de bien des réserves.

« Au cours de ma vie laborieuse, dit le prince dans le 1er paragraphe, j'ai souvent regretté qu'une place plus grande ne fût pas attribuée, dans le mouvement intellectuel de notre époque, à *l'étude du mystère qui enveloppe les origines de l'humanité.*

« A mesure que mon esprit s'éclairait par la culture scientifique, je souhaitais plus ardemment de voir établir sur une base méthodique les investigations nécessaires pour évoquer les traces fugitives que nos ascendants ont laissées dans le sein de la terre pendant une incalculable succession de siècles. *Et je pensais que la philosophie et la morale des sociétés humaines seraient moins incertaines devant l'histoire des générations écrite avec leur propre poussière.* »

Qu'il nous soit permis, avec toute la déférence due à un aussi éminent personnage, que nous respectons non seulement pour ses travaux, ses généreuses initiatives scientifiques et philanthropiques (1), mais pour son caractère et sa valeur personnelle, — qu'il nous soit permis, disons-nous, de marquer la surprise que peut causer à un vieil ami de la préhistoire l'analyse de cette lettre.

Le prince déclare que *la philosophie* et la *morale* seraient moins incertaines si les origines de l'humanité étaient éclairées par les découvertes préhistoriques.

Certes tous ceux qu'anime l'esprit scientifique ne peuvent être que de cet avis.

Oui, la connaissance de la lente évolution de l'humanité est bien

(1) Le prince de Monaco a établi à Monaco une institution pour l'arbitrage et la paix entre les peuples.

faite pour faire entrevoir la force et la valeur de la philosophie naturelle et la dépendance de la morale des phénomènes sociaux.

Mais, pour *comprendre et proclamer cela*, il faut être libre et indépendant des dogmes et des métaphysiques.

Aussi, quand nous lisons dans les journaux que Son Altesse a *confié* le soin de *professer* à deux abbés, M. B., professeur à l'université de Fribourg (Suisse), et à M. O., de l'université de Vienne (Autriche), nous restons sceptique à l'égard du rôle que pourra jouer en faveur du progrès le futur institut.

De deux choses l'une : ou ces abbés sont libres de formuler leurs sentiments sur les conséquences morales qu'on est en train de tirer des découvertes scientifiques et alors ils se mettent en dehors des prescriptions de l'Eglise à laquelle ils appartiennent et dont la papauté prouve en ce moment qu'elle ne veut pas qu'on s'écarte ; ou ils ne le sont pas, admettent le serment anti-moderniste et la suggestion de la science à la religion et ne peuvent étudier impartialement les questions philosophiques et morales qui se déduisent des nouvelles découvertes anthropologiques et archéologiques.

Nous ne parlons pas de la valeur des deux abbés comme préhistoriens techniciens bien que le SAVOIR-FAIRE dont s'entoure leur réel savoir ne soit pas fait pour en augmenter le mérite aux yeux des savants plus modestes ou moins journalistiques qu'eux.

Nous constaterons même que l'administration du futur institut a été confiée à de hautes personnalités qui lui assurent un conseil de direction d'exceptionnelle valeur.

Si nous soulevons ce côté du SAVOIR-FAIRE scientifique, c'est que des passages de la lettre du prince semblent en avoir subi l'influence ; si on prenait ces passages à la lettre on pourrait croire que les travaux des préhistoriens qui depuis un demi-siècle illustrent la science française ont été incohérents et de peu de valeur.

Que les travaux d'une génération soient dépassés par celle qui lui succède, c'est évident et il est heureux qu'il en soit ainsi. Mais la valeur ou la force des travaux de nos contemporains ne sont toujours que la résultante des travaux de leurs devanciers.

Tout n'est donc pas à faire dans le domaine de l'anthropologie, et les connaissances acquises suffisent même pour se former une idée très nette et très précise de l'origine de l'homme.

Cette origine purement animale est prouvée par les travaux des éminents naturalistes Darwin, Huxley, Carl Vogt, Hœckel, Broca, et confirmée par ceux des préhistoriens religieux ou non qui ont travaillé à fonder la préhistoire : Boucher de Perthes, Schmerling, G. de Mortillet, et cent autres.

Les deux abbés, chargés de reprendre cette étude comme si table rase venait d'être faite par la création du nouvel institut,

tiendront-ils suffisamment compte de l'œuvre immense déjà accomplie et en accepteront-ils les déductions peu conformes aux dogmes ?

Ou, en croyants fidèles, tenteront-ils d'accorder la science et la religion ?

De plus puissants qu'eux l'avaient tenté et l'exemple malheureux de Cuvier devrait suffire pour indiquer la puérilité d'une telle tentative.

L'idée du prince de Monaco est admirable : faire servir la science à la fondation de la morale sociale et par la diffusion du vrai du du bien et du beau, améliorer la mentalité de l'humanité, laquelle ayant conscience de son passé comprendra mieux le présent et entreverra les règles à suivre pour un meilleur avenir. Mais pour contribuer à ce bel idéal social qui veut avant tout la pleine liberté intellectuelle (indépendante de tout dogme ou métaphysique), le prince devait faire un choix de collaborateurs pris en dehors de l'Eglise, car dans ces questions d'origine elle a un dogme imprescriptible qu'elle impose formellement à ses membres.

MARTIAL IMBERT.

Société d'Anthropologie de Paris

Dans sa séance du 1er décembre 1910, la Société a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1911.

Ont été nommés : Président, M. Ch. Henri Weisgerber ; 1er vice-président, M. Julien Vinson ; 2e vice-président, M. Georges Paul-Boncourt ; secrétaire général, M. L. Manouvrier ; secrétaire général adjoint, M. Raoul Anthony ; secrétaires des séances, MM. Achille Siffre et André Laville ; conservateurs des collections MM. P.-G. Mahoudeau et A. de Mortillet ; archiviste-bibliothécaire, M. d'Echerac ; trésorier, M. Charles Lejeune.

Centenaire du Musée Calvet

Avignon se prépare à fêter le centenaire de la fondation du Musée Calvet, qui est non seulement un des plus anciens, mais aussi un des plus importants de France.

Un concours est ouvert entre artistes provençaux et vauclusiens pour la composition d'une affiche illustrée destinée à annoncer les fêtes artistiques et littéraires qui doivent avoir lieu à cette occasion.

Une nouvelle Société dans la Haute-Marne

Il vient de se fonder, à Chaumont, une société ayant pour titre : Société d'Histoire Naturelle et de Palethnologie de la Haute-Marne. M. P. Thiéry en est le président actif et dévoué.

Nous souhaitons grand succès à la Société naissante, qui ne peut manquer de donner une utile et féconde impulsion aux recherches préhistoriques, beaucoup trop délaissées dans cette région intéressante.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Cimetière de Gudo

Le *Secolo* de Milan a annoncé dernièrement une découverte faite en Suisse, dans le canton du Tessin.

Pendant des travaux exécutés dans le village de Gudo, près de Bellinzona, pour corriger le cours de la rivière le Tessin, les ouvriers ont rencontré, à une profondeur variant de 1 à 5 mètres, un certain nombre de tombes. Des fouilles y ont été pratiquées avec soin par un peintre de Lugano, le professeur Chiesa. Plus de 200 tombes ont été mises à découvert. Elles se partagent en deux groupes d'âges différents. Les tombes étaient couvertes par de grandes dalles en pierre, quelques-unes avaient une voûte.

On a trouvé dans ces tombes des vases en argile de formes diverses avec des décorations. Parmi les objets recueillis il y a des fibules en bronze et en fer. A signaler comme particulièrement importants : un pectoral en bronze malheureusement cassé, des fibules semblables à celles récoltées à Bologne, près de la Certosa, un anneau d'argent et 64 morceaux d'ambre de couleur orangée, qui composaient probablement un volumineux collier.

D'après l'examen de ces divers objets et par leur disposition dans les tombes, on a pu déterminer la position des morts. Ils étaient placés la tête au nord.

Les récoltes ontété déposées au Musée du canton du Tessin.

Le journal italien rappelle à ce propos qu'il a été découvert, il y a quelques années, à Arbedo, à Pianezzo, à Giubiasco, des tombes romaines et pré-romaines, dont le mobilier archéologique est allé enrichir les collections du Musée de Zurich.

LIVRES ET REVUES

Les sépultures gallo-romaines et franques du département de l'Oise. — I. *Etude sur le cimetière gallo-romain du IVe siècle de Villiers-sous-Erquery*, par le Dr Th. Baudon. Beauvais, 1910.

Comme l'explique très bien le Dr Baudon dans sa préface, l'étude qu'il nous présente aujourd'hui n'est que le prologue de travaux plus importants qu'il a l'intention de publier sur les cimetières Gallo-Romains et Francs du département de l'Oise. A défaut de documents écrits, c'est naturellement dans le mobilier funéraire qu'on trouve les éléments qui permettent de reconstituer l'histoire des peuples.

La monographie qu'il nous apporte sur le cimetière gallo-romain de Villiers-sous-Erquery présente une description minutieuse des objets recueillis dans les sépultures : vases en terre grise ou en faux samos, belles verreries irisées, vaisselles de bronze martelées et repoussées avec dessins très artistiques, objets de parure, consistant en épingles à cheveux, colliers, bagues, bracelets, peignes, boucles et accessoires de ceintures.

La partie la plus intéressante du travail de M. Baudon est dans la description d'objets trouvés dans une tombe de femme et notamment un coffret en bois revêtu de plaques de bronze.

L'étude de M. Baudon est illustrée de 12 planches et de 66 figures dessinées par l'auteur ; elles contribuent à donner au texte une très grande clarté grâce au talent artistique bien connu de notre collègue.

Nous ne pouvons que féliciter très chaudement M. Baudon d'avoir apporté une précieuse contribution à l'étude de l'influence romaine dans nos milieux gaulois. Son travail prend place à côté des remarquables publications des Moreau, Pilloy, Eck et Boulanger sur la même région et nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre ses utiles et savantes recherches.

A. C.

TABLE DES MATIÈRES

TRAVAUX ORIGINAUX

MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

NOUVELLES

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

NÉCROLOGIE

CONGRÈS, SOCIÉTÉS, ACADÉMIES

BIBLIOGRAPHIE

FIGURES DANS LE TEXTE

Le Gérant : V. TAUDOU.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, J. ALLARD, SUCC^{r}.

